DERNIÈRE ÉDITION

# Le Monde

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 12682 — 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine — JEUDI 7 NOVEMBRE 1985

8 MILLIARDS DE FRANCS POUR LE GROUPE THOMSON

## L'achat de RITA par l'armée américaine peut ouvrir d'autres marchés à la France

*Le Pentagone a annoncé, mardi soir 5 novembre, sa décision attendue* (le Monde *du 6 novembre) de confier à la société française Thomson, associée à l'entreprise américaine GTE, la réalisation d'un système informatique de transmissions tactiques destiné à l'armée de terre. La part française de ce contrat est évaluée à 1 milliard de dollars (8 milliards de francs). Cette décision pourrait entraîner d'autres débouchés pour le système français.*

C'est à la fin de 1982 que les Etats-Unis ont exprimé le besoin de disposer — pour le compte, dans un premier temps, de leurs forces de déploiement rapide — d'un système de transmissions tactiques propre au champ de bataille dans lequel serait engagée leur armée de terre. Au même moment, la France achevait de mettre à l'épreuve — ce qu'on appelle la « validation » opérationnelle du système — le réseau intégré de transmissions automatiques (RITA) qu'elle destinait à ses trois corps d'armée avec l'espoir de commencer à le mettre en service à partir de 1983.

Le Pentagone lançait officiellement son appel d'offres en juillet 1984 en optant pour des systèmes étrangers, déjà plus ou moins éprouvés, pour éviter les délais et les dépenses qu'aurait entraînés le développement d'un dispositif équivalent par l'industrie américaine. Deux systèmes furent alors mis en concurrence : le RITA de conception française (en coopération avec la Belgique qui l'a adopté pour sa propre armée de terre) et le PTARMIGAN de fabrication britannique (qui commence seulement cette année à équiper l'armée d'outre-Manche).

Le projet du Pentagone prit entre-temps une plus grande dimension : cinq corps d'armée, soit vingt-cinq divisions au total de l'armée de terre américaine, doivent être équipés d'un tel matériel de transmissions tactiques entre 1987 et 1992, à raison d'un corps d'armée par an.

Coût du projet : de l'ordre de 4 milliards de dollars (environ 32 milliards de francs). Au printemps de 1985, le Congrès a accepté de consacrer à cet achat, en 1986 et en 1987, une somme globale de 398 millions de dollars, ce qui signifie pour les industriels concernés que le programme peut démarrer avec 10 % de son financement déjà garanti avant toute livraison.

JACQUES ISNARD.

*(Lire la suite page 4.)*

### Label

M. Reagan a l'art de ménager les susceptibilités de ses alliés européens lorsqu'ils sont en compétition pour un marché militaire particulièrement important aux Etats-Unis. Le succès du RITA français qui équipera l'armée de terre américaine en moyens modernes de transmissions, de préférence à son concurrent, le Ptarmigan britannique, en témoigne.

Depuis le début de cette année, on se doutait que le matériel français avait les faveurs du Pentagone pour des raisons techniques, industrielles et commerciales. Dans les premiers jours de septembre, Mme Thatcher, craignant de perdre la partie, intervient directement auprès du président des Etats-Unis; vous n'avez pas le droit, lui dit-elle en substance, de choisir la France au détriment de la Grande-Bretagne. Celle-ci n'est-elle pas un bien meilleur allié ? A preuve, le soutien de Londres à l'initiative américaine de défense stratégique rejetée par M. Mitterrand. Du coup, le Pentagone réétudie son dossier, donnant ainsi à M. Reagan, en même temps qu'un certain répit, l'occasion de montrer qu'il n'est pas insensible aux arguments de Mme Thatcher.

Entre-temps, les Etats-Unis, qui ne veulent pas fournir de nouveaux avions F-15 à l'Arabie saoudite, encouragent celle-ci à acheter le Tornado britannique plutôt que le Mirage-2000. Le marché étant conclu avec Londres à la fin de septembre, M. Reagan peut s'estimer quitte. D'un côté, il n'est pas parti en guerre contre son propre état-major, et il se présente, aux Etats-Unis mêmes, comme un président qui a tenu à respecter les choix professionnels de son armée de terre. De l'autre, il montre à la France qu'il sait résister aux « suggestions » de son allié le plus fidèle et, à la Grande-Bretagne, qu'il ne l'oublie pas, puisqu'il l'épaule dans ses intérêts commerciaux au Proche-Orient. Mieux : l'administration américaine a laissé entendre, récemment, aux responsables britanniques que leur pays recevrait sa part des contrats relatifs au projet IDS.

Si, à Londres, on se dit déçu malgré tout, on pavoise à Paris, en faisant valoir que, jamais, à la connaissance des industriels français, les Etats-Unis n'avaient osé confier à un fournisseur étranger la conception d'un matériel militaire aussi important. Déjà, entre 1982 et 1984, les Américains avaient acheté à la France des hélicoptères et des avions de surveillance maritime, des missiles, des bombes anti-pistes et des réacteurs d'avion. Les échanges franco-américains en matière d'armements et de technologie avancée ont donc tendance à s'équilibrer, voire à s'améliorer au bénéfice de Paris.

A l'heure où la France fait du « forcing » pour obtenir l'adhésion de ses partenaires européens au programme Eurêka, le label donné par les Etats-Unis avec RITA à la technologie française vient à point nommé. Elle ne peut en même temps que se féliciter de l'appui que lui a apporté la Belgique dans la négociation avec le Pentagone et y voir les prémices d'une vraie collaboration euro-américaine.

DANS LE COMMERCE ET LES SERVICES

## Les hausses de prix autorisées seront très faibles en 1986

Si une bonne partie des prix industriels sont maintenant libérés, les marges du commerce et les tarifs des services sont toujours réglementés par l'administration. Le comité national des prix, qui regroupe professionnels et fonctionnaires, doit se réunir le jeudi 7 novembre. A l'ordre du jour : les règles, applicables en 1986, qui prévoient notamment certains assouplissements pour le commerce.

M. Laurent Fabius avait assuré il y a un an que la liberté des prix industriels serait totale en début de 1986. Elle ne le sera pas tout à fait. Actuellement 80 % des prix sont libérés. Le niveau de 90 % sera atteint au cours des prochains mois. Resteront sous contrôle — *mais la question ne sera pas évoquée par le comité national* — des secteurs qui ont un statut particulier ou des secteurs au sein desquels, la concurrence est insuffisante.

Les secteurs industriels qui sont en liberté se contentent de signer avec l'Etat des « engagements de lutte contre l'inflation » qui n'ont en fait aucune valeur contraignante. En revanche les secteurs qui resteront sous encadrement se verront fixer des normes de hausse de prix à ne pas dépasser, qui pour 1986 seront de 1 % seulement en moyenne.

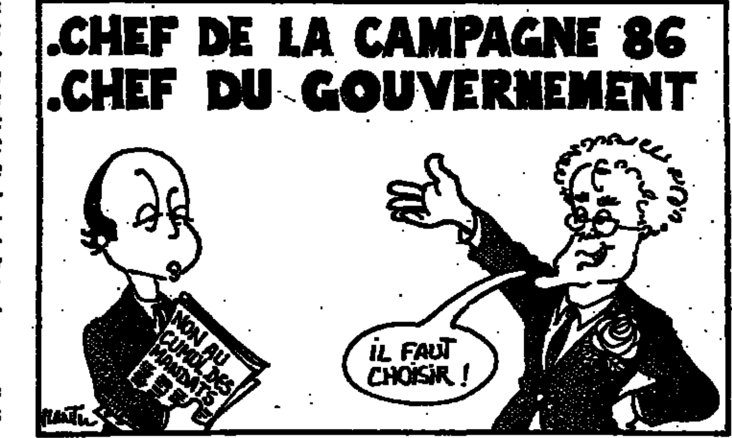
Pour les services, aucune libération générale n'est envisagée. La règle restera l'année prochaine soit la taxation pure et simple, soit des « engagements de lutte contre l'inflation » qui fixent des normes de hausse à ne pas dépasser : + 1,5 % en 1986, après + 3 % en 1985. Troisième formule enfin : des « accords de régulation » négociés avec les professionnels, qui cachent sous leur appellation anodine des dispositions réglementaires précises et impératives, permettant notamment à l'administration de dresser procès-verbal en cas de non-respect des normes fixées. On notera que les services inter-industriels relèvent plus de la réglementation des prix industriels que de celle des services.

Le commerce bénéficiera lui d'assouplissements notables. Le régime très compliqué de taxation issu des diverses politiques de blocage menées en 1982 et 1983 va être remplacé par un système de réglementation spécifique produit par produit. Les professionnels devront signer avec le gouvernement des « engagements de stabilité des prix », qui, pour l'année prochaine, ne permettront aucune hausse au détail.

LE CUMUL DES MANDATS

## Richesse et pauvreté des élus

*Le conseil des ministres du mercredi 6 novembre devait adopter un projet de loi empêchant un homme politique de détenir plus de deux mandats électifs importants. L'UDF est favorable, au moins à l'esprit du projet gouvernemental. Le RPR, en revanche, est farouchement opposé à une limitation de « la liberté des électeurs ». C'est parfois pour des raisons financières que des élus cumulent plusieurs mandats.*




L'assiette au beurre fonctionne encore, au moins dans l'esprit des électeurs français toujours prompts à ne voir dans leurs élus que des ambitieux à la recherche de prébendes. Elle fonctionne beaucoup moins bien, ou plus du tout, dans le portefeuille des hommes politiques, dont la plupart sont très loin de faire fortune et perçoivent des indemnités sans rapport réel avec l'importance des responsabilités qui leur sont confiées.

Comme dans tous les milieux professionnels, il y a des travailleurs acharnés mal payés, des paresseux qui se débrouillent pour gagner très bien leur vie, des « vedettes » facilement accusées de s'en mettre plein les poches et qui ont parfois bien du mal à joindre les deux bouts, des discrets qui réussissent, sans se faire voir, à accumuler les rentrées financières. Les cumulards ne sont pas forcément ceux que l'on croit.

La classe politique française a honte de l'argent. Au lieu de jouer cartes sur table, elle cherche à cacher les liens qu'elle entretient obligatoirement avec lui. Détruire le mythe du désintéressement des élus, ce n'est pas les accuser de vouloir s'enrichir, mais simplement demander aux électeurs, comme aux politiques, de bien vouloir reconnaître que les gestionnaires de la cité doivent pouvoir vivre normalement de leur travail au service de leurs concitoyens.

Au niveau national, ni secret ni ambiguïté. Les parlementaires reçoivent une indemnité qui est la moyenne du traitement le plus haut et du traitement le plus bas de la fonction publique hors échelle. Soit 25 614,83 F au 1er juillet 1985. A cela s'ajoutent une indemnité de résidence de 768,45 F et une indemnité de fonction de 6 595,82 F. L'ensemble de ces sommes (32 979,10 F) est imposable dans la limite de 11/20, le reste étant considéré comme un remboursement de frais.

Depuis quelques années, le Parlement prend aussi à sa charge une indemnité de secrétariat permettant de payer une secrétaire ou deux sténodactylos et le salaire de deux ou trois assistants dans la limite de 19 247 F par mois, hors charges patronales. De plus, les vice-présidents de l'Assemblée et les présidents de commission reçoivent une indemnité supplémentaire de 3 000 F à 4 000 F par mois ; ils disposent en outre d'un secrétariat renforcé, d'une voiture et d'un chauffeur.

Les parlementaires européens perçoivent un traitement de base strictement identique, auquel s'ajoutent des indemnités de déplacement, et, là encore, le remboursement des frais de secrétariat et d'assistance. Mais il n'est pas possible de cumuler les indemnités nationales et européennes.

THIERRY BRÉHIER.

*(Lire la suite page 7.)*



## Le divorce de raison

Le divorce se banalise à une vitesse impressionnante. En dix ans, le nombre des dissolutions des mariages a presque doublé en France, passant de 53 000 en 1974 à 103 000 en 1984. Faut-il en rendre responsable la nouvelle loi, entrée en vigueur le 1er janvier 1976 ? Ce serait voir les choses par le petit bout de la lorgnette. Même s'ils ont été rendus plus faciles, ces divorces à la pelle illustrent un bouleversement des mentalités auquel le législateur n'a fait que s'adapter. Timidement au demeurant, et avec retard. Beaucoup de tribunaux n'avaient pas attendu cette réforme pour changer leurs méthodes désuètes : dans la pratique, le « nouveau divorce » est antérieur à 1976.

« *La courbe s'est mise à grimper bien avant l'adoption de la loi,* souligne M. Louis Roussel, chercheur de l'Institut national d'études démographiques. *C'est un phénomène qui se vérifie dans tous les pays européens. Des lois plus libérales peuvent hâter des désunions qui se seraient étalées sur un plus grand nombre d'années : elles peuvent accentuer une tendance et même avoir des effets symboliques en influençant peu à peu les comportements. Mais il y a une telle disproportion entre le fait de divorcer et les facilités de la loi...* »

L'année-clé en France est 1972. Par une étrange coïncidence, la courbe des mariages s'est mise à baisser sensiblement et celle des divorces à monter. De 1950 à 1970, le taux des mariages rompus était resté stable, aux environs de 11 %. Puis on a assisté à une progression spectaculaire. L'an dernier, le taux était passé à plus de 29 %. Si la France se situe à peu près au même niveau que l'Allemagne fédérale et les Pays-Bas, si elle reste assez loin derrière la Grande-Bretagne et encore plus loin de la Suède (44 %), Paris a déjà atteint le niveau des Etats-Unis, où un mariage sur deux se conclut par un divorce.

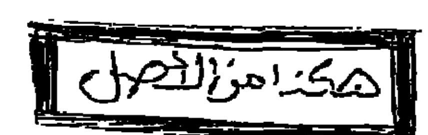
Les « guides du divorce » se multiplient. Il existe même à Paris une organisation bénévole, de conseils et d'informations, que sa présidente, Mme Odile Lamourère, n'hésite pas à qualifier de « *centre d'apprentissage du divorce* ». Quatre cents personnes y défilent chaque année, en particulier « *des femmes de quarante à cinquante ans qui se retrouvent larguées du jour au lendemain et passent brusquement du mariage-sacrifice à l'agressivité* » (1).

ROBERT SOLÉ.

*(Lire la suite page 10.)*

(1) Mouvement d'accueil, de conseils et d'informations pour divorçants et divorcés (MACIDD), 4, rue Vigée-Lebrun, 75015 Paris. Tél. : 43-06-77-71.





# débats

## ENSEIGNEMENT

*La bureaucratie et le centralisme continuent d'affecter l'enseignement, constate Paul Camous. Pourquoi ne pas transformer les structures des collèges, des lycées et des universités et en faire de véritables « sociétés » ? Jean-Jacques Moine propose d'utiliser mieux les énergies disponibles de l'école publique.*

# Les dangers du simulacre

### *Le discours change, non les réalités. Pour fabriquer efficacement des « biens d'enseignement » il faut des « entreprises »*

par PAUL CAMOUS (*)

DEPUIS l'électrochoc de la manifestation de la Bastille et le retrait de la loi Savary, la maladie de l'école et des universités est traitée à coup de tranquillisants, agréables mais dangereux.

Après la volonté brutale d'imposer un service national unifié, tout semble être pour le mieux dans le meilleur des mondes. On entend, rue de Grenelle, un discours qui remplit d'aise les parents. Le ministre retient l'attention par le rôle insolite qu'il joue à contre emploi de celui qu'on attendait de ses principes idéologiques, si longtemps martelés et inscrits dans l'affiche politique du programme commun.

Strictement modelés par les sondages et les tests d'opinion, l'argumentaire, tous les éléments et les mots même sont empruntés à ceux que l'on veut séduire ou apaiser. C'est le même marketing politique qu'à Matignon pour la modernisation, le rôle des entreprises et de leurs dirigeants, qu'à l'intérieur pour la sécurité, ou que rue de Rivoli pour la concurrence et le marché.

Cet écho, agréable à l'oreille et au cœur, anesthésie la réflexion et oblitère le jugement sur les faits quotidiens. En dehors des discours et des déclarations spectaculaires d'intention, rien n'a été fait pour changer quoi que ce soit au système existant et mettre en cause la force tranquille du centralisme bureaucratique et des diverses formes du pouvoir enseignant. Pendant ce temps, le mal court...

Les Français voudraient retrouver la confiance qu'ils avaient naguère dans leur école. Mais ils sont anxieux. La plupart d'entre eux, et pas seulement ceux dont les enfants sont dans le privé, veulent avoir le libre choix des produits et services de l'enseignement, autant que celui des livres, des concerts, du cinéma, des soins médicaux, des vêtements, des loisirs ou des produits d'alimentation.

Le constat est fait. On nous sert, maintenant, de pseudo-réformes « structurelles » : « décentralisation » et « autonomie des établissements scolaires ». Nous sommes en plein domaine des « à-peu-près » et des « faux-semblants ».

Certes, l'école a été, est, et sera toujours au centre des préoccupations des élus locaux. Mais il ne faut pas confondre les genres. Les élus savent que, même s'ils sont légitimés par le suffrage universel, ils ne peuvent s'opposer à l'autorité morale du spécialiste de l'enseignement.

### A bon entendeur, salut !

Les enseignants n'acceptent pas *l'ingérence* — je souligne le mot — des parents ou des élus dans leur métier ou leur carrière. A bon entendeur salut ! En fait, ni les parents ni les élus ne souhaitent participer à la confection d'un produit aussi complexe que l'enseignement. Donner les moyens en matériel et en locaux. Oui ! Ce sera mieux fait que par les administrations d'Etat parisiennes ou régionales. Organiser l'enseignement lui-même. Non ! De même, les parents veulent avoir le droit de choisir, sans être contraints d'assurer une prétendue gestion triangulaire (élus-enseignants-parents). Demande-t-on aux acheteurs d'une télévision ou d'une automobile de siéger aux conseils d'administration ou d'atelier des usines ?

Pour fabriquer un « produit » aussi complexe que des « biens d'enseignement », il faut des établissements régis par une organisation simple et forte, dotés d'une structure interne, hiérarchique et fonctionnelle, réellement capables d'intégrer des « travailleurs intellectuels », individualistes par nature, à l'indépendance d'esprit affirmée. Les enseignants, aujourd'hui, se voient comme les pièces anonymes et mécaniques d'une grande machinerie administrative. Dans le carcan du monopole, ils n'imaginent pas possible la création de coopératives, d'associations, de sociétés, en un mot d'entreprises responsables de la production et de l'offre de biens scolaires ou universitaires.

Les parents souhaitent le pluralisme et la liberté des choix. Mais ils ne veulent pas perdre l'argent public, la gratuité. Les collèges, les lycées, les universités, sont, actuellement, des collectivités aux structures molles, sans projet et sans force.

La volonté et l'initiative des enseignants — dans une organisation totalement nouvelle de pleine responsabilité — peuvent leur permettre, et à eux seuls, de transformer ces simulacres de papier en véritable « sociétés » qui, s'améliorant par la concurrence et se renouvelant par la compétition, existeront comme des individualités vivantes : des entreprises.

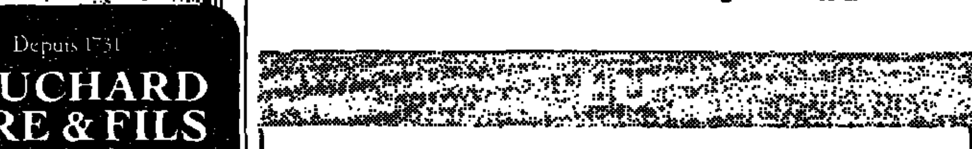
Cela est possible, et, pour les enseignants — associés et responsables, — c'est retrouver l'efficacité et la grandeur de leur mission sociale, à travers le risque, la récompense ou la désaffection. La multiplicité des formules et des combinatoires permet de répondre à toutes les tendances et à toutes les sensibilités.

Mais il faut prendre l'affaire à la base et à partir de schémas, au sens exact du mot, révolutionnaires. Cela n'a pas été fait et si la critique a été abondante, la mise à plat totale n'est pas venue encore. Aucune étude sérieuse n'a été lancée parce qu'un tabou empêche que la « question soit enfin posée ». Acheter le produit scolaire sans perdre la gratuité, c'est possible grâce à l'allocation annuelle scolaire, que chaque famille responsable à droit d'employer à bon escient. L'argent public c'est le sien. Mais il faut fuir les faux-semblants de la décentralisation-panacée, les leurres de l'autonomie factice. La mystification des discours ou l'alibi des pseudo-réformes s'apparentent aux médecines symptomatiques. Empêchant le diagnostic et les soins rigoureux, elles sont proches de l'enthanasie.

(*) Préfet, délégué général de l'Institut du commerce et de la consommation.

(1) Employé par M. Barbarant, secrétaire général du SNI.





## « LES PRÉSIDENTS DE LA Vᵉ RÉPUBLIQUE », d'Arthur Conte

# La République des présidents

ARTHUR CONTE, ancien député des Pyrénées-Orientales, ancien ministre, ancien PDG de l'ORTF, a abandonné la politique active pour se reconvertir dans l'écriture. Auteur prolixe, il a déjà produit près d'une trentaine d'ouvrages. Avec son dernier livre, il crée un nouveau genre : celui de l'historien qui raconte. Il nous parle ainsi — on croit presque entendre son accent — de la République des présidents. Car depuis Vincent Auriol, il les a tous connus, les anciens, les contemporains et même les futurs.

L'agrément de son livre est qu'il n'est pas un ouvrage de science politique ni un traité de droit constitutionnel. *« La IVᵉ République naît dans l'ennui et le débraillé »* ; de Gaulle *« le mammouth »* ; *« On naît à Montboudif, on s'appelle Pompidou, non que la robustesse exclue la finesse »* ; le suivant, *« un homme davantage voué au club qu'à la foule, incapable de frénésie »* ; l'actuel, *« dans le même temps que vous contemplez un prieur, vous percevez un calculateur »* chez qui *« l'onction cache une énorme volonté de puissance »*.

Ce ne sont pas là formules courantes de politologue classique. Arthur Conte laisse aller sa verve souvent caustique pour décrire la vie en dents de scie de la gauche et le comportement en ligne brisée de son président. Il insiste davantage sur les nuages noirs que sur les nuages roses de l'actuel septennat et trouve même que Laurent Fabius *« fait assez vieux jeu »*. On se doutait que l'auteur n'était pas mitterrandiste. Il le confirme amplement.

Le livre fourmille d'anecdotes et surtout de portraits, ou plutôt d'esquisses, façon pochade, de tous les personnages qui constituent les « entourages », ces pépinières pour les ambitions mal contenues.

ANDRÉ PASSERON.

★ Arthur Conte, *les Présidents de la Vᵉ République*. Le Pré aux Clercs. 466 p., 118 F.

# Une fondation au service de l'école

### *Capter les informations sur le fonctionnement du système scolaire et intervenir auprès des décideurs*

par J.-J. MOINE (*)

LE pays s'est habitué à l'inacceptable : l'échec scolaire, largement décrit dans les colonnes du *Monde*, et ses conséquences navrantes.

Les responsabilités de cet échec sont sans doute multiples : elles sont autant le fait des adultes dans leur ensemble que des parents, plus directement concernés, et de l'environnement économique et social ; il serait donc injuste de rejeter la responsabilité du désastre actuel sur le seul système scolaire. Aussi disons-nous avec force : ce n'est pas l'école qui enseigne la haine, la violence, le vol, la négligence, la paresse. Mais nous affirmons aussi que l'école peut limiter considérablement les dégâts ; elle ne le fait pas toujours.

Même dans un environnement défavorable à l'enfant, *la plupart des situations* (individuelles ou collectives) *peuvent être redressées*. Le pays peut, en donnant à son école publique les moyens nécessaires et en utilisant intelligemment les énergies disponibles, obtenir des résultats prodigieux... Et pourtant on accepte le gâchis actuel ! Comment faire cesser cette absurdité ?

Il faut d'abord être lucide et objectif : organisations pédagogiques ou syndicales, associations de parents d'élèves, partis politiques qui ont exercé successivement le pouvoir, toutes ces structures — quels que soient les dévouements qui s'y investissent — n'ont pas pu prévenir une situation déplorable. Espérer de leur seule action un redressement rapide serait vain.

Alors que faire ? Quels modes d'intervention seraient plus efficaces ?

Des enseignants et des non-enseignants de qualifications diverses ont créé une organisation : l'APFEE (Association pour favoriser une école efficace) (1), qui s'est donné pour tâche, dans un premier temps, d'observer le fonctionnement réel de quelques établissements : traquer, « à la base », tout à la fois les facteurs favorisant l'échec scolaire et les réalisations qui le réduisent. Il y a quelque indiscrétion à regarder la réalité : quel contraste avec les discours lénifiants des responsables ! Que d'aberrations rencontrées dans les établissements ! (Un exemple : le remplacement de maîtres absents par des étudiants inaptes à l'enseignement.) Que d'initiatives gelées par l'attente, toujours renouvelée, d'une échéance électorale ! Mais aussi que de dévouements, que de réussites porteuses d'espoir !

### Une logistique

Dans un second temps, l'APFEE a cherché les raisons pour lesquelles les mouvements qui poursuivaient des buts analogues ne les avaient pas vraiment atteints : il leur manquait une logistique, une assise financière suffisante ; ils ont dû recourir à l'excès au bénévolat, et le bénévolat s'use. *Pour dépasser le partiel et le temporaire, il faut durer.*

Notre projet :

I. — Création d'une structure — institut ou fondation — qui dispose d'une solide base financière. Indépendante de l'Etat, des partis politiques et des corporations, cette structure serait financée par dons ou legs de particuliers et mécénat d'entreprise.

II. — Mise en place, dans un ensemble constituant un échantillon représentatif du système scolaire, de *capteurs d'information* : il s'agit de *disposer, en permanence, de données sur le fonctionnement effectif du système scolaire*, et notamment sur les expérimentations réussies, en étant attentif aux suggestions des différents acteurs. Le réseau de capteurs, femmes et hommes de terrain, doit être rigoureusement indépendant de l'Etat et des corporations.

III. — Elaboration de propositions concrètes.

IV. — Intervention auprès des décideurs (parlementaires, ministres, administrateurs...) et appel à l'opinion publique afin que les problèmes soient traités et que s'instaure un climat plus favorable à la jeunesse de ce pays.

Nous nous faisons une loi de toujours *défendre l'intérêt des élèves*, sans esprit et sans haine, de toujours rechercher un consensus sur l'école. Nous disons qu'il importe de donner aux jeunes l'appétit du savoir et de développer en eux l'esprit d'initiative et de recherche, et nous affirmons que ces objectifs sont incompatibles avec encyclopédisme scolaire, emploi du temps parcellisé et gavage privilégiant à l'excès l'intelligence réceptrice (2).

Notre entreprise est difficile, bien sûr. Impossible ? Nous ne le pensons pas. La suite va dépendre des réactions au présent appel. Des lettres nombreuses (3) (apportant informations, opinions, suggestions et soutiens) rendraient plus accessible l'objectif que nous poursuivons : mobiliser tous et toutes pour une école publique plus efficace.

(*) Président de l'Association pour favoriser une école efficace (APFEE).

(1) Cette association, qui se veut indépendante de toute organisation politique ou syndicale, regroupe des personnes qui, enseignant ou n'enseignant pas, s'intéressent au système éducatif. Elle est parrainée par des personnalités exerçant ou ayant exercé de hautes responsabilités dans les domaines les plus divers : secteur industriel, organismes de recherche, organismes de coopération internationale, fondations, etc.

(2) L'APFEE a une sensibilité proche de celle de DJS (Défense de la jeunesse scolaire), mouvement aujourd'hui disparu et qui, pendant une douzaine d'années, fit de nombreuses propositions et obtint des succès partiels et temporaires des plus encourageants. Mais DJS n'a pas résisté à l'usure du temps... L'article ci-dessus a été rédigé après rencontre avec François Walter, qui fut l'initiateur et l'un des animateurs de cette admirable entreprise.

(3) Elles seraient à adresser à l'APFEE, BP 54, 69672 Bron Cedex.

## COURRIER DES LECTEURS

### Des chiffres et plus de lettres

(...) Que Jacques Chirac et Laurent Fabius se soient taillé des croupières sans ménagement : la tradition des mousquetaires de chez nous s'en trouve respectée. (...) Mais que ces deux beaux esprits, auxquels la collectivité a payé des études coûteuses, qu'elle a élevés aux plus hautes responsabilités, et dont elle a accepté qu'ils mènent, en son nom, ses affaires, que ces deux privilégiés soient incapables de s'entendre sur deux chiffres, sur deux statistiques, voilà qui ridiculise pour longtemps la formation économique, son sérieux et sa nécessité dans un pays, où, pourtant, elle fait si cruellement défaut.

Nous savons bien que la vérité politique est relative, que la règle du jeu démocratique telle qu'on la conçoit en pays latin postule un vertueux et un pêcheur, un menteur et un juste, un qui dit vrai et un tricheur, et que cette commedia dell'arte, et les acteurs qui l'animent, ne sont que des conventions dont a besoin la liberté.

Mais vraiment, ce dimanche 27 octobre, les représentants de la République, de part et d'autre, se sont à ce point moqués de nous qu'il vaut mieux en rire en regrettant que ceux que nous déléguons aux affaires générales, pendant que nous faisons vivre le pays, nous croient trop sots pour connaître les chiffres et n'aient plus assez de lettres pour nous proposer une espérance.

HERVÉ SERIEYX,
*président de l'ACADI.*

### Une visite pour les xénophobes

Dans ma région, près de La Bassée, à l'occasion de la Toussaint et du 11 novembre, les jardiniers procèdent à la toilette des nombreux cimetières militaires comme chaque année. A côté des corps des militaires français gisent les dépouilles mortelles de milliers de soldats d'origine étrangère. Ils étaient arrivés de 1914 à 1918 ou de 1939 à 1945 pour défendre la France sans passeport ni visa. Ils n'ont pas été refoulés.

C'est curieux de constater que certains Français n'aiment les étrangers que lorsqu'on a besoin d'eux pour mourir sur les champs de bataille ou travailler dans les mines à 300 mètres sous terre. Je conseille aux xénophobes, aux racistes, à l'occasion du 11 novembre, de faire la visite des cimetières militaires.

Ils étaient indiens, portugais, nord-africains, néo-zélandais, canadiens, polonais, américains noirs ou blancs. Certains Espagnols ou Slaves furent dans la Résistance aussi Français que certains français ! Ils eurent le courage de se battre.

ROBERT BOUSSEMART
*(Billy-Berclau).*

**Le Monde**

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : 42-46-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

*Gérant :* André Fontaine, directeur de la publication

*Anciens directeurs :* Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 500.000 F

Principaux associés de la société : Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* », MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

*Administrateur :* Bernard Wouts.

*Rédacteur en chef :* Daniel Vernet.

*Corédacteur en chef :* Claude Sales.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXᵉ — OJD 1984



Commission paritaire des journaux et publications, nᵒ 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
BP 507 09
75422 PARIS CEDEX 09

| | 3 mois | 6 mois | 9 mois | 12 mois |
|---|---|---|---|---|
| FRANCE | 354 F | 672 F | 954 F | 1 200 F |
| TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE | 687 F | 1 337 F | 1 952 F | 2 530 F |
| ÉTRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS | 399 F | 762 F | 1 089 F | 1 380 F |
| II. — SUISSE, TUNISIE | 504 F | 972 F | 1 404 F | 1 800 F |

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) ; nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 400 m. ; Allemagne, 1,80 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,50 $ ; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 120 pes. ; E.-U., 1,20 $ ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 90 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 9,00 kr. ; Pays-Bas, 2 fl. ; Portugal, 100 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 9 kr. ; Suisse, 1,60 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

# étranger

LA VISITE A MOSCOU DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AMÉRICAIN

## « Il n'y a pas eu de réduction de nos différences sur le problème des armements »

### *déclare M. Shultz*

**M. Shultz, secrétaire d'Etat américain, a quitté Moscou mardi soir 5 novembre après avoir eu, en deux jours, quatorze heures d'entretien au total avec les dirigeants soviétiques, dont quatre avec M. Gorbatchev. *« Il n'y a pas eu de réduction de nos différences sur les armements nucléaires et spatiaux »*, a dit, avant son départ, le chef de la diplomatie américaine. Pour lui, cependant, ces problèmes ne sont qu'une partie des dossiers qui doivent faire l'objet de discussions lors du sommet soviéto-américain de Genève, les 19 et 20 novembre prochain.**

De notre correspondant

Moscou. – M. Shultz a indiqué mardi soir, au cours d'une conférence de presse, avant de rentrer à Washington, que *« tous les sujets imaginables »* ont été abordés au cours de ses entretiens à Moscou, et que les positions se sont rapprochées sur certains points et pas sur d'autres. *« Il ne s'agissait pas seulement de préparer le sommet de Genève, mais, plus généralement, d'examiner les relations entre nos deux pays. C'est un processus que nous souhaitons poursuivre »*, a affirmé le secrétaire d'Etat.

Les Américains considèrent en effet que cette rencontre n'est qu'une étape et qu'il ne faut pas en attendre monts et merveilles. *« La vie ne se termine pas le 20 novembre à Genève »*, a remarqué en souriant M. Shultz. Celui-ci a qualifié ses conversations avec M. Gorbatchev de *« franches, intenses et complètes »* et il a vivement réfuté la suggestion d'un journaliste américain selon laquelle il y aurait eu des *« criailleries »*. Tass a eu recours quasiment aux mêmes adjectifs. *« L'entretien a eu lieu dans une atmosphère franche et constructive »*, écrit l'agence soviétique, qui a répété une fois de plus que M. Gorbatchev attachait *« une grande importance »* au prochain sommet de Genève.

Le secrétaire d'Etat américain a précisé que l'affaire Yourtchenko avait été *« très brièvement »* abordée, et que les accusations soviétiques à ce propos étaient *« totalement fausses »*. La *Pravda* de ce mercredi publie un compte rendu de la conférence de presse donnée, lundi à l'ambassade d'URSS à Washington par celui qu'on prenait pour un transfuge du KGB et qui affirme maintenant avoir été drogué et séquestré par la CIA. Après avoir été *« enlevé »* à Rome où il se trouvait *« en mission »* et avoir été *« transporté sans connaissance outre-Atlantique »*, il a été *« soumis de façon presque ininterrompue à un conditionnement psychologique intense »*, écrit le quotidien du parti.

### Un article du maréchal Sokolov

La *Pravda* raconte comment Yourtchenko aurait même eu droit à la visite d'un des plus proches conseillers du directeur de la CIA, mais rien n'y fit, et Yourtchenko, *« profitant de l'inattention des personnes chargées de le surveiller »*, décidément bien négligentes, put se réfugier à l'ambassade soviétique. Les autorités soviétiques exigent pour elles-mêmes des excuses et des *« sanctions »* pour les responsables de ce *« crime »*. Ni cette ténébreuse affaire ni, d'ailleurs, celle du soldat soviétique réfugié à l'ambassade américaine à Kaboul et qui en est reparti n'ont, semble-t-il, perturbé le séjour à Moscou de M. Shultz.

Dans le grand jeu des propositions et contre-propositions en matière de désarmement auquel se livrent Washington et Moscou, la direction soviétique a fait monter en ligne le ministre de la défense, le maréchal Sokolov, qui signe ce mercredi 6 novembre dans la *Pravda* un long article consacré essentiellement au rappel des principes qui ont présidé à l'élaboration du traité SALT 2, signé à Vienne en 1979, mais jamais ratifié par le Sénat américain. Ce document, estime le maréchal Sokolov, *« examine et évalue de façon objective les armes nucléaires de l'URSS et des Etats-Unis. C'est son principal mérite. Les armements nucléaires stratégiques des deux parties y sont considérés comme un tout. »*

Le maréchal Sokolov récuse, d'autre part, l'argumentation présentée par le président Reagan le 24 octobre à l'ONU selon laquelle il faut améliorer les relations entre les deux pays en réglant les *« crises régionales »* pour pouvoir progresser dans le contrôle des armements. C'est *« intentionnellement »* et *« depuis l'été 1979 »* que Washington aurait, selon le maréchal, décidé de *« torpiller »* le traité SALT 2, et non pas en raison des *« événements d'Afghanistan »*. L'intervention soviétique date des derniers jours de l'année 1979.

DOMINIQUE DHOMBRES.

## Washington autorise le transfuge Vitaly Yourtchenko à rentrer en URSS

De notre correspondant

Washington. – Les autorités américaines ont annoncé, mardi 5 novembre, qu'elles ne s'opposeraient pas au départ pour l'URSS de M. Vitaly Yourtchenko, le transfuge soviétique du KGB qui accuse la CIA de l'avoir en fait enlevé et drogué. Cette décision a été prise après que M. Yourtchenko se fut personnellement rendu au département d'Etat pour y confirmer qu'il avait *« librement »* choisi de rentrer dans son pays – ce qui ne saurait désormais tarder.

Ce dénouement n'éclaircit cependant en rien une affaire qui demeure totalement mystérieuse, car, si les allégations de M. Yourtchenko sur son rapt et son évasion n'apparaissent guère crédibles, il est aussi difficile d'accorder la moindre valeur aux éléments d'explication qu'ont laissé filtrer, ce même mardi, les milieux du renseignement américain. A en croire ces informations, anonymement dispensées, c'est une histoire d'amour déçu qui aurait provoqué le double retournement de l'ancien haut responsable du KGB. Amant de la femme d'un diplomate soviétique en poste au Canada, il aurait, en effet, trahi pour s'installer avec elle à l'Ouest. Las ! il aurait eu alors une déconvenue sentimentale et aurait, en conséquence, cédé au mal du pays.

Cette romantique version implique que l'on admette, premièrement, que M. Yourtchenko aurait décidé de passer à l'Ouest pour le seul amour d'une femme dont il ne se serait pas assuré qu'elle était disposée à le suivre et, deuxièmement, qu'il aurait pris le risque de rentrer en URSS après s'être prêté à trois mois de « debriefing » (séances d'interrogation et de « déconditionnement ») par la CIA. Or, ni au cours de sa conférence de presse de lundi à l'ambassade soviétique ni à sa sortie du département d'Etat, il n'avait l'air d'un homme brisé par un désespoir passionnel. Il est difficile d'imaginer de surcroît qu'il ait pu – avant de gagner, samedi dernier, l'ambassade soviétique – entrer en contact avec ses anciens collègues pour négocier les conditions de son retour.

A l'inverse, on comprendrait très bien que la CIA ait du mal à avouer ou à reconnaître qu'elle a été bernée depuis le début par un homme en mission et qui aurait fort bien pu, à seule fin de convaincre, donner à l'agence les renseignements vérifiables et, éventuellement, importants qu'elle dit avoir reçus de lui. Le fait est, en tout cas, que cette affaire a le double avantage pour les dirigeants soviétiques de passablement ridiculiser les services secrets américains, qui se flattent d'avoir retrouvé une efficacité, et de les impliquer dans une histoire particulièrement glauque, dont ils ne pourront pas donner le fin mot – en admettant qu'ils le connaissent.

### Scepticisme

A deux semaines du sommet de Genève, c'est là tout bénéfice pour M. Gorbatchev, devant qui M. Reagan compte bien évoquer – avec une force inversement proportionnelle aux chances de succès de la rencontre – les questions des droits de l'homme. Le vice-président de la commission sénatoriale pour les affaires de renseignement, M. Patrick Leahy, n'a, pour sa part, pas hésité à exprimer publiquement le scepticisme que sucitait en lui la version de la femme fatale. *« Je continue,* a-t-il déclaré, *à trouver incroyable qu'un haut responsable du KGB puisse croire qu'il pourrait changer et rechanger de camp et que la datcha serait toujours là, sur les bords de la mer Noire. » « Ils étaient sûrs* [à la CIA], a-t-il ajouté, *que c'était du vrai, et j'aurais tendance à croire que c'est encore leur sentiment. »*

A sa sortie du département d'Etat, où il était accompagné par quatre diplomates de l'ambassade soviétique, dont un seul, le ministre-conseiller, a été autorisé à intervenir dans la discussion, M. Yourtchenko s'est contenté de lancer aux journalistes : *« Yes, home »* (« oui, à la maison »). Une heure durant, il avait auparavant fait face au remplaçant du secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires européennes (qui se trouvait... à Moscou avec M. Shultz) et avait été informé qu'il était toujours libre de rester aux Etats-Unis s'il le souhaitait. Sous l'œil de quatre autres responsables américains et d'un médecin qui n'a décelé *« aucune preuve observable »* d'une quelconque administration de drogues, M. Yourtchenko a alors répété à plusieurs reprises que sa volonté de retourner en URSS n'était le fruit d'aucune pression.

### Le marin du « Maréchal-Koniev »

Quelques heures plus tôt, le département d'Etat avait fait dire par son porte-parole que cette affaire ne devrait pas affecter le déroulement du sommet de Genève. A peu près au même moment, le gouvernement faisait victorieusement valoir devant une cour d'appel que la justice ne pouvait pas intervenir dans la conduite de la politique étrangère en interdisant le départ des eaux territoriales américaines du *Maréchal-Koniev*, le navire soviétique duquel un marin ukrainien avait à deux reprises sauté les 24 et 25 octobre dernier. Le jeune homme, qui s'était tailladé les veines, et avait été reconduit à bord par la police des frontières, avait fini par déclarer aux représentants du département d'Etat que son intention n'était pas d'obtenir l'asile.

L'interprète qui l'avait assisté à la demande des autorités affirme le contraire, et plusieurs organisations d'immigrés ukrainiens auraient voulu que le jeune homme ait une nouvelle chance de ne pas croire qu'un sommet pesait beaucoup plus que son sort.

BERNARD GUETTA.

A STOCKHOLM

## La conférence sur le désarmement en Europe a repris dans un meilleur climat

De notre correspondant

Stockholm. – La huitième session de la conférence sur les mesures de sécurité et de confiance et le désarmement en Europe (CDE) s'est ouverte le mardi 5 novembre, à Stockholm, dans une atmosphère relativement optimiste. Les trente-cinq pays représentés, signataires de l'Acte final de la CSCE, espèrent que la nouvelle procédure « informelle » de travail adoptée à la fin de la session précédente va permettre de faire avancer les négociations qui s'étaient surtout résumées, jusqu'à présent, à un aimable et courtois dialogue de sourds, et à une discussion assez vaine sur le mandat exact de cette conférence.

Depuis le début, en janvier 1984, les Occidentaux ont insisté sur le caractère essentiellement militaire des *« mesures de confiance et de sécurité »*, dans le domaine classique, qui doivent être discutées à Stockholm : échange d'informations militaires, de calendriers prévisionnels, notification des activités, observation réciproque de certaines d'entre elles, vérification, développement des moyens de communication entre Etats. Les pays d'Europe de l'Est soulignaient, de leur côté, l'importance des « accords politiques » pour diminuer les menaces de conflit et le rôle tout relatif des armements classiques par rapport au danger nucléaire.

Pour tenter de sortir une première fois de l'impasse, sans trop gêner les uns et les autres, il fut décidé lors de la quatrième session, en décembre 1984, de créer deux groupes de travail (A et B) et de sérier les propositions « politiques » chères au pacte de Varsovie et « technico-militaires » de l'alliance atlantique, les unes et les autres se voyant assurées d'être traitées équitablement, sans discrimination. Cette structure de travail, d'abord bien accueillie, ne permit pas de faire de progrès substantiels. Les positions de chacun et de chaque « bloc » restaient figées et la conférence de Stockholm devait bientôt de nouveau s'enliser.

*Le* « dégel » qui s'est amorcé cet automne, au cours de la septième session, avait été en grande partie préparé par l'ancien chef de la délégation américaine, M. James Goodby, qui était allé, en septembre, rendre visite à Moscou à son homologue soviétique, M. Oleg Grinevsky. Les Etats-Unis et l'URSS désiraient vraisemblablement présenter un minimum de résultats à Stockholm avant le sommet Reagan-Gorbatchev et symboliser d'une certaine manière l'amélioration des relations entre Moscou et Washington.

De part et d'autre, des « concessions » – avouées ou non – ont donc été faites. Les pays du pacte de Varsovie ont à présent accepté de ne plus insister sur leurs propositions « politiques » concernant l'interdiction des armes chimiques en Europe, le gel des budgets militaires des

> *Washington et Moscou souhaitent de toute évidence parvenir à un minimum de résultats avant le sommet de Genève*

Etats participants à leur niveau actuel, l'engagement de ne pas utiliser, le premier, l'arme nucléaire et la création de zones dénucléarisées. Selon un délégué occidental, c'est une *« illusion optique »* de croire que l'Union soviétique et ses alliés ont cédé ici beaucoup de terrain. Ils ne pouvaient ignorer, dès le début, que ces propositions n'avaient absolument aucune chance d'être retenues dans un éventuel document final.

De leur côté, les Etats-Unis et l'alliance atlantique ont accepté de discuter les questions d'information et de vérification sur place des mesures de confiance et de sécurité – assimilées par l'URSS à une *« légitimation de l'espionnage »* – dans le contexte plus large de la notification des manœuvres militaires. Elles ne sont plus comme avant des têtes de chapitre des propositions des Occidentaux. Un pas en arrière ? *« Absolument pas,* dit l'ambassadeur américain qui a succédé à M. Goodby, M. Robert Barry, *car toutes nos propositions sont complémentaires et indissociables ! »*

### Tomber la veste

Personne ne veut donner l'impression d'avoir perdu la face et n'a en fait renoncé à ses propositions initiales – *« elles restent toutes sur la table »*, – mais un effort a été accompli pour tenter de canaliser la discussion vers les sujets où des progrès sont théoriquement possibles. Lors de sa récente visite officielle à Paris, M. Gorbatchev avait par exemple déclaré que l'URSS était disposée à accepter *« l'échange de calendriers prévisionnels annuels des activités militaires »*.

Une fois encore, le très habile chef de la délégation finlandaise, M. Matti Kahilnoto, a joué un rôle déterminant dans la mise au point des compromis qui ont conduit à une nouvelle structure de travail plus souple. Les groupes A et B sont maintenus mais les discussions seront dorénavant informelles – comme la France l'avait d'ailleurs proposé il y a quelques mois déjà pour sortir du « sur place ». Les « cartons », avec les noms des différents pays, ont été ôtés des tables de négociation. *« Nous avons enfin tombé la veste ! »*, dit un diplomate, las comme la plupart de ses collègues d'entendre les longs discours déclamatoires qui ont caractérisé jusqu'ici la CDE.

On espère à présent que les échanges de vues et d'idées seront plus spontanés et plus fructueux. Ils porteront principalement, après les « concessions » mutuelles, sur les mesures de confiance et de sécurité de type « traditionnel » (notification des manœuvres militaires, échanges d'observateurs, vérification, échanges de calendriers prévisionnels des exercices militaires, etc.) ainsi que sur un traité de non-recours à la force. Les Occidentaux laissent entendre qu'ils sont prêts à signer un tel accord si les mesures de confiance décidées à Stockholm ont un *« réel contenu »* et si elles constituent un progrès qualitatif *« substantiel »* par rapport à l'Acte final d'Helsinki.

Un pas en avant a été fait, *« mais il n'y a vraiment pas de quoi crier victoire, car il aura fallu vingt mois pour en arriver là ! »*, estime M. Barry. L'expérience a montré qu'il était plus facile à Stockholm de s'entendre sur les questions de procédure que sur les véritables problèmes. Par ailleurs, on attend avec une certaine impatience les popositions communes des pays neutres et non alignés. Les discussions au sein de ce groupe ont été particulièrement difficiles, mais un « document de travail » devrait être présenté prochainement. La huitième session, qui s'achèvera le 20 décembre, sera une phase essentiellement exploratoire et peut-être, si la négociation progresse favorablement, passera-t-on au début de la rédaction d'un document final. Le temps presse...

Certes, les Soviétiques ont fait savoir qu'ils étaient disposés, si besoin est, à poursuivre les discussions, au delà de la réunion de la CSCE à Vienne, fin 1986. Mais les Occidentaux excluent cette éventualité. Avec ou sans résultats, les travaux de la CDE doivent prendre fin avant l'été prochain.

ALAIN DEBOVE.

● *Un diplomate mexicain assassiné à Moscou.* – Le conseiller à l'ambassade du Mexique à Moscou, Manuel Portilla Quevedo, a été trouvé mort dans son appartement le 30 octobre. Il avait été frappé à l'aide d'un instrument contondant et achevé d'une balle dans la tête. Sa domestique, mexicaine, a été tuée en même temps que lui. La police soviétique a ouvert une enquête, a-t-on appris le mardi 5 novembre, mais l'identité et les mobiles des assassins ne sont pas encore connus. – (*Reuter.*)

## *Quand le néophyte Reagan part à la découverte de l'« homo sovieticus »*

Washington. – Pour sa prochaine rencontre avec M. Gorbatchev, le président Reagan travaille d'arrache-pied. Depuis le mois d'août, il a déjà absorbé quelque vingt-cinq documents indigestes préparés par des experts des problèmes soviétiques. Avec le zèle du néophyte, il s'est lancé à fond dans la soviétologie, potassant l'histoire de la Russie et la psychologie des Russes. Il est aidé dans sa démarche par l'écrivain Suzanne Massie, co-auteur du roman *Nicolas et Alexandra*. Dans la salle de cinéma de la Maison Blanche, il voit des films actuellement projetés à Moscou qui l'aideront sinon à découvrir l'âme slave du moins à mieux comprendre l'*homo sovieticus*. Bref, le président prépare le « sommet » de Genève avec les mêmes méthodes qui lui avaient si bien réussi lors de sa visite en Chine en 1984.

Pour prendre une mesure plus concrète de la personnalité de son prochain interlocuteur, M. Reagan reçoit les parlementaires et les hommes d'affaires qui ont déjà rencontré le dirigeant soviétique. Mais pour l'ancien acteur, une bonne répétition vaut mieux qu'une connaissance livresque. A cet égard, le président a la chance d'avoir sous la main Jack Matlock Jr., ancien ambassadeur à Prague, deux fois en poste à Moscou, responsable des affaires soviétiques au Conseil national de sécurité, un homme compétent, connaissant à fond la culture et la langue russes et qui, de surcroît, ressemble étrangement à M. Gorbatchev. Voilà qui donnera de la vivacité aux répétitions qui commenceront la semaine prochaine. Nancy Reagan « bachote » également, étudiant attentivement les reportages télévisés sur la visite à Londres et à Paris de Raïssa Gorbatcheva.

### Etudiant consciencieux

Le président et son épouse, vétérans d'Hollywood, attachent beaucoup d'importance à la connaissance du rôle et aux répétitions. Mais l'expérience a prouvé qu'il ne fallait pas écraser le président sous trop de documents et qu'il était plus sage de le laisser aller au gré de son inspiration. Le président, dit-on, est très bon dans l'improvisation. A Williamsburg, en 1983, à la veille d'une journée importante de discussions avec ses partenaires occidentaux, il s'était couché très tard pour voir un film qu'il aimait bien et non pour lire un épais document d'information. Et il fut brillant le lendemain.

Néanmoins, Ronald Reagan, étudiant consciencieux, a encore des lacunes. Du moins dans sa connaissance de la langue. Au cours d'une interview à la BBC, il a affirmé que le mot « liberté » n'existait pas en russe : un mauvais point, la liberté en URSS existe, au moins dans le vocabulaire : elle se dit « *svoboda* ». Un collaborateur qui voulait bien faire précisa que le président s'était trompé et avait en tête le mot « compromis » ; un second mauvais point : le mot existe : « *kompromiss* ». L'élève Reagan pourrait mieux faire.

H. P.

# DIPLOMATIE

## L'ACHAT DU SYSTÈME RITA PAR L'ARMÉE AMÉRICAINE

### La déception des Britanniques

De notre correspondant

Londres. — Peu après l'annonce de la décision américaine, on a fait savoir au ministère britannique de la défense que le gouvernement était *« naturellement déçu »* et on a souligné que le choix du Pentagone était *« uniquement fondé sur une question de prix »*, laissant ainsi entendre que la proposition britannique était meilleure au plan des performances, sinon pour d'autres raisons de caractère politique. Pour sa part, la compagnie Plessey, qui produit le système Ptarmigan (particiellement mis en service dans l'armée britannique cette année) a indiqué que l'échec de sa soumission ne devrait pas entraîner de suppression d'emplois.

La décision américaine n'a guère surpris, car il semble qu'elle était plus ou moins connue à Londres depuis plusieurs semaines. La déception britannique est quelque peu compensée par la grande satisfaction causée par la commande faite fin septembre par l'Arabie saoudite de quarante-huit avions de combat Tornado (préférés aux Mirage-2000) et, une cinquantaine d'appareils d'entraînement britanniques pour une somme de 3 à 4 milliards de livres, *« le plus gros contrat d'exportation jamais obtenu par notre pays »*, avait déclaré M. Michael Heseltine, ministre de la défense. Ce contrat représenterait la garantie d'environ 25 000 emplois. A Londres comme à Washington, on avait alors fait comprendre que le gouvernement américain avait pu soutenir dans ce cas la soumission de la Grande-Bretagne en prévision du rejet du système Ptarmigan.

#### « Humiliant »

D'autre part, les gouvernements britannique et américain s'apprêtent à signer un accord pour une participation « substantielle » de l'industrie et de la recherche britanniques au projet IDS dit de « guerre des étoiles ». M. Heseltine a rencontré récemment M. Casper Weinberger à ce sujet, mais il n'a pu obtenir la définition préalable du nombre et de l'ampleur des contrats. Il en aurait conçu quelque amertume eu égard aux liens « privilégiés » que la Grande-Bretagne entend maintenir avec les Etats-Unis.

De la conception que l'on a à Londres de ces relations, il a été bien sûr question à propos du choix de RITA, qui représente malgré les précédentes compensations, un revers pour Mme Thatcher. Celle-ci, en effet, était intervenue personnellement et avec insistance en écrivant en août une lettre au président Reagan pour lui préciser que la préférence devait être accordée à la Grande-Bretagne parce que ce pays était un allié plus sûr que la France.

Cette pression, apparemment contraire aux principes de libre concurrence défendus par Mme Thatcher pour stimuler les exportateurs, avait provoqué l'ironie de l'opposition, qui, aujourd'hui, après le refus de Ptarmigan, ne manque pas de souligner les limites des efforts déployés par le premier ministre auprès de l'administration Reagan. Dans cette mesure, plusieurs députés travaillistes ont déjà indiqué que le choix de RITA s'avérait *« assez humiliant »*.

FRANCIS CORNU.

#### LE SYSTÈME PTARMIGAN

Le système intégré de communications britannique Ptarmigan est fabriqué par la société Plessey Defence Systems de Christchurch, Dorset (sud-ouest de l'Angleterre), en association avec la compagnie américaine Rockwell International. Le système digital embarqué à bord de véhicules militaires assure des liaisons codées, indéchiffrables par l'ennemi, selon ses fabricants, en raison de l'utilisation d'un seul canal.

Il permet aussi la transmission de télex, de fac-similés et de données informatiques. Au cas où l'un des camions-relais viendrait à être détruit, le réseau se reformerait automatiquement. Ptarmigan est destiné à remplacer le vieillisant système Bruin utilisé par les forces britanniques depuis 1967. Il commence à entrer en service pour l'armée britannique du Rhin.

### Un réseau mobile de transmissions géré par ordinateur

Le système RITA est un réseau tactique de commandement au niveau du corps d'armée, destiné à établir en permanence, entre les PC et les différentes unités, même les plus isolées, des liaisons sûres, quelle que soit la position géographique et hiérarchique des abonnés à l'intérieur d'une superficie de 15 000 kilomètres carrés. On peut le comparer à un maillage de liaisons qui permet à un message d'être transmis simultanément par plusieurs chemins possibles et qui s'enroule et se déroule au rythme de la manœuvre.

Etant modulaire, le RITA peut grandir, se réduire ou se transformer selon les circonstances locales. Ce qui veut dire que le système est conçu différemment selon qu'il est en service dans les armées française et belge, et bientôt américaine. L'automatisme des fonctions y est très poussé, et il suffit d'une demi-journée à un fantassin, à un conducteur de véhicule militaire ou à un artilleur pour devenir un opérateur averti du RITA.

Pour l'essentiel, le RITA, tel qu'il est en service dans l'armée de terre française depuis mars 1983, est constitué de centres nodaux reliés entre eux par des faisceaux hertziens qui ont une capacité de vingt-quatre voies. Ces centres nodaux, distants l'un de l'autre de 30 à 40 kilomètres, sont les centres nerveux du dispositif auxquels se raccordent les PC (par des jonctions permanentes) et les abonnés mobiles (par intégration radio, à l'aide de leur poste radio portatif). Les matériels mis à leur disposition sont le poste téléphonique d'abonnés, un terminal de télégraphie rapide et, pour des cartes, un fac-similé rapide.

Toutes les voies arrivant au centre nodal convergent vers un commutateur automatique numérique qui effectue automatiquement les routages demandés et qui transmet des conversations « digitalisées » (informatisées), donc faciles et rapides à chiffrer pour éviter toute intrusion de l'extérieur. L'installation complète d'un centre nodal demande deux heures, son démontage une heure. Un centre nodal a en mémoire les archives de son voisin, et c'est ce maillage qui fait que la destruction éventuelle d'un ou de plusieurs centres n'a pas d'effet sur l'écoulement du trafic.

Chaque abonné, fixe ou mobile, dispose d'un numéro d'appel à sept chiffres qu'il conserve où qu'il se trouve dans la zone de déplacement du corps d'armée. Après avoir raccordé son matériel, l'abonné inscrit son numéro dans la mémoire du commutateur et, dès lors qu'il est ainsi positionné dans le dispositif de transmissions, il peut communiquer avec n'importe qui en moins de trois secondes. La communication, gérée automatiquement, empruntera la voie directe ou un chemin détourné pour arriver au destinataire. Le commandement et le contrôle du réseau sont assurés par un système informatisé (le CECORE) qui centralise la gestion du RITA.

L'avantage de la technique choisie est de permettre une réelle intercommunication automatique du réseau avec d'autres systèmes de transmissions, qu'il s'agisse de l'autre RITA d'un corps d'armée voisin, des réseaux dits d'infrastructure (ceux des PTT en France) ou des réseaux de forces alliées, comme des manœuvres communes de l'alliance atlantique l'ont démontré en 1984.

### M. Quilès : un succès de la coopération franco-américaine

M. Paul Quilès, ministre de la défense, s'est félicité des *« retombées »* de vente à l'armée américaine par le groupe Thomson du système RITA, *qualifiant ce contrat de « réussite opérationnelle, technique et commerciale, qui conforte la position de la France sur les marchés internationaux de systèmes électroniques »*.

Dans un communiqué, le ministère de la défense précise que *« M. Quilès a été informé personnellement par téléphone, mardi après-midi, par son homologue américain, M. Weinberger, du choix de l'armée américaine »*.

*« M. Weinberger*, ajoute le ministère, *a tenu à féliciter la France pour le succès remporté par ce matériel dont il a souligné qu'il était le meilleur et le moins cher. »*

*« Ce succès est aussi celui de la coopération franco-américaine »*, poursuit le communiqué.

En conclusion, le ministère estime que ce succès *« prouve combien l'équipement de l'armée de terre française est performant et apprécié. Cette décision a été prise malgré une concurrence qui n'a pas ménagé ses efforts pour nous écarter du marché. Nous n'avons jamais douté que les Américains feraient leur choix en toute objectivité. »*

**[La conclusion du communiqué ministériel est une allusion, à peine déguisée, à l'« affaire Arnold », ce général de l'arme blindée accusé par M. Quilès et par l'état-major de ne pas avoir respecté son devoir de réserve pour des propos relatifs à l'ancienneté et à la faiblesse technique du char français AMX-30 par rapport à ses concurrents étrangers. Le général Arnold aurait ainsi, selon le ministère, porté un discrédit commercial à l'exportation des matériels français. En réalité, l'ancien commandant de la 1re division blindée française en Allemagne fédérale avait pris soin, après avoir rappelé les insuffisances du blindé AMX-30, d'indiquer que bien d'autres équipements de l'armée de terre française étaient en avance, sur le plan technologique et militaire, par rapport aux réalisations étrangères : il avait cité, en particulier, les matériels d'artillerie et de transmissions.]**

### Quatre mille emplois en France et en Belgique

**Au fil des restructurations industrielles en France, les parties les plus originales du RITA sont actuellement fabriquées sous la responsabilité du groupe Thomson-CSF : (commutation par sa filiale LMT à Laval et sa division simulateurs à Pontoise ; radiotéléphonie par sa filiale SINTRA à Lille ; centre de commandement par sa filiale CIMSA à Vélizy ; chiffrement par sa division télécommunications à Cholet).**

**D'autres industriels importants participent au projet :**

**EN FRANCE :**

**• Alcatel-Thomson Faisceaux Hertziens (ATFH), à Levallois ; la Société SAT du groupe G 3 S, à Dourdan et la société TRT au Plessis-Robinson pour les faisceaux hertziens ;**

**• SAGEM du groupe G 3 S, à Rouen (Saint-Etienne-du-Rouvray) pour des périphériques ;**

**• CIT-Alcatel, à Lannion ; Telic, à La Verrière et CGEE, à Villeurbanne, du groupe CGE ;**

**• Labinal, à Caen.**

**EN BELGIQUE :**

**• Bell Telephon Manufacturing Cy du groupe ITT, à Anvers ;**

**• MBLE et SAIT, à Bruxelles ;**

**• ACEC, à Charleroi.**

**Au total, depuis le lancement des fabrications en 1977 et 1978, le programme RITA fait travailler un effectif moyen de quatre mille personnes pour la réalisation des matériels destinés aux armées françaises et belges.**

### L'ouverture d'autres marchés ?

*(Suite de la première page.)*

En mars 1985, le RITA français a commencé de marquer ses premiers points avec une démonstration — réussie — devant des responsables américains lors d'une manœuvre sur le terrain, plus précisément dans l'est de la France, effectuée avec des forces françaises et belges. Plusieurs milliers d'hommes, répartis sur 5 000 kilomètres carrés, ont apporté la preuve que le système RITA, faisant appel à des commutateurs et à des faisceaux hertziens américains pour les besoins de la démonstration, fonctionnait en vraie grandeur et pouvait être pris au sérieux.

A Paris, on s'attendait à un choix du Pentagone au plus tard en août ou en septembre 1985. Mais c'était sans compter avec les Britanniques, dont le premier ministre, Mme Margaret Thatcher, adressait une lettre personnelle au président Reagan pour l'inviter à faire pression sur l'armée américaine afin qu'elle acquière plutôt le système PTARMIGAN, sous le prétexte que la Grande-Bretagne est une meilleure alliée des Etats-Unis que la France. L'intervention de Londres a eu un effet immédiat : celui de retarder la décision du Pentagone de quelques mois, compte tenu de l'obligation faite alors à l'armée de terre américaine, par ce qui chez eux tient lieu de Cour des comptes, de réexaminer les propositions financières et industrielles des deux groupes en compétition (la société française Thomson, associée à General Telephone and Electronics (GTE), et l'entreprise britannique Plessey, alliée à la firme américaine Rockwell). Aujourd'hui, le premier consortium triomphe.

#### Un simple client

C'est en 1983 que le groupe Thomson a décidé de lier son sort sur le marché américain à celui de GTE, présenté comme un maître d'œuvre local du programme RITA, qui fut rebaptisé MSE (Mobile Subscriber Equipment) pour la circonstance. Avec ses 15 milliards de dollards de chiffres d'affaires annuel (dont moins de 20 % pour le secteur militaire) et ses 185 000 employés, GTE représente *grosso modo* le double des activités de Thomson. Depuis son PC du Massachusetts, l'entreprise américaine fait travailler sur le programme MSE une trentaine d'autres sociétés américaines (aussi importantes que Raytheon et RCA), belges, suédoises ou canadiennes. en association avec Thomson et diverses autres sociétés françaises.

A la différence des Britanniques, le consortium GTE-Thomson a immédiatement considéré l'armée américaine, dans ses négociations avec elle, comme un simple client qui aurait eu besoin d'un système le plus fiable et performant possible au meilleur coût. En revanche, ce que l'on sait de la stratégie britannique auprès du Pentagone a consisté davantage à jouer des relations « spéciales » entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, c'est-à-dire à présenter à Washington un discours plus politique que commercial.

La part du marché qui devrait revenir à l'industrie française (Thomson, ses filiales et ses partenaires associés, responsables de l'exécution du contrat) est de l'ordre du milliard de dollars (environ 8 milliards de francs), soit le quart du montant total de l'opération.

On est loin, en théorie et en pratique, de l'importance financière du marché remporté en 1984 en Arabie saoudite par le même société française Thomson, qui a livré à Ryad pour environ *4 milliards de dollars de missiles* anti-aériens Shahine. Mais la victoire du RITA aux Etats-Unis est d'un tout autre registre sur le plan politique et commercial. En effet, non seulement il s'agit probablement de l'affaire la plus importante jamais réalisée en coopération euro-américaine dans le domaine des armements classiques, mais aussi le contrat conclu avec l'armée américaine, c'est-à-dire avec l'armée du pays industrialisé le plus puissant du monde, va servir de référence aux industriels français concernés, en les crédibilisant en quelque sorte auprès d'éventuels nouveaux acheteurs, par exemple en Extrême-Orient.

Sur le plan strictement militaire, enfin, le fait que les forces américaines en Europe et des armées alliées, comme celle de la France et de la Belgique, puissent utiliser à terme le même matériel de communications tactiques sur le champ de bataille, accroît les capacités communes des unités appelées le cas échéant à manœuvrer ensemble. De l'aveu de nombreux spécialistes français, la thèse d'une *« interopérabilité »* propre à l'OTAN en sort renforcée.

JACQUES ISNARD.

## LA CONFÉRENCE DE HANOVRE

### Le financement du projet Eurêka progresse

De nos envoyés spéciaux

*Les promesses de crédits se multiplient. Les discussions sur le statut avancent aussi...*

Hanovre. — Eurêka progresse, même si c'est de façon désordonnée. Cette impression de relative confusion qu'on pouvait ressentir mardi soir 5 novembre, à l'issue de la première journée de la conférence ministérielle de Hanovre tient sans doute au fait que, si les dix-huit pays associés à l'opération partagent le même objectif — promouvoir la coopération technologique en Europe afin de pouvoir concurrencer les Américains et les Japonais, — leurs préoccupations immédiates sont parfois différentes. Ainsi, pour les Français, comme l'a rappelé M. Roland Dumas, *« dans la phase actuelle la priorité des priorités, c'est l'exploitation de nouveaux projets. Ils y voient la plus convaincante démonstration du caractère opérationnel d'Eurêka »*.

On observait une légitime fierté chez M. Hubert Curien, ministre de la recherche, à présenter une liste de vingt projets conçus au titre d'Eurêka et auxquels des entreprises françaises, comme le veut le programme, collaborent avec une ou plusieurs entreprises européennes. Mais cette hâte à révéler les montages industriels d'ores et déjà acquis n'était pas toujours appréciée par ceux, notamment les petits pays comme la Belgique, qui estiment que le plus urgent est de définir les règles du jeu qui permettront qu'Eurêka, sans pour autant se doter d'une lourde bureaucratie, puisse profiter à tous.

*« A quoi sert de rendre publics des projets tant qu'on n'est pas exactement fixé sur la manière d'attribuer le label Eurêka et sur les droits et avantages qu'ils pourront procurer »*, entendait-on dans les couloirs. Avancer au même rythme sur les différents volets de cette entreprise complexe en pleine élaboration n'est assurément pas évident.

*« Eurêka doit se doter d'un statut et de moyens de fonctionnement »*, notait M. Dumas, en constatant que sur ce double plan des progrès réels avaient été accomplis. C'est exact s'agissant des moyens. Le chancelier Helmut Kohl, dans son intervention d'ouverture, a réaffirmé avec sans doute plus de netteté que jamais l'intention de son gouvernement d'affecter des crédits du budget fédéral à Eurêka. L'évolution des Britanniques, jusqu'ici apparemment fermés à l'idée d'aides de l'Etat, a été plus spectaculaire encore. *« Les gouvernements peuvent jouer un rôle direct, par exemple en contribuant au financement de projets spécifiques... Le financement de l'Etat ne constitue pas la clé de l'exercice, mais il est évident que les entreprises britanniques engagées dans des projets Eurêka peuvent parfaitement prétendre aux concours publics existants »*, a ainsi déclaré Sir Geoffroy Howe, le secrétaire au Foreign Office.

#### Divergences sur les structures

D'autres pays ont manifesté leur intention de contribuer au financement. On sait que la France, pour sa part, a annoncé dès la conférence de Paris en juillet, sa volonté de réserver 1 milliard de francs du budget de la recherche en 1986 au projet Eurêka.

S'agissant du statut, c'est-à-dire du fonctionnement d'Eurêka, de ses relations avec la Communauté, les progrès sont moins certains. Le projet de charte d'Eurêka, préparé par le groupe des représentants des Dix-Huit, a été dans l'ensemble bien accueilli. Mais, mardi soir, les deux points de divergence identifiés dès l'ouverture de la conférence n'avaient pas été réglés. Ils ne sont pas négligeables : la première question est de savoir comment les pays qui ne sont pas directement associés à un projet seront amenés à donner leur opinion à son sujet et pourront, le cas échéant, contester l'opportunité de lui attribuer le label Eurêka.

Les Français, tout à leurs montages industriels, ont tendance à balayer ce type de préoccupations comme relevant de faux problèmes. Tel n'est pas l'avis des Italiens et des pays du Benelux, qui, tout en étant conscients de l'impossibilité d'exiger pour chaque projet une unanimité qui engendrerait des blocages, souhaitent la mise en place de procédures permettant à chacun d'avoir son mot à dire. MM. Tindemans et Meystadt, ministres belges des relations extérieures et de la recherche, soulignent que le problème se posera avec une particulière acuité si l'on décide un jour que les produits issus d'Eurêka doivent bénéficier en Europe d'avantages, par exemple en termes d'accès aux marchés publics ou encore de fiscalité.

Le second point a trait à l'opportunité de créer un secrétariat. Les grands pays, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, n'y sont pas hostiles mais ne sont pas pressés. L'Italie et le Benelux, en revanche, demandent que le secrétariat soit immédiatement mis en place et insistent pour qu'il s'identifie le plus possible à la Commission européenne.

Accessoirement, les divisions portent sur la ville qui devrait abriter le secrétariat. Si ces difficultés ne sont pas réglées mercredi et sont reportées à la prochaine conférence qui se tiendra à Londres *en mai ou* juin 1986, il sera très difficile de prétendre que le statut d'Eurêka est adopté.

#### Vingt projets

La matinée de mercredi devait permettre un ultime effort pour régler ces divergence et devait se poursuivre par l'examen des projets présentés par les dix-huit délégations. Plusieurs pays avaient pris les devants en annonçant, dès lundi, une liste de projets ayant déjà fait l'objet d'un accord au niveau des industriels et des gouvernements concernés ou proches de l'être. Cette annonce s'est faite elle-même dans un certain désordre avant même que l'on sache notamment si tous ces projets seraient officiellement entérinés par la conférence dans une annexe au communiqué final.

Parmi les vingt projets auxquels sont associées des firmes françaises, cinq sont considérés comme définitivement acquis ; le financement public engagé dans tous ces projets représente pour la part française 20 % du milliard de francs inscrit au budget 1986 pour Eurêka.

Parmi les projets définitivement arrêtés figurent, dans le domaine des techniques de l'information et de l'électronique, la construction d'un calculateur vectoriel compact par les sociétés Matra et Norks-Data (Norvège) ainsi qu'un projet de fabrication de silicium amorphe développé par Solems, filiale de la CFP, et MBB (RFA). Ce projet a un budget de 60 millions de francs, dont la moitié, soit 30 millions, sera prise en charge à parts égales par les gouvernements français et ouest-allemand.

Dans le domaine des technologies de la productique et de la robotique, la France participera à un projet avec le Portugal pour la production d'un robot textile, ainsi qu'à l'initiative lancée par Bonn pour le développement de lasers à haute performance. Cette initiative, qui avait été annoncée il y a deux semaines déjà en RFA, a fait l'objet d'un protocole d'accord entre les gouvernements ouest-allemand, français, britannique et italien. Il associera dans sa phase de définition seize firmes et plusieurs instituts de recherche des quatre pays, notamment, du côté français, les laboratoires de Marcoussis, Quantel et Silas ; du côté ouest-allemand, Siemens, sa filiale KWU, et Carl Zeiss.

*Enfin, dans le domaine des techniques de l'environnement*, un accord a été signé entre la Lyonnaise des eaux et la firme d'agro-alimentaire danoise DNS pour la réalisation de membranes d'ultra et de micro-filtrations pour le traitement des eaux chargées de liquides industriels ou biochimiques.

Les représentants ouest-allemands ont été un peu étonnés de ne pas retrouver dans cette liste deux autres de leurs projets concernant l'étude de la pollution atmosphérique et la réalisation d'un réseau de communication entre les universités et les laboratoires de recherche européens. Les Français, qui devraient participer au moins à la seconde, les estiment un peu en marge, car ils ne correspondent pas directement, comme on le souhaite à Paris, à des projets industriels devant aboutir sur le marché. La conception française se rapproche sur ce point davantage de celle des Britanniques, avec lesquels, notait-on dans la délégation française, il a souvent été jusqu'à présent plus facile de se comprendre sur ce point qu'avec la RFA.

HENRI DE BRESSON et PHILIPPE LEMAITRE.

# EUROPE

## Pologne

### Le général Jaruzelski pourrait renoncer à son poste de premier ministre

Le général Jaruzelski, premier secrétaire du Parti ouvrier unifié polonais (POUP), devait, selon des informations circulant avec insistance à Varsovie, renoncer ce mercredi 6 novembre à sa charge de premier ministre, vraisemblablement au profit de M. Zbigniew Messner, jusqu'à présent vice-premier ministre chargé de coordonner l'ensemble des secteurs économiques.

Le général Jaruzelski garderait en tout état de cause sa fonction essentielle, celle de chef du parti, et resterait à la tête du Comité de défense du pays (KOK). Le président de ce comité, dont les attributions ont été considérablement élargies en novembre 1983, est en principe en mesure d'assumer, en cas de crise, le rôle d'une sorte de super-premier ministre, de manière un peu redondante puisque, de toute manière, les décisions essentielles viennent de la direction du parti.

Ces dispositions semblaient, dès cette époque, avoir été prises pour permettre au général Jaruzelski de se décharger à plus ou moins brève échéance de sa tâche de premier ministre. Il n'est d'ailleurs pas conforme à l'organigramme classique des pays du bloc soviétique que le chef du parti dirige aussi le gouvernement.

C'est à l'issue d'un plénum du comité central du parti, mardi 5 novembre, que se sont répandues les rumeurs selon lesquelles, cette fois, la décision avait été prise pour de bon. Les circonstances s'y prêtent d'ailleurs particulièrement bien. La Diète (Parlement) issue des élections législatives de la mi-octobre devait en effet se réunir pour la première fois ce mercredi et enregistrer, conformément aux institutions, la démission du gouvernement. La procédure prévoit ensuite l'élection d'un nouveau conseil d'Etat, du président de ce conseil, et d'un nouveau premier ministre.

Dans l'hypothèse, logique *a priori*, où le général Jaruzelski prendrait la tête de ce conseil d'Etat, il assumerait les fonctions protocolaires de chef de l'Etat, comme la grande majorité de ses collègues au pouvoir en Europe de l'Est. Mais l'exemple donné en juillet dernier à Moscou, où M. Gorbatchev a laissé ce poste formel à M. Gromyko, introduit une certaine marge d'incertitude. Il est probable, en tout cas, que M. Kazimierz Barcikowski, membre du bureau politique, et qui fait partie du « premier cercle » de l'équipe Jaruzelski, sera appelé à jouer un rôle important au conseil d'Etat.

JAN KRAUZE.

### La visite de M. Schluter à Paris

#### UNE GRANDE MANIFESTATION CULTURELLE FRANCO-DANOISE SERA ORGANISÉE EN 1987-1988

Le premier ministre danois, M. Poul Schluter, a été reçu, mardi 5 novembre, à l'Elysée par M. Mitterrand, à l'occasion d'une visite officielle à Paris, qui lui avait également permis, la veille, de s'entretenir avec M. Laurent Fabius à l'hôtel Matignon.

La conversation avec le président de la République a été principalement consacrée aux relations Est-Ouest, dans la perspective du prochain sommet Reagan-Gorbatchev de Genève, aux questions européennes – M. Schluter s'était opposé, lors du sommet de Milan, en juin dernier, en compagnie de Mme Thatcher et de M. Papandréou, à la convocation de la conférence intergouvernementale sur la réforme des institutions de la CEE – et aux relations bilatérales.

Celles-ci devraient notamment être marquées, en 1987-1988, par l'organisation d'une grande manifestation culturelle franco-danoise. Par ailleurs, il a été décidé, au cours de la visite de M. Schluter, que les premiers ministres des deux pays se rencontreraient désormais une fois par an.

M. Schluter, qui a jugé *« très positifs et chaleureux »* ses entretiens de Paris, a rendu hommage à la *« capacité particulière de M. Mitterrand à comprendre les petits pays de l'Europe »*.

#### M. MITTERRAND SE REND A BONN LES 7 ET 8 NOVEMBRE POUR LE SOMMET FRANCO-ALLEMAND

M. Mitterrand doit se rendre à Bonn, jeudi 7 et vendredi 8 novembre, pour le traditionnel sommet franco-allemand de l'automne, à l'occasion duquel il aura plusieurs entretiens avec le chancelier Kohl. Il sera accompagné de plusieurs membres du gouvernement, dont M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures, qui doit passer en revue avec son collègue ouest-allemand, M. Hans Dietrich Genscher, les dossiers de la coopération Paris-Bonn.

Les conversations entre MM. Mitterrand et Kohl seront largement dominées par l'examen de la situation actuelle des rapports Est-Ouest, une dizaine de jours avant le sommet américano-soviétique de Genève, et par les projets européens : Eurêka, réforme des institutions communautaires, à laquelle sera principalement consacré le conseil des Douze à Luxembourg les 2 et 3 décembre.

La précédente rencontre du président français et du chancelier allemand remonte au 10 octobre, date à laquelle ils s'étaient rendus ensemble à Berlin-Ouest.

### FASSBINDER, THAELMANN, BRECHT

#### Les fantômes de la Toussaint allemande

*« Requiescant in pace... »* Jamais, en ces temps de Toussaint, n'aura été moins respectée outre-Rhin cette exhortation à la paix des tombeaux. Quelques fantômes, et non des moindres, viennent tourmenter la conscience des Allemands, semer le trouble et l'effroi parmi les vivants. Comme s'ils voulaient rappeler la persistance du Walhalla dans l'inconscient germanique, cet au-delà où les morts au champ d'honneur continuent à guerroyer.

Monté au paradis sulfureux des morts par *overdose*, le dramaturge Rainer Werner Fassbinder doit rire très fort de l'effet produit à Francfort par la bombe à retardement qu'il a laissée dans cette ville où gronde aujourd'hui la polémique suscitée par la mise en scène de sa dernière pièce, *l'Ordure, la Ville, la Mort*.

A Krefeld, c'est dans la salle d'un tribnal que resurgit le spectre d'Ernst Thälmann, secrétaire général du Parti communiste allemand mort à Buchenwald dans la nuit du 18 au 19 août 1944. Quarante ans plus tard, Otto Wolf, le dernier survivant du commando qui aurait exécuté le dirigeant communiste, passe en jugement. Là encore, les clameurs populaires se substituent au recueillement. Des membres du Parti communiste de RFA manifestent pour protester contre le système de défense adopté par l'ancien adjudant SS. Selon lui, en effet, Ernst Thälmann ne serait pas tombé sous les balles d'un peloton d'exécution, mais aurait été victime d'un bombardement allié du camp de concentration.

Mais le grand prix du non-humour noir devrait être, cette année, attribué à la fille du poète et dramaturge Bertolt Brecht, Hanne Hiob. Cette dernière envisage en effet de se livrer, le 10 novembre prochain, à un *happening* macabre dans le cimetière de Bitburg, celui-là même où le président Reagan et le chancelier Kohl firent une visite fort controversée au mois de mai dernier. Hanne Hiob a en effet l'intention de mettre en scène *in situ* l'un des plus célèbres poèmes de son père, *la Légende du soldat mort*. Il raconte l'histoire d'un soldat enterré que l'on sort de sa tombe pour le renvoyer au combat et s'achève sur ces mots : *« Et le soldat marchait en titubant comme un flocon dans la tempête... »*

La fille de Bertolt Brecht entend ainsi célébrer à sa façon le trentième anniversaire de la création de la Bundeswehr. Pour le maire de Bitburg, M. Theo Hallet, la seule manière d'honorer les morts de son cimetière militaire consiste à leur offrir de temps en temps l'interprétation au clairon et au tambour du célèbre *Ich hat' einen Kameraden*, qui fait office outre-Rhin de sonnerie aux morts. Le tribunal de Trèves vient de lui donner raison en interdisant la manifestation prévue par Hanne Hiob.

Le public silencieux et allongé du cimetière de Bitburg n'a pas eu, comme celui, bien vivant, de Francfort, le loisir d'exprimer son avis. *« Les vivants sont gouvernés par les morts »,* disait Auguste Comte. Ajoutons que se perpétuent dans l'au-delà les valeurs d'ici bas : il y a des morts vedettes et d'autres qui ne le sont pas. Les premiers exercent encore leur influence en leur nom propre. Les autres n'ont qu'une seule voix : celle du soldat inconnu.

LUC ROSENZWEIG.

# AFRIQUE

## Tunisie

POUR DÉSAMORCER LA CRISE

### Certains membres de l'UGTT envisagent de « démissionner » M. Habib Achour

De notre correspondant

Tunis. – Le retrait de M. Habib Achour du secrétariat général de l'UGTT (Union générale des travailleurs tunisiens) est l'unique chance de désamorcer la crise que traverse la Tunisie : telle est la conclusion à laquelle ont abouti des personnalités indépendantes soucieuses d'atténuer la tension qui s'est manifestée cette semaine entre le gouvernement et la direction de la centrale syndicale.

Cet avis semble maintenant partagé *mezzo voce* par plusieurs membres du bureau exécutif de la centrale, qui examineraient actuellement la possibilité d'une prochaine réunion des quelque quatre-vingts membres de la commission administrative pour se prononcer, M. Achour refusant de se démettre.

Ils n'envisagent cependant pas de gaieté de cœur de « démissionner » leur secrétaire général, autour duquel ils ont fait bloc ces dernières semaines, malgré les vieux griefs que certains pourraient avoir contre lui.

Mais ils estiment que seul son départ peut stopper une escalade qui se fait de jour en jour plus dangereuse et dont l'organisation ouvrière pâtira immanquablement. Dans leur esprit, le départ de M. Achour – s'il devait finalement être décidé par une majorité – n'interviendrait pas sans contrepartie.

Le retour des directions syndicales, régionales et professionnelles évincées et remplacées par des comités provisoires devrait être assuré. En outre, il n'est pas question de « jeter en pâture » le vieux chef syndical, ni pour la mauvaise gestion qui lui est reprochée, ni pour les accusations, d'ailleurs bien peu convaincantes, de collusion avec le régime libyen que dénoncent les médias. Des assurances devront aussi être données dans ce sens.

Mais M. Habib Achour ne l'entendait pas du tout, mardi 5 novembre, de cette oreille. *« Avec une voix de majorité, je reste ; avec une voix de minorité, je pars »*, nous a-t-il déclaré, niant que quiconque au bureau exécutif lui ait demandé de démissionner.

*« D'ailleurs,* a-t-il ajouté, *j'ai été élu par le congrès* (1), *et seul un congrès est habilité à se prononcer. »* M. Achour s'est, d'autre part, félicité des divers mouvements de grève *« magnifiques »* qui ont eu lieu dans la journée, particulièrement dans le Sud, et qui, selon lui, *« prouvent à ceux qui l'avaient enterrée trop rapidement que l'UGTT n'est pas morte »*.

Selon les syndicalistes régionaux fidèles à leur actuelle direction, les grèves générales de vingt-quatre heures décrétées dans les gouvernorats de Gafsa, de Gabès, de Sidi-Bou-Zid, de Médenine, de Tozeur, de Kasserine, ainsi qu'à Ben-Arous, périphérie ouvrière du sud de la capitale, ont été suivies à plus de 90 % dans un calme absolu.

En revanche, dans les milieux gouvernementaux, on affirme qu'à Gafsa le nombre de grévistes n'a pas dépassé 30 %, qu'à Gabès, dans certains secteurs seulement, ils ont été d'un peu moins de 50 %, et que dans les autres régions le travail a été partout à peu près normal.

A l'université de Tunis, une partie du corps enseignant adhérant au Syndicat de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique était aussi en grève. Les étudiants se sont joints au mouvement et ont organisé, dans l'enceinte des facultés de théologie et des sciences, des meetings de solidarité avec l'UGTT.

Certains d'entre eux, rejoints par des lycéens, ont tenté de manifester dans quelques quartiers, mais ont été rapidement dispersés par les forces de l'ordre.

MICHEL DEURÉ.

(1) M. Achour a été élu à main levée par le dernier congrès de l'UGTT, le 18 décembre 1984, alors qu'auparavant les congressistes désignaient seulement les membres du bureau exécutif, qui choisissaient ensuite parmi eux le secrétaire général. Cette innovation avait été critiquée par certains délégués.

## Tchad

● *Libération de M. Ibn Omar.* – M. Acheikh Ibn Omar, secrétaire général du Conseil démocratique révolutionnaire (CDR, principale composante de l'opposition armée au régime de M. Hissène Habré), qui avait été arrêté il y a un an au nord du Tchad, aurait été libéré et aurait ratifié les « accords de Cotonou », par lesquels sept tendances de l'opposition tchadienne portaient création d'un Conseil suprême de la révolution (CSR). C'est en tout cas ce qu'a affirmé, mardi 5 novembre, M. Goukouni Oueddeï, président de l'ex-GUNT, dans un entretien retransmis lundi soir par Radio-Bardaï, la radio de l'ex-GUNT. – *(AFP.)*

# AFRIQUE

## République sud-africaine

### Allégement de la présence policière dans plusieurs cités noires

Les autorités sud-africaines ont annoncé, mardi 5 novembre, que les policiers blancs avaient été ou allaient être retirés de plusieurs cités noires autour de Pretoria. Tous les policiers blancs, a indiqué le commandant de la police pour le nord du Transvaal, le général Hendrick du Plessis, sont déjà évacué la cité d'Atterridgeville et sont en train de quitter les cités de Mamelodi et de Soshanguve, à la demande des autorités municipales locales, qui ont affirmé que ces policiers étaient responsables de plusieurs meurtres, et que leur présence ne faisait qu'attiser les troubles. Dans la ville noire de Soweto, près de Johannesburg, l'armée a levé les barrages routiers qu'elle avait érigés jeudi dernier.

Le ministre sud-africain de l'intérieur, M. Stoffel Botha, a, d'autre part, refusé, mardi, la délivrance de passeports à sept ecclésiastiques membres de l'Eglise réformée néerlandaise qui souhaitaient rencontrer une délégation de l'ANC (Congrès national africain), à Lusaka, en Zambie. M. Stoffel Botha avait exprimé il y a huit jours, au nom du gouvernement, son « *aversion* » pour tout dialogue, qualifié d'« *autodestructeur* », avec l'ANC.

M^me^ Winnie Mandela, épouse du fondateur de l'ANC, M. Nelson Mandela, a, en outre, annoncé, mardi, que les autorités avaient réduit la durée de son droit de visite à son époux emprisonné. Le gouvernement a également indiqué qu'une enquête a été ouverte sur les raisons ayant poussé le quotidien *Cape Times* à publier lundi une interview du président en exil de l'ANC, M. Oliver Tambo.

Enfin, dans un commentaire publié mardi, l'agence soviétique Tass, évoquant les relations entre la France et l'Afrique du Sud, écrit notamment : « *Malgré les rodomontades dont le Paris officiel est si prodigue à l'adresse du régime de l'apartheid, la France continue d'entretenir des relations commerciales étroites avec l'Afrique du Sud.* » L'agence soviétique cite un article du *Quotidien de Paris* de mardi selon lequel l'Aérospatiale est sur le point de réaliser une opération dont le but est de permettre à l'Afrique du Sud de fabriquer sous licence française des hélicoptères de combat et des pièces détachées. — *(AFP, Reuter.)*



## Tanzanie

### M. MWINYI DEVIENT OFFICIELLEMENT CHEF DE L'ÉTAT

M. Ali Hassan Mwinyi, qui a été élu président de la République tanzanienne le 27 octobre dernier, a succédé officiellement, mardi 5 novembre, à M. Julius Nyerere, et a nommé M. Joseph Warioba, ministre de la justice dans le précédent gouvernement, aux postes de premier ministre et de premier vice-président. La passation de pouvoir a eu lieu au stade national de Dar-Es-Salaam, en présence des responsables du gouvernement et du Chama Cha Mapinduzi (CCM, parti unique au pouvoir, dont M. Nyerere conserve la présidence), des membres du Parlement et de plusieurs milliers de Tanzaniens. A l'occasion de son départ, M. Nyerere a accordé des mesures de grâce ou de réduction de peine à plus de deux mille trois cents détenus. Cette mesure ne s'applique pas aux détenus politiques, ni à ceux qui sont condamnés à la peine de mort ou à la réclusion à perpétuité. — *(AFP, Reuter.)*

# PROCHE-ORIENT

## Liban

### Les anciens présidents Chamoun et Frangié critiquent le projet d'accord négocié à Damas

Beyrouth *(AFP)*. — Deux personnalités chrétiennes libanaises, les anciens présidents Camille Chamoun et Soleimane Frangié, ont critiqué, mardi 5 novembre, l'accord politico-militaire actuellement négocié à Damas entre les trois grandes milices libanaises pour mettre un terme à la guerre.

A l'issue d'une rencontre avec M. Amine Gemayel, l'actuel chef de l'Etat, M. Chamoun a déclaré qu'il n'était pas d'accord avec le projet élaboré à Damas par les Forces libanaises (FL, milices chrétiennes), le mouvement chiite Amal et le Parti socialiste progressiste (PSP, druze) de M. Walid Joumblatt.

« *Il existe des choses sur lesquelles on peut s'entendre et d'autres pas* », a-t-il dit. Ses réserves porteraient essentiellement sur le volet politique de l'accord, notamment la réduction des prérogatives du président de la République, traditionnellement un chrétien maronite.

« *Je m'attends que les négociations en cours se poursuivent jusqu'au moment où on trouvera des solutions. Les Syriens font des suggestions, et nous aussi. Il existe des lignes rouges touchant les intérêts du Liban qu'il ne faut pas dépasser* », a ajouté M. Chamoun.

Pour sa part, M. Soleimane Frangié a réaffirmé qu'il préférait séparer les volets politiques et militaires de l'accord négocié à Damas. « *La sécurité doit être rétablie avant d'entrer dans la phase des négociations, et une trêve militaire doit précéder les négociations politiques* », a affirmé M. Frangié au cours de sa conférence de presse hebdomadaire.

« *Si l'actuel accord constitue aux yeux de la Syrie le règlement final de la crise libanaise, alors je ne pense pas que la solution soit proche* », a-t-il dit. M. Frangié, connu pour être l'« *allié de la Syrie* », a exprimé à plusieurs reprises son hostilité à toute restriction du rôle du président de la République.

M. Frangié s'est enfin prononcé en faveur de la tenue en Syrie d'un congrès national. « *Les points de vue des combattants et des hommes politiques sont différents (...) ; l'accord de Damas n'engagera que ses signataires, et la tenue d'un congrès national, rassemblant les milices et les autres, est nécessaire* », a-t-il conclu.

● *Arrivée à Beyrouth du frère de Jean-Paul Kauffmann.* — M. Gérard Kauffmann, frère du journaliste de *l'Evénement du jeudi*, enlevé le 22 mai dernier en compagnie du chercheur Michel Seurat, est arrivé mardi 5 novembre à Beyrouth dans l'espoir d'intensifier les efforts menés depuis cinq mois pour libérer son frère.

## En recevant M. Arafat

### LE CAIRE RÉAFFIRME SON SOUTIEN A L'ACCORD JORDANO-PALESTINIEN

Le Caire *(AFP)*. — Le président égyptien Hosni Moubarak et le chef du comité exécutif de l'OLP, M. Yasser Arafat, poursuivent, le mercredi 6 novembre, leurs entretiens politiques entamés par un long tête-à-tête mardi. Cette première série d'entretiens a été qualifiée de « *très fructueuse* » par le directeur du cabinet présidentiel égyptien pour les affaires politiques, M. Oussama el-Baz.

Le Caire, indique-t-on de bonnes sources égyptiennes, « *tient absolument à clarifier ses rapports avec l'OLP* » et « *n'acceptera plus le double langage* ». Le président Moubarak a toutefois réaffirmé le soutien de l'Egypte à la centrale palestinienne comme « *seul représentant légitime du peuple palestinien* ».

De son côté, l'OLP souhaite que l'Egypte joue le rôle « *de témoin et d'arbitre* » dans ses rapports avec la Jordanie, que certains responsables palestiniens soupçonnent de vouloir revenir sur l'accord signé par M. Arafat et le roi Hussein à Amman le 11 février 1985.

M. el-Baz a réaffirmé lundi le soutien du Caire à cet accord qui, a-t-il dit, « *doit constituer la base de l'action arabe pour une solution politique* » au Proche-Orient.

Contrairement aux deux précédentes visites du chef palestinien au Caire depuis son expulsion de Tripoli (Liban du Nord), le drapeau palestinien n'a pas été hissé sur le palais présidentiel, sur lequel flottaient deux drapeaux égyptiens frappés de l'aigle de Saladin, qui a récemment remplacé le faucon de Koreiche (tribu du prophète Mohammed) sur les couleurs égyptiennes.

# A TRAVERS LE MONDE

## ETATS-UNIS

### M. Koch réélu maire de New-York

Washington *(AFP)*. — M. Edward Koch, maire démocrate de New-York, a été facilement réélu, mardi 5 novembre, pour un troisième mandat, à l'occasion des élections municipales qui se sont déroulées dans plusieurs villes des Etats-Unis. Très populaire, M. Koch a réussi à remettre de l'ordre dans les finances de la ville, naguère au bord de la banqueroute. A Detroit (Michigan), le maire démocrate, M. Coleman Young, soutenu par une importante communauté noire, était bien placé, aux derniers pointages, pour remporter un quatrième mandat, tandis que, à Cleveland (Ohio), le maire républicain, M. George Voinovich, a été déclaré vainqueur pour la troisième fois consécutive.

L'un des résultats les plus attendus était celui de Houston (Texas). Le maire sortant, M^me^ Kathy Whitmire, a été élu face à son opposant, M. Louie Welch, qui avait déclaré récemment en plaisantant qu'« *il fallait abattre tous les homosexuels* », le SIDA sévissant particulièrement dans cette ville. Enfin, dans le New-Jersey, le gouverneur républicain, M. Thomas Keen, a été réélu, et la Virginie s'est dotée d'un nouveau gouverneur démocrate, M. Gerald Baliles. Le poste de vice-gouverneur revient à M. Douglas Wilder, le premier Noir élu à un poste d'Etat depuis un siècle.

## BELGIQUE

### Nouvel attentat des Cellules communistes combattantes

Bruxelles. — Un quatrième attentat en moins de quarante-huit heures contre une banque belge a été commis mardi 5 novembre en début d'après-midi. Les terroristes des Cellules communistes combattantes (CCC) ont fait exploser une bombe à l'intérieur du siège de la Kredietbank à Louvain, en Flandre. Les dégâts sont estimés à environ 8 millions de francs belges (1,2 million de francs français). A 14 h 30, un jeune homme d'une vingtaine d'années est entré dans la banque et, calmement selon les témoins, a jeté une série de tracts frappés de l'étoile rouge et portant la signature des CCC, avertissant qu'une bombe allait exploser dans la demi-heure. A 15 heures, le rez-de-chaussée de l'immeuble était soufflé.

Le gouvernement a publié un communiqué appelant à la collaboration de la population, mais affirmant qu'il ne tomberait pas dans « *le piège tendu à la démocratie par les terroristes* » en prenant des « *mesures dérogatoires aux traditions de liberté* ». Conséquence de ces attentats : la multiplication des fausses alertes à la bombe. Mardi, la gare de Charleroi et l'aéroport de Bruxelles ont ainsi été paralysés pendant plus d'une heure. — *(Corresp.)*

## PHILIPPINES

### Elections : valse-hésitation de M. Marcos

Manille. — Dimanche dernier, le président Marcos annonçait la tenue d'une élection présidentielle anticipée dont il démentait, la veille encore, l'éventualité. Lundi, il en précisait la date — le 17 janvier 1986 — tout en affirmant qu'il se présenterait seul, sans candidat à la vice-présidence (*le Monde* du 6 novembre). Mardi, cependant, le président a fait savoir qu'il se présenterait avec un aspirant numéro deux, à condition toutefois que le scrutin prévu ait bien lieu. Dans sa précipitation, M. Marcos, qui est soumis à de fortes pressions américaines et qui a l'habitude de gouverner par décrets, semblait avoir oublié certaines procédures constitutionnelles qu'il a lui-même instituées. Or, elles prévoient, d'une part, que c'est au Parlement (que contrôle M. Marcos) qu'appartient la décision de convoquer des élections anticipées. D'autre part, pareille procédure n'est envisagée qu'en cas de vacance du pouvoir — ce que l'opposition ne s'est pas privée de rappeler. Pris au piège de la légalité, M. Marcos semble hésiter et chercher comment il pourrait démissionner tout en conservant la réalité du pouvoir. — *(Reuter, UPI.)*

## NATIONS UNIES

### Vote favorable au prince Sihanouk

Le Kampuchéa démocratique (coalition présidée par le prince Sihanouk) a élargi, mardi 5 novembre, la majorité dont il bénéficiait à l'Assemblée générale des Nations unies, à l'occasion du vote d'une résolution demandant le retrait de toutes les troupes étrangères du Cambodge. La résolution a recueilli 114 voix (contre 21 et 16 abstentions) alors que, l'an dernier, une résolution analogue n'en avait obtenu que 110. D'autre part, Hanoï a rejeté sèchement, mercredi, une proposition, émise lundi par le prince Sihanouk, de « *traité de paix, d'amitié et de coopération* » entre son gouvernement en exil et le Vietnam. Cette proposition était assortie de la condition que Hanoï s'engage à appliquer la résolution adoptée mardi à l'ONU, lui enjoignant de retirer ses troupes du Cambodge. — *(AFP, Reuter.)*

## UNESCO

### La Conférence s'achèvera plus tôt

Sofia. — La vingt-troisième session de la Conférence générale de l'UNESCO, qui devait normalement s'achever mardi 12 novembre, prendra fin avant la date prévue, dès samedi soir 9 novembre. Ainsi en ont décidé les délégués, estimant que les points encore à l'ordre du jour pourraient être traités dans ce délai raccourci. Mais les journées de lundi et de mardi seront consacrées à la réunion du conseil exécutif — qui doit notamment désigner son nouveau président — et à une conférence de presse de M. Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'organisation. Il a, d'autre part, été convenu que la prochaine session de la Conférence générale serait organisée à Paris, au siège de l'UNESCO, en 1987. Par ailleurs, la Bulgarie, le Canada, la Grèce, l'Inde, le Mexique, la Tanzanie et la République arabe du Yémen (Yémen du Nord) ont été élus comme nouveaux membres du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, qui en compte vingt et un au total et doit se réunir à Paris du 2 au 6 décembre. — *(AFP.)*

## Israël

### DE LA DÉSOBÉISSANCE CIVILE A LA RÉSISTANCE VIOLENTE

### *Les menaces des colons des territoires occupés*

De notre correspondant

Jérusalem. — L'éventualité, pourtant bien fragile, d'une relance du processus de paix au Proche-Orient suffit à faire sortir de leurs gonds certains groupes de colons juifs vivant dans les territoires occupés par Israël.

Dans sa dernière livraison, la revue *Aleph Youd*, diffusée gratuitement à dix mille exemplaires par la localité d'Ariel, met en garde contre les risques de « *rébellion armée* » que le gouvernement ferait courir à Israël s'il envisageait des concessions territoriales dans le cadre d'un règlement négocié du problème palestinien.

« *Que chacun, en Cisjordanie et à Gaza*, lit-on dans l'article, *se prépare mentalement à se dresser et à lever sa main — et son arme — contre son frère. En cette heure d'urgence nationale, la fin justifie la plupart des moyens. Nous pouvons être témoins d'une rébellion dans les forces de sécurité en Israël ou d'un soulèvement armé en Cisjordanie et à Gaza et, au bout du compte, d'un combat entre juifs. Ce pronostic reflète les sentiments d'un grand nombre.* »

Sans aller jusqu'à brandir de telles menaces, le conseil des localités juives de Judée-Samarie (Cisjordanie) a souligné mardi 5 novembre, au terme de longs débats, que « *tout gouvernement qui abandonnerait, même partiellement, sa souveraineté sur les territoires occupés serait illégal et devrait être désobéi et traité comme de Gaulle traita le régime collaborateur de Vichy* ».

Selon le conseil, qui regroupe les principaux responsables des implantations juives, un compromis territorial contredirait plusieurs lois — notamment celles ayant consacré l'annexion de Jérusalem et du plateau du Golan — et surtout la « loi du retour », qui autorise tout immigrant juif à s'établir sur la terre du Grand Israël. Cette argumentation est juridiquement infondée : la Cisjordanie n'a jamais été annexée *de jure* par l'Etat hébreu ; les frontières de Jérusalem ont été repoussées par un décret et non par une loi ; la Knesset serait habilitée, en cas de besoin, à annuler l'annexion du Golan.

Certains participants aux discussions du conseil prônèrent l'éventuel recours à la « *résistance violente* ». Mais la majorité préféra préconiser, si cela devenait nécessaire, certaines mesures de « *désobéissance civile* » : restitution aux autorités du livret militaire, refus d'acquitter l'impôt, désertion, etc. La direction du conseil s'est désolidarisée de l'appel à la rébellion contenu dans l'article d'*Aleph Youd*. M. Benny Katsover, son président, reconnaissait mardi qu'« *un tel point de vue existe parmi les colons, mais ce n'est pas celui de nos institutions* ».

Le ministre de la défense, M. Ytzhak Rabin, a réagi vivement aux avertissements des colons. Devant une commission de la Knesset, il a qualifié d'« *extrêmement graves toute incitation à transgresser la loi et encore plus tout appel à prendre les armes contre l'armée* ». « *Nous réprimerons durement*, a-t-il dit, *ceux qui contestent la légalité de l'Etat.* » M. Rabin a ouvert une enquête. Plusieurs députés du Likoud ont déploré les propos et les écrits des colons tandis que leurs collègues de l'opposition de gauche réclamaient des poursuites contre les responsables.

L'hypothèse d'un compromis territorial n'étant pas d'actualité, la polémique devrait vite s'apaiser. Il n'empêche qu'elle donne la mesure de l'hostilité que toute ébauche de transaction territoriale, souhaitée à long terme par les travaillistes, soulèverait chez les quelque quarante mille colons de Cisjordanie.

J.-P. LANGELLIER.

# politique

## LA LIMITATION DU CUMUL DES MANDATS

### L'opposition distingue l'« esprit » du projet et la « manœuvre politicienne »

Au moment où les partis de l'opposition comme de la majorité s'efforcent de boucler leurs listes législatives et régionales et se livrent à de savantes tractations, l'annonce de l'adoption en conseil des ministres d'un projet de loi sur le non-cumul des mandats a semé une certaine confusion. Mais, faute de connaître encore les termes exacts de ce projet, chacun préfère commenter la démarche du gouvernement avant d'en mesurer toutes les conséquences dans son département, dans sa région.

Les plus « réservés », voire les plus hostiles, à la limitation du cumul des mandats se trouvent au RPR. M. Claude Labbé, président du groupe à l'Assemblée nationale, a rappelé, mardi 5 novembre, sur France-Inter qu'il existe *« un premier principe : l'électeur est roi. Il faut donc lui laisser toute latitude de choisir sans contrainte l'homme ou la femme qu'il veut élire dans les mandats qu'il veut lui attribuer »*. Il reconnaissait toutefois qu'*« il y a des cumuls qui sont malsains »*. M. René Monory, sénateur centriste de la Vienne, maire, président de conseil général et du conseil régional, se distinguait de ses collègues de l'UDF en défendant, comme M. Labbé, *« la liberté du citoyen »*, jugeant notamment qu'*« il ne faut pas présenter à l'opinion publique qu'un certain nombre d'hommes politiques sont des cumulards, des gens à rejeter, à mettre au rancard »*.

L'UDF, qui rappelait récemment que, dès 1978, elle avait souhaité une limitation du cumul des mandats et formulé des propositions en ce sens, présentées par M. François Léotard, ne se déjugeait pas. Mardi, ses principaux responsables reconnaissaient, comme M. Giscard d'Estaing et M. Barre, que le principe du non-cumul est *« bon en soi »*. Leurs critiques portaient davantage sur *« l'application et les modalités »* de ce projet qui, selon M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, sont *« tendancieuses et cachent des arrières-pensées évidentes »*. *« Après mars 1986,* expliquait-il, *les socialistes auront beaucoup de monde à recaser. Par conséquent, cela va leur simplifier la vie et, en quelque sorte par ricochet, compliquer celle de l'opposition devenue majoritaire. »* M. Jean Lecanuet, président de l'UDF, bien placé au *hit parade* des « cumulards », résumait en déclarant : *« M. Fabius plastique les sièges qu'il ne peut pas occuper. »*

MM. Giscard d'Estaing et Barre soulignaient que, sous le précédent septennat, cette question du cumul des mandats avait été mise à l'étude. L'ancien président de la République ne peut donc qu'y être *« très favorable »*, sous réserve de connaître le texte, tandis que l'ancien premier ministre insistait davantage sur la *« précipitation »* mise à présenter ce texte qui, selon lui, n'est pas *« une attitude normale en démocratie »*.

M. Léotard, secrétaire général du Parti républicain, était le premier à déclarer qu'il voterait cette loi, suivi de peu par M. Charles Millon, député (PR) de l'Ain, qui résumait le sentiment de ses collègues en affirmant qu'il acceptait l'*« esprit du texte »* tout en dénonçant la *« manœuvre politicienne »*.

M. André Billardon, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, s'est chargé de répondre à ses collègues de l'opposition. Il ne s'agit, selon lui, ni d'une *« manœuvre »*, ni d'un *« coup de Jarnac »*, ni même d'un *« règlement de comptes »*. Pour lui, comme pour M. Marcel Debarge, secrétaire national du PS et auteur d'un rapport sur la limitation du cumul des mandats effectué à la demande du gouvernement en 1982, ce projet va *« assez loin »*. C'est une *« mini-révolution et un test pour la décentralisation »*, ajoutait le député rocardien M. Bernard Poignant. Toutefois M. Debarge, M. Lajoinie, président du groupe communiste à l'Assemblée nationale, et M. Léotard se rejoignaient dans l'expression d'un regret : que ce projet de loi ne soit pas accompagné d'un *« statut de l'élu »*.

Avec ce projet, le gouvernement a réussi, en tout cas, à enfoncer un coin entre les deux grandes formations de l'opposition.

C. F.-M.

### Richesse et pauvreté des élus

*(Suite de la première page.)*

Les quatre personnes qui siègent à la fois à Paris et à Strasbourg (MM. Jean Lecanuet, Christian de La Malène, Lionel Jospin et Georges Marchais) ne peuvent ajouter à leur traitement d'élu français que le remboursement des frais effectivement engagés pour remplir leur mandat européen.

Ces sommes peuvent paraître importantes. Pourtant, nombreux sont les députés et les sénateurs dont le niveau de vie a été réduit dès leur entrée au Parlement. La plupart sont contraints d'abandonner leur profession, et les frais d'un élu sont fort élevés. Pas de festivité locale sans obole du député. Pas de rencontre dans un café sans payer la tournée. Ajoutez à cela l'essence pour sillonner circonscription et département, l'entretien d'au moins une permanence et le logement à Paris si l'on ne veut pas se contenter du canapé-lit exigu des bureaux du Palais-Bourbon.

Les sommes perçues ne commencent à devenir rondelettes que lorsque s'ajoutent, au traitement national, des indemnités d'élus locaux. Dans ce domaine règnent la plus grande hypocrisie et bien souvent le plus épais secret.

La loi est formelle : *« Les fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal sont gratuites. »* Il en va de même pour les conseillers généraux et régionaux. Mais le temps est passé où ces mandats étaient réservés aux notables disposant de suffisamment de ressources personnelles pour s'y consacrer bénévolement. Ceux qui les détiennent aujourd'hui peuvent être indemnisés. Il s'agit de compenser les dépenses imposées par ces mandats électifs.

Pour les maires et les adjoints, la réglementation est stricte : l'indemnité est liée aux indices de la fonction publique. Au 1er juillet 1985, elle variait de 18338 F par an pour le maire d'une commune de moins de cinq cents habitants, à 207871 F pour le maire de Paris. A l'exception du « haut de gamme », cela ne permet pas à un maire de travailler à plein temps pour sa commune. Puisqu'il s'agit d'indemnités, ces sommes ne sont pas imposables et n'assurent aucune couverture sociale.

#### Flou total

Pour les conseillers généraux, le flou est total. Chaque assemblée départementale fixe comme elle l'entend la somme qu'elle accordera à ses membres pour chacune de leurs journées de travail au service du département. Les différences sont considérables. Ainsi, en 1982, un conseiller de l'Ariège n'a touché pour toute son année que 10476 F, alors que celui du Val-de-Marne a reçu 160090 F. Les différences ne tiennent pas aux options politiques. Le dernier cité est communiste, mais le conseil général de la Seine-Saint-Denis, qui l'est aussi, a accordé 93098 F, alors que celui des Yvelines, tenu par la droite, a donné 135208 F. Comment justifier la différence, du simple au double, entre la Manche et l'Orne, départements voisins et de même tendance politique ?

Encore ne s'agit-il que de moyennes. Les écarts peuvent être grands entre conseillers d'un même département. Ils tiennent au travail effectivement accompli, mais aussi à la faveur du président qui accorde à ceux dont il veut s'assurer la fidélité de nombreuses places de représentants du département dans divers organismes. C'était, avant la décentralisation, une méthode efficace pour tenir « ses » élus.

Plus difficile est la situation des présidents de conseils généraux. Depuis la décentralisation, c'est — ou ce devrait être — un travail à temps plein. Mais ils n'ont théoriquement pas droit à des indemnités particulières. Avec l'accord de tous, il leur faut tricher et se faire attribuer un « forfait de vacation ». Là encore se pose le problème de la couverture sociale. Pour les conseils régionaux, la situation est pratiquement identique. Le ministre de l'intérieur a fixé l'indemnité à 530 F par jour de travail, mais après leur élection au suffrage universel, toute liberté sera laissée aux assemblées régionales.

Prises individuellement, toutes ces indemnités sont modestes. Mais, pour ceux qui les cumulent, la situation peut devenir très confortable, avec, ette réserve que les parlementaires ne peuvent toucher que la moitié de leur indemnité de maire. Il y a aussi des cumuls discrets et qui ne sont pas concernés par le projet du gouvernement. Un maire d'une ville moyenne peut être vice-président de son conseil général, siéger aussi au conseil régional, présider plusieurs syndicats intercommunaux, des établissements publics locaux, et être indemnisé par chacun de ceux-ci. L'affaire peut devenir très rentable d'autant que ces sommes ne sont pas soumises à l'impôt. Ce cumulard local peut ainsi gagner bien plus d'argent que son député, disposer d'une voiture, d'un chauffeur, d'un secrétariat gratuits, tous avantages dont ne bénéficient pas les parlementaires de base.

M. Maurice Pourchon, député socialiste du Puy-de-Dôme, présenté récemment par *le Nouvel Observateur* comme un riche cumulard, a ainsi eu la surprise de constater qu'il était très loin d'être l'élu le mieux payé de sa région. Des élus régionaux qui président, à ce titre, des parcs naturels, sont mieux indemnisés pour cette fonction que M. Pourchon pour la présidence du conseil régional.

THIERRY BRÉHIER.

#### Conseiller de M. Fabius

### M. BERNARD PÊCHEUR EST NOMMÉ MAITRE DES REQUÊTES AU CONSEIL D'ÉTAT

M. Bernard Pêcheur, conseiller du premier ministre pour les questions sociales, quitte Matignon pour le Conseil d'Etat, où il vient d'être nommé maître des requêtes au tour extérieur, par décret paru au *Journal officiel* du 6 novembre.

[Né le 7 décembre 1950 à Fontainebleau, M. Pêcheur est sorti de l'ENA en 1976 avec le titre d'administrateur civil. Affecté au ministère de l'économie et des finances, il devient, en 1981, conseiller de M. Fabius lorsque celui-ci est nommé ministre chargé du budget. Il le suivra au ministère de l'industrie et de la recherche, où il deviendra son directeur adjoint de cabinet, puis à Matignon, quand M. Fabius sera nommé premier ministre en juillet 1984 (*le Monde* daté 18-19 novembre 1984 a publié un portrait de M. Pêcheur.]

### Le Parti radical élit son bureau

Deux semaines après son congrès, le Parti radical, réuni en comité exécutif mardi 5 novembre, a reconduit dans ses fonctions de secrétaire général M. Yves Galland, adjoint au maire de Paris et membre de l'Assemblée européenne de Strasbourg. Il a d'autre part élu les membres de son nouveau bureau, sur la liste présentée par le président des radicaux valoisiens, M. André Rossinot. Il s'agit de :

*MM. Didier Bariani,* maire du 20e arrondissement de Paris, ancien président du parti ; *Etienne Dailly,* sénateur de Seine-et-Marne et vice-président du Sénat ; *Michel Durafour,* ancien ministre, sénateur de la Loire ; *André Rossi,* ancien ministre, membre de l'Assemblée européenne ; *Jean-Pierre Cantegrit,* sénateur des Français de l'étranger ; *Jean-Thomas Nordmann,* conseiller de Paris, membre de l'Assemblée européenne ; *Paul Granet,* ancien ministre, conseiller général (Aube) ; *Robert Batailly,* maire du 8e arrondissement de Lyon, conseiller général (Rhône) ; *Alain Bloch,* conseiller de Paris ; *Gérard Benhamou,* maire-adjoint de Nancy (Meurthe-et-Moselle) ; *Hervé de Fontmichel,* maire de Grasse, conseiller général (Alpes-Maritimes) ; *Adrien Bedossa,* maire-adjoint du 14e arrondissement de Paris ; *Pierre Cueille,* maire-adjoint Nantes, conseiller régional ; *Patrick Epron,* conseiller régional (Gironde) ; *Jean Sudre,* maire-adjoint de Toulouse (Haute-Garonne) ; *Jean-Loup Morlé,* conseiller de Paris ; *Mme Marie Judlin,* maire-adjoint de Metz (Moselle) ; *MM. Gérard Christol,* conseiller municipal de Montpellier (Hérault) ; *Amédée Domenech,* conseiller municipal de Brive-la-Gaillarde (Corrèze) ; *Yves Juhel,* maire-adjoint de Saint-Maur (Val-de-Marne) ; *Emmanuel Lamy,* maire-adjoint de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) ; *Thierry Cornillet,* conseiller général de Montélimar (Drôme) ; *Jean-Paul Benoît,* (Hauts-de-Seine) ; *François Scellier,* maire de Saint-Gratien, conseiller général (Val-d'Oise) ; *Michel Zeller,* (Yvelines) ; *Sampiero Quilici,* (Hauts-de-Seine) ; *Jacques Dreyfuss,* maire-adjoint de Colmar (Haut-Rhin) ; *Jean-Richard Sulzer,* conseiller municipal de Besançon (Doubs) ; *Pierre Fabre,* maire de Cheval-Blanc (Vaucluse) ; *Jean-Marie Camus,* conseiller général (Marne).

#### Les relations du PCF avec Moscou

### M. JUQUIN MAINTIENT L'« EXPOSÉ DES FAITS » CONTESTÉ PAR M. MARCHAIS

M. Pierre Juquin, accusé par M. Georges Marchais d' *« allégations mensongères »* au sujet des entretiens que le secrétaire général du PCF avait eus avec les dirigeants soviétiques, en janvier 1980, à Moscou (*le Monde* du 6 novembre), a fait savoir, le mardi 5 novembre, qu'il n'a *« rien à ajouter ni à retrancher à l'exposé des faits »* qui figure dans son livre *Autocritiques.*

En attaquant l'ancien porte-parole du PCF sur ce passage de son livre, la direction du parti cherche à le discréditer avec deux arguments : son information serait inexacte et elle alimenterait la *« campagne anticommuniste »*. M. Juquin serait, ainsi, contraint à la défensive, et les questions principales qu'il développe dans son livre seraient occultées.

Des entretiens comme ceux de janvier 1980 entre le PCF et le PC soviétique donnent lieu à un compte rendu au bureau politique (dont M. Juquin était alors membre), puis au comité central. Il existe en outre un procès-verbal des conversations que les dirigeants qui le souhaitent peuvent consulter à la section de politique extérieure. Au reste, M. Marchais n'a pas mis en cause l'exactitude des faits rapportés par M. Juquin, mais celle de son *« récit »* ; le secrétaire général conteste la présentation des propos relatés par M. Juquin, non ces propos eux-mêmes. — P. J.

● *Le MRG repousse la réunion de son comité directeur.* — La poursuite des négociations le mardi 5 novembre entre le PS et le MRG sur la composition des listes législatives et régionales n'a pas permis d'aboutir, pour le moment, à un accord. Dans ces conditions, le MRG a repoussé à la semaine prochaine la réunion du comité directeur qu'il devait tenir ce mercredi. Le MRG connaîtra ainsi les décisions de la convention nationale du PS qui se réunit samedi et dimanche, notamment pour établir la composition définitive des listes socialistes. Des places sont réservées sur ces listes à des personnalités extérieures au parti, dont des membres du MRG.

● ERRATUM. — Une coquille a altéré, dans nos éditions du 5 novembre, la conclusion de l'article de notre correspondant en Maine-et-Loire sur l'attitude des contestataires locaux du Front national qui mènent campagne contre le secrétaire général du mouvement. Ceux-ci se déclarent fidèles *« à la doctrine comme au parti »* de M. Le Pen, avec lequel ils n'excluent pas de renouer, *« après le départ de M. Stirbois »*.

# POLITIQUE

## La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

**L'Assemblée nationale a adopté, le mardi 5 novembre, les budgets de la justice et des DOM-TOM. Elle devait examiner ce mercredi ceux de la coopération et des relations extérieures.**

**• DOM-TOM : les socialistes ont été les seuls à voter le budget du secrétariat d'Etat, qui s'élève à 1 365,37 millions de francs pour 1986, soit une augmentation de 0,3 % en crédits de paiement et de 8,3 % en autorisations de programmes par rapport à 1985. Les communistes, le RPR et l'UDF ont voté contre.**

**• JUSTICE : les communistes ont mêlé leurs voix à celles des socialistes pour adopter les crédits défendus par M. Badinter. C'est le premier budget que les communistes approuvent cette année. Le RPR et l'UDF n'ont pas pris part au vote. Ce budget atteint 12 125,3 millions de francs de crédits de paiement. Un amendement du gouvernement, approuvé par l'Assemblée, crée cent postes supplémentaires pour mettre en œuvre la réforme de l'instruction.**

**• COOPÉRATION : le budget, tel qu'il devait être présenté par M. Christian Nucci, s'élève à 6 447 millions de francs, soit une augmentation de 4 % en francs constants.**

**• RELATIONS EXTÉRIEURES : en augmentation de 4,1 %, les crédits s'élèvent à 16 130 millions de francs. Les dépenses de l'administration centrale augmentent de 9,7 %.**

## Justice : le spectre des prisons

Un court instant, mardi 5 novembre, M. Robert Badinter a pu savourer les délices du consensus. Les députés socialistes et — fait inédit depuis le début de la session budgétaire — les communistes venaient d'adopter des crédits qui leur étaient soumis, ceux de la justice pour 1986. Comme l'avait expliqué M. Edmond Garcin (Bouches-du-Rhône), ce budget n'impliquait, pour une fois, aux yeux du PCF, *« aucun reniement »*.

A une ou deux exceptions près, on n'avait ni vu ni entendu l'opposition,et il n'y avait eu aucun député RPR ou UDF pour participer au scrutin public demandé, à dessein de faire apparaître leur absence, par le groupe socialiste. Comme ne put s'empêcher de le remarquer, sourire en coin, le garde des sceaux : *« Qui ne dit mot consent »*.

C'était aller évidemment un peu loin, mais il faut croire que l'emploi du temps des députés de l'opposition était particulièrement rempli, mardi matin, pour qu'ils désertent à ce point l'hémicycle. On entendit, certes, M. Pascal Clément (UDF, Loire) lire, au cours de la discussion générale, un texte convenu sur les *« prisons pourrissoires »*, mais aucun orateur du RPR. M. Michel Sapin (PS, Indre) eut beau ironiser sur un prochain *« retour de Coblence »* de l'opposition (le rétablissement, annoncé par M. Chirac, de la Cour de sûreté de l'Etat, de la loi anti-casseurs et des quartiers de sécurité), il n'y avait eu personne pour lui donner la réplique. Un silence qui en dit long sur l'état d'esprit de l'opposition. Comme s'il était devenu inutile de s'indigner de la politique de M. Badinter, alors que, à en croire M. Alain Peyrefitte, il suffira d'une matinée pour restaurer, par ordonnances, l'état de droit antérieur à mai 1981.

Ce climat est évidemment propice aux bilans. Les ministres ont du reste reçu des consignes en ce sens. M. Badinter a ainsi moins insisté sur les crédits qui seront attribués à son ministère en 1986 que sur le chemin parcouru depuis le changement de majorité.

Le budget de la justice représentait 1,04 % de celui de l'Etat. Il passera à 1,18 % l'année prochaine. Il y avait vingt-cinq machines à traitement de texte dans les juridictions en 1981. Il y en a aujourd'hui trois cents. La justice est trop lente ? Elle l'est toujours. En matière civile cependant, les délais d'attente ne sont plus aujourd'hui que de dix-huit mois et demi dans les cours d'appel et d'à peine plus d'un an dans les tribunaux de grande instance.

### Criminogène

L'éducation surveillée, c'est-à-dire les services chargés de la prévention de la délinquance juvénile, fait-elle aujourd'hui figure de sacrifiée ? C'est vrai, concède à demi-mot M. Badinter, qui déplore — comme le petit groupe de syndicalistes qui manifeste au même moment aux portes du Palais-Bourbon — la suppression de six postes d'éducateurs. Mais, remarque-t-il, depuis 1981, sept cent vingt-cinq emplois nouveaux ont été créés dans ce secteur, *« un effort sans précédent sous aucun gouvernement »*.

Les orateurs socialistes sont à l'unisson. Fierté du chemin parcouru, éloge de M. Badinter, des louanges que M. Alain Richard (PS, Val-d'Oise) trouve un peu trop « funéraires » à son goût. L'œuvre du garde des sceaux ne peut-elle pas se perpétuer ? dit-il en substance.

Il n'est pas sûr que l'intéressé soit prêt à « rempiler », même en cas de victoire de la majorité. Il prédit en tout cas à son successeur, à la sortie de l'hémicycle, une situation difficile dans les prisons. Dans un budget plus favorisé que les autres (+ 8,72 % pour la justice contre + 3,6 % pour l'ensemble des crédits de l'Etat), l'administration pénitentiaire se taille, certes, la part du lion (+ 10 % au total; + 84 % pour les autorisations de programme), ce qui veut dire qu'on va créer de nouvelles places en prison et recruter des gardiens — 399 des 422 emplois nouveaux (1) seront attribués à cette administration. Cela n'empêche pas une *« promiscuité malsaine »* de rendre — un comble ! — la vie en prison « criminogène », comme le regrette le rapporteur de ce budget particulier, M. Gilbert Bonnemaison (PS, Seine-Saint-Denis).

Cette situation a peu de chances de s'améliorer. Après les grâces du 14 juillet destinées à désencombrer les prisons, M. Badinter pensait avoir obtenu un répit. Mais le nombre de détenus est de nouveau en augmentation : 41 538 le 1er novembre, dont 21 186 attendent un jugement définitif, a-t-il révélé mardi, pour 32 500 places.

Cette courbe continuant à grimper, la question est de savoir ce que fera l'opposition. Moins remplir les prisons ? Cela n'est manifestement pas dans ses projets. En construire davantage ? Cela suppose de lourds sacrifices auxquels son électorat n'est pas préparé. Voter une amnistie, accorder de nouvelles grâces ? L'opposition les a trop critiquées. Ne rien faire ? C'est l'explosion assurée, comme en 1974. Telles sont les questions auxquelles on aurait aimé avoir des réponses ou un début de réponse mardi si l'opposition n'avait eu mieux à faire que de discuter les options d'une majorité visiblement résignée à passer la main.

**BERTRAND LE GENDRE.**

(1) Un amendement du gouvernement, adopté mardi, ajoute à ces créations de postes 100 emplois destinés à mettre en route la réforme de l'instruction (50 postes d'auditeurs de justice, 25 de magistrats recrutés au sein d'autres professions, et 25 greffiers).

## Outre-mer : le « paquet-cadeau » du pauvre...

L'avenir dira si les socialistes ont eu raison de privilégier, dans leur approche des problèmes des anciennes colonies, la mise en œuvre de réformes institutionnelles qui représentaient, à leurs yeux, *« le préalable indispensable à tout progrès économique et social »*. M. Georges Lemoine, lui, n'a jamais douté du bien-fondé de ce choix : *« Après les grandes périodes de la décolonisation et de la départementalisation, l'outre-mer entre maintenant dans l'ère de la régionalisation, on a fait un nouveau grand pas en avant »*, déclarait-il, mardi soir 5 novembre, à l'Assemblée nationale, en réponse à ceux qui lui reprochent d'avoir négligé le traitement économique et social des DOM-TOM.

Au terme de la législature, le bilan économique et social de la gauche outre-mer n'en apparaît pas moins étriqué. Sans doute le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM est-il fondé à souligner qu'en ce domaine *« les efforts ont été constants depuis 1981 »* et qu'*« aucun autre gouvernement n'a fait autant »* pour essayer de résoudre les difficultés de ces terres lointaines. Mais le constat dressé par ses propres amis politiques suffit à souligner à quel point ces efforts ont été sans commune mesure avec l'ampleur de ces difficultés.

Tous les rapporteurs socialistes, et en particulier le président et le rapporteur spécial de la commission des finances, MM. Christian Goux et Maurice Pourchon ont été amenés, la mort dans l'âme, à confirmer qu'en cinq ans les départements d'outre-mer n'ont guère connu le « changement » espéré par les électeurs de M. François Mitterrand en 1981.

Pis, la situation, presque partout, s'est aggravée. Les DOM ne produisent plus : les taux de couverture des importations par les exportations y sont dérisoires (10,1 % pour la Réunion, 14,3 % pour la Guadeloupe, 15,1 % pour la Guyane, 22,6 % pour la Martinique). Les taux du chômage atteignent des niveaux inconnus en métropole : 20,2 % en Guadeloupe, 25 % en Martinique, 35 % à la Réunion. La vie économique n'est qu'artificielle, entretenue par les transferts financiers de l'Etat, et les sempiternelles rentes de situation dont bénéficient en premier lieu les importateurs. Toujours cette société duale par excellence : d'un côté les traitements privilégiés des fonctionnaires, hérités des mœurs coloniales, de l'autre des revenus misérables, la misère des bidonvilles. C'est M. Aimé Césaire, le président du Parti progressiste martiniquais, maire de Fort-de-France, qui a le mieux résumé le sentiment des députés de la majorité, pourtant fort modérés dans leurs commentaires sur la politique du gouvernement : *« La situation est intolérable et politiquement inassumable. Vous avez, vous, à assumer la gestion d'une débâcle »*, a-t-il lancé à M. Lemoine.

### Deux mesures

Au nom du groupe communiste, M. Jacques Brunhes, député des Hauts-de-Seine, n'a pas dit autre chose. Et l'élu du Parti communiste guadeloupéen, M. Ernest Moutoussamy, a enfoncé le clou avec plaisir : *« La gauche a hypothéqué l'avenir. Le pouvoir socialiste a été victime de ses tergiversations, de l'absence de programme vraiment défini pour l'outre-mer. Le problème, aujourd'hui, n'est pas de savoir si la Guadeloupe sera indépendante ou pas*, a-t-il ajouté, *mais bien de savoir de quelle indépendance il s'agira. »*

Dans ce climat désenchanté, à peine tempéré par les jugements positifs portés par les députés socialistes sur le projet de budget de M. Lemoine, les députés de l'opposition n'ont même pas pris la peine de hausser le ton. Les porte- parole du RPR et de l'UDF ont surtout reproché au gouvernement de n'avoir pas tenu sa promesse d'organiser un débat d'orientation sur l'avenir de l'outre-mer. Le gouvernement avait, au demeurant, fourni le bâton pour se faire battre en ayant retenu une formule bâtarde qui a consisté, en guise de « grand débat », à faire durer la discussion budgétaire un peu plus longtemps que prévu afin que tous les élus de l'outre-mer puissent s'exprimer. Ce palliatif n'a satisfait personne. M. Michel Debré, député RPR de la Réunion, y a vu *« un tour de passe-passe pour la galerie »*. M. Jean-Pierre Soisson, député de l'Yonne, délégué de l'UDF pour l'outre-mer, une *« dérobade indigne »*.

Quant aux mesures présentées par le secrétaire d'Etat, elles ont été accueillies avec une certaine indifférence sur tous les bancs. Non qu'elles manquent d'intérêt, mais tout simplement parce que leur portée limitée confirme, justement, l'impuissance du pouvoir devant l'ampleur des obstacles à surmonter. Le gouvernement a, enfin, décidé d'éliminer les discriminations qui empêchaient jusqu'à présent les citoyens des départements d'outre-mer de bénéficier de certaines prestations sociales. Il fait notamment disparaître la disposition en vertu de laquelle on supprimait le paiement de l'allocation-logement aux chômeurs si ceux-ci restaient trop longtemps sans emploi, alors que dans tous les DOM le chômage sévit à l'état endémique. *« Le décret d'application de la loi sur la famille du 4 janvier 1985 ouvrira le bénéfice des prestations familiales à certaines catégories qui en sont encore exclues et l'allocation-logement à caractère familial s'étendra à certaines familles ne remplissant pas la condition d'activité professionnelle »*, a indiqué M. Lemoine.

Un projet de loi sera prochainement déposé. Le « paquet-cadeau » attendu après les déclarations faites le 31 octobre par le secrétaire d'Etat n'était donc que le « paquet-cadeau » du pauvre... Mais qu'il ait fallu cinq ans à la gauche pour prendre ces deux mesures de simple équité est fort révélateur...

Les solutions? *« Nous sommes condamnés à inventer ensemble ou à sombrer »*, a souligné en conclusion M. Césaire. *« Le nouveau gouvernement disposera de trois jours pour dire, de trois semaines pour agir, de trois mois pour réaliser »*, a lancé M. Debré, déjà projeté dans l'après-mars 1986. *« Nous devrions être tous associés, par-delà les divergences politiques »*, a répondu M. Lemoine au député apparenté socialiste de la Martinique. *« Je prends le pari »*, a-t-il répliqué au député RPR de la Réunion. Plus qu'un pari, le développement économique et social de l'outre-mer mériterait, en effet, un consensus.

**ALAIN ROLLAT.**



## Coopération : priorité à l'aide multilatérale

Plus que l'augmentation globale des crédits alloués pour 1986 au ministère de la coopération et du développement, on retiendra celle de l'aide budgétaire directe accordée aux Etats africains qui, en progressant de 11 %, traduit le besoin sans cesse croissant pour de nombreux pays du continent noir, d'une assistance financière extérieure. Sans celle-ci, combien d'entre eux connaîtraient un véritable naufrage économique ? L'environnement international (la hausse du dollar, la faiblesse de la reprise dans les pays industrialisés, notamment), explique en partie cette situation mais, parallèlement, on est conduit à s'interroger sur les finalités d'une politique de coopération caractérisée par une déflation de l'assistance technique (6000 postes supprimés en trois ans — au motif que les gouvernements intéressés la demandent et qu'ils disposeraient d'une « relève », — et une augmentation de l'aide budgétaire, c'est-à-dire des dons.

Mais il est vrai aussi que la multiplication des prêts bilatéraux et multilatéraux n'a guère de sens, dès lors que nombre de pays sont incapables de rembourser les organismes prêteurs (Fonds monétaire international, Banque mondiale notamment), voire d'apporter leur quote-part à des projets de développement. C'est cette logique que traduit le projet de budget, qui fait apparaître une réduction des prêts du Trésor et un ralentissement des prêts nouveaux de la Caisse centrale de coopération économique (CCCE).

### Une progression de 4 %

Progressivement aussi, une philosophie de l'aide au développement se dessine : c'est parce que trop souvent la coopération bilatérale prend, sur le terrain, la forme d'un saupoudrage de projets, qu'il convient pour les pays donateurs, d'harmoniser leurs aides en fonction d'objectifs précis et à long terme.

La dispersion et donc l'inefficacité qui caractérisent l'aide alimentaire internationale s'observent aussi pour les projets de développement. Les missions diplomatiques françaises en Afrique, qui prennent de plus en plus conscience de cette nécessité, s'efforcent de « monter » des projets communs avec d'autres pays donateurs, tout en soulignant le peu de volonté politique de nos principaux partenaires dans ce domaine, ainsi que la lourdeur administrative des « bureaux » parisiens.

Le projet de budget confirme cependant une priorité en faveur de l'aide multilatérale, qui représente 30 % de l'aide totale, et qui se traduit par un accroissement de la contribution de la France au FED (Fonds européen de développement) et au Fonds spécial Afrique. Dans cet esprit, le chapitre relatif à l'aide aux initiatives privées et décentralisées bénéficie de 25 millions de francs de mesures nouvelles et augmente de 24 %. De même, les subventions aux organisations non gouvernementales (ONG) progressent de 6,4 %, celles accordées aux associations de volontaires de 21,4 %. Un nouveau chapitre concerne la coopération décentralisée et les projets conjoints avec des collectivités locales, dotés de 9 millions.

Avec 6,34 milliards de francs en 1986, l'enveloppe budgétaire de la rue Monsieur marque une progression de près de 4 %, similaire à celle de l'ensemble du budget de l'Etat (3,6 %). Elle ne constitue qu'une sorte de rattrapage par rapport au budget 1985 dont les crédits avaient baissé de 3,8 %. Cette relative austérité correspond aux économies demandées par le premier ministre le 10 avril dernier (15 % sur les crédits d'intervention et les autorisations de programme, notamment), mais elle est partiellement compensée par les 250 millions de mesures nouvelles accordées au ministère de la coopération le 23 juillet.

Outre une réduction de l'assistance technique directe (dont la part passe de 42 % à 40 % du budget civil), et un « tassement » des moyens (crédits et personnels) de la coopération militaire, ainsi qu'un regroupement des dépenses de transport de l'aide alimentaire française (125 millions), ce budget prévoit des crédits à hauteur d'un peu plus d'un milliard de francs pour le Fonds d'aide et de coopération (FAC), qui intervient dans trois nouveaux pays, la Guinée, l'Angola et le Mozambique.

**L. Z.**

## Relations extérieures : « une pause dans le déclin »

*« C'est une pause dans le déclin. »* Ainsi une association de diplomates qui ne passe pas pour hostile au gouvernement actuel qualifie-t-elle, dans une récente étude sur le budget du Quai d'Orsay, le projet soumis ce mercredi à l'approbation des députés. C'est dire que la satisfaction des agents du « département » reste toute relative. Mais les deux précédents exercices avaient semblé si restrictifs, à quelques exceptions sectorielles près, que les dispositions prévues pour 1986 apparaissent, par comparaison, comme un peu moins cruelles à un ministère qui a, depuis de longues années déjà, le sentiment d'être le mal-aimé de l'administration française... en tout cas au moment des arbitrages budgétaires rendus à Matignon. La baisse du dollar devrait par ailleurs favoriser ce ministère, qui dépense une bonne partie de son budget à l'étranger.

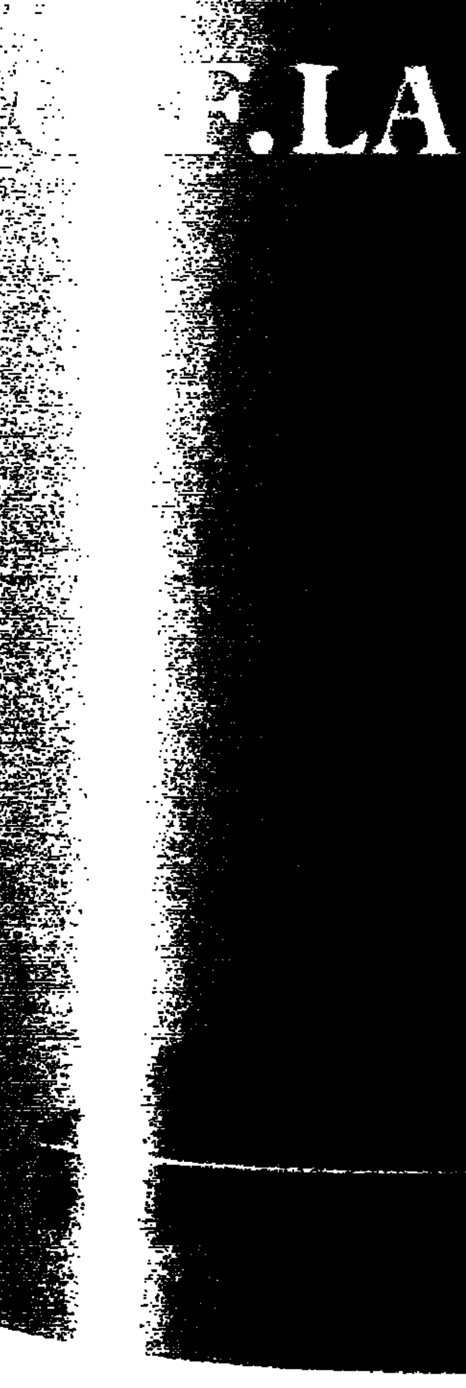
Globalement, les crédits des relations extérieures passent de quelque 15,5 milliards de francs en 1985 à environ 16,13 milliards en 1986, coopération comprise *(lire d'autre part)*, soit une croissance légèrement supérieure à 4 %, taux à rapprocher de celui de l'augmentation du budget général de l'Etat : 3,9 %. La part du Quai d'Orsay dans l'ensemble des dépenses publiques sera donc, l'an prochain, très légèrement supérieure, même si ces variations relèvent de l'infinitésimal : elle passe de 1,556 à 1,559 %...

Dans cette enveloppe globale, les dépenses d'administration centrale sont celles qui, d'un exercice à l'autre, croissent proportionnellement le plus : elles augmenteront, en 1986, de 9,7 %, contre 7,9 % pour les « postes », ambassades et consulats. Outre la coopération, la part de l'action culturelle régresse, elle, par rapport au reste des crédits, puisqu'elle n'augmente que de 2,3 %. Ce tassement s'explique notamment par la « débudgétisation » de certaines opérations, liées, notamment, à Radio-France Internationale et à la télévision par satellite (TVS). Il n'en inquiète pas moins un certain nombre de diplomates, qui redoutent que le « département » y perde un de ses secteurs d'activité importants pour sa vitrine internationale et même nationale, face à une opinion publique qui a souvent tendance à le juger comme une administration ne « produisant » rien en direction de l'extérieur. Il est vrai que certains investissements renforceront au contraire la présence française par la création d'instituts culturels à l'étranger.

Quant à l'augmentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement du Quai et de ses postes hors de l'Hexagone, elle pourrait répondre au moins partiellement à l'inquiétude de ceux qui constataient, ces dernières années, la dégradation croissante de l'« outil diplomatique ». Un effort de modernisation va être entrepris en faveur des dispositifs de sécurité des ambassades et consulats, et surtout par le recours plus systématique à l'informatique. En particulier pour ces derniers, qui ont parfois d'importants fichiers à gérer.

De même pour l'administration centrale. En 1985 — année où le budget des relations extérieures avait régressé en valeur réelle, — les restrictions y sont devenues particulièrement dramatiques, entraînant parfois des situations quasi courtelinesques. En 1986, la modernisation apportera certaines améliorations aux secteurs les plus sous-équipés. C'est ainsi, en particulier, qu'un nouveau standard téléphonique devrait désormais épargner aux correspondants du Quai la longue attente qui faisait jusqu'alors partie de la légende de cette vénérable maison (et de quelques autres).

**BERNARD BRIGOULEIX.**



# société

## ÉDUCATION

### Programmes transitoires pour les collèges

Des « commentaires » aux programmes en vigueur dans les collèges sont publiés au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* du 31 octobre. Ces textes ont pour objet de ménager une transition entre les programmmes actuels et les nouveaux, qui entreront en application à partir de 1986 (*le Monde* du 6 juin et du 10 octobre). En mathématiques, ils s'appliquent à la classe de sixième seulement et visent à améliorer la liaison avec l'école élémentaire et à mettre l'accent sur les exercices concrets. Dans les autres disciplines, ces commentaires s'appliquent aux quatre classes du collège. En français, on insiste sur la progression grammaticale et l'étude d'œuvres complètes ; en langues vivantes, sur la culture, la civilisation et la réflexion linguistique ; en éducation physique et sportive sur la prise en compte des possibilités réelles des élèves dans l'évaluation des résultats...

## TOURISME

### Le SNAV condamné pour publicité mensongère

En février 1983, une publicité du SNAV (Syndicat national des agents de voyages) et de l'APS (Association professionnelle de solidarité) invitait, dans les colonnes d'un supplément du *Monde* consacré aux voyages, les candidats au départ à *« ne pas pousser n'importe quelle porte »* et à s'adresser à une agence syndiquée *« afin d'être certains de pouvoir partir et revenir »*. Estimant qu'une telle campagne laissait supposer que les autres agences n'assuraient pas les mêmes garanties, deux voyagistes, la Compagnie des voyages et Nouveau Monde, avaient déposé plainte. Le tribunal de grande instance de Paris s'est rendu à leurs arguments et a condamné chacun des présidents des deux organismes à 10 000 francs d'amende et au versement de 6 000 francs de dommages-intérêts aux sociétés victimes de cette publicité mensongère. Le SNAV et l'APS ont fait appel.

## RELIGION

### Eglises orientales : un cardinal indien remplace un Polonais

Rome. – Arrivé à échéance de son mandat de cinq ans, le cardinal polonais Wladislaw Rubin a démissionné de sa fonction de préfet de la congrégation des Eglises orientales. Tenant compte de l'état de santé de son compatriote, né en 1917 à Lvov, le pape a accepté cette démission en date du 30 octobre. Secrétaire général du synode des évêques en 1967, Mgr Rubin avait été créé cardinal en 1979 et nommé en 1980 à la tête des Eglises orientales. Pour le remplacer, Jean-Paul II a désigné Mgr Simon Lourdusamy, soixante et un ans, ancien archevêque de Bangalore, qui était secrétaire de la congrégation pour l'évangélisation des peuples et président des œuvres pontificales missionnaires. Il n'est cardinal que depuis le 25 avril dernier.

POUR LES PAUVRES

## Saint Colucci

**Une bousculade a opposé, mardi 5 novembre, dans les locaux du ministère de l'agriculture, le fantaisiste Coluche qui venait entretenir le ministre de l'opération des « restaurants du cœur » et une délégation de militants CGT protestant contre l'ouverture des hypermarchés le dimanche.**

Voici donc Coluche en saint François d'Assise, ou plutôt, pour rester dans ce siècle, en abbé Pierre. *« Un brave vieux, l'abbé Pierre. Mais il se crève au boulot. Il a que Dieu pour l'aider. Moi, j'ai les médias et je suis pas près de leur lâcher la chemise. »*

Saint Colucci d'Europe 1 et Canal Plus réunis va exercer tout au long de l'hiver son apostolat inattendu : *« Donner à manger à ceux qui n'en ont pas. »* Ouvrir, grâce au bénévolat, autant de *« restaurants du cœur »* qu'il sera nécessaire pour offrir, entre le 21 décembre et le 21 mars, deux cent mille repas par jour aux nouveaux pauvres. Déjà, entre deux bonnes histoires – *« Vous savez ce que fait un Ethiopien quand il trouve un petit pois ? Il ouvre un supermarché »*, – ses tranches horaires débordent d'appels aux bonnes volontés.

Le saint homme reçoit dans le bar-salle à manger de son pavillon en bordure du parc Montsouris. Autour de lui, une poignée de disciples piochent dans ses cacahuètes, boivent ses paroles et son whisky. *« L'année dernière, quand on a lancé Chanteurs sans frontières pour l'Ethiopie avec Renaud, on avait reçu une masse de lettres qui nous disaient : « Quand-est-ce que » vous chantez pour les pauvres ici » en France ? » Et puis moi, je suis pupille de la nation. J'ai eu des galoches en bois et des pèlerines. Quand j'avais froid aux pinards, je pensais que si on vivait dans un monde sympathique les gens qui ont le pouvoir de faire des choses sympathiques les feraient. J'ai ce pouvoir aujourd'hui. Voilà. »*

Voilà. Questions trop insistantes, s'abstenir. Ce rêve de gosse, qu'on se le dise, n'a pas besoin de justification. *« Tu trouves que l'entreprise est pas une bonne chose ? Pourquoi tu l'as pas fait, toi ? Toi, t'as* le Monde, *non ? Les comiques, en général, c'est connu pour être assez généreux, Bourvil, Fernand Raynaud. C'est toujours dans l'intention de faire plaisir qu'on fait notre métier. Evidemment, c'est assez loin du métier de journaliste qui pose des questions-inquisitions en espérant bien sanctionner. »* Et vlan !

Assis à ses côtés, son « producteur et associé », Paul Lederman, qui se retient depuis le début de l'entretien, explose soudain, à l'endroit du journaliste : *« Si tu insinues qu'on fait ça pour la publicité... » « Ah ! il l'a pas dit ! »*, coupe la vedette, magnanime. *« Non, mais il tourne autour... »*

### Des trains d'œufs

Foin d'insinuations, donc. Acceptons, comme un conte pour soirées d'hiver, l'histoire très édifiante du blasphémateur devenu dévôt. Acceptons-la comme ces jeunes élèves de l'Ecole supérieure de commerce de Paris (Sup de co) qui, à raison de dix-sept heures de passion par jour, assurent l'intendance de l'opération. Réceptionner les lettres – *« Avec tout le courrier qu'on a eu, on pourrait faire un ministère des pauvres à l'année »*, dit Coluche, – mais aussi encaisser les chèques – 10 000 F de dons quotidiens en moyenne, – orienter les bonnes volontés vers la vingtaine de « Sup de Co » régionales qui participent à l'opération. *« Nous souhaitons décentraliser au maximum »*, explique Alexandre Lederman, fils du producteur de Coluche, âme de l'équipe étudiante.

Les offres ne manquent pas. Une chaîne de fast-food a donné vingt-cinq mille repas d'un coup. Un syndicat breton d'agriculteurs a proposé des œufs par trains entiers. Une compagnie aérienne envisage, elle, de faire cadeau de... cinq mille plateaux. Une grande entreprise d'informatique équipe le réseau des « Sup de Co » pour coordonner l'opération. Seule condition : peu soucieuse d'associer son image à celle de Coluche, elle souhaite rester anonyme.

Tout le monde n'a pas ces pudeurs. De très grandes sociétés ont fait appeler les jeunes gens par l'intermédiaire de leurs agences de publicité, la main sur le cœur mais... exigeant de savoir combien de fois leur nom serait cité à l'antenne, ou d'assister aux entretiens avec les journalistes. *« On les a envoyés promener »*, raconte Alexandre Lederman. Ici encore, le doute est mal venu : *« Certains ont essayé de nous décourager, on a prétendu que l'ouverture des restaurants pourrait causer des émeutes. Nous les écoutons et, quand ils ont terminé, on leur demande simplement comment ils peuvent nous aider, concrètement. »*

La locomotive doit passer. Elle passe. Les jeunes étudiants de « Sup de co » ont arraché au ministère de l'agriculture un local dans la tour Montparnasse : *« Génial ! Cela nous donne le passe de la tour, donc l'accès à tous les bureaux des sociétés qui s'y trouvent, que nous allons démarcher les unes après les autres. On a commencé par l'OFIVAL, l'office de la viande. Ils sont d'accord pour nous donner de leurs stocks s'ils ont le feu vert du ministre. Justement, on le voit demain. »*

### Indulgences

Gageons que l'autorisation sera obtenue. Car les princes de la République se sont précipités dans les fourgons de Coluche avec une hâte stupéfiante. A peine lançait-il ses premiers appels, le cabinet du ministre de l'agriculture, M. Henri Nallet, apportait son concours.

Des trains, on demande des trains ? Vite, vite, M. Jean Auroux, ministre des transports, propose ses services... sur les ondes d'Europe 1. Pour faire bonne mesure, Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, offrait vite, vite, la semaine dernière, le petit déjeuner à Coluche avant de filer au conseil des ministres pour arrêter des mesures en faveur des pauvres. Le café à peine avalé, le service de presse de Mme Dufoix informait de l'événement les rédactions parisiennes, et le lendemain le quotidien *le Matin* pouvait titrer en manchette : « Georgina : « Coluche, c'est sérieux ».

Il n'ira pas pieds nus, notre apôtre. Le voilà déjà en position de distribuer des indulgences : *« Georgina, elle est bien, elle est dynamique. C'est comme Chaban-Delmas, c'est un bon mec, j'espère que sa région va nous fournir le vin. Renaud ou Chaban-Delmas, c'est des mecs sur qui on peut compter vraiment. La mairie de Paris ? Ils ont été contactés, ils ont répondu qu'ils nous aideraient, mais on n'a pas eu de nouvelles. Le plus drôle, c'est qu'on va avoir besoin des syndicats, de Krasucki lui-même. »* *« Krasucki kiki, syndicat caca »*, chantonne Paul Lederman. *« Ils sont à lui, les mecs qu'ont pas à bouffer. »*

Cette collaboration-là semble mal partie : *« Cet individu qui claironne sur tous les toits son soutien aux pauvres n'a pas daigné exprimer sa solidarité aux travailleurs en lutte »*, fulmine un communiqué de la CGT, après les incidents du ministère de l'agriculture. *« Il ne suffit pas de donner de la soupe aux chômeurs, il faut aussi leur donner des emplois »*, estime un militant CGT. Le danger d'une « récupération » n'inspire aucune crainte à notre bouffon national. *« Je suis sûr que mon opération va commencer de gauche, et elle finira de droite, parce que le printemps, c'est dans le mandat de la prochaine Assemblée nationale. »*

De toute façon, Coluche s'affirme prêt à tout, ou presque : *« S'il faut leur lécher le cul, à tous ces mecs, pour faire bouffer les gens, je le ferai. C'est le résultat qui compte. Cela dit, avant hier, Peyrefitte m'a fait téléphoner de sa région pour proposer de nous suivre, mais le lendemain je l'ai sacqué à la radio, parce qu'il avait dit une connerie dans le journal. »*

DANIEL SCHNEIDERMANN.

★ Les restaurants du cœur, 79, avenue de la République, 75011 Paris. Tél. : 43-55-66-66.

# SOCIÉTÉ

## Le divorce de raison

*(Suite de la première page.)*

Depuis le dix-huitième siècle, deux conceptions s'affrontent en France : celle du droit ecclésiastique, qui fait du mariage un lien indissoluble, et celle qui le considère comme un simple contrat pouvant être librement rompu par l'un des deux partenaires. Cet affrontement explique la bizarrerie de l'histoire législative française, qui a évolué en dents de scie, oscillant entre conservatisme et libéralisme.

La loi du 11 juillet 1975 visait à rendre le divorce plus simple, plus souple et moins hypocrite. On comptait, en quelque sorte, sur les conjoints désunis pour l'organier eux-mêmes.

Un divorce à la carte : par consentement mutuel, pour faute commise par l'un des époux ou en raison d'une rupture de fait de la vie commune *durant depuis plus de six ans*. C'est un magistrat spécialisé, le juge aux affaires matrimoniales qui suit le dossier de bout en bout. Il lui revient de confier la garde des enfants — dans le seul intérêt de ceux-ci, et non en raison de la «faute» commise — au père, à la mère, aux deux parents, ou exceptionnellement *à un tiers*.

On n'a plus besoin, en somme, de s'écrire de fausses lettres d'insulte pour divorcer. *«Un couple qui est d'accord sur l'essentiel, bien organisé, ne sera pas freiné par la loi et pourra divorcer en quatre mois»*, affirme M. Jean-Jacques Gomez, président de l'Union syndicale des magistrats, qui a été juge aux affaires matrimoniales pendant plusieurs années. *«Sauf*, ajoute-t-il, *si le juge s'aperçoit qu'il n'y a pas de véritable consentement d'un des deux époux.»*

La tricherie demeure, en effet, malgré la nouvelle loi. C'est souvent l'avocat qui choisit la forme de divorce la plus avantageuse pour son client, indépendamment de la nature du conflit. Si trop de divorces n'ont de consentement mutuel que le nom, le couple peut, au contraire, maquiller un accord en faute pour des raisons pratiques. Le divorce pour faute ne permet-il pas de se démarier plus vite, alors que le consentement mutuel exige, au préalable, un règlement total des biens à partager ?

Ces raisons pratiques ne doivent pas masquer le poids des mentalités. Si le divorce par consentement mutuel a été largement adopté (51,5 % des jugements l'an dernier), 47,3 % des couples recourent encore au divorce par faute. Sans doute parce que le concept de faute reste toujours sous-jacent et qu'il n'est jamais facile d'être vraiment d'accord sur une désunion.

Le poids des mentalités se vérifie à un autre niveau : dans 85 % des cas, la garde des enfants est confiée à la mère (contre 9,3 % au père, 5 % aux deux parents et 1,75 % à un tiers). On ne s'attendrait pas à un pourcentage aussi écrasant à une époque où les «nouveaux pères» participent de plus en plus à l'éducation des enfants, sinon aux tâches ménagères. La femme qui ne demande pas la garde ne reste-t-elle pas généralement, aux yeux de son entourage, «une mère dénaturée» ?

*«Cette loi est pleine de nuances. On n'en a pas encore tiré tout ce qu'on pouvait, notamment les possibilités de garde conjointe»*, souligne M. Jean Mazars, chef du bureau du droit civil général au ministère de la justice.

La garde conjointe est devenue le cheval de bataille de nombreux juristes et éducateurs, qui préfèrent d'ailleurs parler de *«responsabilité conjointe»*. M. Jean-Pierre Rosenczveig, ancien juge des enfants et président de l'Institut de l'enfance et de la famille, est de ceux-là. *«Il faut sortir du tout ou rien*, affirme-t-il. *L'égalité des droits pendant le mariage doit se maintenir après le divorce. Cette responsabilité conjointe est parfaitement possible dans la majorité des cas. Il suffit de l'organiser après que le juge aux affaires matrimoniales a entendu les enfants, si ces derniers le souhaitent.»* En d'autres termes, on devrait pouvoir rester père ou mère au-delà de la séparation. Le parent non gardien n'a pas à devenir un non-parent, ce qui se passe encore trop souvent.

> *Dix ans après l'introduction du divorce par consentement mutuel les « démariages » ont doublé. Mais cette courbe ne montera pas indéfiniment.*

Il est vrai que, déjà, dans le *milieu «jeunes cadres»*, *nombre de* couples, séparés mais non divorcés, s'organisent parfaitement pour éduquer ensemble leurs enfants, quitte à pratiquer la «garde alternée» (quatre jours chez l'un, trois jours chez l'autre) que les tribunaux refusent d'accorder aux divorcés pour ne pas faire des «enfants ping-pong».

Mais si ces couples jugent le divorce désuet, ils finissent parfois par s'y résigner pour des raisons... fiscales. Comme l'a souligné Evelyne Sullerot dans son livre *Pour le meilleur et sans le pire* (Fayard), il est en effet plus avantageux d'être divorcés. Cela permet de faire des déclarations de revenus séparées et de compter une part de quotient (au lieu d'une demi-part) pour le premier enfant. Contrairement au droit civil, le droit fiscal n'a pas encore fait son *aggiornamento*...

### UNE PROGRESSION CONSTANTE

| ANNÉE *DU* JUGEMENT | NOMBRE DES DIVORCES PRONONCÉS | INDICE SYNTHÉTIQUE DE DIVORTIALITÉ (pour 100 mariages) |
|---|---|---|
| 1972 | 44 738 | 13,1 |
| 1973 | 47 319 | 13,6 |
| 1974 | 53 111 | 15,2 |
| 1975 | 55 612 | 15,6 |
| 1976 | 60 490 | 16,8 |
| 1977 | 71 319 | 19,8 |
| 1978 | 74 183 | 20,4 |
| 1979 | 78 571 | 21,5 |
| 1980 | 81 143 | 22,2 |
| 1981 | 87 615 | 24,0 |
| 1982 | 93 892 | 26,0 |
| 1983 | 98 730 | 27,5 |
| 1984 | 103 700 | 29,1 |

Source : INED.

### La revanche des grands-parents

Trois nouveautés méritent d'être notées. D'abord, ce sont les femmes qui, de plus en plus souvent, demandent le divorce. Sur dix dossiers, deux seulement sont présentés par l'époux, cinq par l'épouse et trois par les deux conjoints. Preuve que les femmes se sentent plus libres, plus indépendantes et capables de se débrouiller seules dans la société. Elles passent progressivement du mariage-protection au divorce-libération.

Autre nouveauté, on divorce de plus en plus tôt : après quatre ou cinq années de mariage en moyenne, contre sept ou huit précédemment. Ce qui veut dire que les enfants de divorcés, dont le nombre a presque doublé entre 1975 et 1985, affrontent cette épreuve de plus en plus jeunes. Les «nouveaux grands-parents» entrent alors en scène. Ils se montrent très actifs pendant le divorce, comme s'ils prenaient une revanche, après avoir été écartés de la décision au moment du mariage.

La troisième nouveauté est que les divorcés se remarient de moins en moins. Chez les hommes, le taux des remariages est passé de 63,7 % en 1977 à 46,4 % en 1982. Phénomène semblable chez les femmes (de 57,3 % à 42,1 %). On estime aujourd'hui à 1 500 000 le nombre des divorcés non remariés, soit deux fois plus qu'il y a vingt ans.

Mais n'est-ce pas le mariage en général qui est délaissé par les Français ? 412 000 couples étaient passés devant le maire en 1972. Ils n'étaient plus que 285 000 l'an dernier. Aujourd'hui, pour partager la vie de quelqu'un, on n'a besoin ni d'être marié ni d'être divorcé.

La baisse du nombre des mariages finira tôt ou tard par stabiliser la courbe des divorces, comme cela se voit déjà en Suède. Ce phénomène est aussi bien qualitatif que quantitatif : non seulement on se marie moins, mais les unions qui se contractent aujourd'hui sont plus solides que celles d'hier. Le «boom du divorce» semble dépassé avant même d'être terminé.

Les statistiques sont déjà faussées par l'extension de l'union libre. Nul ne comptabilise les couples séparés qui n'ont jamais été mariés. Or ce sont en moyenne des couples plus fragiles que les autres, si l'on en croit des études faites en Suède et au Danemark. Statistiquement cette population est loin d'être négligeable. En 1983, près de 16 % des enfants de France étaient nés hors mariage.

Il faudra bien commencer à s'occuper sérieusement des fils et des filles de concubins désunis. Il n'est déjà pas facile d'être un enfant du divorce, même si le divorce se banalise. Une excellente étude (2) montre que les adolescents qui se trouvent dans cette situation ne font plus figure de réprouvés à l'école, mais qu'ils évitent d'en parler. Que dire alors de ceux qui n'ont même pas droit à l'appellation de fils ou de filles de divorcés et ne songeraient pas à se présenter comme enfants d'ex-concubins ?

Des juristes et des éducateurs s'en préoccupent. Ils souhaitent qu'on inscrive un nouveau principe dans la loi : la reconnaissance au père naturel du droit de visite, d'hébergement et de surveillance de l'enfant. Certains vont plus loin encore et proposent de légaliser l'exercice conjoint de l'autorité parentale dans la famille naturelle désunie... Qui imaginait en 1975 que de telles questions se poseraient dix ans plus tard ?

ROBERT SOLÉ.

(2) *Du divorce et des enfants*, par Odile Bourguigon, Jean-Louis Rallu et Irène Théry, «Travaux et documents», n° 111, Presses universitaires de France, 1985.

# JUSTICE

AU TRIBUNAL DE PARIS

## M. Attali et le « génocide des vieux » (suite)

Voilà dans son genre un procès rare. Ce n'est pas tous les jours que l'on voit des condamnés pour diffamation appelés à comparaître pour avoir réitéré cette diffamation et *qui, plus est, à trois reprises dans les* mois qui suivirent la condamnation. De surcroît, lorsque le plaignant s'appelle M. Jacques Attali, que son avocat est Mᵉ Georges Kiejman et que l'affaire porte de nouveau sur l'interprétation de certains de ses écrits de nature à le présenter comme un partisan d'un *« génocide des vieux »*, le débat n'est pas de ceux qui passent inaperçus.

A l'origine de tout, il y a une réflexion faite en 1980 par M. Attali sur l'euthanasie et, au-delà de cette question, sur ce que risquerait d'être, dans une société capitaliste de marché, une politique de la santé conduisant à sacrifier les personnes les plus âgées au bénéfice des plus jeunes. Cette réflexion publiée dans un livre intitulé *l'Avenir de la vie* et présentée par le docteur Michel Salomon ne suscite pas, sur le moment, un écho particulier. Mais lorsque, après mai 1981, M. Attali devient conseiller spécial du président de la République, voici qu'elle va être exploitée et qu'une campagne s'ouvre dans la revue *Profils médico-sociaux*. M. Attali est présenté comme un partisan d'un *« génocide des vieux »*, on voit dans sa réflexion une reprise des théories national socialistes ; un tract sur ce thème est diffusé.

M. Attali assigne alors les dirigeants de *Profils médico-sociaux*, le docteur Jean Goreux, M. Claude Savy, ainsi que Mᵐᵉ Marie-Hélène Ugolini, présidente de la Ligue nationale des assurés sociaux. En première instance, ceux-ci sont relaxés. La 17ᵉ chambre du tribunal de Paris juge qu'il y a eu, seulement, un débat d'idées, une critique d'opinion, mais qu'aucun fait précis n'a été imputé au conseiller de M. Mitterrand. Appel. La 11ᵉ chambre de la cour infirme la décision de *première instance* et condamne. Son arrêt rendu le 18 janvier devient définitif (*le Monde* du 20 janvier 1984). *Pofils médico-sociaux* devra insérer dans deux numéros le texte de cet arrêt.

Elle l'a fait effectivement, dès le 30 mars 1984. Mais, à cette occasion, elle reproduit aussi le tract incriminé, le jugement de relaxe rendu par la 17ᵉ chambre et ajoute un éditorial dans lequel elle invite ses lecteurs à se faire juges de l'affaire. C'est de là que tout repart.

### Bonne foi et dérobade

Car pour M. Attali et son avocat, voilà bien une première manière de réitérer la diffamation puisque, loin d'en venir à résipiscence, on a tenté au contraire, de démontrer qu'on n'avait pas tort. Pas du tout, rétorqueront les avocats de la revue, Mᵐ bernard Clément et Yves Paris ce n'est là que la présentation complète des éléments du débat judiciaire qui avait eu lieu et qui implique l'immunité due à un compte rendu de bonne foi tel que le prévoit la loi sur la presse de 1881.

Le 2 octobre 1984, la revue *Profils médico-sociaux* persiste en reproduisant, *cette fois*, le texte d'une intervention du docteur Wynen, président de l'Association des médecins belges, à l'assemblée générale du Collège nationale des chirurgiens français. M. Wynen, dans son exposé, avait, de nouveau, parlé de M. Attali et cité également, comme pour faire un rapprochement, certains écrits de la littérature médicale allemande de 1939. Ne s'agissait-il pas de suggérer que les propos de M. Attali et ceux des médecins nazis revenaient au même ? Cette communication du docteur Wynen sera d'ailleurs reproduite dans *Profils médico-sociaux* une deuxième fois. Alors ?

Alors, a répondu pour sa part le docteur Wynen cité comme témoin par les prévenus, il ne s'agissait pas de dire que M. Attali s'apparentait aux *doctrinaires nazis*. Il s'agissait seulement d'attirer l'attention sur des positions qui faisaient effectivement penser à celles du docteur Conrad Lorenz en 1939. Lorenz n'en a pas moins été prix Nobel après la guerre.

Du côté de la défense on admet volontiers que M. Attali n'a jamais *prôné un quelconque « génocide des vieux »*, mais que, pour s'en rendre compte, il a bien fallu toutes ces procédures car les propos du conseiller de l'Elysée prêtaient vraiment à confusion et qu'ils ont, au demeurant, ému bien d'autres personnes que les animateurs de *Profils médico-sociaux*.

Tel a été l'essentiel du débat entre Mᵉ Kiejman *« partagé*, selon ses propres termes, *entre le malaise et la colère »*, enrageant de voir ses adversaires *« se dérober constamment »*, et Mᵉ Paris pour qui *« M. Attali entend museler tous ceux qui veulent rappeler ses propos et imposer à son profit une véritable censure »*.

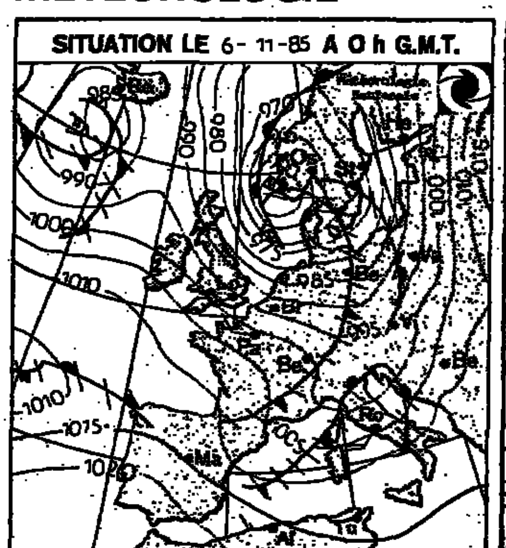
Le jugement sera rendu le 3 décembre. On est déjà assuré, quelle que doive en être la teneur, qu'il entraînera, de nouveau, une procédure en appel.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

# INFORMATIONS « SERVICES »

## MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 6-11-85 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 7-11-85 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard ~ Verglas dans la région

**Evolution probable du temps en France entre le mercredi 6 novembre à 0 heure et le jeudi 7 novembre à 24 heures.**

**Situation générale**

Une nouvelle perturbation océanique atteindra les régions de l'Atlantique mercredi soir, et s'étendra jeudi vers les régions du Sud-Est.

**Jeudi matin**, les nuages seront abondants près des côtes de la Manche, ainsi que de la Bretagne au Sud-Ouest et au Languedoc ; des pluies seront observées sur l'Aquitaine. Sur les autres régions, un temps frais et peu nuageux prédominera, avec formation locale de bancs de brouillard sur le Centre et l'Est.

Au cours de la journée, la zone de pluie s'étendra de la Bretagne et de la Vendée au Massif Central, à la Côte d'Azur et à la Corse ; elle sera suivie d'un temps toujours nuageux et doux ; les nuages deviendront abondants sur les régions de la moitié nord-est.

Le vent faiblira demain matin en Méditerranée, et soufflera modérément de secteur ouest à sud-ouest dominant sur la France. Les températures minimales seront voisines de 10 à 15 degrés près de l'Atlantique et de la Méditerranée ; 8 à 10 degrés près de la Manche, 0 à 5 degrés sur le Centre et l'Est.

L'après-midi, les températures atteindront 15 à 20 degrés sur une grande moitié sud-ouest de la France, 10 à 13 degrés ailleurs.

Les hautes pressions temporaires jeudi sur la France s'abaisseront à nouveau rapidement dans la journée avec le creusement à l'ouest de l'Irlande d'une forte dépression. Celle-ci rétablira sur notre pays, vendredi, un flux de sud-ouest rapide pluvieux et doux. Samedi et dimanche, un flux de nord-ouest plus froid et instable se généralisera progressivement à l'ensemble du pays.

**Prévisions**

**Jeudi 7** : après une matinée brumeuse suivie de belles éclaircies surtout sur la moitié est du pays, le ciel se couvrira rapidement par l'ouest et un temps pluvieux accompagné de vents de sud-ouest assez forts intéressera le soir une grande moitié ouest de la France. Températures douces.

**Vendredi 8** : temps pluvieux le matin de l'Aquitaine au Massif Central, à l'Est et aux Alpes. Pluies parfois abondantes sur le relief. Ces pluies gagneront les régions du *Sud-Est* dans la journée tandis que sur le reste de la France s'établira un temps plus variable avec quelques averses et des vents de sud-ouest à ouest.

Températures toujours très douces.

**Samedi 9 et dimanche 10** : un temps plus frais se généralisera progressivement avec la rotation des vents au secteur nord-ouest. Le temps deviendra *plus instable et les averses plus nombreuses*, en particulier sur la moitié nord-ouest. Persistance d'un temps très nuageux à couvert avec des pluies du Midi-Pyrénées aux régions méditerranéennes et à la Corse. Baisse des températures maximales.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré dans la journée du 5 novembre, le second, le *minimum de la nuit du 5 novembre au* 6 novembre) : Ajaccio, 22 et 18 degrés ; Biarritz, 23 et 13 ; Bordeaux, 18 et 7 ; Bréhat, 14 et 8 ; Brest, 14 et 7 ; Cannes, 16 et 14 ; Cherbourg, 14 et 6 ; Clermont-Ferrand, 18 et 6 ; Dijon, 15 et 6 ; Dinard, 15 et 7 ; Embrun, 9 et 6 ; Grenoble-St-M.-H., 14 et 5 ; Grenoble-St-Geoirs, 14 et 5 ; La Rochelle, 16 et 9 ; Lille, 15 et 4 ; Limoges, 15 et 5 ; Lorient, 15 et 4 ; Lyon, 16 et 7 ; Marseille-Marignane, 20 et 12 ; Menton, 17 et 14 ; Nancy, 16 et 6 ; Nantes, 16 et 5 ; Nice, 16 et 14 ; Nice-ville, 16 (maxi) ; Paris-Montsouris, 16 et 9 ; Paris-Orly, 16 et 5 ; Pau, 24 et 12 ; Perpignan, 19 et 13 ; Rennes, 15 et 4 ; Rouen, 14 et 4 ; Saint-Etienne, 19 et 3 ; Strasbourg, 18 et 6 ; Toulouse, 19 et 11 ; Tours, 15 et 4.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 28 degrés (maxi) ; Genève, 17 et 6 ; Lisbonne, 21 et 19 ; Londres, 13 et 3 ; Madrid, 19 et 16 ; Rome, 19 (maxi) ; Stockholm, 8 et 6.

*(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)*

## JOURNAL OFFICIEL

Sont parus au *Journal officiel* du mercredi 6 novembre :

UNE CIRCULAIRE

- Relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.

UN ARRÊTÉ

- Relatif aux taux d'intérêt et aux conditions particulières d'octroi des prêts spéciaux de modernisation consentis par le Crédit agricole mutuel.

DES DÉCRETS

- Modifiant le décret du 10 mars *1958 modifié relatif à la constitution* de stocks de réserve par l'industrie pétrolière.
- Portant réaménagement de la tarification postale relative aux journaux et écrits périodiques de la Communauté économique européenne.

## PARIS EN VISITES

**VENDREDI 8 NOVEMBRE**

«Exposition Reynolds au Grand Palais», 16 h 30, hall bureau information (D. Bouchard).

«Apprenez à vous orienter au Louvre», 14 h 30, métro Louvre (Academia).

«Quatre cents mètres sous terre dans l'aqueduc d'Arcueil édifié par Marie Médicis, Ravaillac...», 14 h 30, métro Denfert-Rochereau, lampes de poche (M. Banassat).

«Versailles : à la découverte du quartier Notre-Dame», 14 h 30, façade église Notre-Dame.

«Interprétation alchimique des vitraux de Saint-Etienne-du-Mont, le secret révélé du sang de la *pierre*», 15 heures, 4, rue des Carmes, métro Maubert-Mutualité (I. Hauller).

«Les ateliers de fabrication de l'hôtel de la Monnaie», 14 h 30, 11, quai Conti (M. Ragneneau, Saint-Augustin, 15 heures portail central).

## CONFÉRENCES

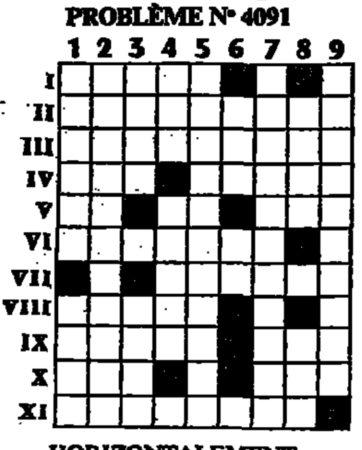
*Salle Chaillot-Galliéraz*, 28, avenue George-V, 14 h 30 : «Saint Pierre est-il au Vatican ?» (avec projection diapositives).

Hôtel Concorde-Saint-Lazare, 20 heures : «La légende de Quetzacoalt».

11 *bis*, rue Keppler, 20 h 15 : «Les principes d'une religion universelle».

## MOTS CROISÉS

**PROBLÈME N° 4091**




**HORIZONTALEMENT**

I. Une mordue du tennis. — II. Comme quelqu'un qui doit se sentir incompris. — III. Emprisonnent en mettant sous clé. — IV. Possessif. Donne des coups de boutoir. — V. On peut l'entendre murmurer mais jamais gronder. Forme d'avoir. Participe à un soulèvement. — VI. Se montra « fort » en calcul ou plutôt faible en français. — VII. S'étale en restant sur le carreau. — VIII. Voyage dans la carlingue. — IX. Important personnage. Coule en Ethiopie. — X. Commence en Chine et finit en URSS. Sans effet. — XI. A donc pris des accents aigus.

**VERTICALEMENT**

1. Un coureur souvent en forme. Reçoit la mitre. — 2. Méprisé aux Indes, sacré ailleurs. — 3. Un genre d'homme. Pour lui, aucune pierre n'est précieuse. — 4. N'a donc pas été décorée. Ne se présentent jamais civilement. — 5. Un homme du bâtiment. — 6. Nourrice qui perdit les sens. Font partie de l'histoire. — 7. Petits placements d'or qui peuvent éviter la crise. — 8. Pas de charge. S'applique aussi bien au timbre qu'à l'enveloppe. — 9. Donne le titre exact.

**Solution du problème n° 4090**

*Horizontalement*

I. Cousine. — II. An. Tripes. — III. Sarrasins. — IV. Inia. Hâte. — V. Nisus. Es. — VI. Osés. Mets. — VII. Mess. Tee. — VIII. BE! OO. Mu. — IX. Bottier. — X. Tao. Taon. — XI. Astreinte.

*Verticalement*

1. Casino. Bêta. — 2. Onanisme. As. — 3. Risée. Bot. — 4. Strauss. — 5. Ira. Sotte. — 6. Nish. Otai. — 7. Epia. Et. Ion. — 8. Entêtement. — 9. Assesseur.

GUY BROUTY.

## EXPOSITION

**1915... LES TRANCHÉES.** — Le secrétariat d'Etat auprès du ministère de la défense, chargé des *anciens combattants et victimes* de guerre, organise du 5 novembre au 1ᵉʳ décembre, une exposition sur le thème : «1915... les tranchées» dans la station Gare-de-Lyon du RER à Paris.

★ Tous les jours, de 9 heures à 19 heures, gratuit pour les visiteurs munis d'un titre de transport.

Le Monde

# ARTS ET SPECTACLES

# "Black and Blue" au Châtelet

## LA PREMIÈRE REVUE NOIRE CRÉÉE A PARIS



George Hillman et Savion Glover.

*Depuis les déhanchements*
*de Joséphine Baker,*
*le music-hall est américain, et noir.*
*Le jazz est monté sur scène,*
*le cinéma a fait crépiter les talons ailés*
*dans le monde entier.*
*Deux hommes sont allés chercher*
*en Amérique les gens qui portent en eux*
*la flamme de la tradition.*
*Ils ont rêvé la revue noire,*
*l'ont habillée de perles et de paillettes,*
*c'est « Black and Blue ».*



Ruth Brown et Linda Hopkins.

A partir du 13 novembre, le Châtelet présente le nouveau spectacle de Claudio Segovia et Hector Orezzoli, *Black and Blue*. Après avoir fait entendre et danser l'air des rues de Buenos-Aires *(Tango argentino)* puis le mystère millénaire des Gitans *(Flamenco puro)*, Claudio Segovia et Hector Orezzoli nouent un lien entre ces musiques et celles qui viennent des Noirs. Elles ont, ces musiques, un esprit de famille. Elles sont un défi à la misère et à la mort, elles sont le langage des déracinés, langage marginalisé, rejeté dans les ghettos des nuits louches, et qui a fait craquer ses frontières, s'est glorifié splendidement sous les projecteurs de la scène.

*Black and Blue* est « la » revue noire que les deux Argentins tirent de leurs souvenirs – souvenirs d'une photo, d'un disque, d'une affiche, d'un passé légendaire dont ils rassemblent les richesses présentes, l'image vivante. Jazz, swing, blues, claquettes... Rideaux chatoyants, doux reflets sur les velours de soie des robes charleston, robes rutilantes de paillettes, frangées, perlées, rebrodées, retaillées dans les tissus précieux découverts au fond d'une caverne d'Ali Baba, chambre secrète d'un Barbe-Bleue insatiable : un loft immense où trente ans de luxe et de haute couture suspendus, serrés dans des housses, laissent échapper parfois un volant, un serpent de fourrure, une clef pour rêver....

*Black and Blue* s'est répétée sur place à New-York, 890 Broadway entre la 20e Rue et la 19e Rue. Le studio est grand, fonctionnel, clair. La lumière de l'été indien lave les couleurs de la rue. Les briques rouges des murs d'en face ressemblent à un décor peint. Dedans, c'est la rigueur. Les commentaires en forme de grands rires sonores et d'applaudissements n'interrompent pas le travail, six heures par jour, plus une heure de détente, pendant laquelle les danseurs continuent à s'exercer pour eux-même. Quant aux chanteuses, elles mangent. Elles mangent de toute façon dès qu'elles ne chantent pas, des choses frites qu'elles apportent dans des sacs de papier marron, pas gênées de leurs dimensions imposantes, moulées dans des pantalons.

On a beaucoup vu dans les films musicaux – *Fame, All That Jazz*, et ces feuilletons sans époque qui pourraient s'appeler *A nous deux Broadway* – l'entraînement des danseurs, visages crispés en sueur, surimpression des images pour donner l'idée de rapidité, d'un incessant, d'un épuisant travail dont le rythme s'accélère jusqu'à l'impossible. La réalité ici est moins affolante. Les danseurs ne sont pas comme on les voit au cinéma, immédiatement dans le coup, à se demander d'ailleurs pourquoi, si ce n'est pour la beauté de la séquence, ils ont besoin de répéter. Ici, la beauté vient de la façon progressive dont la danse se met au service des danseurs. On voit le geste devenir léger, c'est comme un courant de grâce qui traverse les corps, leur donne des velléités d'apesanteur. Les filles sont plus vives que les garçons, plus attentives peut-être – en tout cas elles se coulent plus aisément dans la chorégraphie. Chacun s'en tire selon ses moyens jusqu'au moment béni où le sourire ne se borne plus aux lèvres et gagne le corps tout entier.

Les mouvements d'ensemble s'harmonisent, semble-t-il, d'eux-mêmes, avec un naturel confondant. Ce n'est pas affaire d'habitude – la troupe a été réunie pour l'occasion, – c'est une affaire d'école. Cet été, Claudio Segovia et Hector Orezzoli ont fait passer des auditions. Comme on le voit dans les films, se sont présentés des centaines, des milliers de candidats tous plus doués les uns que les autres, pourvus de curriculum vitae impressionnants, des virtuoses formés sur Broadway, tels qu'ils sont montrés dans *Chorus Line* : des gens capables d'oublier et de faire oublier leur histoire personnelle. Une fois en bel habit blanc, ils forment la « ligne », ils ne forment plus qu'un – à la manière des Rockett Girls au Radio City Music Hall. Sans pousser aussi loin l'effet miroir, Boadway a quelque chose de commun avec les théâtres traditionnels d'Orient, où l'acteur s'efface derrière la représentation codifiée du personnage. Ainsi, dans l'ébouriffante troupe de *la Cage aux folles*, composée de garçons travestis et de filles, il est impossible de distinguer les uns des autres. C'est une sorte de magie.

Mais Claudio Segovia et Hector Orezzoli cherchent une autre magie. Ils cherchent, comme pour le tango et le flamenco, les possesseurs d'une tradition jamais fixée, écrite nulle part, qui se survit, se transmet comme la vie. Ils veulent ouvrir la scène à cette vie du music-hall. Ils savent précisément de quelle manière, à travers quelles formes, quelles musiques connues. Ni nouveau ni rétro, ils veulent la petite flamme qui brûle dans les mémoires. Ils ont rassemblé de fortes personnalités : Linda Hopkins (elle ressemble au gamin malin du feuilleton « Arnold et Willy »), Ruth Brown, Sandra Reaves Philips, Jimmy Preacher Robins (grand, carré, moustachu); contrairement aux femmes qui affectent le négligé pratique, il vient chaque jour en costume différent, toujours en couleurs claires, larges carreaux, chaussures pointues blanches... Et puis, il y a les Hoofers, quatre danseurs plus que septuagénaires, qui ont appris les claquettes dans le ventre de leur mère. Des « trésors vivants », dirait-on au Japon. Tranquilles comme des pêcheurs à la ligne, ils suivent en souriant les progrès du corps de ballet, dont le recrutement a été compliqué.

Le style Broadway ne convenant pas aux deux maîtres d'œuvre, sur la foi d'un on-dit, d'une recommandation, ils sont allés chercher leurs danseurs dans les cabarets qui fleurissent par centaines à New-York et dans les grandes villes – Chicago, Boston, Las Vegas... « *Nous voulions trouver*, disent-ils, *des gens qui ont quelque chose de personnel à exprimer. Et, de toute manière, sur Broadway, si tout le monde peut faire des claquettes, les spécialistes sont rares.* »

Opinion confirmée par le chorégraphe Henry Le Tang, septuagénaire lui aussi. Danseur à l'âge de cinq ans, il a réglé des centaines de shows depuis *Eubie* jusqu'à *Sophisticated Ladies*, en passant par *Cotton Club*, le film de Coppola, pour lequel, d'ailleurs, il ne se montre pas tendre. Il connaît l'histoire du *tap dance*, sa naissance dans les bals irlandais et les fêtes d'esclaves, comment il s'est transmis pendant la Grande Dépression, quand les hommes sans travail dansaient sur des caisses et faisaient la manche : « *Ils inventaient des pas et se les montraient les uns aux autres. Beaucoup avaient fait la guerre en Europe. Ils partaient comme ça, dans la position courbée que l'on tient dans les tranchées et se déployaient brusquement, comme sur l'ordre de donner l'assaut. C'est resté un pas de base qui a gardé le nom* over the top »...

C'était la grande époque des vaudevilles. Puis le cinéma a créé une vogue mondiale, puis est venu le déclin : « *A partir d'*Oklahoma. *Agnès de Mille avait composé une chorégraphie jazzy. C'était nouveau, tout le monde a suivi pendant des années. Et puis il y a eu* Eubie, *la mode est revenue des comédies musicales noires. C'est comme une roue qui tourne... Seulement le* tap dance *est très difficile. Des genoux aux pieds il faut la rapidité, aux hanches la souplesse, au torse et aux bras le style. Tout est question de rythmes, il s'agit de les faire concorder. Tant qu'on ne les ressent pas en soi, on n'y arrive pas.* »

Claquettes, swing, jazz, blues, des voix, des danses, le crépitement des plaques de métal sous les souliers étincelants. Deux hommes de raffinement s'attachent à composer l'image d'un art dru et flamboyant : la revue noire, comme elle existe dans la mémoire de sa légende.

COLETTE GODARD.

★ Châtelet, à partir du 13 novembre, 20 h 30.

### L'HISTOIRE

L'HISTOIRE de *Black and Blue* a commencé il y a un an. Le *Tango argentino* chauffe à blanc le Châtelet avant de partir pour le Canada et les Etats-Unis, sous la conduite des productions Mel Howard, qui proposent à Jean-Albert Cartier, directeur du Châtelet, un spectacle-anthologie : *Mille ans de jazz*.

Mais si, en France, les comédies musicales américaines sont une sorte de mythe, elles ont du mal à faire accepter leur réalité. Et comme leur venue est aussi coûteuse qu'une création, pourquoi, se dit Jean-Albert Cartier, ne pas monter une production directement pour le public français, pour un public en tout cas aussi diversifié et universel que celui du cinéma américain. Il propose l'idée à Claudio Segovia et à Hector Orezzoli, qui acceptent ; ils aiment le music-hall, ce type de communication chaleureuse. L'exemple du *Tango*, qui triomphe actuellement au théâtre Mark Hillinger de Broadway, est encourageant. Une coproduction réunit le Châtelet, Europe 1, les spectacles Lumbroso, l'ALAP. Le Festival d'automne donne son label, TF1 se prépare à tourner *Black and Blue*, premier spectacle musical américain créé à Paris. Le 13 novembre, on saura si l'aventure est folle ou merveilleuse.

### BROADWAY

LA Goulue, Yvonne Georges, Yvette Guilbert, Sarah Bernhardt (une grosse dame aux traits flous) : au Musée d'art moderne de New-York s'ouvre une exposition Toulouse-Lautrec, qui va de pair avec une série de dessins inédits, prêtés par la famille au Centre culturel français – des cavaliers, des badauds. Au musée, c'est le monde du spectacle : en affiches, tableaux, lithos, silhouettes tassées dans une loge, pli dur des lèvres qui se sont trop forcées à sourire, œil acerbe des filles habituées à se défendre, œil terne, lippe indifférente des hommes habitués à payer. Mais aussi l'éclair émerveillé d'un visage attentif.

Toulouse-Lautrec aurait aimé la planète Broadway, le trafic infernal et, en plus, après les spectacles, les fiacres qui attendent les touristes, les longues limousines silencieuses aux vitres teintées, d'où émergent des momies dont la fortune scintille discrètement sur les doigts tremblants.

Broadway n'est pas le lieu de rencontres des publics sophistiqués, sauf pour certaines productions. *Song and Dance*, par exemple. Les provinciaux y croisent les habitants du Village, jeunes gens en pulls italiens et écharpes lâches. Pourquoi justement là ? Dans la première partie, Bernadette Peters, une réplique britannique de Madonna, seule en scène, chante pendant une heure sur une musique sirupeuse et récitative, les mésaventures d'une fille dans la grande ville. En seconde partie, sur le même thème, sur un arrangement style aéroport d'un cappricio de Scarlatti, les danseurs de l'American Ballet s'amusent à la virtuosité clinquante de la chorégraphie – ils sont éblouissants, et, à la fin, sans micro, ils chantent.

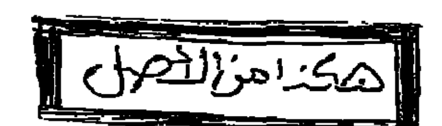
Une autre nouveauté must, c'est le *Tango argentino*. L'élégance voyouse, la sensualité des couples ont frappé les New-Yorkais au cœur. Ils sont habitués à une représentation plus formelle, presque abstraite du désir. Ils ont redécouvert l'ardeur de deux visages qui se contemplent.

Les « people » sont venus et viennent. Les spectatrices s'habillent carioca. On peut rencontrer la troupe argentine dans des restaurants mexicains éclairés au néon. Les femmes ont gardé leur maquillage et cachent leurs cheveux collés sous de grands chapeaux rouges.

A la planète Broadway, il manque son Toulouse-Lautrec.

C.G.





# "Tangos"

## CINÉ-THÉATRE POUR PAYS LOINTAIN

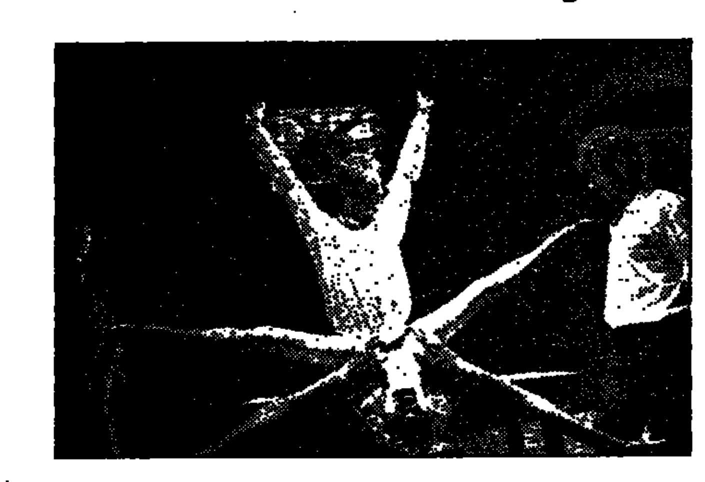
*Le cinéaste Fernando Solanas, dont le film* Tangos, l'exil de Gardel *sort ce mercredi, est un Argentin de Paris. Et il invente pour les exilés, ses frères, un étrange pays, un spectacle de tangos et de rêves où se mêlent toutes les nostalgies*

C'EST le début des années 80, à Paris. Maria, vingt ans, partage l'exil de sa mère, Mariana, une comédienne qui a quitté l'Argentine à cause de la dictature. Mariana appartient à un groupe connaissant le même sort. Et Maria regarde vivre ces adultes fauchés, bohèmes, qui parfois l'agacent avec leur façon de remâcher leurs souvenirs. Elle les aime, pourtant. C'est elle, en somme, qui raconte leur histoire à travers le film.

Mariana et ses amis veulent monter un spectacle, *l'Exil de Gardel*. Un spectacle spécifiquement argentin, une tanguédie, c'est-à-dire un mélange de tragédie, de comédie, de musique de tangos. La deuxième génération, les adolescents, y participent. Il faut un thème : l'Argentine, bien sûr, l'exil et le désir de revenir dans un pays qui serait transformé. De Buenos-Aires, Juan Uno envoie, clandestinement, des textes qui sont plutôt des messages. Juan Dos, l'amant de Mariana, s'en inspire pour construire la tanguédie, composer la musique, les chansons (1).

L'improvisation dérape parfois, la fin tarde à venir. Y aura-t-il une fin ? Des Français appartenant au monde de la culture et bien intentionnés veulent faire quelque chose. Florence offre son théâtre, Pierre aide à la mise en scène ; mais sa démarche, très cartésienne si l'on veut, se heurte à la déraison, au rêve de gens pour lesquels un acte culturel ne se distingue pas d'un élan de l'imaginaire, des mythes d'un peuple, d'une chorégraphie et d'une musique venues de la pampa jusqu'aux faubourgs, puis aux salons des villes argentines, enrichies par les immigrants italiens et espagnols. Or, le tango, depuis longtemps récupéré par Paris, l'a été sous une forme devenue conventionnelle.

*Le* scénario du film de Solanas est un assemblage de situations qui se complètent, se reflètent (vie quotidienne des exilés, préparation du spectacle), pour former la structure globale d'une histoire. La mise en scène ouvre cette structure par un prodigieux envol vers le lyrisme, la poésie baroque d'un univers sud-américain. Sur une terre d'accueil et dans une ville-phare de la culture européenne, les exilés, les passionnés du tango inventent, en quelque sorte, un étrange pays où, si les jeunes semblent vouloir se fixer pour cesser de vivre entre deux mondes, leurs parents se maintiennent dans le provisoire. L'appartement de Mariana ne sera jamais complètement installé ; une femme part, avec ses enfants, pour l'Espagne, où elle a obtenu un travail, laissant son mari sur le quai de la gare, et lui, *brusquement, fond en larmes*, car l'exil c'est aussi une constante blessure affective, une absence.



Par son brassage de la réalité et des fantasmes, des décors d'exil et de la mémoire argentine, du brouillard, de la neige en France et du soleil gardé au cœur, des danses dans la rue et des répétitions sur scène, le film est lui-même une fulgurante tanguédie dans laquelle s'esquisse le projet d'une tanguédie se voulant un exorcisme. Lorsque les Argentins trafiquent les cabines de téléphone public pour obtenir une communication avec Buenos-Aires sans payer, ils agissent, certes, par gêne matérielle mais, surtout, ils jouent leurs rêves. Et les rêves, comme les voix, traversent le ciel et l'Océan, abolissent les contraintes.

A l'inspiration de Juan Dos, l'intellectuel, l'artiste qui a pu partir, celle de Juan Uno, l'exilé de l'intérieur qu'on ne voit pas (le peuple resté au pays), est nécessaire. Et, sous les arcades du Palais-Royal, la nuit, alors que le vent balaie étrangement des masses de papiers, surgissent des figures mythiques : Discépolo, le poète et philosophe du tango, Carlos Gardel, le chanteur et compositeur d'origine toulousaine, grand « propagandiste » du tango argentin, et le général San Martin, officier de l'indépendance en Amérique latine, qui mourut en 1850 à Boulogne-sur-Mer (où il a un petit musée) après vingt-cinq ans d'exil en France.

Ces apparitions, que la musique pare de joyeux enthousiasme, dissipent les sursauts de mélancolie par le recours à l'onirisme. Superbement travaillées, les images changent de couleurs avec les sentiments, les passions, le découragement et les retours de flamme de la frénésie des rapports entre Juan Dos et Philippe. La caméra explore l'espace des décors comme si elle se livrait au rituel du tango. Elle a des déploiements de bandonéon, des glissements langoureux de violon, des accords de guitare. Les acteurs français et argentins prennent le rythme emballé, syncopé, vital, que les mouvements de caméra et le montage donnent à la mise en scène.

La seule frontière — d'ailleurs mouvante — entre la vie réelle et le spectacle, c'est le regard de Maria, d'une jeunesse qui décidera de son propre avenir. Mais on ne résiste pas au spectacle et à son aspect esthétique et humain. Le style envoûtant de Solanas, le tempérament sud-américain transposé à Paris, le phénomène historique et artistique apportent à cette œuvre une sorte de magie et une double identité émotionnelle : celle des Argentins exilés, celle des Français spectateurs.

JACQUES SICLIER.

(1) La musique originale du film est d'Astor Piazzolla. Mais il y a des chansons de Fernando Solanas et José-Luis Castineira de Dios, des tangos de Carlos Gardel et Alfredo Lepera. Cette bande musicale est enregistrée sur disque Editions Sepa-Milan, 16, villa Saint-Michel, 75018 Paris.

★ Voir les films nouveaux.



### L'EXIL INTÉRIEUR

FERNANDO SOLANAS est né en Argentine, en 1936. Il y a créé sa propre maison de production de films en 1962. Il a réalisé des courts métrages et des films publicitaires. Son premier long métrage (avec Octavio Getino), *l'Heure des brasiers* (1966-1967), fresque sur les problèmes politiques de l'Argentine, portée par un souffle lyrique et révolutionnaire, le fit connaître dans les festivals internationaux, mais fut diffusé clandestinement dans son pays.

En 1973, il a entrepris *les Fils de Fierro*, œuvre historique épique ressuscitant le héros national d'un poème du dix-neuvième siècle. Le retour au pouvoir de Juan Peron en a fait, alors, un « exilé de l'intérieur ».

*« On est exilé de l'intérieur,* dit Fernando Solanas, *quand on a perdu tous ses droits, la possibilité de réaliser ses projets, et qu'on doit supporter la dictature. C'est comme de vivre sous une occupation. Terminer* les Fils de Fierro *a été très difficile. Et puis, aucune salle ne voulait le sortir. En 1976, menacé de mort plusieurs fois, je suis parti et j'ai emporté le film. »*

Il habite Paris depuis 1977. Il a écrit quatre sujets, qu'il n'a pas pu tourner. En 1979, il a réalisé, pour le Conservatoire des arts et métiers, un long métrage documentaire, *le Regard des autres*, pour aider à l'insertion sociale des handicapés.

Après 1982, il a pu retourner à Buenos-Aires. La dictature militaire était tombée. Solanas a réussi à monter, en coproduction, *Tangos, l'exil de Gardel*, qui a été tourné à Paris et, aussi, à Buenos-Aires.

« *J'ai reçu* » dit-il « *une aide très généreuse de la France et l'Instituto Nacional de Cinématografia a participé financièrement. Mon film est très proche de mes souvenirs personnels. Il n'est pas directement consacré à l'avenir de l'Argentine, il parle de la maladie de l'exilé, de l'état d'esprit d'une génération nouvelle. Et c'est le premier fait culturel de l'accord franco-argentin.* »

« *J'ai voulu réintroduire dans le cinéma la notion de jeu, réagir contre le naturalisme, le réalisme prosaïque. J'ai voulu donner au public un spectacle sur la vie quotidienne de l'exil, avec de la poésie, de l'onirisme. En exil, on voit le ciel d'une façon différente.* »

Libre, aujourd'hui, d'aller et venir entre la France et l'Argentine, Fernando Solanas, même s'il constate, dans la vie politique, une « *évolution de la confiance* », ressent, toujours, les déchirures de l'exilé. Son fils, qui habite Paris avec lui, n'a pas envie d'aller s'installer à Buenos-Aires. Sa femme, séparée de lui, vit à Rome avec leurs autres enfants.

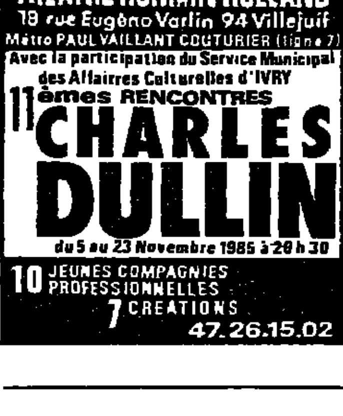
J. S.

















# Maniérismes de

## DES ATELIERS DU NORD

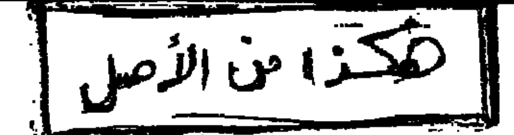
*L'art sophistiqué du maniérisme n'est pas un privilège italien. Paysages idylliques, architectures fabuleuses, allégories, marivaudages érotiques, l'École des beaux-arts s'ouvre aux grâces des ateliers d'Allemagne et des Pays-Bas*

« Joueurs de cornemuse ». Plume, coll. Masson.

COMME toutes les vieilles institutions qui ont changé, l'Ecole nationale des beaux-arts fait l'inventaire de ses ressources documentaires et acquiert une nouvelle notoriété en les exposant avec soin. La villa Médicis à Rome, qui était autrefois une succursale - agréable et studieuse - de la maison mère, ne dépend plus de celle-ci et ne peut plus en dépendre ; mais la leçon historique et, comme on dit, culturelle qu'elle incarne, par les réalisations du passé, mérite plus que jamais l'attention.

Depuis Balthus, sa direction a la bonne idée d'y travailler : la belle exposition des relevés d'architecture antique qui y a été présentée au printemps dernier sera d'ailleurs déployée l'an prochain dans les salles du quai Malaquais. Autre évolution significative : l'ex-chapelle de l'ex-couvent des Petits-Augustins de la rue Bonaparte, qui, au temps de l'âge d'or de l'Ecole, a recueilli les meilleures copies de tableaux italiens faites par les élèves, a été convertie - comme on sait - en salle d'exposition. On y montre périodiquement les travaux scolaires du siècle dernier, ou, comme cet automne, une partie du fonds ancien de la maison, le directeur et les conservateurs ont bien raison de le souligner : ce sont des centaines de dessins que la Bibliothèque possède, grâce à des legs, et en particulier la donation de Jean Masson (1925), un de ces collectionneurs passionnés, un de ces cousins Pons que l'on a plaisir à saluer (1).

Dans les cartons concernant l'Europe du Nord à la Renaissance, on a donc trié cent vingt-cinq pièces, qu'un parcours bien jalonné et un catalogue « scientifique » bien conçu, c'est-à-dire informatif et critique, invitent à regarder l'une après l'autre, avec l'attention tranquille et heureuse de l'amateur. Les grands noms de l'art allemand viennent en tête.



# "Intolérance"

## LE CINÉMA DEVIENT UN ART

*L'intolérance à travers les âges racontée en quatre parties par D. W. Griffith, le cinéaste de* **Naissance d'une nation.** *Présentée en première mondiale à Nanterre, la nouvelle version d'Intolérance sera accompagnée d'une suite symphonique originale.*





AUCUN film dans l'histoire du cinéma n'a provoqué à ce jour autant de commentaires qu'*Intolérance*, de D. W. Griffith (1916), film en un prologue, deux actes et un épilogue. Les exégèses, les analyses, ne cessent de s'accumuler, pour une raison bien simple : *Intolérance* marque une double naissance, celle du film à grand spectacle, de la superproduction, et celle du film d'auteur, voulu de A à Z par un créateur avec le contrôle total de ses moyens techniques et financiers. Mais le public, parfois dérouté, ne suivit pas. Griffith passa sa vie à rembourser ses dettes. Car l'argent ne coule tant à flot, sur la terre américaine, que s'il contient en germe la promesse de bénéfices encore plus considérables.

*Naissance d'une nation*, le précédent grand film de D. W. Griffith, sorti en mars 1915 à New-York, avait été un triomphe. Trois heures de projection, on n'avait jamais vu de spectacle cinématographique d'une telle durée, du moins aux Etats-Unis. Pas moins de vingt-cinq millions de spectateurs l'ont alors applaudi à travers le pays, ce qui devait représenter pas loin du quart de la population. On ne retrouvera plus jamais de tels scores. Ce succès fut pourtant terni par le reproche adressé au cinéaste d'avoir fait œuvre raciste, dirigée contre la minorité noire.

Lillian Gish, une des principales interprètes du film, a donné là-dessus, dans son autobiographie, des explications qui méritent d'être citées, car elles conduisent directement à *Intolérance*. *Naissance d'une nation* évoquait la guerre de Sécession, un peu à la manière d'*Autant en emporte le vent*, un quart de siècle plus tard, mais en mettant l'accent sur la manipulation des Noirs, récemment libérés par Lincoln, par des arrivistes sans scrupule et en concluant sur la nécessaire réconciliation du Sud et du Nord. Gentleman sudiste, Griffith, alors âgé de quarante ans, parlait d'un sujet qu'il connaissait bien. « *Il ne considérait pas du tout son film comme dangereux*, explique Miss Gish. *Il a raconté ce qu'il croyait être la vérité sur la guerre civile, telle qu'il l'avait entendue de ceux qui avaient vécu le conflit. Il n'avait aucune raison de s'excuser pour son film.* Intolérance, *pour lui, serait sa réponse à ceux qui, à son avis, étaient les fanatiques* (bigots). »

Des raisons plus terre à terre, plus immédiates, poussèrent Griffith à se lancer dans cette grosse production très complexe, qui racontait quatre histoires distinctes mais étroitement liées par le montage. Un nouveau film, *la Mère et la Loi*, tourné immédiatement après *Naissance d'une nation*, attendait sa sortie. Traitant d'un sujet contemporain, un fait réel, une grave erreur judiciaire commise au détriment d'un ouvrier en chômage, il parut un peu mince.

Le réalisateur décide de lui donner une dimension nouvelle en le sertissant dans trois autres récits. Thème retenu : l'intolérance à travers les âges. *Intolérance* va ainsi raconter non pas une histoire à proprement parler, mais l'histoire d'une idée. Le montage n'a d'autre but que de développer, de construire cette réflexion. Il faudra attendre *Citizen Kane*, d'Orson Welles, en 1941, et *Un pays sans bon sens* de Pierre Perrault, en 1970, pour retrouver une telle démarche.

Les trois récits nous conduisent à Babylone, juste avant la chute de la ville sous les coups de boutoir de l'armée de Cyrus, assez brièvement en Judée avec le Christ, et à Paris au moment de la Saint-Barthélemy. Une des plus hautes civilisations de l'histoire humaine, selon Griffith, celle de Babylone, va être détruite. Le Christ, qui prêche la paix, est crucifié. Des innocents sont sauvagement assassinés à cause de leurs convictions religieuses. Au générique, le cinéaste explique brièvement son propos et dit comment, progressivement, les quatre histoires vont n'en faire qu'une.

Deux épisodes plus développés, « la Mère et la Loi » et « Babylone », fournissent la charpente principale. « La Passion » est le plus court, et ne contient à proprement parler aucune action. « La Saint-Barthélemy » pourrait être un reportage. Griffith va tendre progressivement, dans le dernier tiers du film, vers une sorte de frénésie visuelle, une orgie d'images et d'émotions. Nous sommes au second et dernier acte, qui dure une heure environ. La jeune femme de l'épisode moderne, « la Petite chérie » (Mae Marsh), comme on l'appelle dans les intertitres, essaie de sauver son mari, condamné à mort pour un crime qu'il n'a pas commis. Il va être pendu. Le montage devient haletant, haché, les actions parallèles se chevauchent. Il sera sauvé. Mais le *happy end* moderne ne doit pas masquer la fin tragique des trois épisodes historiques qui l'ont nourri.

*Intolérance* sera montré à Paris à la cadence de vingt images par seconde, ce qui nous vaudra une séance d'une durée de deux heures trente environ. Griffith, nous explique Kevin Brownlow, à qui on doit la reconstruction du *Napoléon* d'Abel Gance, envoyait des consignes très strictes pour ralentir ou accélérer tel passage, la projection s'effectuant avec une manivelle à main. Le projectionniste participait lui aussi directement à la création.

Raymond Rohauer, le collectionneur américain à qui l'on doit cette copie, reconstituée à partir d'excellents positifs d'époque pour un coût de 50 000 dollars actuels (400 000 francs), a reproduit en Technicolor le tirage sur pellicule teintée tel qu'on le pratiquait dès les années 10. Freddy Buache, le conservateur de la cinémathèque de Lausanne, juge cette copie d'*Intolérance* une des plus belles qu'il ait jamais vues. Mais, ajoute-t-il, « *le coloriage actuel n'a aucun rapport vraiment avec ce qu'on aurait pu voir à l'époque. Le jeu de couleurs voulu par Griffith nous échappe.* » Raymond Rohauer pense le contraire.

Les grandes cinémathèques possèdent toutes, plus ou moins, des copies complètes d'*Intolérance*. L'originalité de l'expérience française est que la projection sera commentée par une partition originale pour grand orchestre, d'Antoine Duhamel et Pierre Jansen, connus au cinéma pour leur travail avec François Truffaut et Claude Chabrol. Ils ont donc composé une *Suite symphonique* de deux heures trente, qui sera exécutée par l'Orchestre national de l'Ile-de-France, fort de soixante-dix-huit musiciens conduits par Jacques Mercier. Les deux compositeurs ont à ce point mêlé leurs efforts qu'on peut leur donner la parole collectivement. Ils ont vu deux fois le film, à la mauvaise vitesse, – vingt-quatre images par seconde, – puis ils ont écrit leur musique à partir d'une cassette vidéo enregistrée à la bonne vitesse. Un chronométrage à la seconde près accompagne sur la bande vidéo le déroulement de chaque bobine. « *Nous n'avons à tenir compte d'aucune bande-son*, déclarent-ils, *nous sommes un peu dans la position du compositeur qui met en musique un poème, une pièce ou un opéra. Il n'était pas question de reconstituer la musique utilisée à l'époque. Nous nous sommes pliés à une exigence de modernité. Nous partons de l'émotion ressentie à la projection du film. La musique a été écrite dans l'ordre chronologique. Nous n'avons pas découpé arbitrairement notre travail, attribuant telle séquence à l'un, telle séquence à l'autre. Nous avons tout partagé. Simplement, un thème découvert par l'un pouvait être harmonisé par l'autre. Pour l'épilogue, qui se veut heureux avec les fleurs sur les canons, les enfants qui s'embrassent, nous avons choisi une musique grave, reprenant en partie le thème du berceau balancé par Lillian Gish, qui rythme le film. Nous attendons avec angoisse la première. Pour nous c'est une expérience passionnante.* »

Cette présentation d'*Intolérance*, une première mondiale après Cannes en 1982, a été coproduite par le Théâtre des Amandiers à Nanterre (pour deux tiers) et le Festival d'Avignon (pour un tiers), avec participation de la direction de la musique, de la Cinémathèque française et de la SACEM. Ce qui représente un investissement de 650000 francs, dont 250000 pour la seule musique. La copie a été fournie gratuitement par Raymond Rohauer. L'enjeu nous paraît considérable. Il y va un peu, tout simplement, de l'histoire du cinéma en tant qu'art. Un art capable d'affronter la postérité.

**LOUIS MARCORELLES.**

★ **Nanterre, Théâtre des Amandiers, les 7, 8, 10, 12 et 13 novembre. Tél. : 47-21-22-25.**

# la Renaissance

## A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

avec des morceaux savoureux de Dürer, d'Urs Graf, le « maître au poignard », et de Baldung Grien, dont la petite scène d'*Hercule et Omphale* est malicieuse à plaisir. Mais il y a derrière eux de moindres auteurs dont les études sont toutes destinées à des médaillons de vitrail ou à des tapisseries. C'est le point à retenir : on entre dans les ateliers, dans la fabrique des images, ce que le cahier sur le Suisse Lindymayer, avec son répertoire de « têtes », éclaire à merveille.

Le groupe des anciens Pays-Bas est dominé par de grandes études pour des crucifixions, de Van Orley, le peintre-décorateur de Marguerite d'Autriche : ces compositions sont exceptionnellement traitées à la pierre noire, c'est-à-dire au crayon, tous les autres artistes travaillant à la plume, avec des hachures et des accents au lavis d'encre brune, qui sont comme une marque d'origine. Cette technique prépare l'intervention du graveur. Les mises en scène particulièrement drues et robustes de Martin Heemskerk sont faites pour l'estampe.

Mais au milieu de cette production caractéristique survient inévitablement l'accent populaire, à la Bosch, si l'on veut, de J. Verbeeck, dont les scènes paysannes, burlesques et caricaturales, en appellent au folklore et... à James Ensor. Et enfin il y a l'habituel « paysagisme » néerlandais : rochers pointus, vues lointaines doucement étendues... avec Hans Bol, avec l'un des fils de la maison Brueghel et quelques autres.

La troisième rubrique, peut-être moins familière mais assez facile à cerner, illustre ce que l'on appelle le maniérisme tardif, recherche savante et volontiers alambiquée, fondée sur l'énorme expérience graphique de ces ateliers d'Anvers, d'Utrecht et... de Prague. Un dessin d'attribution difficile, mais issu du milieu de l'anversois Frans Floris, en donne un peu la clef : dans une sorte d'atelier géant, tout le monde mesure, calcule, définit à l'aide de tous les instruments du monde. En regardant la série des feuilles préparatoires à l'estampe de Paul Vredeman de Vries, on en voit l'aboutissement : une suite méthodique d'architecture de fantaisie, combinant les cinq ordres classiques avec les allégories de cinq sens ; le fin du fin de l'allégoriques ! L'idée va loin : parlant d'une villa toscane, Montaigne la déclare dans son journal de voyage « *bâtie avec les cinq sens* ».

Même capacité spéculative chez Martin de Voos dans sa série des tempéraments, qu'on peut analyser les traités d'époque à la main. Mais l'artiste qu'on aura le plus de plaisir à découvrir est Abraham Bloemary, qui se trouve par chance admirablement représenté ici, avec tout ce qu'il faut pour faire apprécier sa manière ingénieuse et versatile, réaliste devant les légumes et les fleurs, mais à l'accent large, quand il le veut.

L'art sophistiqué des cours du Nord, les mythologies absurdes, compliquées, aguichantes, des peintres de Rodolphe II à Prague, intéressaient apparemment beaucoup moins Jean Masson. C'est dommage dans la mesure où ces *erotica* sont terriblement à la mode aujourd'hui. On en frôle la bizarrerie séduisante dans la feuille du *Baptême du Christ* de P.F. Isnakz ; une vue de foule où règne une paysanne au grand chapeau. On trouvera le répertoire suggestif de l'« hypermaniérisme » du Nord dans un beau livre, richement illustré, d'Andrée de Bosque (2), et dans l'ouvrage fondamental du professeur Da Costa Kaufmann, qui vient de disparaître (3).

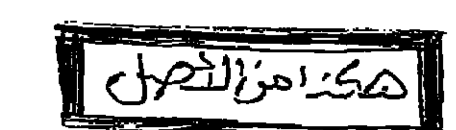
**ANDRÉ CHASTEL.**

(1) *Renaissance et maniérisme dans les écoles du Nord* (dessins des collections de l'Ecole des beaux-arts), 126 numéros, études de K.G. Boon et E. Brugerolles. Catalogue par E. Brugerolles et D. Guillet. 14, rue Bonaparte (jusqu'au 16 décembre). Ensuite, à la Kunsthalle de Hambourg (mai-juin 1986).

(2) Andrée de Bosque, *Mythologie et maniérisme aux Pays-Bas* (1570-1630), 320 pages, Ed. Fonds Mercator, Anvers.

(3) Th. Da Costa Kaufmann, *l'Ecole de Prague, la peinture à la cour de Rodolphe II* (traduc. franç.), Ed. Flammarion, Paris ; « Eros et Poesia », dans *Revue de l'art*, n° 69 (automne 1985), Ed. CNRS.





# Sélection

## CINÉMA

### L'intégrale de John Boorman

A l'occasion du week-end du 11 novembre, le ciné-club Jacques-Becker de Pontarlier, qu'anime depuis sa fondation Pierre Blondeau, présente l'œuvre complète de John Boorman, en présence de l'auteur et du spécialiste mondial de Boorman, le critique Michel Ciment, qui vient de publier chez Calmann-Lévy un ouvrage très documenté sur le cinéaste, un peu dans l'esprit de son précédent, *Kubrick*. Une occasion rare de faire le point sur une personnalité discutée, qui s'efforce d'établir la jonction entre les servitudes de l'industrie et ses exigences personnelles. — L.M.

* Informations au syndicat d'initiative ; tél. : 81-46-48-33.

**ET AUSSI : *les Envahisseurs sont parmi nous*, de Michael Laughlin (les bons mutants) ; *Retour vers le futur*, de Robert Zemeckis (le passé et l'avenir) ; *Elle a passé tant d'heures sous les sunlights* (l'avant-garde aujourd'hui) ; *Queen Kelly*, d'Erich von Stroheim (Stroheim le magnifique) ; *les Bons Débarras*, de Francis Mankiewicz (le neveu québécois de Joe) ; *The Shop Around the Corner*, d'Ernst Lubitsch (Budapest-Berlin-Hollywood).**

## THÉATRE

### « Le Saperleau » à l'Escalier d'or

Une farce baroque de Gildas Bourdet, dans un langage poussé sur les racines du théâtre. C'est truculent, picaresque, dans un monde délirant où l'artifice a la vigueur charnelle des paysans de Molière. Apparemment, *le Saperleau* est loin du réalisme de *Station-service*, l'autre pièce de Gildas Bourdet dont les représentations se poursuivent au Théâtre de la Ville. Mais c'est seulement une apparence. On trouve dans les deux spectacles le même comique coup de poing, les mêmes personnages : des paumés qui dérapent sur les peaux de banane de l'espoir. — C. G.

### « La Nuit et les Moments » à Créteil

L'amour que l'homme et la femme ont l'un pour l'autre se conjugue depuis la nuit des temps. L'histoire est toujours la même. Seuls changent les mots et les attitudes. Charles Tordjman en fait la démonstration en mettant en scène *la Nuit et le Moment*, de Crébillon Fils, et *le Pain du ménage*, de Jules Renard. D'abord, la séduction amoureuse est précieuse, alambiquée. *« Je suffoque, je n'en puis plus. Laissez-moi expirer dans vos bras »*, dit Clitandre (François Clavier) à Cidalise (Coco Felgeirolles). L'érotisme est ici hypocrite, mais les fantasmes ne sont-ils pas le sel de l'amour ? Dans *le Pain du ménage*, le plaisir du verbe remplace le plaisir des corps. En un siècle, l'amour s'est alourdi de pudeurs, mais les deux couples sont complices des mêmes instincts et toujours se plaisent à exprimer le moins simplement du monde la chose la plus commune qui soit : le désir. — Ca. B.

## MUSIQUE

### Kremer, Dusapin, Griffith...

Gidon Kremer, le grand violoniste russe, sera la vedette ces prochains jours, avec des œuvres originales, selon son habitude. Entouré de ses amis du festival de Lockenhaus, il jouera d'abord des œuvres de musique de chambre de Mozart, Brahms, Mahler et Hindemith (Théâtre de la Ville, les 9, 10, 11, à 18 h 30), puis donnera la première audition en France du 4ᵉ *Concerto* d'Alfred Schnittke, un des meilleurs compositeurs actuels de son pays, avec l'Orchestre de Paris. Christoph Dohnanyi, qui s'entend à merveille avec ce dernier, dirigera également la *Musique funèbre* de Lutoslawski et la *1ʳᵉ Symphonie* de Brahms. A ne pas manquer (Pleyel, les 13 et 14).

Le Festival d'automne consacre trois soirées à des œuvres de Pascal Dusapin *(Hop* et *Niobé)*, honneur exceptionnel pour un compositeur français de trente ans, qui le mérite bien (Centre culturel de Wallonie-Bruxelles, les 7, 8 et 9).

A Nanterre, le Théâtre des Amandiers projette le grand film de Griffith, *Intolérance* (1916), avec pour la première fois une musique originale écrite par Antoine Duhamel et Pierre Jansen, interprétée en direct par l'Orchestre de l'Ile-de-France, dirigé par Jacques Mercier (les 7, 8, 10, 12 et 13 ; tél. : 47-21-22-25).

Evénement à la Bibliothèque nationale (Galerie Mazarine) : la première audition du *Trio en sol* que Debussy écrivit à dix-huit ans, et dont on vient de retrouver le manuscrit complet en Amérique (le 12 novembre).

Pour la Fondation Marcel-Vatelot, le grand luthier français, Rampal, Rostropovitch, Stern, Vichnievskaïa, Accardo et d'autres grandes vedettes donnent un grand concert d'œuvres rares et variées (Pleyel, le 12 novembre). — J. L.

## JAZZ

### Richard Raux aux Gémeaux

Un restaurant, une salle confortable, la qualité de l'accueil : la salle des Gémeaux, à Sceaux, s'ouvre au jazz tous les vendredis. Esprit : la mythologie des clubs de jazz dans toute sa splendeur. Richard Raux baptise les lieux ce vendredi 8 novembre. Saxophoniste ténor dont l'invention et la chaleur supportent les prestations étendues, Raux ne pourra que fêter dignement ce nouveau lieu du jazz en compagnie de Siegfried Kessler au piano, Marc Michel à la contrebasse et Vincent Cordelette à la batterie. — F. M.

* Les Gémeaux, 49, avenue Clemenceau, 92330 Sceaux. Tél. : 46-60-05-64.

## DANSE

### Premier Festival international de Cannes

Organisée du 8 au 11 novembre sous la présidence de Rosella Hightower, cette manifestation refuse de sacrifier à l'avant-garde ou au ballet traditionnel et propose quatre chorégraphes accessibles au grand public : Mats Ek (Suède), Jiri Kylian (Hollande), Lar Lubovitch (États-Unis) et Gigi Caciuleanu (France). Ce festival prévoit aussi la rencontre des professionnels de la danse, autour de stands équipés de vidéo au Palais des Congrès, et un stage pour cent danseurs organisé par l'Agence nationale pour l'emploi. — M. M.

**ET AUSSI. — Plusieurs créations en province : *l'Arbre du voyageur*, à Nevers, par « le Four solaire » (voyage onirique), *Noé*, de Quentin Rouillier, à Caen (la symbolique de l'arche). *Pudique acide*, à la Maison de la danse de Lyon (Mathilde Monnier et Jean-François Duroure entre la gigue et le tango).**

## EXPOSITIONS

### Anciens et nouveaux au Grand Palais

Un bilan des acquisitions d'œuvres d'art pour les musées et les fonds régionaux d'art contemporain depuis cinq ans. En deux cent quarante pièces : peintures, sculptures, dessins, photos, etc., depuis une terre-cuite égyptienne du dix-huitième siècle avant notre ère jusqu'aux peintures d'artistes des années 80. C'est l'exposition leader de « La ruée vers l'art », ou, si l'on préfère, du mois des musées et des arts plastiques, avec ses quatre cents manifestations programmées en novembre dans toute la France. — G. B.

**ET AUSSI. — *De Stijl et l'architecture en France*, à l'Institut français d'architecture, rue de Tournon. *Tony Cragg*, à l'ARC. *Sculptures contemporaines*, à la Fondation Cartier, à Jouy-en-Josas.**

# EXPOSITIONS

## *Centre Pompidou*

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche (42-77-12-33).

**MATTA.** Grande galerie. MNAM. Jusqu'au 16 décembre.

**KLEE ET LA MUSIQUE.** Grande galerie. Jusqu'au 1ᵉʳ janvier.

**JEAN-MICHEL ALBEROLA ; RAYMOND MASON ; GULAM MOHAMMED SHEIKH ; VISWANADHAN.** Galeries contemporaines. Jusqu'au 11 novembre.

**LEÇON D'ANATOMIE.** Salle d'art graphique. Jusqu'au 1ᵉʳ décembre.

**IAKOV TCHERNIKHOV. Les fantaisies architecturales.** Jusqu'au 8 décembre.

**AIR FRANCE ET SON IMAGE, 50 ans d'évolution d'un logo.** Jusqu'au 18 novembre. CCI.

**AFP : 150 ans d'agence de presse.** Jusqu'au 20 janvier. BPI.

**VOYAGE EN ALPHABET.** Bibliothèque des enfants. Jusqu'au 11 novembre.

## *Musées*

**INAUGURATION DU MUSÉE PICASSO : Dessins cubistes.** Musée Picasso, 5, rue de Thorigny (42-71-25-21). Sauf mardi de 10 h à 17 h 15. Entrée : 16 F ; Dim. : 8 F.

**SIR JOSHUA REYNOLDS, 1723-1792.** Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (42-61-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 20 F ; sam. : 13 F. Jusqu'au 16 décembre.

**ANCIENS ET NOUVEAUX. Choix d'œuvres acquises par l'Etat ou avec sa participation de 1981 à 1985.** Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Entrée gratuite le 13 janvier. Jusqu'au 3 février.

**LA GLOIRE DE VICTOR HUGO.** Grand Palais, avenue Winston-Churchill (voir ci-dessus). Jusqu'au 6 janvier.

**SOLEIL D'ENCRE. Manuscrits et dessins de Victor Hugo.** Petit Palais, avenue Winston-Churchill (42-65-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 5 janvier.

**LE BRUN A VERSAILLES.** Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (42-60-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 16 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 6 janvier.

**VERA SZEKELY.** Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (47-23-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; Mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 15 F. Jusqu'au 5 janvier.

**MAITRES MODERNES DE LA COLLECTION THYSSEN-BORNEMISZA.** Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Entrée : 18 F. Jusqu'au 5 janvier.

**TONY CRAGG — MARTIN DISLER — JEAN-MICHEL GAUTREAU. Loin de L.A.** ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 1ᵉʳ décembre.

**IMAGINER, CONSTRUIRE : Basset, Benkert, Böhm, Friedman, etc.** Bibliothèque du Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 24 novembre.

**HENRI CARTIER-BRESSON. En Inde — IMAGES INDIENNES. L'Inde vue par les photographes indiens au XIXᵉ siècle — AUTOCHROMES.** Jusqu'au 13 janvier. — **ARCHITECTURES-PHOTOGRAPHIES. Construire avec la culture.** Du 8 novembre au 6 janvier. — **WILLY RONIS PAR WILLY RONIS.** Jusqu'au 10 novembre. — **METROPOLIS. Photographies d'un tournage.** Jusqu'au 18 novembre. Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (47-23-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 12 F ; dim. : 6 F.

**LE PASSÉ COMPOSÉ. Les 6x13 de J.H. Lartigue.** Grand Palais, avenue Winston-Churchill (42-96-10-34). T.l.j. de 12 h à 19 h. Jusqu'au 26 janvier.

**FIBRES ART 85.** Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (42-60-32-14). Sauf lun. et mardi, de 12 h à 18 h ; dim. de 11 h à 17 h. Jusqu'au 12 novembre.

**PAUL BELMONDO.** Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (42-33-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 15 F. Du 8 novembre au 19 janvier.

**AUTOPORTRAITS CONTEMPORAINS. Œuvres sur papier.** Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (45-55-91-50). Sauf dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 1ᵉʳ mars.

**MORETTI. Guerre-Paix.** Musée de la poste, 34, boulevard de Vaugirard (45-20-15-30). Sauf dim. (et jours fériés), de 10 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 23 novembre.

**LA MEDAILLE-OBJET.** Musée de la Monnaie, 11, quai de Conti (43-29-12-48). Sauf sam., dim., et jours fériés, de 11 h à 17 h. Entrée libre. Jusqu'à fin décembre.

**EUGENE BEJOT, graveur de Paris (1867-1931).** Jusqu'au 12 janvier. **CLAUDE-NICOLAS LEDOUX (photographies).** Jusqu'au 15 novembre. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (42-72-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40.

**BALZAC ET LE MONDE DES COQUINS, de Vidocq à Vautrin.** Maison de Balzac, 47, rue Raynouard (42-24-56-38). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 2 février.

**ART ET INDUSTRIE 1985.** Musée des monuments français, palais de Chaillot (47-27-35-74). Sauf mardi, de 10 h à 19 h. Jusqu'au 10 novembre.

**L'ÉCOLE NATIONALE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, 1885-1985.** Musée de la marine, palais de Chaillot (45-53-31-70). Sauf mardi, de 10 h à 18 h. Jusqu'au 30 novembre.

**ART ET CIVILISATIONS DES CHASSEURS DE LA PRÉHISTOIRE.** Musée de l'homme, palais de Chaillot (45-53-70-60). Sauf mardi, de 10 h à 17 h. Jusqu'au 6 janvier.

## *Centres culturels*

**ARTISTES INDIENS EN FRANCE.** Centre national des arts plastiques, 11, rue Berryer (45-63-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Entrée : 9 F. Jusqu'au 30 novembre.

**RENAISSANCE ET MANIÉRISME DANS LES ÉCOLES DU NORD. Dessins des collections de l'Ecole des beaux-arts.** ENSBA, chapelle des Petits-Augustins, 14, rue Bonaparte (42-60-34-50). Sauf mardi, de 13 h à 19 h. Entrée : 12 f. Jusqu'au 16 décembre.

**L'ART DU VERRE EN WALLONIE, de 1802 à nos jours.** Centre Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (42-71-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 24 novembre.

**DE STIJL ET L'ARCHITECTURE EN FRANCE.** Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (46-33-90-36). Tlj, de 11 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 20 décembre.

**ELIZABETH FRANZHEIM. Œuvre 1965-1985.** Paris Art Center, 36, rue Falguière (43-22-39-47). Jusqu'au 5 décembre.

**VINCENT BATBEDAT. Quarante sculptures.** Maison des sciences de l'homme, 54, boulevard Raspail (45-44-38-49). Sauf dim., de 10 h à 20 h ; sam., de 9 h à 13 h. Jusqu'au 13 novembre.

**WILLIAM T. WILEY. Californie I.** American Center, 261, boulevard Raspail (43-35-21-50). Sauf dim., de 12 h à 19 h ; sam., de 12 h à 17 h. Jusqu'au 30 novembre.

**ARTISTES CANADIENNES : S. Alexander, S. Bouchard, T. Sasaki, S. Scott.** Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (45-51-35-73). Sauf lundi, de 10 h à 19 h. Jusqu'au 24 novembre.

**LES HUGUENOTS.** Archives nationales, 87, rue Vieille-du-Temple (42-77-11-30). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 6 janvier.

**FRANÇOIS KOLLAR : La France travaille, regard sur les années 30. Photographies.** Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (42-78-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 16 novembre.

**MARIE BOT. Photos des grands pèlerinages de pénitence en Europe.** Institut néerlandais, 121, rue de Lille (47-05-85-99). Sauf lundi, de 13 h à 19 h. Entrée libre. Du 7 au 30 novembre.

**HOMMAGE A PIERRE EMMANUEL.** Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau (42-36-27-53). T.l.j. de 12 h à 18 h. Jusqu'au 29 décembre.

## *Galeries*

**L'ABSTRACTION OU LA LIBERTÉ DE PEINDRE. De Kupka à Atlan.** Galarte, 13, rue Mazarine (43-25-90-84). Jusqu'au 23 novembre.

**RETRO MUSIC, 1890-1970.** Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (43-25-84-20). Jusqu'au 30 novembre.

**LA PHOTOGRAPHIE SURREALISTE AVANT 1940.** Galerie Zabriskie, 37, rue Quincampoix (42-72-35-47). Jusqu'au 4 décembre.

**PEINTRES AUX FOURNEAUX.** Galerie Claude Bernard, 9, rue des Beaux-Arts (43-26-97-07). Jusqu'au 30 novembre.

**MAITRES IMPRESSIONNISTES ET MODERNES.** Galerie D. Malingue, 26, avenue Matignon (42-66-60-33). Du 7 novembre au 14 décembre.

**ROBERTO BARNI. Huiles et dessins.** Galerie Eolia, 10, rue de Seine (43-26-36-54). Jusqu'au 30 novembre.

**BEDRI BAYKAM.** Galerie D. Templon, 1, impasse Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 27 novembre.

**DE CHIRICO, néo-baroque.** Artcurial, 9, avenue Matignon (42-99-16-16). Jusqu'au 15 décembre.

**ABRAHAM DAVID CHRISTIAN. Sculptures et dessins.** Galerie P. Casini, 13, rue Chapon (48-04-00-34). Jusqu'au 21 décembre.

**CLAVE ET LE THÉATRE.** Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (43-54-91-01). Jusqu'au 23 novembre.

**AUREL COJAN.** Galerie Raph, 12, rue Pavée (48-87-80-36). Jusqu'au 15 décembre.

**PHILIPPE COMPAGNON. Sculptures et dessins.** Galerie B. Jordan, 54, rue de Verneuil (42-96-37-47). Jusqu'au 23 novembre.

**DOUCET.** Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (45-62-13-09). Jusqu'au 6 décembre.

**BERNARD FRIZE.** Galerie Crousel-Hussenot, 80, rue Quincampoix (48-87-60-81). Jusqu'au 21 novembre.

**GÉRARD FROMANGER. Chimères.** Galerie Isy Brachot, 35, rue de Seine (43-54-22-40). Jusqu'au 14 décembre.

**MARCEL GILI. Les Troupeaux.** Galerie Art contemporain, 22, rue de l'Odéon (46-33-49-24). Jusqu'au 29 novembre.

**SIGURDUR GUDMUNDSSON. Sculptures et dessins.** Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (42-77-38-87). Jusqu'au 4 décembre.

**JEAN-LUC GUERIN.** Galerie F. Palluel, 91, rue Quincampoix (42-71-84-15). Jusqu'au 22 novembre.

**GUTHERZ. Dessins, aquarelles, peintures.** Galerie Jean Peyrole, 14, rue de Sévigné (42-77-74-59). Jusqu'au 30 novembre.

**JACQUES HARTMANN. Peintures et dessins.** Galerie Berggruen, 70, rue de l'Université (42-22-02-12). Jusqu'à fin novembre.

**SHEILA HICKS. L'art généré par la vie.** Galerie des Femmes, 74, rue de Seine (43-29-50-75). Jusqu'au 11 janvier.

**ALLEN JONES.** Galerie P. Trigano, 4 *bis*, rue des Beaux-Arts (46-34-15-01). Jusqu'à fin novembre.

**GUY LE MEAUX.** Galerie Clivages, 46, rue de l'Université (42-96-69-57). Jusqu'au 30 novembre.

**CHRISTIANE LOVAY. Peintures.** Galerie Jacob, 28, rue Jacob (46-33-90-66). Jusqu'au 23 novembre.

**ANDRÉ MASSON. Oeuvres 1923-1972.** Galerie J.-J. Dutko, 5, rue Bonaparte (43-26-96-13). Jusqu'au 14 décembre.

**MATTA. Pastels et crayons.** La Pochade, 11, rue Guénégaud (43-54-89-03). Jusqu'au 30 novembre.

**LADY McCRADY. Heaven & Hell.** Galerie Donguy, 57, rue de la Roquette (47-00-10-94). Jusqu'au 23 novembre.

**VICTOR MORGADO. L'Œil de Bœuf,** 58, rue Quincampoix (42-78-36-66). Jusqu'au 29 novembre.

**NIVOLLET.** Galerie A. Candau, 17, rue Keller (43-38-75-51). Jusqu'au 15 décembre.

**ROBERT RAUSCHENBERG. Œuvres récentes.** Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (42-72-14-10). Jusqu'au 27 novembre.

**VERA SZEKELY.** Galerie Pierre Lescot, 153, rue Saint-Martin (48-87-81-71). Jusqu'au 7 décembre.

**TAPIES. Peintures 1965-1980.** Galerie Adrien Maeght, 42-46, rue du Bac (45-48-45-15).

**VILLEGLE.** Espace C. Breguet, 10, passage Turquetil (43-79-14-43). Jusqu'au 14 décembre.

**VIKO. Dessins, aquarelles, peintures.** Galerie La Gravure, 41, rue de Seine, 75006 Paris (43-26-05-44). Jusqu'au 26 novembre.

## *En région parisienne*

**BOULOGNE-BILLANCOURT. Les jeux d'adresse.** Centre culturel, 22, rue de la Belle-Feuille (46-04-82-92). De 10 h à 21 h ; dim. de 10 h à 12 h. Jusqu'au 15 décembre.

**CERGY-PONTOISE. Gare à la peinture.** Gare SNCF de Cergy Saint-Christophe (30-30-33-33). Jusqu'au 26 novembre.

**CORBEIL-ESSONNES. Alex Burke.** CAC Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (60-89-00-72). Sauf lundi, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 ; dim., de 16 h à 19 h. Jusqu'au 12 novembre.

**IVRY-SUR-SEINE. Imagerie populaire de l'Inde contemporaine.** Galerie F. Léger, 89 *bis*/93, avenue G.-Gosnat (46-70-15-71). Sauf dim. (et fêtes), de 14 h à 19 h. Jusqu'au 30 novembre.

**JOUY-EN-JOSAS. Sculptures.** Fondation Cartier (39-56-46-46). Jusqu'au 5 janvier.

**LA DÉFENSE. Art d'Asie.** Galerie de l'Esplanade (43-26-14-70). De 11 h à 19 h ; sam. et dim. de 12 h à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 31 décembre.

**MARLY-LE-ROI. Les chevaux de Marly.** Musée-promenade, parc de Marly (39-69-06-26). Sauf lundi, mardi (et jours fériés), de 14 h à 18 h. Jusqu'au 15 décembre.

**SAINT-DENIS. Maurice Loutreuil, 1885-1925.** Musée d'art et d'histoire, 22 *bis*, rue Gabriel-Péri (48-20-63-83). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 30 ; dim. (et jours fériés), de 14 h à 18 h 30. Du 8 novembre au 2 février.

**SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. Le chemin de Gauguin, genèse et rayonnement.** Musée départemental du Prieuré, 2, rue Maurice-Denis (39-73-77-87). Jusqu'au 31 décembre.

**SÈVRES. Villeroy et Boch, 1748-1985.** Musée national de la céramique, place de la Manufacture (45-34-99-05). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15. Entrée : 16 F ; dim. : 8 F. Jusqu'au 20 janvier.

**VERSAILLES. Orfèvrerie française du musée.** Musée Lambinet, 54, boulevard de la Reine (39-50-30-32). Sauf lundi, de 13 h à 17 h 30 ; sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 15 décembre.

## *En province*

**ANGERS. Marionnettes de théâtre d'ombres indien.** Musée Pincé, 32 *bis*, rue Lenepveu (41-88-64-65). Jusqu'au 1ᵉʳ décembre.

**BAR-LE-DUC. Ligier Richier et la sculpture en Lorraine au XVIᵉ siècle.** Musée, esplanade du château (29-76-14-67). Jusqu'au 31 décembre.

**BEAUVAIS. Cinquante ans de poterie dans le pays de Bray : Pierre Pissareff, 1931-1981.** Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (44-84-37-37). Jusqu'au 31 décembre.

**BESANÇON. Dessins de la collection Besson.** Musée des beaux-arts, 1, place de la Révolution (81-81-44-47). Jusqu'au 30 décembre.

**BORDEAUX. François Boisrond. Peintures récentes — Aimer les musées : Blais, Titien, Boisrond, Le Pérugin, etc.** CAPC. Entrepôt Lainé, rue Foy (56-44-16-35). Jusqu'au 24 novembre.

**CASES-DE-PÈNE. Claude Viallat, Œuvres récentes.** Fondation du château de Jau. Jusqu'au 8 décembre.

**GRENOBLE. Alzek Misheff.** Musée, place de Verdun (76-54-09-82). Jusqu'au 6 janvier.

**LILLE. Au temps de Watteau, Fragonard et Chardin, les Pays-Bas et les peintres français du XVIIIᵉ siècle.** Musée des beaux-arts, place de la République (20-57-01-84). Jusqu'au 8 décembre.

**LYON. Octobre des arts : Collection du musée Saint-Pierre.** Musée des beaux-arts, 20, place des Terreaux (78-28-07-66). — **E. Ruscha/ M. Schifano.** Musée Saint-Pierre, 16, rue du Président-Edouard-Herriot (78-30-50-66) — **Eduardo Paolozzi.** Elac, centre d'échanges de Perrache (78-42-27-39). Et d'autres expositions. Jusqu'au 18 novembre.

**MARSEILLE. Les faïences de Saint-Jean-du-Désert.** Musée Grobet-Labadie, 140, boulevard Longchamp (91-62-21-82). Jusqu'au 15 janvier. — **Un nouvel itinéraire dans la ville : Delbès, Munk, Tatafiore.** Arca, 61, cours Julien (91-42-18-01). Jusqu'au 7 décembre. — **Hubert Munier.** Galeries de la Vieille Charité, rue de la Charité (91-54-77-75). Jusqu'au 29 décembre. — **Objectif : Monuments.** Musée d'histoire, centre Bourse (91-90-42-22). Jusqu'au 30 novembre.

**MONTPELLIER. Courbet à Montpellier.** Musée Fabre, rue Montpellieret (67-72-93-76). Jusqu'au 29 décembre.

**MORLAIX. Naissance de l'Ecriture — Architecture vernaculaire en Bretagne, du XVᵉ au XXᵉ siècle — Alexandre Ledan, 1777-1855.** Musée des Jacobins, place des Jacobins (98-88-68-88). Jusqu'au 8 décembre.

**NICE. Fonds d'art contemporain des musées de Nice.** Enac, centre Nice-Etoile, 24, avenue Jean-Médecin (93-62-18-85). Jusqu'au 30 novembre — Galerie des Ponchettes, 77, quai des États-Unis (93-85-65-23) — Galerie d'art contemporain, 59, quai des États-Unis (93-62-37-11). Jusqu'au 5 janvier — **Les fleurs de Ranger.** Musée Masséna, 65, rue de France (93-88-11-34). Hiver.

**PERPIGNAN. Rabascall.** Musée Puig, 42, avenue de Grande-Bretagne. Jusqu'au 7 décembre.

**NANTES. Depuis Matisse, la couleur.** Musée des beaux-arts, 10, rue Georges-Clemenceau (40-74-53-24). Jusqu'au 27 novembre.

**ROUEN. La Neustrie. Les pays du nord de la Loire, de Dagobert à Charles le Chauve, VIIᵉ-IXᵉ siècle.** Musée départemental des antiquités, 198, rue Beauvoisine (35-98-55-10). Jusqu'au 5 janvier.

**SAINT-PRIEST. François Martin. Mozart, le Nègre et la Dame.** Galerie municipale, place Ferdinand-Buisson (78-20-02-50). Jusqu'au 1ᵉʳ décembre.

**SAINT-QUENTIN. Amédée Ozenfant, 1886-1966. Rétrospective.** Musée Antoine-Lecuyer, 28, rue Antoine-Lecuyer (23-64-72-44). Jusqu'au 2 décembre.

**STRASBOURG. Dix années d'enrichissements, 1975-1985.** Jusqu'au 17 novembre. — **Autour de la boîte-en-valise de Marcel Duchamp.** Jusqu'au 24 novembre. Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (88-32-46-07).

**VALLAURIS. Jean-Paul Riopelle : laves émaillées, terres, peintures.** Château-musée. Jusqu'au 31 décembre.

**VILLENEUVE-D'ASCQ. Lempereur-Haut.** Musée d'art moderne, allée du Musée (20-05-42-46). Jusqu'au 29 décembre.

# THEATRE

## LES SPECTACLES NOUVEAUX

Les jours de première sont indiqués entre parenthèses.

THÉRÈSE DESQUEYROUX : Versailles, Montansier (39-50-71-18), 21 h (6).

HAUTE COIFFURE. Mise en scène E. Lewinson. Salon Joffo (46-71-94-22). Sauf dim., 21 h.

MA FAMILLE, REVUE : Malakoff, Théâtre 71 (46-55-43-45), 20 h 30 (6).

NOUVELLES D'ODESSA : La Courneuve, CC (48-36-11-44), 20 h 45 (6).

L'OURS, UN JUBILÉE : salle Luther-King (43-70-48-88), 20 h 30 (6).

ESQUISSES VIENNOISES : Poche (45-48-92-97), 19 h (6).

MARIE, LA FLORIANE : Essaïon (42-78-46-42), 19 h (7).

LA PIÈCE DE SIROCCO : Bastille (43-57-42-14), 19 h 30 (8).

LES NUITS ET LES MOMENTS : Créteil, Maison des arts (48-49-90-50), 20 h 30 (8).

MAHABHARATA : Bouffes du Nord (42-39-44-50), 20 h 30 (10).

LES FOLIES DU SAMEDI SOIR : Dejazet (48-87-97-34), 20 h 30 (12).

LE CONFORT INTELLECTUEL : Comédie de Paris (42-81-00-11), 20 h 30 (12).

LES IRRESPONSABLES : Gennevilliers, Théâtre (47-93-26-30), 20 h 30 (12).

LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ : Vitry, Jean Vilar (46-81-68-67), 20 h 30 (12).

PHÈDRE : Ritsos-Quai de la Gare (45-85-88-88), 18 h 30 (12).

### HORS PARIS

BÉTHUNE : Ce bandit d'Aristote, par la compagnie La Remontrance (21-01-19-98), au Théâtre de Poche, du 7 au 15 novembre.

MONTPELLIER : Folie mes amours, par la Carriera, au Théâtre de Grammont (67-64-14-42), les 7, 8 et 9.

MARSEILLE : Délire à deux, de Ionesco, par Maurice Vincon, au Théâtre de Lenche (91-91-52-22), du 8 au 30 novembre.

LIMOGES : Embrassons-nous Folleville, de Labiche, avec le Centre dramatique du Limousin, au centre culturel Jean-Gagnant, du 12 au 16 novembre.

TOULOUSE : Je vous aime, de Tadeusz Antack, par Luc Montech, au Théâtre Jules-Julien (61-23-79-92), du 12 au 16 novembre.

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

☞ Spectacles sélectionnés par le club du « Monde des spectacles ».

## *Les salles subventionnées*

OPÉRA (47-42-57-50), relâche.

SALLE FAVART (42-96-06-11), sam., mar. à 19 h 30 : Dansomanie/Napoli, d'après P. Gardel ; musique de C. Farncombe et M. Queval.

☞ COMÉDIE FRANÇAISE (42-96-10-20), jeu., lun. à 20 h 30 ; mer., sam., dim. à 14 h 30 : la Tragédie de Macbeth ; mer., sam., mar. à 20 h 30 : Bérénice ; ven., dim. à 20 h 30 : l'Imprésario de Smyrne.

CHAILLOT (47-27-81-15), Grand Foyer : mer., jeu., ven. (dern.), à 20 h 30 : Mort de Judas, de P. Claudel ; Théâtre Gémier (mer., lun., dim. soir) : 20 h 30 ; dim. à 15 h : la Septième Porte ou la Légende de Thèbes, d'après Racine, Sophocle, Eschyle, Euripide, Ritsos.

ODÉON (43-25-70-32). Théâtre de l'Europe, (dim. soir, lun.), à 20 h 30, dim., à 15 h : L'Illusion, de Corneille.

PETIT-ODÉON (43-25-70-32), (lun.), à 18 h 30 : Entretien de M. Descartes avec M. Pascal Le Jeune, de J.-C. Brisville.

☞ TEP (43-64-80-80), (dim. soir, lun.), 20 h 30 ; jeu. à 19 h ; dim. à 16 h 30 : George Dandin. Vidéo/Théâtre : sam. à 18 h 30 et 22 h 30 ; dim. à 15 h et 19 h : le TEP dans tous ses états ; jeu. à 21 h, ven. et sam. à 22 h 30 ; dim. à 19 h : le Oui de Malcolm Moore.

BEAUBOURG (42-77-12-33) (mar.) : *Débats/Rencontres* : mer., à 18 h, Paris : mutations et transformations ; jeu. à 18 h 30 : Mondrian et le cadre ; 18 h 30, Rencontres Amérique latine. *Concerts* : jeu., ven., sam. à 20 h 30 : Europe : Jeunes compositeurs, P. Dusapin « Hop », « Niobé », avec l'Ensemble intercontemporain, le Groupe vocal de France, dir. M. Tranchant (programme dirigé par E. Eötvös). *Cinéma-Vidéo* : à 13 h, Great Weirton Steel/Al, de C. Pozzo di Borgo (+lun. 17 h 30) ; 16 h, la Conquête de l'Angleterre, de R. Leenhardt, J.-P. Vivet, Champollion ou l'Egypte dévoilée, de J. Vidal, J. Pappé ; 19 h, Romans d'amour, de J.-L. Roy ; mer. à 14 h 30 : Ecran des enfants, Sinbad le marin, de K. Zeman. *Cinéma et Islam* : mer. à 18 h, sam. à 15 h, Grand-mères de l'Islam, de C. Serreau ; Some Women of Marrakech, de M. Llewelyn-Davies. *Le cinéma indien à travers ses stars* : sauf mardi, se reporter à la rubrique Festival de cinéma. *Danse*, Forum de la danse : mer., jeu., ven. à 18 h 30 ; sam. à 20 h ; dim., lun. à 17 h 30 : Cie Josiane Rivoire/Cie Anne Dreyfus ; mer., jeu., ven. à 20 h ; sam. à 18 h 30 ; dim., lun. à 16 h, Cie Preljocaj/Ballets Jazz Art ; mer., jeu., ven., sam. à 21 h 30 ; dim., lun. à 19 h : Peter Goss Dance Company.

THÉATRE MUSICAL DE PARIS (42-61-19-83) : relâche.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77) : (Lun.) 20 h 45, dim. à 14 h 30 : *Station-service* ; Musique traditionnelle : dim., lun. à 20 h 45 ; ven. à 18 h 30 : Nusrat Fateh Ali Khan (musique soufi du Pakistan) ; *Musique classique* : sam., dim., lun. à 18 h 30 : Gidon Kremer (violon) (Mozart, Mahler, Hindemith) ; *le Théâtre de la Ville au Th. de l'Escalier d'or* (dim., lun.), 18 h : le Saperleau ; mar. à 20 h 45 : G. Laffaille.

☞ CARRÉ SILVIA MONFORT (45-31-28-34) (dim. soir, lun.), à 20 h 30, dim. à 16 h : Bajazet.

## *Les autres salles*

☞ A. DÉJAZET (48-87-97-34), 20 h 30 : Le pastaga des loups, (dern. le 9) ; à partir du 12 : Les Folies du samedi soir.

☞ AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17) (D., L.) 20 h 45 : Medea Malum.

☞ ANTOINE-SIMONE BERRIAU (42-08-77-71) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 17 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.

☞ ARTS HÉBERTOT (43-87-23-23) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h, sam. 17 h 30 : le Sexe faible.

☞ ASTELLE-THEATRE (42-38-35-53) Ven., sam., lun. 20 h 30, Dim. 16 : L'amour en visite.

☞ ATELIER (46-06-49-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : Deux sur la balançoire.

☞ ATHÉNÉE (47-42-67-27), Salle Ch.-Bérard, mer., jeu., ven., sam. 20 h 30, mar. 18 h 30 : Fin d'été à Baccarat. – Salle Louis-Jouvet, mer., jeu., ven., sam. 20 h 30, mar. 19 h : les Contes d'Hollywood.

☞ BASTILLE (43-57-42-14), (Lun.) 19 h 30 : la Pièce du sirocco.

☞ BOUFFES DU NORD (42-39-44-50) les 10, 11, 12 à 12 h 30 : Le Mahabharata.

☞ BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), (D. soir, L.), 21 h, sam. 21 h 30, dim. 15 h 30 : Tailleur pour dames.

☞ BOURVIL (43-73-47-84) (D., L.), 20 h : Droit d'apostrophe ; 21 h, sam., 16 h : Pas deux comme elle ; 22 h 30, sam. 17 h 30 : Y'en a marr... ez vous ?

☞ CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15) (D., L.), 20 h 30 : le Découvert.

☞ CARTOUCHERIE Th. du Soleil (43-74-24-08), mer., jeu., ven., 18 h 30, sam. 13 h, dim. 15 h 30 : l'Histoire terrible mais inachevée de Norodom Sihanouk, roi du Cambodge ; Aquarium (43-74-99-61) (D. soir, L.), 20 h 45, dim. 16 h : les Heures blanches ; Epée de bois (48-08-39-74), jeu., ven., sam. 20 h, dim. 15 h 30 : Maître Puntila et son valet Matti ; Tempête (43-28-36-36) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : Ke voi ?

☞ CINQ DIAMANTS (43-21-71-58) (D. soir, L., mar.), 22 h, dim. 18 h 30 : Médor.

☞ CITÉ INTERNATIONALE (45-89-38-69), Grand Théâtre (D., L., mar.), 20 h 30 : Horace ; Galerie (D., L., mar.), 20 h 30 : Un vol d'oies sauvages ; Resserre (D., L.), 20 h 30 : le Pavillon des enfants fous.

CLA (46-72-63-38), 21 h 15 : La Nuit suspendue.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41) (Mer., D. soir), 21 h, dim. 15 h 30 : Reviens dormir à l'Elysée.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : L'âge de monsieur est avancé.

☞ COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : les Intrigues d'Arlequin et Colombine.

☞ COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), 20 h 30 : Le Confort intellectuel, (à partir du 12).

☞ CONSERVATOIRE N.S. D'ART DRAMATIQUE (42-46-12-91), les 6, 7, 8 à 20 h 30 ; le 9 à 17 h : Sur la Grand'route.

DAUNOU (42-61-69-14) (D. soir, mer.), 21 h, dim. 15 h 30 : Au secours, elle me veut.

☞ DÉCHARGEURS (42-36-00-02) (D. soir, lun.), 21 h, dim. 15 h : les Fils du soleil.

☞ DIX HEURES (46-06-07-48) (D.), 20 h 30 : Femmes.

☞ DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47) (D. soir, L., mar.), 20 h 30, dim 16 h : Play Strindberg.

☞ ÉDOUARD VII (47-42-57-49) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30 : Chapitre II.

☞ ÉPICERIE (42-72-23-41) (D., L.), 20 h 30 : Ballade au square.

☞ ESCALIER D'OR (45-23-15-10), (Lun.) 18 h : le Saperleau.

☞ ESPACE GAITÉ (43-27-95-94) (V., D.), 22 h 15 : le Kabbaliste d'East Broadway.

☞ ESPACE MARAIS (42-71-10-19) (L., mar.), 20 h 30 : Laetitia.

☞ ESSAÏON (42-78-46-42), 19 h : Marie, la floriane, ) (à partir du 7).

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (48-72-82-89) (D., L., mar.), 20 h 45 : la Bonne Place.

☞ FONTAINE (48-74-74-40) (D.), 21 h : Rififoin dans les labours.

☞ GAITÉ MONTPARNASSE (43-22-16-18) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h et 21 h 15, dim. 15 h : Love.

GALERIE 55 (43-26-63-51) (D., L.), 20 h 30 : The Caretaker.

GRAND HALL MONTORGUEIL (42-59-89-99) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 18 h : Saga.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (42-49-30-80), tlj à partir de 11 h : S. Desvigne ; à partir de 14 h 15 : Troupe Pepac ; Sam. et dim., 15 h : Troupe Pelican ; tlj 18 h 45 : Parade du fit.

HUCHETTE (43-26-38-99) (D.), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : le Jardin des supplices.

☞ JARDIN DHIVER (42-55-74-40), jeu. 21 h, sam. 16 h et 21 h : Je songe au vieux soleil ; Merc., ven., sam. 21 h : Mes souvenirs.

☞ LA BRUYÈRE (48-74-76-99) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : l'Indien sous Babylone.

☞ LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : le Vieil Homme et la Mer.

☞ LUCERNAIRE (45-44-57-34) (D.) : I. 18 h : Simone Weil 1909-1943 (rel. except. le 6) ; 20 h : Les Marraines de Dieu ; 21 h 45 : Diabolo's 1929-1939 ; II. 18 h : Pardon M'sieur Prévert ; 20 h : la Fête noire ; 22 h 15 : Shame.

☞ LYS-MONTPARNASSE (43-27-88-61), (Dim. soir, L) 19 h, Dim. 15 h : Amour paternel ; (D., L.), 21 h : Dieu aboie-t-il ?

MADELEINE (42-65-07-09) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : Comme de mal entendu.

☞ MARAIS (42-78-03-53) (D.) 20 h 30 : l'Eternel Mari.

☞ MARIE STUART (45-08-17-80) (D. soir, L.), 20 h 15, dim. 15 h 30 : Savage Love.

MARIGNY (42-56-04-41) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 14 h 15 et 18 h 30 : Napoléon. – Petite salle (42-25-20-74) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Lorna et Ted.

☞ MATHURINS (42-65-90-00), Grande Salle (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h, dim. 15 h 30 : le Baiser de la veuve ; Petite Salle (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 45 : On ne sait comment.

MICHEL (42-65-35-02) (D., L.), 21 h 15, sam. 18 h 45 et 21 h 40 : On dînera au lit.

MICHODIÈRE (47-42-95-22) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : le Bluffeur.

☞ MOGADOR (42-85-45-30) (D. soir, L.), 20 h 30, sam. 16 h 30 et 21 h, dim. 16 h 30 : la Femme du boulanger ; mer. 14 h et 16 h 30, dim. 14 h : les Aventures du cochon en Amazonie.

☞ MONTPARNASSE (43-20-89-90), Grande Salle (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 17 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30 : les Gens d'en face ; Petite Salle, (Dim. soir, L.) 21 h, sam. 18 h 30, dim. 16 h : la Goutte.

☞ MOUFFETARD (43-31-11-99) (D. soir, L., mar.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : Il Signor Fagotto.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76) (Mer., D. soir), 20 h 30, dim. 15 h 30, sam. 18 h 30 et 21 h 30 : Gigi.

ŒUVRE (48-74-42-52) (D. soir, L.) 21 h, dim. 15 h : l'Escalier.

☞ PALAIS DES GLACES (46-07-49-93) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 16 h : le Grand Meaulnes.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81) (D. soir, L.), 20 h 45, sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Voisin, voisine.

☞ PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90) (D. soir, L.), 20 h 30, mer., sam. 14 h 30, dim. 14 h 30 : Jules César.

☞ PLAISANCE (43-20-00-06) (D., L.), 20 h 30 : Libertango.

☞ POCHE (45-48-92-97) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : l'Ecornifleur.

☞ PORTE SAINT-MARTIN (46-07-37-53) (L.), 20 h 30, dim. 15 h : Dieu, Shakespeare et moi.

QUAI DE LA GARE (45-85-88-88), (Dim., lun.) 21 h : le Christ et la Vierge.

RENAISSANCE (42-08-18-50) (D. soir, L.), 21 h, sam. 18 h, dim. 15 h : les Voisins du dessus.

☞ SAINT-GEORGES (48-78-63-47) (D. soir, L., mar.), 20 h 45, dim. 15 h, sam. 19 h et 21 h 30 : On m'appelle Emilie.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93) (D., L.), 21 h : Nuit d'ivresse.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : la Bataille de Waterloo.

☞ TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), I : sam. 22 h, dim. 17 h, lun. et mar. 20 h 30 : l'Ecume des jours ; (D. L., mar.) 20 h 30 : Dialogues en forme de tringle ; II : sam. 22 h, dim. 17 h, lun. et mar. 20 h 30 : Huis clos ; (D., L, mar.) 20 h 30 : les Pieds Nickelés, dim. 18 h 30, lun. et mar. 22 h 30 : Il est niais le divin enfant.

☞ TEMPLIERS (48-77-04-64), 20 h 30 : la Noce chez les petits-bourgeois (dern. le 9).

☞ THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02) (D.), 18 h 30 : Que faire de ces deux-là ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h, sam. 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47) (D., L.), 20 h 45 : Sainte-Escroque ?

THÉATRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), jeu., ven. 20 h 30 : Astro Follies Show.

☞ THÉATRE 3 SUR 4 (43-27-09-16), (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 17 h : le Tigre.

☞ TINTAMARRE (48-87-33-82) (D., L.), 20 h 15 : le Baron rouge ; 21 h 30 : C'est encore loin la mairie ; 22 h 30 : Lime crève l'écran.

☞ TH. NOIR (43-46-91-93) (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 17 h : Toussaint Louverture.

☞ TH. 13 (45-88-16-30) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Marthe.

☞ TH. 14-J.-M.-SERREAU (45-45-49-77) (D. soir), 20 h 45, dim. 17 h : Je vous écris d'un pays lointain (dern. le 10).

☞ TH. DE LA PLAINE (48-42-32-25) (D. soir, L., mar.), 20 h 30, dim. 17 h : French American Follies.

☞ TH. DU ROND-POINT (42-56-70-80), Grande Salle, les 6, 12 à 20 h 30 : Les apparences sont trompeuses ; les 7, 8 à 20 h 30 : les Oiseaux ; le 9 à 20 h 30, le 10 à 15 h : Oh ! les beaux jours ; Petite Salle, (D. soir, L.), 20 h 30, dim. 15 h : Maître Harold.

☞ TH. DU TEMPS (43-55-10-88) (D.), 20 h 30 : Lysistrata-Salomé.

☞ TOURTOUR (48-87-82-48) (D., L.), 18 h 30 : Madame de Sévigné ; 20 h 30 : Fragments ; 22 h 30 : Classées X.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40) (D. soir, L.), 21 h, dim. 15 h : Elise, Isertaux.

☞ VARIÉTÉS (42-33-09-92) (L.), 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas mesdames.

## *Les cafés-théâtres*

AU BEC FIN (42-96-29-35) (Mar.), 20 h 15 : le Bel Indifférent – le Menteur ; (D.) 21 h 45 : Chant d'elles ; (L.) 23 h : Au suivant ; lun. 23 h : Banc d'essai des jeunes.

BLANCS-MANTEAUX (48-87-15-84) (D.), I. 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : l'Etoffe des blaireaux. – II. 20 h 15 : les Sacrés Monstres ; 21 h 30 : Sauvez les bébés femmes ; 22 h 30 : Deux pour le prix d'un.

CAFÉ D'EDGAR (43-20-85-11) (D.), I. 20 h 15 + sam. 23 h 45 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours. II. 20 h 15 : Ça balance pas mal ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

CAFÉ DE LA GARE (45-49-27-78) (D. L.), 20 h 15 : les Méthodes de Camille Bourreau ; (mer., mar.), 22 h, dim., 20 : la Mort, le Moi, le Nœud.

L'ÉCUME (45-42-71-16) (D., L.), 20 h 30 : Morte saison.

NOUVEAU THÉÂTRE DE COLETTE (43-54-53-79), L (L., Mar.), 20 h 30 : A coups de fourches ; 21 h : Marienbow.

PETIT CASINO (42-78-36-50) (D.), 21 h : Non, je n'ai pas disparu ; 22 h 15 : Nous, on sème.

POINT-VIRGULE (42-78-67-03) (D.), 20 h 15 : Moi je craque, mes parents raquent ; 21 h 30 : Courteline et Labiche en vacances ; 22 h 30 : Nos désirs font désordre.

SENTIER DES HALLES (42-36-27-27) (D., L.), 20 h : La baignoire qui venait du froid.

THÉATRE 33 (48-58-19-63), mer., jeu., ven., mar. 18 h 30, dim. 16 h : Délires ; sam., dim. 20 h 30 : Courteline pas mort.

## *Les chansonniers*

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45), 21 h, dim. 15 h 30 : Touche pas à mon vote.

DEUX-ANES (46-06-10-26) (Mer.), 21 h, dim. 15 h 30 : la France au clair de l'urne.

## *Festival d'automne*

(42-96-12-27)

Bastille (D. soir, L.), 21 h, dim. 17 h : K. Armitage.

Jardin d'hiver, Jeu. 21 h, sam. 16 h et 21 h : Je songe au vieux soleil ; Mer., ven., mar. 21 h : Mes souvenirs.

Comédie-Française, les 6, 9, 12 à 20 h 30 : Bérénice.

Hôtel Scipion, (D. soir, L.), 20 h 30, Dim., 18 h : les Tablettes de buis.

Centre Wallonie-Bruxelles, les 7, 8, 9 à 20 h 30 : Ensemble intercontemporain (Dusapin).

Aubervilliers, Th. de la Commune (D. soir, L.) 20 h 30, dim. 16 h 30 : le Boulevard du mélodrame (à partir du 8).

Bobigny, MC, les 6, 7, 8, 12 à 21 h : Marguerite Paradis.

## *En région parisienne*

ANTONY, Th. F.-Gémier (46-66-02-74) (D. soir, L.), 21 h, Dim., 15 h : Bête comme un homme.

ASNIÈRES, CCA (47-33-69-36), le 7 à 20 h 45 : J.-P. Rampal, M. Nordmann (Bach, Telemann, Spohr...).

AULNAY, Espace J. Prévert (48-68-00-22), les 8, 9 à 20 h 30, le 10 à 16 h : Théâtre du Chapeau.

AUBERVILLIERS, Th. de la Commune (48-34-67-67), voir Festival d'Automne.

BOBIGNY, MC (48-31-11-45), voir Festival d'Automne.

BOULOGNE-BILLANCOURT, TBB (46-03-60-44) (D. soir), 20 h 30, dim. 15 h : Mesdames de Montenfriche (dern. le 10).

CHAMPIGNY, Th. des Bouches de Marne (48-80-90-90), les 9, 10 à 21 h, le 11 à 15 h : Des mille et une nuits.

CHEVILLY-LARUE, CC A. Malraux (46-86-62-74), le 9 à 20 h 30 : les Contemplations.

CLAMART, CC J. Arp (46-45-11-87), le 12 à 20 h 30 : Faisons un rêve.

COLOMBES, MJC (47-82-42-70), le 12 à 20 h 30 : Baby Squatt.

CRÉTEIL, Maison des arts (48-99-94-50) (J. D. soir, L.), 20 h 30, Dim., 15 h 30 : E. Galotti.

EVRY, Agora (60-77-93-50), le 6 à 20 h 30 : Evry 1985, danse ; le 8 à 20 h 30 : l'Exception et la Règle ; le 9 à 20 h 30 : J. Bertin.

GENNEVILLIERS, Th. (47-93-26-30), le 12 à 20 h 30 : les Irresponsables.

IVRY, Th. R.-Rolland (46-70-15-71), le 7 à 20 h 30 : Embarcadère ; le 9 à 20 h 30 : la Nuit du plaisir différent ; le 12 à 20 h 30 : l'Amour, les murs.

LONGJUMEAU, Th. A.-Adam (69-09-40-77), le 8 à 21 h : M. Mesple, G. Lafitte ; le 12 à 20 h 30 : Orchestre de l'Académie musicale de l'Ile-de-France, dir. R.-P. Chouteau (Vivaldi, Bach, Torelli).

MAISONS-ALFORT, Th. Cl.-Debussy (43-75-72-58), le 9 à 20 h 45 : A. Blakey.

MALAKOFF, Théâtre 71 (46-55-43-45) (D. soir, L., Mar.), 20 h 30, Dim., 18 h : *Ma famille revue.*

MONTREUIL, TEM (48-58-65-33), les 9, 12 à 20 h, les 10, 11 à 16 h : Bauldour et Pecopin ; CAC (48-58-91-49), le 9 à 20 h 30 : G. Vigneault.

NANTERRE, Th. des Amandiers (47-21-18-81), les 7, 8, 12 à 20 h 30, le 10 à 15 h 30 : Orchestre de l'Ile-de France, dir. : J. Mercier (Duhamel).

RIS-ORANGIS, CC R. Desnos (69-96-72-72), le 6 à 20 h 30 : Chants et danses de Russie.

ROZAY-EN-BRIE, Eglise, le 9 à 20 h 30 : J.-P. Rampal.

RUEIL-MALMAISON, Th. A.-Malraux (47-32-24-42), le 9 à 20 h 45 : America Tropical.

SAINT-MAUR, Th. Rond-point Liberté (48-89-99-10), les 6, 7, 8, 12 à 21 h, le 9 à 17 h : la Véridique Histoire de Barbe-Bleue ; le 9 à 21 h, le 10 à 15 h : De doux dingues.

SANNOIS, Centre C.-de-Bergerac (39-81-81-56), le 8 à 14 h 30 et 21 h, le 9 à 21 h : le Lion de papier.

SARTROUVILLE, Théâtre (39-14-23-77), le 8 à 21 h : V. Afanassiev.

SCEAUX, Les Gémeaux (46-60-05-64), le 8 à 22 h 30 : R. Raux Quartet.

SUCY-EN-BRIE, CC, le 9 à 21 h : Orchestre de chambre de Versailles, dir : B. Wahl (Clérambault, Leclair, Haydn...).

SURESNES, Th. J.-Vilar (47-72-38-80), le 12 à 21 h : P. Bachelet ; Centre L.-Lagrange (45-06-13-10) (D., L., Mar.), 20 h 30 : Tombeau pour 500 000 soldats.

LES ULIS, CC B.-Vian, le 8 à 20 h 30 : Chœur et orchestre, dir. : H. Reiner (Bach).

VERSAILLES, Th. Montansier (39-50-71-18), les 6, 7, 8, 9 à 21 h : Thérèse Desqueyroux.

LE VESINET, Cal (39-76-32-75), le 8 à 21 h : Daisi Kudo.

VILLIERS-LE-BEL, Salle M.-Pagnol (39-90-54-86), les 6, 7, 8, 9 à 21 h : Sorcières.

VINCENNES, Th. D.-Sorano (43-74-81-16) (sam., D. soir, mar.), 21 h, dim. 18 h : les Précieuses. Eglise Notre-Dame, le 8 à 20 h 30 : Ensemble instrumental Andoni (Scarlatti, Wolf, Boccherini).















# CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

## *La Cinémathèque*

**CHAILLOT (47-04-24-24)**

**MERCREDI 6 NOVEMBRE**

16 h, Hommage à Ch. Dullin : le Miracle des loups, de R. Bernard ; 19 h Rétrospective Warner Bros 1950-1985 : la Peau d'un autre, de J. Webb ; 21 h, Hommage à I. Bergman : le Visage (v.o., s.-t.fr.).

**JEUDI 7 NOVEMBRE**

16 h, Hommage à Ch. Dullin : Maldone, de J. Gremillon ; 19 h, Rétrospective Warner Bros 1950-1985 : l'Allée sanglante, de W.A. Wellman ; 21 h, Hommage à I. Bergman : la Source (v.o., s.-t. fr.).

**VENDREDI 8 NOVEMBRE**

16 h, Hommage à Ch. Dullin : Mademoiselle Docteur ou Salonique nid d'espions, de G.W. Pabst ; 19 h, Rétrospective Warner Bros 1950-1985 : Le témoin à abattre, de L. Allen ; 21 h, Hommage à I. Bergman : l'Œil du diable (v.o., s.-t. fr.).

**SAMEDI 9 NOVEMBRE**

15 h, Hommage à Ch. Dullin : Volpone, de M. Tourneur ; Rétrospective Warner Bros 1950-1985 : 17 h, Permission jusqu'à l'aube, de M. Le Roy, J. Ford et J. Logan ; 19 h 15, la Peur au ventre, de S. Heisler ; 21 h 15, Hommage à I. Bergman : A travers le miroir (v.o., s.-t. fr.).

**DIMANCHE 10 NOVEMBRE**

15 h, Hommage à Ch. Dullin : Quai des orfèvres, de H.-G. Clouzot ; Rétrospective Warner Bros 1950-1985 ; 17 h, Moby Dick, de J. Huston (v.f.) ; 19 h, la Prisonnière du désert, de J. Ford (v.o.) ; 21 h, la Nuit du polar des années 50.

**LUNDI 11 NOVEMBRE**

Relâche.

**MARDI 12 NOVEMBRE**

16 h, Hommage à Ch. Dullin : Les jeux sont faits, de J. Delannoy ; 19 h, Rétrospective Warner Bros 1950-1985 : Hélène de Troie, de R. Wise ; 21 h, Hommage à I. Bergman : les Communiants (v.o., s.-t. fr.).

**BEAUBOURG (42-78-35-57)**

**MERCREDI 6 NOVEMBRE**

15 h, Les Aventures de Hadji Baba, de Don Weis (v.f.) ; 17 h, Cinéma japonais contemporain : Pan-Ya Shugeki, de N. Yamakawa (v.o., s.t. ang.) ; London calling, de S. Nagasaki (v.o., s.-t. ang.) ; On ne voit rien, de Go Toshishige (v.o.) ; Triste Gadolf, de I. Yamada (v.o.) ; 19 h 15, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : l'Ombre des chateaux, de D. Duval.

**JEUDI 7 NOVEMBRE**

15 h, A Bigger Splash, de J. Hazan (v.o., s.-t. fr.) ; 17 h, Cinéma japonais contemporain : Sashingwa, de T. Takamine ; Shuffle, de S. Ishii ; Inaka No Hosoku, de J. Matsuoka ; Neko iro no Dentsu, de K. Buto ; Search, de G. Nakajima ; 19 h 30, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : la Spirale, de A. Mattelart, V. Mayoux, J. Meppiel.

**VENDREDI 8 NOVEMBRE**

15 h, Les Noces du centre, de L. Peerce (v.o., s.-t. fr.) ; 17 h, Cinéma japonais contemporain ; Silence, de M. Shinoda (v.o., s.-t. ang.) ; 19 h 15, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : Haro !, de G. Behat.

**SAMEDI 9 NOVEMBRE**

15 h, Ophélia, de C. Chabrol ; Cinéma japonais contemporain : 17 h, Himiko, de M. Shinoda (v.o., s.-t. fr.) ; 21 h 15, Chansons paillardes, de N. Oshima (v.o., s.-t. ang.) ; 19 h, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : l'Assassin musicien, de B. Jacquot.

**DIMANCHE 10 NOVEMBRE**

15 h, Noblesse oblige, de R. Hamer (v.o., s.-t. fr.) ; Cinéma japonais contemporain : 17 h, l'Assassinat, de M. Shinoda (v.o., s.-t. ang.) ; 21 h, Adieu la lumière d'été, de Y. Yoshida (v.o., s.-t. ang.) ; 19 h, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : Dora et la lanterne magique, de P. Kane.

**LUNDI 11 NOVEMBRE**

15 h, Les Mauvaises Coupes, de F. Leterrier ; 17 h, Cinéma japonais contemporain : Histoire écrite de l'eau, de Y. Yoshida ; 19 h, Dix ans de cinéma français à redécouvrir : les Bancals, de H. Lievre.

**MARDI 12 NOVEMBRE**

Relâche.

## *Les exclusivités*

**ALAMO BAY** (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Monte-Carlo, 8e (42-25-09-83) ; Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

**AMADEUS** (A., v.o.) : Panthéon (h.sp.), 5e (43-54-15-04) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

**LES ANGES SE FENDENT LA GUEULE** (A., v.f.) : Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

**LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE** (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

**BIRDY** (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

**BRAS DE FER** (Fr.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

**BRAZIL** (Brit., v.o.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

**BREAKFAST CLUB** (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46).

**LA CHAIR ET LE SANG** (A., v.o.) (*) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; George-V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Français, 9e (47-70-33-88).

**CHOOSE ME** (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

**CHRONOS** (Fr.-A.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

**COTTON CLUB** (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

**DANCE WITH A STRANGER** (Brit., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

**DANGEREUSEMENT VOTRE** (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Paris Ciné, 10e (47-70-21-71) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

**DUST** (Fr.-Belg.) (*) : Quintette, 5e (46-33-79-38).

**ELSA, ELSA** (Fr.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

**EMMANUELLE IV** (**) : George-V, 8e (45-62-41-46).

**EMPTY QUARTER, UNE FEMME EN AFRIQUE** (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

**LES ENVAHISSEURS SONT PARMI NOUS** (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

**ESCALIER C** (Fr.) : Cinoches Saint-Germain, 6e (46-33-10-82) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

**L'ÉVEILLÉ DU PONT DE L'ALMA** (Fr.) : Républic, 11e (48-05-51-33).

**LA FEMME PERVERTIE** (It., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

**LA FORÊT D'ÉMERAUDE** (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Républic, 11e (48-05-51-33). — V.f. : Capri, 2e (45-08-11-69).

**GREYSTOKE, LA LÉGENDE DE TARZAN, SEIGNEUR DES SINGES** (Ang., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

**HOLD-UP** (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Berlitz, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (34-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

**L'HOMME AU CHAPEAU DE SOIE** (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

**HURLEVENT** (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

**LES JOURS ET LES NUITS DE CHINA BLUE** (A., v.o.) (**) : Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71).

**LEGEND** (A., v.o.-v.f.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94) ; V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

**MAD MAX AU-DELA DU DOME DU TONNERRE** (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40).

**LE MARIAGE DU SIÈCLE** (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-58-83) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

**MUSCLOR ET SHE-RA LE SECRET DE L'ÉPÉE** (A., v.f.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Paramount Gobelins, 13e (47-07-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00).

**LE MYSTÈRE ALEXINA** (Fr.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

**LES NOCES DE FIGARO** (All., v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-97-52).

**LA NUIT PORTE JARRETELLES** (Fr.) (*) : Républic Cinéma, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

**NO MAN'S LAND** (Fr.-suis.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

**NOTRE MARIAGE** (Fr.-Port.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

**ON NE MEURT QUE DEUX FOIS** (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-00-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-32-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

**OZ, UN MONDE EXTRAORDINAIRE** (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-97-53-74) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, (v.o.-v.f.), 8e (45-63-16-16). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-74-93-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Napoléon, 17e (42-67-63-42) ; Images, 18e (45-22-47-94).

**PALE RIDER** (A., v.f.) : Opéra Night, 2e (42-96-62-56).

**PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES** (You., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Berlitz, 2e (47-42-60-33) ; 3 Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; PLM St-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

**PARIS, TEXAS** (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

**PAROLE DE FLIC** (Fr.) (*) : Gaîté Boulevard, 2e (42-33-67-06) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Bergère, 9e (47-70-77-58).

**POLICE** (Fr.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08).

**PORC ROYAL** (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

**PROFS** (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

**LE 4e POUVOIR** (Fr.) : Forum 1er, (42-97-53-74) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).

**QUEEN KELLY** (A.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

**QUE LA VÉRITÉ EST AMÈRE** (Fr.) : Action Christine bis, 6e (43-29-11-30).

**RAMBO II** (A. v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50). — V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-46-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

**RAN** (Jap., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Athéna, 12e (43-43-00-65) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Parnassiens (v.o. - v.f.), 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-79-33-00). — V.f. : Berlitz, 2e (47-42-60-33).

**RASPOUTINE, L'AGONIE** (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

**RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT** (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27). — V.f. : Berlitz, 2e (47-42-60-33) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

**RETOUR VERS LE FUTUR** (Fr., v.o.) : Forum, 1er, (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-

## LES FILMS NOUVEAUX

**LES BONS DÉBARRAS**, film canadien de Francis Mankiewicz : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

**LA PARENTÈLE**, film soviétique de Nikita Mikhalkov (v.o.) : Reflet Médicis, 5e (46-33-25-97) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

**RETROSPECTIVE NIKITA MIKHALKOV**, (v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

**PORTÉS DISPARUS Nº 2**, film américain de Lance Whool (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount City, 8e (45-62-45-76). V.F. : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Tourelles, 20e (43-64-51-98).

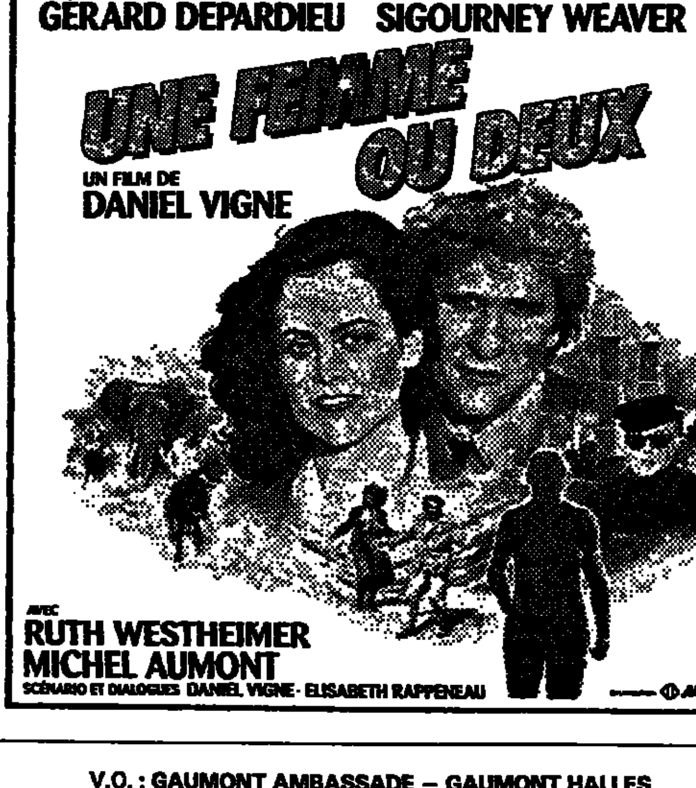
**OUTRAGES AUX MŒURS**, film français de Pierre Unia (**) : Paramount Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Gobelins, 13e (47-07-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

**TANGOS, L'EXIL DE GARDEL**, film franco-argentin de Fernando Solanas (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02). V.F. : Berlitz, 2e (47-42-60-33) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

**VERTIGES**, film français de Christine Laurent : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bonaparte, 6e (43-26-12-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

**UNE FEMME OU DEUX**, film français de Daniel Vigne : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
















# CINEMA

62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). – V.f. : Berlitz, 2e (47-42-60-33) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Paramount Montparnasse, 14e (43-35-30-40) ; Paramount Orléans, 14e (45-40-45-91) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Murat, 16e (46-51-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (47-58-24-24) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

LES RIPOUX (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).

SHOAH (Fr.) : Olympic, 14e (45-43-99-41).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) (h. sp.).

STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SUBWAY (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37).

LA TENTATION D'ISABELLE (Fr.) : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

TERMINATOR (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30) ; Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Athéna, 12e (43-43-00-65) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TROUS DE MÉMOIRE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

WITNESS (A., v.o.) : Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46).

## *Les festivals*

LE CINÉMA INDIEN A TRAVERS SES STARS, Centre G.-Pompidou. Salle Garance (42-78-37-29), mer. à 14 h 30 : Deux yeux douze mains, de V. Shantaram ; à 17 h 30 : Jaane Bhi Do Yaaron, de K. Shah ; 20 h 30 : Nau Do Gyarah, de V. Anand ; jeu. à 14 h 30 : l'Histoire immortelle, du Dr Kotnis, de V. Shantaram ; 17 h 30 : Phaniyamma, de P. Karanth ; 20 h 30 : Avaiyyar, de K. Subbu ; ven. à 14 h 30 : Humayun, de M. Khan ; à 17 h 30 : Un vol de pigeons, de S. Benegal ; à 20 h 30 : Chandralekha, de S.S. Vasan ; sam. à 14 h 30 : Anmol Ghadi, de M. Khan ; 17 h 30 : Forteresse d'or, de S. Ray ; à 20 h 30 : Vents chauds, de M.S. Sathyu ; dim. à 14 h 30 : le Rituel, de G. Kasaravalli ; à 17 h 30 : Sita Kalyanam, de Bapu ; à 20 h 30 : Cour pur, de K. Amrohi ; lun. à 14 h 30 : Deux hectares de terre/Calcutta ville cruelle, de B. Roy ; à 17 h 30 : Kshudita Pashan, de T. Sinha ; à 20 h 30 : Guide, de V. Anand.

MARGUERITE DURAS, Denfert, 14e (43-21-41-01), jeu. 14 h : le Navire Night ; jeu. 12 h : Aurelia Steiner ; sam. 17 h, lun. 15 h 10 : India Song.

L'ÉTÉ D'EASTWOOD (v.o.), Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40), mer., mar. : José Wales hors-la-loi ; jeu. : L'inspecteur ne renonce jamais ; ven. : Un shérif à New-York ; sam. : Magnum Force ; dim. : Bronco Billy ; lun. : l'Homme des hautes plaines.

KUROSAWA (v.o.), Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68), mer., lun. 18 h 30 : Dersou Ouzala ; dim. 18 h 30 : Dodes Caden.

KUSTURICA (v.o.) : Olympic-Marylin, 14e (45-43-99-41), mer., jeu., ven., mar., 18 h 30, 21 h : Papa est en voyage d'affaires ; mer., ven., mar., 16 h ; dim. 14 h : Qui chante là-bas ? jeu., 16 h, dim., lun., 14 h : Mi figue mi raisin.

NIKITA MIKHALKOV (v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80) : jeu. 16 h, ven. 20 h, dim. 18 h, lun. 22 h 30, mar. 22 h : l'Esclave de l'amour ; mer. 16 h, jeu. 18 h, ven. 22 h, sam. 16 h, dim. 20 h, lun. 18 h : Partition inachevée pour piano mécanique ; mer. 18 h, jeu. 20 h, sam. 18 h, dim. 22 h, lun. 22 h, lun., mar. 16 h : Cinq soirées ; mer. 20 h, jeu. 22 h, ven. 16 h, sam. lun. 20 h, mar. 18 h : Quelques jours de la vie d'Oblomov ; mer. 22 h 30, ven. 18 h 30, sam. 22 h 30 : Sans témoin ; dim. 16 h 30, mar. 20 h 30 : Le nôtre parmi les autres + UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95), mer. sam. : Quelques jours de la vie d'Oblomov ; jeu. lun. : Partition inachevée pour piano mécanique ; ven. : Cinq soirées ; dim. : l'Esclave de l'amour ; mar. : Sans témoin.

ERIC ROHMER, Républic-Cinéma, 11e (48-05-51-33), sam. 12 h : la Collectionneuse ; jeu. 15 h 30 : la Carrière de Suzanne – la Boulangère de Monceau ; dim. 15 h : la Femme de l'aviateur ; mar. 16 h : le Genou de Claire + Denfert, 14e (43-21-41-01), sam. 12 h : le Beau Mariage ; mer., dim. 13 h 40 : Perceval le Gallois ; dim. 12 h : Pauline à la plage ; jeu. 17 h 30, lun. 13 h 30 : les Nuits de la pleine lune.

RUSS MEYER (v.o.), Ciné-Beaubourg, 3e (32-71-52-36) : ven. 0 h 10 : Hollywood Vixens (**), ven. 24 h : Faster Pussycat Kill Kill (**).

VECCHIALI, Studio 43, 9e (47-70-63-40), mer. 18 h, ven. 22 h, sam. 18 h, dim. 14 h : Femmes femmes ; mer., jeu., ven. 20 h, sam. 16 h, 22 h, dim. 18 h, 22 h : Trous de mémoire ; mer. 22 h, jeu., ven. 18 h, sam., dim. 20 h : Change pas de main ; jeu. 22 h, sam. 14 h, dim. 16 h : Corps à cœur.

WAJDA (v.o.), Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16), jeu. 20 h 10 : le Bois de bouleaux ; jeu., mar. 18 h : les Demoiselles de Wilko.

CINÉ-PEINTRES, Olympic-Entrepôt (45-43-99-41), mer. 18 h et 22 h : une soirée proposée par le Centre national des arts plastiques ; 20 h : cinéma expérimental, la couleur qui bouge ; jeu. 18 h et 22 h : cinéma expérimental, Rythmes et mouvements ; ven. 18 h et 22 h : Michaux, Max Ernst, Alexeieff... ; sam. 16 h et 20 h : le cinéma des surréalistes ; dim. 16 h et 20 h : De l'abstraction au surréalisme, le cinéma des années 20, les précurseurs ; lun. 16 h et 20 h : les peintres qui peignent sur la pellicule ; mar. 18 h et 22 h : une soirée proposée par le Centre national des arts plastiques ; 16 h et 20 h : les peintres contemporains auteurs-réalisateurs.



# MUSIQUE

## *Les concerts*

### MERCREDI 6 NOVEMBRE

Table Verte, 22 h : Quintette vocal Gregor (musique du siècle d'or espagnol et musique coloniale d'Amérique latine XVIe et XVIIe siècle).

Eglise Saint-Etienne du Mont, 21 h : O. Pierre (création du « Pèlerinage aux Saintes-Maries-de-la-Mer », Bach, Mozart, Guilmant...).

Salle Pleyel, 20 h 30 : Orchestre de Paris, dir. G. Bertini (Haydn, Liszt, Roussel...).

Salle Gaveau, 20 h 30 : M. Roustecheva (Haydn, Scriabine, Chopin...).

### JEUDI 7 NOVEMBRE

Salle Pleyel, 20 h 30 : voir le 6.

Salle Rossini, 20 h 45 : S. Couture, H. du Plessis, Santhesis Quartette (Bourrel, Chausson, Desbrière).

Salle du Puits-Qui-Chante, 18 h 30 et 20 h 30 : Musique électroacoustique de chambre.

Centre culturel de la Communauté française de Belgique, 20 h 30 : EIC, Groupe vocal de France, dir. M. Tranchant, P. Eotvos (P. Dusapin).

Cirque d'Hiver, 20 h 30 : Jeune Philharmonie franco-allemande, dir. J. Vonwebsky (Landowski, Sauguet, Brahms).

Eglise Saint-Médard, 21 h : Orchestre de chambre Vuillermoz (Corelli, Haydn, Vivaldi...).

Radio-France, 20 h 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Y. Prin (Miereanu, Guinjoan, Maderna).

Table Verte, 22 h : voir le 6.

Ambassade d'Australie, 20 h 30 : M. Leslie (Mozart, Schumann, Bartok).

### VENDREDI 8 NOVEMBRE

Salle Chopin-Pleyel, 20 h 30 : C. Prieto, A. Corneloup (Bach).

Radio-France, 20 h 30 : Ensemble Musique nouvelle de Liège, dir. H. Pousseur (R. Pousseur).

Eglise Saint-Germain-des-Prés, 20 h 30 : G. Touvron, J.-L. Salique (Bach, Haendel, Clostre...).

Centre culturel de la Communauté française de Belgique, 20 h 30 : voir le 7.

Salle du Puits-Qui-Chante, 20 h 30 : voir le 7.

Saint-Germain-l'Auxerrois, 21 h : S. Estelles, Ph. Sauvage (Bach, Haendel, Vivaldi...).

Table Verte, 22 h : voir le 6.

Salle Pleyel, 20 h 30 : Chamber Orchestra of Europe (Bach, Beethoven, Haydn).

### SAMEDI 9 NOVEMBRE

Centre Asnas, 20 h : les Orchestres de Jeunes A. Loewenguth (Brahms, Faure, Bartok, Mozart...).

Table Verte, 22 h : voir le 6.

Centre de la Communauté française de Belgique, 20 h 30 : voir le 7.

Saint-Merri, 21 h : B. Onfroy, F. Onfroy (le Cantique des Cantiques. Gluck, Bach).

Musée d'art moderne, 18 h : B. Achiary, P. Gaigne, G. Siracusa (Nouvelle Musique improvisée).

Pleyel, 20 h 30 : Ensemble orchestral de Paris, dir. J. Kaltenbach (Brahms, Beethoven).

Eglise Saint-Gervais, 16 h 30 : Ch. Mouyen (Bach, Couperin, Dandrieu).

### DIMANCHE 10 NOVEMBRE

Eglise Saint-Merri, 16 h : Ch. Raguin (Musique pour luth dans les cours d'Europe du seizième siècle.

Salle Cortot, 17 h : A. Gorog (Bach, Scarlatti, Soler) ; 20 h 30 : J. Carter (Purcell, Schubert, Mozart...).

Basilique Sainte-Clotilde, 20 h 30 : Orchestre des Jeunes pour le Sud-Ouest, Chœur de la Session de Saint-Céré, dir. M. Piquemal (Brahms).

Eglise des Billettes, 17 h : Ensemble instrumental de France (Bach).

Théâtre du Rond-Point, 11 h : A. Queffelec, O. Charlier, Y. Chiffoleau (Beethoven, Schumann).

Théâtre des Champs-Elysées, 18 h : Orchestre Pasdeloup (Beethoven).

### LUNDI 11 NOVEMBRE

Athénée, 21 h : M. Ewing – G. Parsons.

Basilique Sainte-Clotilde, 16 h : voir le 10.

Eglise Saint-Germain-l'Auxerrois, 16 h 30 : Chœurs de Provence, Chœurs de Paris, Orchestre de Jeunes Alfred Loewenguth, dir. A. Chouvet (Bach).

Saint-Louis-des-Invalides, 16 h 30 : Orchestre symphonique de la Garde républicaine, dir. R. Boutry (Schubert, Debussy, Ravel).

### MARDI 12 NOVEMBRE

Porte de la Suisse, 20 h 30 : concert GERM (Lesbros, Martinez, Englert).

Salle Pleyel, 20 h 30 : concert de Gala, J.-P. Rampal, I. Stern, M. Rostropovitch, A.-S. Mutter, S. Accardo, Ch. Ivaldi... (Beethoven, Prokofiev, Haendel...).

Conservatoire S. Rachmaninov, 20 h 30 : « Folklore et musique savante chez les compositeurs russes ».

Eglise Saint-Séverin, 20 h 45 : le Chœur et l'Orchestre des Solistes, dir. H. Reiner (Bach).

Radio-France, 18 h 30 : A. Meunier, M. Joste (Mache) ; 20 h 30 : L. Morabito, N. Froger, P. Y. Artaud, J. Vandeville, J. G. Cattin (Solbiati, Petrassi, Rosse).

Salle Gaveau, 20 h 30 : N. Rudy (Haydn, Scriabine, Chopin...).

## *Jazz, pop, rock, folk*

BAISER SALE (42-33-37-71), 23 h : M. Maria (dern. le 10) ; les 11, 12 : Amar Sundy Band.

BERCY, Palais omnisports (43-46-12-21), le 6 à 20 h 30 : D. Ross.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (43-26-65-05), 21 h 30 : M. Laforrière ; sauf le 9 : J. Caroff.

CHAPELLE DES LOMBARDS (43-57-24-24), les 8, 9 à 22 h 30 : Survival.

DUNOIS (45-84-72-00), les 9, 10 à 22 h : H. Texier Quartet.

ELDORADO (42-08-23-50), le 8 à 20 h : Spear of Destiny ; le 11 à 21 h : Country Music Memorial.

FIAP (45-89-89-15), le 9 à 20 h 30 : Osmose.

FONDATION ARTAUD (45-82-66-77), les 8, 9 à 22 h : BB Opéra.

FORUM (42-03-11-11), le 6 à 21 h : Fal Fretz.

GIBUS (47-00-78-88), les 6, 7 à 22 h : Farenheit/Scar Veidt ; les 8, 9, 10 : The Froggies ; le 12 : Eleonora/Safety.

MEMPHIS MELODY (43-29-60-73), 22 h : mer., Ph. Warner ; jeu., ven., sam., L. Perce ; dim., H. Gulbey ; lun., mar., Jeremy. 0 h 30 : mer., G. Hunter ; jeu., M. Sylva ; ven., Loalwa ; sam., G. Hunter ; dim., C. McPherson ; lun., M. Maria ; mar., J. Bonnard.

MÉRIDIEN (47-58-12-30), 22 h : Wild Bill Davis ; le 10 à 22 h : Slepscats.

MOGADOR (42-85-45-30), le 11 à 20 h : Paco de Lucia.

MONTANA (45-48-93-08), les 6, 7, 8, 9 à 22 h : R. Urtreger, R. Galleazzi ; le 12 : R. Urtreger, C. McPherson.

MONTGOLFIER (45-54-95-00), 22 h : G. Badini (dern. le 9) ; à partir du 10 : S. Guerault.

NEW MORNING (45-23-51-41), 21 h 30, le 6 : J. Berrocal, J.-F. Pauvros, G. Hartman ; les 7, 8, 9 : The Leaders ; les 11, 12 : A. Blakey.

PETIT JOURNAL MONTPARNASSE (43-21-56-70), 21 h : mer., R. Guerin ; jeu., G. Laffitte Quartet ; ven., Big Boss Band ; sam., French Men Trio ; mar., B. Bailley.

PETIT OPPORTUN (42-36-01-36), 23 h : F. Biensan, Cl. Tissendier, A. Jean-Marie, P.-Y. Sorini, F. Laudet.

LA PINTE (43-26-26-15), les 6, 7 à 22 h, B. Koenig Blues Band ; le 12 : A. Giroux, J.-J. Milto.

SLOW CLUB (42-33-84-30), les 6, 7, 8, 9 à 21 h 30 : D. Doriz ; le 10 : J. Lacroix, le 12 : Cl. Luter Sextet.

STAND BY (46-33-96-23), les 8, 9 à 21 h 30 : A. Emler Quintet.

SUNSET (42-61-46-60), 23 h : Spirit Level.

TROIS MAILLETZ (43-54-00-79) (L., mar.), 22 h 30 : R. Bahri, Peter, S. Wilson.

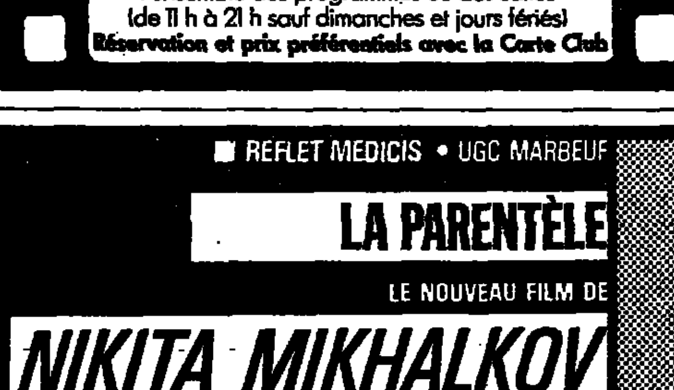
ZENITH (42-40-60-00), le 7 à 20 h : Tears for Fears ; le 8 à 20 h 30 : Marillion.

## *Opérettes*

ÉLYSÉES-MONTMARTRE (42-52-25-15), mer., sam. 14 h 30 ; ven., sam., 20 h 30 ; dim. 14 h et 17 h 30 : Carnaval aux Caraïbes.

TH. DE PARIS (42-80-09-30), Grande salle (D. soir, L.), 20 h 30, Dim., 15 h 30 : la Vie parisienne.



# RADIO-TÉLÉVISION

## Mercredi 6 novembre

### PREMIÈRE CHAINE : TF 1

**19 h 55 Football : Nantes-Belgrade** (et à 21 h).
Coupe d'Europe, deuxième tour, match retour.
**20 h 45 Tirage du Loto.**
**21 h 50 Arsène Lupin : Le bouchon de cristal.**
De R. Wheeler, réal. J.-P. Decourt. Avec G. Descrières, D. Gelin...
*Aidé par deux complices, Arsène Lupin cambriole une luxueuse villa. Il entend un coup de feu...*
**22 h 45 Performances.**
Magazine d'actualités culturelles de M. Cardoze.
*Les chanteurs Rolando et Luiz Antonio; un reportage sur les films d'horreur; portrait du compositeur français contemporain Henri Dutilleux.*
**23 h 15 Journal.**
**23 h 30 C'est à lire.**

### DEUXIÈME CHAINE : A 2

**20 h 35 L'heure de vérité : Jacques Toubon.**
*Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, répond aux questions de F.-H. de Virieu, Alain Duhamel (pour A2), Jean-Michel Helvig* (Libération) *et Albert du Roy* (l'Événement du jeudi).
**22 h 5 Magazine : Moi... je.**
De B. Bouthier.
3 francs, 6 clous *(neuf personnages en mal de liquidité... au mont-de-piété)*; communiquer... c'est pas facile *(les stages d'expression orale font recette)*; rendez-vous *(au-delà des petites annonces... la rencontre)*; à corps et à cru *(le nouveau cri, c'est manger cru)*; vidéo-miroir *(six personnes en face de leur image sur écran)*; la dame au frigidaire *(ou comment congeler son épouse morte)*.
**23 h Histoires courtes.**
« Parfum de nuit », de V. Monluc; « le Voyage de M. Guitton », de P. Aubier.
**23 h 25 Journal.**
**23 h 50 Bonsoir les clips.**

### TROISIÈME CHAINE : FR 3

**20 h 35 Au nom de l'amour** (et à 22 h 50).
Emission de Pierre Bellemare.
*« On m'a volé mon enfant » : cette émission s'intéresse aux enfants dont les parents divorcés sont originaires de civilisations ou pays différents – notamment français et maghrébins. La deuxième partie de l'émission aura lieu à 22 h 50.*
**21 h 35 Thalassa.**
Magazine de la mer, de G. Pernoud.
*Scaphandriers, l'école des pros.*
**22 h 20 Journal.**
**23 h 10 Coup de cœur.**
**23 h 15 Prélude à la nuit.**
Trio pour violon, violoncelle et piano, *de Ravel, par N. Lee, piano, G. Poulet, violon, et P. Muller, violoncelle.*

### FR 3 PARIS-ILE-DE-FRANCE

17 h, la Révolte des Haïdouks ; 17 h 15, A deux sur la trois ; 18 h 55, Hello, Moineau ! ; 19 h 5, Atout pic ; 19 h 15, Informations ; 19 h 35, Un journaliste un peu trop voyant.

### CANAL PLUS

21 h, **Tueurs de flics**, film de H. Becker ; 23 h, **le Cercle noir**, film de M. Winner ; 0 h 35, **Kramer contre Kramer**, film de R. Benton ; 2 h 20, Winchester à louer.

### FRANCE-CULTURE

**20 h 30 Antipodes** : festival de la francophonie (théâtre et oralité, dialogue Nord-Sud au festival de Limoges).
**21 h 30 Musica 85** Strasbourg : orchestre Carme di Milano (ensemble Electric-Phoenix) : « Aleph », de Philippe Manoury (création mondiale).
**22 h 30 Nuits magnétiques** : la nuit et le moment.
**23 h A suivre...** Trieste.
**0 h 5 Du jour au lendemain.**

### FRANCE-MUSIQUE

**20 h 30 Concert** (Festival de Saintes) : œuvres de Josquin des Prés par l'Ensemble médiéval de Londres (E. Tubb, M. Philpot, R. Cooper, W. Gillespie, P. Davies, T. Davies).
**22 h 30 Les soirées de France-Musique** : Brésil 85 ; à 23 h 5, Jazz-club.

## Jeudi 7 novembre

### PREMIÈRE CHAINE : TF 1

**10 h 45 ANTIOPE 1.**
**11 h 15 La Une chez vous.**
**11 h 30 Les jours heureux.**
**12 h 2 Tournez... manège.**
**13 h Journal.**
**13 h 50 Série : Les faucheurs de marguerites.**
**14 h 45 Documentaire : Les animaux du monde.**
**15 h 15 Quarté en direct de Vincennes.**
**15 h 30 A cœur ou à raison.**
**17 h La maison de TF 1.**
**17 h 30 La chance aux chansons.**
**18 h Salut les petits loups.**
**18 h 30 Mini-journal pour les jeunes.**
**18 h 45 Série : Santa Barbara.**
**19 h 15 Jeu : Anagram.**
**19 h 40 Cocoricocoboy.**
**20 h Journal.**
**20 h 35 Série : Columbo.**
« Requiem pour une star », de J. Gillis, réal. R. Quine, avec P. Falk, A. Baxter, M. Ferrer... (Rediff.)
*Nora Chandler, actrice adulée en son temps, qui vit retirée à Hollywood, décide de se venger d'un journaliste malveillant. Mais l'affaire tourne mal...*
**21 h 50 Infovision.**
Magazine de la rédaction, proposé par A. Denvers, R. Pic, M. Albert, J. Decornoy et B. Laine.
*La part du feu (les incendies de forêt) ; les « parrains » du Vieux-Port (règlements de comptes dans le « milieu » marseillais). Malaisie : la potence pour quelques grammes (ou comment régler le problème de l'héroïne en Malaisie) ; Phnom-Penh : la « paix » vietnamienne.*
**23 h 5 Journal.**
**23 h 20 C'est à lire.**

### DEUXIÈME CHAINE : A 2

**6 h 45 Télématin.**
**10 h 30 ANTIOPE.**
**11 h 30 Les rendez-vous d'Antenne 2.**
**11 h 35 La télévision des téléspectateurs.**
**12 h Journal et météo.**
**12 h 10 Jeu : l'académie des neuf.**
**12 h 45 Journal.**
**13 h 35 Feuilleton : Rancune tenace.**
**14 h Aujourd'hui la vie.**
*Chicane et zizanie : harcèlement sexuel, mythe ou réalité ?*
**15 h Série : Hôtel.**
**15 h 50 C'est encore mieux l'après-midi.**
**17 h 30 Récré A 2.**
*Ploom ; Image imagine ; Super doc ; Mes mains ont la parole ; Terre des bêtes ; Les mondes engloutis...*
**18 h 30 C'est la vie.**
**18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.**
**19 h 15 Emissions régionales.**
**19 h 40 Expression directe : le Sénat.**
**20 h Journal.**
**20 h 30 D'accord, pas d'accord (INC).**
**20 h 35 Cinéma : Tout le monde peut se tromper.**
Film français de J. Couturier (1982), avec F. Cottençon, F. Perrin, B. Le Coq, C. Bourseiller.
*Une dactylo se montre plus roublarde que le truand qui a voulu cambrioler la bijouterie de son patron. Comédie d'humour noir avec intrigue policière et cadavres à la pelle. La mise en scène est laborieuse, la fantaisie aussi.*
**22 h 5 Magazine : Planète foot.**
Présenté par B. Père, avec R. Piantoni.
*L'actualité internationale du football.*
**23 h 5 Journal.**
**23 h 30 Bonsoir les clips.**

### TROISIÈME CHAINE : FR 3

**17 h Télévision régionale.**
*Programmes autonomes des douze régions, sauf à 17 h où l'on verra sur tout le réseau « la Révolte des Haïdouks » ; à 17 h 30, « Edgar, le détective cambrioleur » ; à 18 h 55, « Hello, Moineau ! » ; à 19 h 35, « Un journaliste un peu trop voyant ».*
**19 h 55 Dessin animé : les Entrechats.**
**20 h 5 Les jeux.**
**20 h 35 Cinéma 16 : les idées fausses.**
Réal. Eric Le Hung.
*Un jeune homme analphabète, dont la mère est alcoolique et le père en prison, envisage de devenir président de la République... en vertu du principe d'égalité des individus dans une société démocratique...*
**22 h Journal.**
**22 h 25 Millésime.**
Une série de M. Paradisi et P. Bouhin.
*Pour vous donner le goût du vin (et bien le choisir).*
**22 h 55 Coup de cœur.**
**23 h Prélude à la nuit.**
Concerto pour alto et orchestre à cordes en sol majeur, *de Telemann, par les Deutsche Streicher Solister.*

### CANAL PLUS

7 h, Gym à gym ; 7 h 10, Cabou Cadin (et à 17 h 15) ; 7 h 40, Top 50 (et à 12 h 5 et 20 h) ; 8 h 30, Rue Carnot ; 9 h, **les Sous-doués en vacances**, film de C. Zidi ; 10 h 30, **la Dame de Shangaï**, film de O. Welles ; 12 h, Dessin animé ; 12 h 30, Magazine : Direct ; 14 h, **Un chien dans un jeu de quilles**, film de B. Guillou ; 15 h 30, **Viva la vie**, film de C. Lelouch ; 17 h 45, 4 C + ; 18 h 25, les Affaires sont les affaires ; 19 h, Maxitête (et à 19 h 55 et 20 h 30) ; 19 h 5, Zénith ; 19 h 40, Tout s'achète ; 20 h 15, Coluche ; 20 h 35, **la Chambre de l'évêque**, film de D. Risi ; 22 h 10, **Cromosome 3**, film de D. Cronenberg ; 23 h 40, **Un bon petit diable**, film de J.-C. Brialy ; 1 h 10, Hill Street Blues ; 2 h, Une partie de chasse très spéciale.

### FRANCE-CULTURE

0 h, **Les nuits de France-Culture** ; 7 h, **Culture matin** ; 8 h 15, **Les enjeux internationaux** ; 8 h 30, **Les chemins de la connaissance** : Jacques Cœur (et à 10 h 50 : la tentation du vide) ; 9 h 5, **Matinée, Une vie, une œuvre** : Liam O'Flaherty, l'Irlande, l'île des saints et la terre affamée ; 10 h 30, **Musique** : miroirs de Misia ; 11 h 10, **Répétez, dit le maître** : au lycée de Drancy, on veut la paix ; 11 h 30, **Feuilleton** : « le Loup pendu » ; 12 h, **Panorama** : entretien avec Michel Polac ; à 12 h 45, arts plastiques contemporains ; 13 h 40, **Peintres et ateliers** : les sculptures d'Herbert de Lapparent ; 14 h, **Un livre, des voix** : « Je suis de la nation du loup », de Jacques Serguine ; 14 h 30, **La radio entre en guerre** : 1942-1944, la guerre des ondes ; 15 h 30, **Musicomania** : Musica 85 Strasbourg ; 17 h 10, **Le pays d'ici, à Nice** ; 18 h, **Subjectif** ; 19 h 30, **Les progrès de la biologie et de la médecine** : l'évaluation scientifique des médicaments ; 20 h, **Musique, mode d'emploi** : musique dans l'Eglise d'aujourd'hui.
**20 h 30 Création pour voix d'hommes, et ondes Martenot** sur le texte de « la Voix humaine », de Cocteau.
**21 h 30 Musica 85 Strasbourg** : Megumi Satsu.
**22 h 30 Nuits magnétiques** : la nuit et le moment.
**23 h Bruits du monde.**
**0 h 5 Du jour au lendemain.**

### FRANCE-MUSIQUE

2 h, **Les nuits de France-Musique** : « Les autres Amériques » ; 7 h 10, **L'imprévu**, magazine d'actualité musicale ; 9 h 5, **L'oreille en colimaçon** ; 9 h 20, **Le matin des musiciens** : C. W. von Gluck et la « réforme de l'opéra » - « De la tragédie lyrique à la tragédie en musique » ; œuvres de Mozart, Gluck, Bach, Wagner, R. Strauss, Lully ; 12 h 10, **Le temps du jazz** : échos du VI[e] Festival estival de Paris - Henri Texier Quartette ; 12 h 30, **Concert** : œuvres de Mozart par l'Orchestre de chambre Franz Liszt ; 14 h 2, **Repères contemporains** : Ernest Bour ; 15 h, **Les après-midi de France-Musique** : Pour Ronsard - « De l'art » : œuvres de Rippe Vinders, Dufay, Bertrand, Marenzio... à 16 h 30 Guido Cantelli : les concerts avec le Philharmonique de New York ; 18 h 2, **Côté jardin** : magazine de l'opérette ; 18 h 30, **Jazz d'aujourd'hui** : le bloc-notes ; 19 h 10, **Rosace**, magazine de la guitare ; 20 h 4, **Sonates de Scarlatti**, par Scott Ross ; 20 h 20, **Avant-concert.**
**20 h 30 Concert** (en direct du Grand Auditorium) : *Voyage d'hiver II*, de Miereanu ; *Concerto n° 2 pour piano et orchestre en la majeur*, de Liszt ; *Quadrivium*, de Maderna par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Yves Prin, sol. L. Claret, violoncelle.
**22 h 30 Les soirées de France-Musique** : feuilleton « Brésil 85 » - Nostalgia ; à 23 h 5, La musique au Parnasse : les « berceaux » ; à 0 h, Allemagne années 80.





# COMMUNICATION

## LE SORT DE « L'UNION » DE REIMS

# Un journal usé par cinq ans de crise

De notre envoyé spécial

Reims. – La fièvre est tombée à *l'Union*. L'émotion qui a saisi le quotidien régional champenois le 29 octobre, à la suite de la désignation par le tribunal de commerce de M. Philippe Hersant (1) comme « repreneur » *(le Monde* du 31 octobre), s'est effilochée au cours de la nuit.

Au lendemain, le fronton de l'immeuble du quotidien, qui porte encore fièrement son titre d'« *organe de la reconstitution du Nord-Est et de la défense républicaine* », ne s'est pas lézardé. Presque incongrus, au deuxième étage du journal, champagne et gerbe de fleurs sont de rigueur pour fêter le départ d'un employé.

En ce matin blême du 30 octobre, seuls les rédacteurs adhérents du Syndicat national des journalistes (SNJ) sont réunis. Sans grande illusion. « *C'est foutu* », lance, découragé, l'un d'entre eux. « *Si* l'Union *tombe dans l'escarcelle d'Hersant*, prophétise un autre, *les journaux voisins*, l'Aisne nouvelle, Libération-Champagne *et* le Courrier picard *suivront...* » Parmi les vingt-quatre journalistes de *l'Union* (sur cent treize rédacteurs au total) qui ont décidé de quitter volontairement le journal avec indemnités, seize appartiennent au SNJ. La combativité de ce dernier carré de résistance se ressent de ces futurs abandons.

Audience sera demandée au garde des sceaux et à M. André Caillavet, président de la commission pour la transparence et le pluralisme dans la presse. Mais le cœur n'y est pas. Les accusations du SNJ contre le tribunal de commerce de Reims, « *qui s'est rendu complice d'une extension de la concentration de la presse* » *ne recueillent guère d'échos à* l'Union.

Un sursaut collectif de la rédaction serait d'ailleurs improbable. Depuis plusieurs mois, les réunions intersyndicales n'ont plus lieu. Et, en ce jour, jamais la rédaction n'a été aussi divisée. Ainsi, les quelques journalistes proches de la CFDT refusent de faire un procès d'intention à M. Philippe Hersant. « *L'imbrication entre Robert et Philippe Hersant est connue*, explique l'un d'eux, *mais nous faisons un distinguo entre l'un et l'autre. Et, sur le papier, le plan de Philippe Hersant paraît le plus intelligent.* » La CGC, qui rassemble surtout ceux qu'un journaliste appelle ironiquement les « *porte-clefs* » (rédaction en chef, adjoints, secrétaire général, chefs de service), n'émet pas « *d'*a priori *défavorable* » à la venue de M. Philippe Hersant.

Même réaction molle dans le reste de l'entreprise. La CGT, majoritaire chez les ouvriers du Livre avec 62 % des voix aux élections professionnelles, ne montera pas au créneau. « *Nous ne sommes pas là pour jouer les Don Quichotte*, remarque M. Gilles Rousseau, délégué syndical. *Notre plan présenté dans* l'Union *du 6 mai n'a pas retenu l'attention des pouvoirs publics, qui nous ont refusé des prêts ; ce sont eux qui sont responsables de l'arrivée de M. Hersant. Nous avons toujours dit que nous négocierons avec le repreneur, quel qu'il soit.* » Ultime surprise : le directeur-gérant de *l'Union*, M. Jean-Pierre Jacquet, opposé jusque-là à la venue de Philippe Hersant, déclare maintenant « *devoir respecter la décision du tribunal* »...

Les difficultés de *l'Union* et la longueur de la crise commencée il y a cinq ans ont eu raison des velléités de l'entreprise à choisir son destin. Qu'importe la solution, pourvu qu'elle existe, pensent de nombreux salariés.

### « Etre vendus avec les meubles »

Mis en liquidation judiciaire le 23 mai, avec un passif estimé à 79 millions de francs, le quotidien a continué à piquer du nez. A la fin du mois d'octobre, le passif est de 106 millions de francs. La diffusion des onze éditions plafonne à 115000 exemplaires, alors qu'elle était de 160000 en 1980 et de 132000 en 1983.

Malgré ces pertes, *l'Union* demeure une affaire intéressante. En 1984, le quotidien enregistre une augmentation de ses recettes publicitaires de 18,4%, qui compense la baisse de la diffusion. Et, surtout, le quotidien bénéficie d'un public fidélisé, que ne rebute pas son aspect « *journal de communiqués* » décrié par une partie de la rédaction. Cela ne suffit pourtant pas à rattraper les erreurs de gestion – masse salariale galopante, absence de modernisation des installations, etc. – commises par les six gérants délégués par les douze associations de résistants propriétaires du titre. Ni celles qu'a ensuite commises M. Jacquet, le directeur-gérant qui leur a succédé en mai 1983.

Pour rattraper ces erreurs et commencer à éponger le passif, les banques ont exigé, dès mai 1985, une augmentation d'environ 25 millions de francs des fonds propres du quotidien. Bien des repreneurs potentiels lorgnent alors vers les 115000 exemplaires de *l'Union* : M. Paul Dini, président de la COMAREG, qui se retire dès le 10 juillet, lorsque le comité d'entreprise refuse les cent cinq licenciements proposés ; M. Philippe Hersant puis M. Alain Thirion, éditeur de journaux gratuits à Epinal (Vosges) ; enfin, Bruno Berthez, PDG du groupe AGEFI-*la Vie française*.

Différentes versions de ces plans se succèdent. Quinze séances du comité d'entreprise, dont dix extraordinaires, se tiennent entre mai et octobre pour examiner les propositions des repreneurs. Le personnel, et particulièrement les journalistes, s'inquiètent à l'idée d'« *être vendus avec les meubles* ». Cinquante-trois salariés sur cinq cent quatre-vingt-sept choisissent le départ volontaire avec indemnités. « *Par ras-le-bol d'un journal où tout demeure suspendu à l'arrivée d'un nouveau propriétaire*, explique un journaliste, *et aussi par crainte de M. Hersant.* »

Hersant père ou fils ? Le 2 juillet, M. Robert Hersant s'est entretenu avec deux responsables de *l'Union*. Le 11, M. Philippe Hersant, assisté de M. André Audinot, directeur général de la SOCPRESS et numéro deux du groupe Hersant, présente son plan de reprise de *l'Union*, « *en son nom personnel* » : augmentation du capital à hauteur de 20 millions de francs, apurement du passif de 80 millions de francs, installation de deux rotatives, création d'un centre de diffusion régionale de la presse parisienne (*le Figaro, France-Soir, Paris-Turf*), maintien du pluralisme et des emplois.

La désignation, si rapidement décidée par le tribunal de commerce de Reims, de M. Philippe Hersant comme repreneur de *l'Union* est-elle pleinement justifiée ? Juridiction indépendante, le tribunal a jugé ce plan le meilleur. « *Il n'y a eu aucun favoritisme*, plaide son président, M. Marcel Blondet ; *nous avons été guidés par le seul intérêt de* l'Union. *La dernière mouture du plan de M. Philippe Hersant a, il est vrai, fait monter les enchères.* »

Cependant, M. Philippe Hersant n'entrera sans doute pas triomphalement dans la ville des sacres. Les douze associations propriétaires de *l'Union* doivent accepter, lors d'une prochaine assemblée, le 15 novembre, le concordat et l'augmentation de capital du journal, et opter pour l'un des trois repreneurs. Or la majorité des douze, selon M. Charles Bronchard, président de l'Union française des associations d'anciens combattants (UFAC), se refuse à l'entrée de M. Philippe Hersant dans *l'Union*. Les « *vieux* », comme les surnomment les salariés du quotidien, sont prêts au « *baroud d'honneur* ». Avec M. Alain Thirion, ils ont décidé de faire appel de la décision du tribunal de commerce.

Autre obstacle à franchir : la commission Caillavet doit se prononcer sur le pluralisme du plan présenté par M. Philippe Hersant. Une décision délicate, vu l'imbroglio juridique et financier du dossier. Mais une décision d'importance, qui constitue une sorte de baptême du feu pour la commission créée par la loi sur la presse du 23 octobre 1984. Le sort de *l'Union* est entre ses mains.

YVES-MARIE LABÉ.

(1) M. Philippe Hersant est gérant de la société France-Antilles, directeur général du *Havre libre*, administrateur de *Paris-Normandie* et fils de M. Robert Hersant.

## L'affaire « Droit de réponse »

### DES COLLABORATEURS DE MICHEL POLAC PRENNENT SA DÉFENSE DANS UNE LETTRE OUVERTE

Dans une lettre ouverte communiquée à l'Agence France Presse, mardi 5 novembre, les collaborateurs de Michel Polac, l'animateur de « Droit de réponse », dressent un réquisitoire contre « *la version mensongère qui conduit les syndicats à déposer un préavis de grève pour le samedi 9 novembre* » (*le Monde* du 2 novembre).

Les signataires, parmi lesquels figurent trois réalisateurs de l'émission, dont Maurice Dugowson, sept journalistes et les trois dessinateurs Loup, Cabu et Siné, déclarent : « *Il y a d'un côté ceux que la liberté d'expression de « Droit de réponse » dérange, de l'autre ceux qui dénoncent ce débat truqué et qui continueront à défendre cet espace de liberté* ». Par ironie, les auteurs de la lettre « *remercient les syndicats et la presse, bref, tous ceux qui ont reproduit* in extenso *les calomnies concernant l'équipe de « Droit de réponse »*. Ils se déclarent, par ailleurs, « *étonnés de la soudaineté de cet élan de solidarité. Voilà plus de trois ans que nous nous battons dans l'indifférence quasi générale contre des contrats que nous signons chaque semaine (...).* » « *Cette situation de précarité concerne beaucoup d'autres émissions*, écrivent-ils en s'insurgeant contre « *l'amalgame entre le prétendu licenciement de journalistes de « Droit de réponse » et la situation de quatre cent quatre-vingt quatre travailleurs occasionnels de la SFP* ».

**A VOIR**

## Ton juste pour « Les idées fausses »

*« Nul en ce monde ne ferait rien s'il n'était guidé par des idées fausses. »* Cet aphorisme de Montherlant est à l'origine du téléfilm amusant réalisé par Eric Le Hung sur des dialogues de Jacques Jaquine – digne successeur d'Audiard – qui sera diffusé sur FR 3 jeudi 7 novembre.

Les idées fausses, en l'occurrence, sont les pensées des grands hommes, devenues lieux commun dans la sagesse populaire : *« Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre »* (Guillaume d'Orange); *« Je ne connais pas d'exemple que quelqu'un ayant vraiment voulu quelque chose n'ait pu l'obtenir »* (le maréchal Foch)...

Partant de la prémisse – fausse entre toutes – que *« tous les hommes naissent égaux, avec les mêmes chances de réussite »*, le héros de cette parabole lyonnaise, Popaul, imagine que rien n'est hors de sa portée, même la présidence de la République. Malheureusement, il se trouve au plus bas de l'échelle sociale : une mère alcoolique, un père cambrioleur professionnel, plus souvent en prison qu'à la maison, lui-même pratiquement analphabète, au chômage et sans l'argent nécessaire pour payer le loyer.

Qu'à cela ne tienne ! Popaul est prêt à tout pour prouver qu'il est un aigle parmi les canards qui barbotent autour de lui. Encouragé par son confident et mauvais génie Bernard, il organise un hold-up dans une banque pour réaliser ses folles ambitions...

Ce film marque une nouvelle approche par « Cinéma 16 » pour réfléchir sur les problèmes de société contemporains par le biais de l'humour. Les acteurs sont remarquables – Simon Reggiani (fils de son père) est une révélation – et les réalisateurs ont trouvé le ton juste – humour loufoque sans être grinçant – qui rappelle étonnamment celui des comédies britanniques tournées à Ealing avant la guerre.

ALAIN WOODROW.

★ « Les idées fausses », téléfilm réalisé par Eric Le Hung, scénario et dialogues Jacques Jaquine, le 7 novembre sur FR 3, à 20 h 35.

● *Nouveau rédacteur en chef pour* The Times. – Le rédacteur en chef adjoint du quotidien britannique *The Times*, M. Charles Wilson, a été nommé rédacteur en chef, en remplacement de M. Charles Douglas-Home, décédé le 29 octobre, a annoncé le journal mardi soir à Londres. M. Rupert Murdoch, propriétaire du *Times*, du *Sunday Times*, du *Sun* et des *News of the World*, l'avait récemment nommé au sein du groupe à un poste de directeur chargé de la coordination pour le lancement, l'année prochaine, du quotidien londonien du soir *London Post*.

Agé de cinquante ans, né à Glasgow (Ecosse), M. Wilson a débuté dans la presse à seize ans comme coursier, puis a gravi un par un les échelons. Il a été notamment rédacteur en chef de plusieurs journaux écossais, avant d'entrer au *Times* en 1982.

# CARNET DU Monde

## Fiançailles

– M. Thierry PENNEC
et
Mlle Dominique SERGEANT

sont heureux de faire part de leurs fiançailles le 9 novembre 1985.

## Mariages

– Florence ALLIER
et
Olivier CURCHOD,

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré dans l'intimité, le 19 octobre 1985.

Londonerstrasse 30
D-1000 Berlin 65.

## Décès

– Mme Thérèse Bouland, née Pimont,
L'abbé Jean-Paul Bouland,
Dominique et Jagoda Bouland,
Christophe et Sébastien,
font part du décès de

**M. Paul BOULAND,**

à l'âge de soixante dix-sept ans.

Ils invitent tous ceux qui le peuvent à prier avec eux, ou à participer à l'Eucharistie qui sera célébrée jeudi 7 novembre, à 13 h 45, en l'église Saint-Patrice de Rouen, au cours de laquelle ils rendront grâces au Seigneur pour la vie de celui qu'ils continuent à aimer par-delà la mort.

1, rue Voltaire,
Déville-lès-Rouen.
Saint-Aubin-Routot,
76430 Saint-Romain-de-Colbosc.
23, domaine Waddington,
Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

– La famille et les proches de

**Christian DAGNIAS,**

décédé le 1er novembre 1985,
convient tous ses amis à une liturgie, qui sera célébrée à sa mémoire le vendredi 8 novembre à 19 heures en l'église orthodoxe Saint-Irénée, 96, boulevard Auguste-Blanqui, Paris-13e.

– M. Jean Escoffier,
maire de Nyons, et Mme,
Mlle Christine Escoffier,
Le docteur Jacques Despeignes,
M. et Mme Bernard Ducamin,
M. et Mme Claude Douay,
Les familles Wolff, Jullian, Mouton, Villeroy, parents et amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès accidentel, survenu à l'âge de vingt-quatre ans, de

**Eric ESCOFFIER,**
étudiant au CELSA,
Institut des hautes études
de l'information et de la communication,
à l'université Paris-IV-Sorbonne.

Les obsèques ont eu lieu au temple de Vinsobres, le lundi 4 novembre 1985, suivies de l'inhumation dans le caveau de famille de Vinsobres.

La Grande Maison,
Vinsobres,
26110 Nyons.
21, boulevard de Montmorency,
75016 Paris.

– M. et Mme Morand Fachot
Et leur fils
ont la douleur de faire part du décès de

**M. Jean FACHOT,**
contrôleur général honoraire
de la Sûreté nationale,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu dans sa soixante-dix-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu le 6 novembre 1985 à Nancy.

– Denise Lamartinie-Grunblatt,
Les docteurs Andrée et Jean-Marie Gorge
et leurs enfants,
M. Gérard Grunblatt,
Mlle Catherine Grunblatt,
M. et Mme Stéphane Prévost
et leur fille,
Ainsi que toute la famille,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

**M. David GRUNBLATT,**
dit Marcel Verfeuil,
médaille de la Résistance,

survenu le 30 octobre 1985, à l'âge de soixante-cinq ans.

L'incinération aura lieu le mardi 12 novembre 1985 à 13 h 30 très précises au Columbarium du cimetière de l'Est (dit du Père-Lachaise) à Paris.

On se réunira au Columbarium du cimetière du Père-Lachaise. Métro : place Gambetta.

Ni fleurs, ni couronnes.

70, rue de Tocqueville,
75017 Paris.

[David Grunblatt, né le 26 avril 1920 à Lyon, a été, une grande partie de sa vie, militant communiste. Responsable de la Jeunesse communiste du lycée Ampère à Lyon en 1936, il est étudiant en lettres classiques en 1940-1941, puis devient un permanent du Parti clandestin, à des postes importants à Lyon, Grenoble, Marseille. Après la Libération, il travaille une dizaine d'années dans la presse communiste lyonnaise et parisienne, et devient rédacteur en chef de *l'Humanité-Dimanche*. De 1969 à 1980, il travaille à la Banque commerciale pour l'Europe du Nord (Eurobank), dont il est rapidement nommé directeur.]

*Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du* Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

– Mme Jean Reynaud,
M. et Mme Gilles Guérithault,
M. et Mme Daniel Guérithault,
ses enfants,
Ses petits-enfants, de Paris, Le Pecq, Grasse, Bordeaux, Tokyo, Phœnix,
Ses onze arrière-petits-enfants,
Les familles Collas, Boyron, Reynaud, Debon, Vallée, Guénel, Clergeau,
font part du retour à Dieu de

**Mme Roger GUÉRITHAULT**
née Andrette Collas,

survenu le 5 novembre 1985 dans sa quatre-vingt-seizième année.

Elle avait reçu les sacrements de l'Eglise.

La messe sera célébrée le vendredi 8 novembre, à 8 h 45, en l'église Notre-Dame de Poissy. L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Morsalines (Manche), où la défunte reposera auprès de son époux,

**l'ingénieur général**
**Roger GUÉRITHAULT**

décédé le 6 janvier 1977.

Pas de fleurs, des prières.

Cet avis tient lieu de faire-part.

158, rue Gallieni,
78670 Villennes.
94, rue de Bellevue,
92100 Boulogne.
18, rue Ph.-Delorme,
75017 Paris.

– Mme Robert Laforest,
Ses enfants,
Et sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès, le 27 octobre 1985, de

**M. Robert LAFOREST,**
directeur adjoint honoraire
au ministère de l'intérieur.

Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Châtellerault.

Une messe à son intention sera célébrée le samedi 9 novembre 1985, à 11 heures, en la chapelle Sainte-Isabelle, place de Bagatelle, à Neuilly-sur-Seine.

25, avenue de Bretteville,
92200 Neuilly.

– Mme André Schuhmann,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille,
font part de la mort, à Nice, le 2 novembre 1985, de

**M. André SCHUHMANN,**
ancien courtier en valeurs.

Le défunt ayant fait don de son corps à la science, il n'y aura pas d'obsèques.

Que ses amis gardent sa mémoire.

– Denise, Jacques et Gilles Sevastos,
Michel, Annie, Fabien et Florent Speter,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

**Zysla SZPEJTER-SPETER**
**Macha**

survenu le 31 octobre 1985 dans sa soixante-dix-septième année.

La défunte ayant fait don de son corps à la Faculté, une cérémonie à sa mémoire aura lieu sur la tombe de son mari, au Père-Lachaise, samedi 9 novembre à 11 heures.

On se réunira à l'entrée Gambetta du cimetière.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10 *bis*, rue de Moussy.
75004 Paris.

## Anniversaires

– Bordeaux. Venise.

Il y a cinq ans disparaissait

**le docteur CITTONE.**

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée affectueuse pour lui.

## Messes anniversaires

– L'Association des Français libres, fera célébrer, le samedi 9 novembre, à 18 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, une messe anniversaire (portes ouvertes) à la mémoire du

**général DE GAULLE,**
chef de la France libre
et président d'honneur de l'Association.

Il est demandé aux associations d'anciens combattants et de résistants de porter le présent avis à la connaissance de leurs membres et de déléguer leur porte-drapeau à cette cérémonie.

## Soutenances de thèses

### DOCTORAT D'ÉTAT

– Université Rennes-II, vendredi 8 novembre à 14 h 30, salle B 14, M. Jean Brihault : « Lady Morgan et l'Irlande ».

– Université de Paris-IV, samedi 23 novembre à 14 heures, salle Louis-Liard, M. Jean-Claude Faucon : « La Chanson de Bertrand du Guesclin par Cuvelier ».

# ÉCHECS

## LE CHAMPIONNAT DU MONDE (22e partie)

## Karpov vainqueur royal

**Jugeant sa position désespérée, Kasparov a abandonné ce mercredi dans la 22e partie du championnat du monde. Le challenger n'a pas repris la partie ajournée mardi par Karpov au 41e coup. Le champion du monde n'est maintenant plus mené que par 11,5 à 10,5.**

Au trente-troisième coup, la cause était entendue : Kasparov *tenait*, au minimum, la nulle. A Moscou, Taïmanov jugeait même sa position *« avantageuse »*. Huit coups après, à l'ajournement, non seulement plus personne ne mettait un liard sur ses chances de gain, mais beaucoup estimaient que Karpov allait, à la reprise ce mercredi, remporter sa troisième victoire. Que s'était-il passé mardi ?

Cette 22e partie était celle de la dernière chance pour Karpov. Mené 11,5-9,5 à trois parties de la fin du match, une simple nulle ne pouvait lui suffire, qui aurait laissé son rival à un demi-point du titre. A l'attaque donc.

Reprenant les cinq premiers coups de la 20e partie, le champion du monde joua : 6é3 au lieu de Dç2, puis se lança à l'attaque de l'aile roi noire (h3, g4). Kasparov prit alors une heure un quart sur son temps de réflexion entre le 8e et le 13e coup, et 35 minutes encore entre le 16e et le 23e coup pour arriver à 24 : Dé3, qui égalisait largement la position.

Mais, comme chacun sait, le temps perdu ne se rattrape jamais et Karpov, après avoir échangé cette reine omniprésente puis chassé la tour noire qui avait pris sa place, avait, lui, le temps pour monter une attaque vraiment royale : 34-Rh3, 35-Rg4. En *zeitnott*, Kasparov commettait alors une faute : 35-h5+. Le challenger, qui croyait simplifier le jeu, se retrouvait six coups plus tard avec un pion en moins, un roi « en l'air » et une tour qui ne pouvait quitter la cinquième rangée sous peine de mat ! C'était beaucoup, même si l'adage dit qu'une finale de tours est toujours nulle. Celle-ci valait un titre de champion du monde. Avec lucidité, Kasparov n'a pas repris le jeu se réservant pour la 23e partie, jeudi.

B. de C.

**Blancs : KARPOV**
**Noirs : KASPAROV**
*Vingt-deuxième partie*

Gambit de la dame

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. d4 | d5 | 22. Tf2 | Cd7 |
| 2. ç4 | é6 | 23. g5 | Dé7 |
| 3. Cç3 | Fé7 | 24. h4 | Dé3 |
| 4. çxd5 | éxd5 | 25. Td1 | Cb5 |
| 5. Ff4 | Cf6 | 26. Dxé3 | Txé3 |
| 6. é3 | 0-0 | 27. Rh2 | Cb6 |
| 7. Cf3 | Ff5 | 28. Cg3 | Cç8 |
| 8. h3 | ç6 | 29. Cf1 | Té7 |
| 9. g4 | Fg6 | 30. Td3 | Cçd6 |
| 10. Cé5 | Cbd7 | 31. Cg3 | Cé4 |
| 11. Cxg6 | fxg6 | 32. Fxé4 | dxé4 |
| 12. Fg2 | Cb6 | 33. Té3 | Cxd4 |
| 13. 0-0 | Rh8 | 34. Rh3 | Té5 |
| 14. Cé2 | g5 | 35. Rg4 | h5+ |
| 15. Fg3 | Fd6 | 36. Rxh5 | Cxf5 |
| 16. Dd3 | Ca6 | 37. Txf5 | Tf8xf5 |
| 17. b3 | Dé7 | 38. Cxf5 | Txf5 |
| 18. Fxd6 | Dxd6 | 39. Txé4 | Rh7 |
| 19. f4 | gxf4 | 40. Té7 | b5 |
| 20. éxf4 | Tae8 | 41. Txa7 | b4 |
| 21. f5 | Cç7 | 42. Ajourn. Aband. | |

*Positions à l'ajournement.* – BLANCS : Rh5, Ta7, Pa2, b3, g5, et h4 ; NOIRS : Rh7, Tf5, Pb4, ç6 et g7.

# SPORTS

## PARIS-DAKAR

## Un PDG dans la course

Le rallye Paris-Dakar avait déjà attiré Albert et Caroline de Monaco ainsi que de nombreuses vedettes de cinéma ou de la chanson. Il comptera parmi les participants de la prochaine édition, dont le départ sera donné le 1er janvier à Versailles, son premier PDG de grande société : Daniel Hémard. Il dirige le groupe Pernod, dont le chiffre d'affaires dépasse 1,5 milliard de francs.

Cette année encore, deux spécialistes du Paris-Dakar, Jean-Pierre Gabreau, avec Dominique Pipat, et Henri Pescarolo, avec Patrick Fourticq, piloteront les Range Rover aux couleurs de la société Pernod, mais le PDG a décidé de franchir le pas en devenant copilote du troisième véhicule, confié à Jean Ragnotti, vainqueur du Monte-Carlo en 1970, 1971 et 1972.

*« Je voudrais que ma participation ait valeur d'exemple au sein de l'entreprise pour montrer l'importance que j'accorde au dépassement de soi-même et à l'esprit d'initiative personnelle »*, dit M. Hémard. A quarante-six ans, il n'a aucune expérience des rallyes, même s'il a le visage émacié d'un sportif, qui pratique journellement un quart d'heure de gymnastique et, dès qu'il le peut, course à pied ou vélo. Ses activités professionnelles ne lui permettront pas de suivre une préparation spéciale pour le Paris-Dakar.

G. A.

## *D'un sport à l'autre*

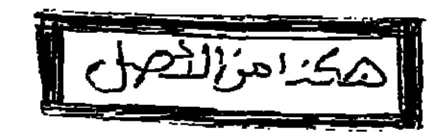
● BASKET-BALL : *coupes d'Europe*. – Le Stade français (Coupe des coupes) et Villeurbanne (Coupe Korac) se sont qualifiés pour le deuxième tour des coupes d'Europe, le 5 novembre, aux dépens respectivement des Tchécoslovaques de Chemosvit (103-71 après 84-80) et des Espagnols de Caja Victoria (88-88 après 94-84).

● GYMNASTIQUE : *championnats du monde*. – Les gymnastes soviétiques étaient en tête des championnats du monde féminins par équipes après les exercices imposés, le 5 novembre, à Montréal. Elles précédaient les Roumaines et les Allemandes de l'Est. Les Françaises étaient en dix-huitième position avec 17 375 points de retard.

● TENNIS : *tournoi de Stockholm*. – Les Français Noah et Tulasne se sont qualifiés, le 5 novembre, pour le deuxième tour du Tournoi de Stockholm, doté de 250 000 dollars en battant respectivement l'Américain Arias (6-2, 5-7, 7-6) et le Suédois Wilander (1-6, 6-2, 6-2).







Le Monde

# EDUCATION

## L'Europe des dialectes

**Marginalisées par l'Etat français, les langues régionales seront-elles sauvées par l'Europe ? C'est le pari des bretonnants, qui ont réuni à Landerneau un colloque international sur le bilinguisme.**

AU premier abord, la situation semble désespérée. Presque 100 % des enfants nés en Bretagne sont aujourd'hui exclusivement francophones. A peine un sur mille reçoit un enseignement en breton : 300 élèves dans les écoles privées du réseau Diwan (« le germe ») et 200 dans les classes bilingues de l'éducation nationale, assurées par 9 instituteurs (sur 14 000 en poste en Bretagne !). C'est moins qu'au Pays basque, qui compte plus de 800 enfants dans les écoles du réseau Seaska, pour une population infiniment moins nombreuse... (1).

A quoi cela tient-il ? A l'histoire de France d'abord puisque, en Bretagne comme ailleurs, l'administration centrale n'a eu de cesse, au travers des siècles, de lutter contre les particularismes locaux. Les hussards noirs de la République des Jules se sont tout spécialement appliqués à extirper le breton, *« langue de la réaction et des superstitions »*. Au centralisme triomphant de la République s'est ajoutée la honte d'être Breton. Les grands-parents parlent encore la langue de leurs ancêtres entre eux, notamment pour les secrets d'alcôve, mais ils jugent inutile et même nuisible de livrer cet instrument à leurs enfants, chargés, eux, de s'insérer le plus vite possible dans la société française.

### Les mots et les choses

Le professeur Kress, psychiatre alsacien exerçant à Brest, a expliqué ce sentiment de honte : le breton, réservé à tout ce qui est interdit aux enfants, et en même temps langue du maternage, devient la langue du corps, de l'instinctif, du « pulsionnel ». On le refoule donc dans l'inconscient. Mais personne n'en ressent individuellement la perte, car l'abandon du breton s'opère entre deux générations et non chez une même personne. Résultat : *« En un siècle, plus de la moitié de la France a changé de langue »*, note le professeur Kress.

Car le processus, même s'il est plus aigu en Bretagne qu'ailleurs, a eu lieu aussi en Alsace, au Pays basque, en Corse et dans toutes les régions marginalisées par l'Etat français. On l'a aussi observé à l'étranger, même lorsque, comme en Irlande, les autonomistes ont pris le pouvoir : le gaélique continue à reculer en Eire depuis l'indépendance de 1921 !

Comment, dans ces conditions, enrayer l'hémorragie ? Le colloque de Landerneau a apporté plusieurs réponses. La première, fondée sur l'expérience de l'enseignement bilingue, est d'ordre pédagogique : l'apprentissage précoce de plusieurs langues ouvre l'esprit des enfants et les prépare à l'analyse. *« Le petit bilingue découvre très tôt la différence entre les mots et les choses »*, a noté Elisabeth Bauthier-Castaing, psycho-linguiste. Inversement, *« le Français unilingue de onze ans ne possède qu'un filtre de trente-quatre trous correspondant aux trente-quatre phonèmes du français »*, a souligné M. Dalgalian, directeur pédagogique de l'Alliance française.




An Had *(la Semence)*, *la revue de Diwan*

Lorsqu'on a la chance d'habiter une région biculturelle, pourquoi ne pas en profiter pour initier très tôt les enfants à cette double culture ? A cet égard, l'expérience menée depuis trois ans dans le Nord-Pas-de-Calais est exemplaire : 1 800 élèves du primaire y reçoivent aujourd'hui un enseignement de langue étrangère (six heures par semaine) en profitant des « ressources locales » : les immigrés pour l'italien et le portugais, la proximité géographique pour l'anglais et le néerlandais, et les accords politiques pour l'allemand.

*« Nous sommes pragmatiques »*, explique M. Klaus Gerth, chargé de mission du recteur de l'académie de Lille.

La deuxième réponse est idéologique, voire politique. Il s'agit des expériences menées à l'étranger, (comme au Royaume-Uni pour le gallois), ou en France (pour le basque). En se prenant eux-mêmes en charge, les intellectuels gallois ont stoppé la disparition de leur langue. Ils ont aujourd'hui écoles, presse, édition, télévision et toute l'infrastructure qui permet à une langue - même très minoritaire — de survivre. Au Pays basque français, l'exemple des ikastolak du réseau Seaska (lancé en 1969) a décidé quelques militants de la celtitude à créer des écoles « tout en breton », les fameux établissements « Diwan », qui accueillent aujourd'hui 300 enfants de deux à dix ans — et qui doivent poursuivre l'expérience au niveau secondaire à la rentrée 1986.

Cet effort, mené non sans sacrifices par des parents souvent déchirés, est considéré comme un début prometteur si, comme en Espagne, l'école publique prend le relais de l'initiative privée. Depuis 1978, en effet, la généralité de Catalogne et la Communauté autonome d'Euskadi Sud ont intégré l'apprentissage de leur langue « nationale » au cursus scolaire (public ou privé), à côté du castillan. Les officiels de ces deux gouvernements autonomes ont pu présenter à Landerneau des chiffres impressionnants : en Catalogne, tous les élèves reçoivent un enseignement en catalan d'au moins quatre heures par semaine. Et 30 000 sont scolarisés en « tout catalan ». En Euskadi Sud, 47 % des élèves reçoivent un enseignement de langue basque comme discipline, 25 % sont enseignés moitié en basque, moitié en castillan, 25 %, bascophones, apprennent le castillan comme discipline et seulement 3 % peuvent ignorer complètement le basque à l'école !

### Le ghetto de la celtitude

Ces exemples étrangers — et d'autres aussi différents que le suédois en Finlande, l'allemand au Danemark, le frison aux Pays-Bas ou le français au Val d'Aoste (Italie) — ont fait germer une nouvelle stratégie chez les bretonnants : puisque l'Etat français, malgré les bonnes intentions du ministère de la culture et la création d'un CAPES de breton (annoncé en août dernier), ne veut prendre aucune initiative pour valoriser ses langues régionales, pourquoi ne pas se tourner vers les instances européennes ?

Avec l'entrée de l'Espagne dans la Communauté, il sera encore plus facile de mettre en avant des précédents linguistiques et de demander à Bruxelles quelque directive contraignante pour les Douze. Comme l'a fait observer le recteur Robert Mallet, président des mondialistes de France, *« le Luxembourg est mieux défendu dans une communauté internationale que la Bretagne dans une communauté nationale »*. L'astuce consisterait donc à contourner l'Etat français par Bruxelles, Strasbourg ou Luxembourg et à prendre l'opinion internationale à témoin. Ce ne serait que justice, et même un réveil salutaire, selon M. Henri Giordan, maître de recherche au CNRS, qui constate que *« la léthargie française nous fait glisser vers la soumission aux autres pays européens, plus éveillés »*, c'est-à-dire déjà plurilingues et donc mieux outillés pour vivre l'Europe communautaire.

Ce détour juridico-politique suffirait-il à sauver les cultures minoritaires, à commencer par le breton ? Non, bien sûr. Il faudrait aussi que les Bretons eux-mêmes ne se résignent plus à la disparition de leur langue tout en s'accrochant à une celtitude mythique enfouie dans la mauvaise conscience. *« La clé est dans l'opinion publique*, constate M. Cormerais, inspecteur d'académie adjoint en Ille-et-Vilaine (et bretonnant lui-même). *Nous ferions plus si les élus locaux et les formations syndicales nous le permettaient. La situation actuelle est une honte pour notre pays. »*

Les écoles Diwan, en prenant le taureau par les cornes, se sont lancées dans une aventure à haut risque. En exigeant une participation militante des parents, ils ont créé des foyers de tension dans les écoles et dans les ménages, avec toutes les déceptions que les échecs peuvent entraîner. Le mouvement Diwan fait donc la pause et tâche de digérer la première phase militante, l'électrochoc salutaire. Beaucoup souhaitent l'intégration de leurs écoles à l'éducation nationale, comme une normalisation de l'enseignement breton. Ils désirent sauver leur culture, sans pour autant enfermer leurs enfants dans le ghetto de la celtitude.

**ROGER CANS.**

(1) Le colloque intitulé « Bilinguisme, biculturalisme et enseignement dans le cadre des minorités linguistiques nationales d'Europe » qui a réuni à Landerneau, du 31 octobre au 3 novembre, plusieurs centaines de personnes (enseignants, psychologues, parents d'élèves, administrateurs de l'éducation) était organisé par les responsables des écoles Diwan (29214 Treglonou).

## DÉBAT

## L'ordinateur au lycée

**L'informatique entre au lycée. Mais elle n'est encore qu'un gadget et non un moyen d'expression.**

MALGRÉ l'engouement d'une partie des jeunes pour l'informatique, il ne suffit pas de placer des ordinateurs dans les établissements scolaires pour former les élèves à leur utilisation. Pour la génération qui est actuellement dans les lycées, l'ordinateur est resté un gadget. Le matériel est en place, mais son utilisation n'est pas prévue dans les horaires de la plupart des sections. En A, B, C et D, seuls quelques mordus peuvent y accéder, dans des «clubs informatiques», hors des heures de cours normales. Dans les sciences humaines et sociales, où l'informatisation a permis, depuis dix ans, une véritable percée méthodologique, celle-ci suppose un minimum de connaissances statistiques, sans quoi l'élève est réduit au rôle d'utilisateur passif de la machine. Cependant les programmes de mathématiques des lycées placent les deux ou trois heures de statistiques qu'ils accordent chichement aux sciences humaines à l'extrême fin de l'année de terminale, immédiatement avant le baccalauréat, de telle sorte que cette formation ne pourra jamais être utilisée par les autres disciplines. Nul n'oserait de son propre chef avancer par exemple d'un an cette partie du cours, ce qui en dit long sur le caractère figé de notre système éducatif.

Si l'on procédait à une refonte des programmes de mathématiques des lycées pour mieux les adpater aux sciences humaines et sociales, leur harmonisation avec les autres disciplines pourrait être envisagée sur les trois années d'études au lycée.

Parallèlement à cela, il faudrait insérer l'utilisation de l'ordinateur dans les autres cursus : en français, par le traitement de texte et l'analyse de discours ; en langues, par la traduction automatique, et bien entendu en histoire, en économie et en géographie. Cela supposerait une réelle concertation entre les enseignants et ceux qui, au sein de l'administration de l'éducation nationale, sont chargés de la réalisation du matériel pédagogique.

### Comme l'écriture

Il faudrait que les enseignants des lycées disposent, dans leurs disciplines, de logiciels et de banques de données correspondant aux programmes du baccalauréat. Ces banques, constituées nationalement au niveau du ministère, devraient être accessibles de tous les lycées. L'enseignement de l'histoire serait plus actif si les élèves pouvaient effectuer eux-mêmes un dépouillement d'archives visualisées sur écran, de même que celui de la géographie, s'ils pouvaient travailler sur un recensement. Il n'est pas possible pour un enseignant isolé de trouver le temps de rassembler les documents nécessaires et d'en assurer la mise à jour régulière. Des initiatives telles que l'Atlas de France informatisé, mis en route par la Maison de la géographie de Montpellier, devraient être étendues et reliées à l'enseignement secondaire.

Pour les logiciels d'enseignement, la pénurie semble moins grande que pour les banques de données scolaires. Mais la plupart de ces logiciels s'inscrivent mal dans les programmes, ne couvrent que des thèmes partiels, ou sont même d'une grande indigence de pensée (sur le modèle : « Placez sur l'écran les chefs-lieux de département »). Entrer dans l'ère informatique, cela signifie utiliser l'informatique comme un moyen d'expression, au même titre que l'écriture. Il ne faut donc pas séparer l'initiation technique de la réflexion interne de chaque discipline. Il ne faut pas créer un corps d'informaticiens comme il y a eu des corps de scribes. Une lettre dictée à un écrivain public n'a jamais la même qualité qu'une lettre qu'on écrit soi-même. C'est dans chaque classe que l'expression informatique devrait être possible. Mais les efforts que font en ce sens certains enseignants des lycées, au prix d'un surcroît de travail, ne sont pas encouragés.

Une forte incitation pourrait être donnée par les examens. Pourquoi ne pas prévoir en option au baccalauréat des exercices sur ordinateur dans différentes disciplines : physique, biologie, économie, géographie, histoire ? Il est anormal que les concours de recrutement des enseignants (CAPES, agrégation) ne comportent pas, en option, de telles épreuves. Plutôt que de perdre son temps à fabriquer des tortues programmables pour des écoles maternelles pilotes, comme cela s'est vu, il vaudrait mieux songer à une solide formation de nos actuels bacheliers.

**YVES GUERMOND,**
responsable de l'équipe CNRS « Modélisation et traitement graphique en géographie », université de Rouen.

## LIVRE

## De la « forteresse » au supermarché

**Pour lutter contre la désyndicalisation et le déclin de l'idéal laïque, la FEN étend l'empire de ses sociétés de service.**

DEPUIS sa création, en 1948, la FEN inquiète les gouvernements, dérange les syndicats, mais rassure des milliers d'enseignants. On lui reproche son pouvoir, sa richesse, sa mainmise sur la politique éducative. Avant 1981, elle était suspectée de privilégier ses mandants au détriment des réformes mises en œuvre par les ministres successifs. Après l'arrivée de la gauche au pouvoir, c'est sa collusion avec le gouvernement que les mêmes — et d'autres — dénoncent. Sa défense farouche de la laïcité l'a rendue impopulaire. L'instituteur (barbu et archaïque) est devenu, dans l'imaginaire collectif, le symbole du passé. Et pourtant, malgré toutes ces critiques, la FEN continue d'exister et de se porter assez bien, comme en témoignent les résultats des élections aux commissions paritaires de l'an dernier, où elle a regroupé 60 % des suffrages exprimés.

Quatre chercheurs se sont penchés au chevet de ce syndicat qui, avec ses quelque quatre cent mille adhérents, est loin d'être moribond. Deux historiens (Alain Bergounioux et Jean-Paul Martin), une sociologue (Véronique Aubert) et un politologue (René Mouriaux) auscultent la FEN, explorent son passé, remontent jusqu'à Jules Ferry pour analyser ses racines, étudient ses structures, son fonctionnement, cherchent à connaître la réalité de cette *« forteresse »*. Le travail est précis, documenté, et n'épargne aucune zone d'ombre.

### Mutuelle et assurances

Le constat des auteurs est loin d'être négatif. Pour eux, la FEN n'est pas un contre-pouvoir. Elle n'est pas non plus une force de proposition. Ils préfèrent la qualifier de « partenaire ». *« Ni pur acteur ni simple agent, elle est une conservatrice réformiste, à l'instar finalement de son interlocutrice, l'administration. »*

Etudiant les intérêts des enseignants qu'elle défend, mais aussi les valeurs et les idéaux auxquels ces derniers adhèrent consciemment ou inconsciemment, les auteurs mettent fort justement en évidence le fossé qui s'est creusé depuis plusieurs années entre la FEN et le reste de la société. L'instituteur, *« le fils de la révolution »*, selon l'expression de Mona et Jacques Ozouf, n'est plus, comme au siècle dernier, le seul dispensateur du savoir. Critiqué, concurrencé par les moyens d'information modernes, il ne jouit plus du même prestige. Mais sa fédération continue de le défendre, de le protéger, de l'aider dans sa vie matérielle, grâce à un réseau très dense d'œuvres laïques, de mutuelles et d'assurances. Tâche difficile pour les pionniers d'hier, aujourd'hui reconvertis en gestionnaires d'un empire puissant et multiforme qui investit dans la pierre aussi bien que dans les médias. Détenteurs de l'idéal laïque, les maîtres de la FEN s'efforcent de résister à la désyndicalisation qui frappe aussi le monde enseignant.

Proche dans sa majorité des socialistes, la FEN a pu croire en 1981 qu'un rêve longtemps chéri allait se réaliser. La querelle scolaire et la réalité des contraintes gouvernementales n'ont pas permis que ses espoirs se concrétisent. Et les auteurs décrivent avec précision la lente évolution qui, depuis 1981, a obligé la Fédération à retrouver une démarche solitaire. Le danger qui guette le syndicat enseignant réside peut-être dans son trop grand repli sur lui-même. La machine FEN, divisée entre instituteurs et professeurs aux intérêts opposés, se ferme sur elle-même. Ses *« organisations amies »*, ses produits de consommation, attirent de plus en plus de monde, alors que les cinquante syndicats qui le composent ont du mal à recruter des adhérents dans un milieu où l'individualisme se développe.

L'avenir de la FEN risque d'être celui imaginé par les auteurs : grâce à la télématique, tout le réseau de services fonctionnerait de plus en plus *« comme un ensemble solidaire, à entrées et sorties multipliées ; pourquoi ne pas alors imaginer une sorte de carte magnétique individuelle, permettant l'accès simultané aux différents services de la galaxie ? L'adhérent à telle ou telle œuvre, mais non syndiqué, pourrait éventuellement s'apercevoir que l'entrée — défense professionnelle, — lui est interdite. Il serait alors incité à se syndicaliser... »* Le syndicat ne serait plus qu'une filiale parmi d'autres d'une vaste entreprise au service de la consommation...

**SERGE BOLLOCH.**

★ **LA FORTERESSE ENSEIGNANTE, par Véronique Aubert, Alain Bergounioux, Jean-Paul Martin et René Mouriaux. Fondation Saint-Simon. Fayard, 354 p., 98 F.**

# ANNONCES CLASSEES

| | La ligne* | La Ligne TTC |
|---|---|---|
| OFFRES D'EMPLOIS | 114,00 | 135,20 |
| DEMANDES D'EMPLOI | 34,00 | 40,32 |
| IMMOBILIER | 76,00 | 90,13 |
| AUTOMOBILES | 76,00 | 90,13 |
| AGENDA | 76,00 | 90,13 |
| PROP. COMM. CAPITAUX | 224,00 | 265,66 |

| ANNONCES ENCADRÉES | Le mm/col* | Le mm/TC |
|---|---|---|
| OFFRES D'EMPLOIS | 65,00 | 77,09 |
| DEMANDES D'EMPLOI | 19,00 | 22,53 |
| IMMOBILIER | 50,00 | 59,30 |
| AUTOMOBILES | 50,00 | 59,30 |
| AGENDA | 50,00 | 59,30 |

* Dégressifs selon surface ou nombre de parutions.

## OFFRES D'EMPLOIS

La Direction des Services Généraux recherche un

### DOCUMENTALISTE

(INTD, DESS Informatique Documentaire)

Responsable de notre Service Documentation, vous nous aiderez à analyser l'existant, à concevoir un projet de réorganisation et à assurer sa réalisation dans un environnement exigeant et évolutif.
Une bonne connaissance des techniques informatiques et des applications bureautiques dans le domaine documentaire est indispensable.
Une expérience similaire en milieu industriel sera fortement appréciée.
Le poste est situé dans la proche banlieue parisienne.
Adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions en précisant la référence 439 M à:

Annie BENYAYA - Groupe BULL
PR 0G007C - 94, av. Gambetta
75990 PARIS CEDEX 20







Aéroports De Paris

Etablissement public qui construit exploite et développe les aéroports.

Recrute pour
SON BUREAU D'ENGEENERIE
(basé à ORLY)

### UN INGÉNIEUR (H/F) TÉLÉCOMMUNICATIONS

pour conception de réseaux
téléphone et télécommunications
sur plates-formes aéroportuaires

PROFIL:
- si possible 3 années d'expérience en télécommunication,
- anglais courant impératif,
- déplacements de courte durée à prévoir à l'étranger.

Adresser lettre manuscrite et C.V. à:

Monsieur CARRIÈRE
291, Bd Raspail - 75675 PARIS CEDEX 14
Tél : 43 35 71 80

Grande Ecole Parisienne de Commerce et de Gestion cherche

### RESPONSABLE DES ENSEIGNEMENTS DE FINANCE - GESTION

pour son 1er cycle :
contrat de 2 jours par semaine pour animation pédagogique et cours
Env. C.V., photo, lettre manuscr. et prétentions sous nº
LE MONDE PUBLICITÉ
5, r. de Monttessuy, Paris-7e.

Nous sommes une société française de première importance

Nous recherchons

quelques

### PERSONNES DE CARACTÈRE

capables après stage, d'atteindre après un an 10.000 à 15.000 F mensuels

Nous leur offrons :
- une formation complète ;
- une activité prenante ;
- un plan de carrière précis.

Si vous pensez pouvoir faire « PEAU NEUVE »

Ecrire avec C.V. et photo à nº 4.925 Publicités Réunies
112, bd Voltaire, 75011 Paris
La préférence sera donnée à candidats ayant fait :
- SOIT de bonnes études
- SOIT la preuve de leur personnalité.

Groupe presse recherche

### JOURNALISTE

confirmé, quarantaine environ, ayant solides connaissances problèmes et économie maritime. Bonne connaissance anglais indisp. Envoyer c.v. détaillé et préciser prétentions à « Journal de la marine marchande », 190, bd Haussmann, 75008 PARIS.

Société de traduction et de documentation recrute

DES TRADUCTEURS TECHNIQUES EN ANGLAIS ET ESPAGNOL

pour des emplois salariés à plein temps
Tél. au 664-92-55.

FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE (900 ADHÉRENTS) recherche

### CHARGÉ DE MISSION EXPORT

(cadre), environ 28 ans, possédant une connaissance de l'export (technique et pratique) et parlant plusieurs langues dont l'espagnol.

Homme de terrain, de personnalité affirmée, il devra être capable d'organiser des missions et salons à l'étranger et conseiller les adhérents.

Grande disponibilité indispensable pour déplacements.

Adresser c.v. avec photo au Monde Publ.
sous nº 314.129 M,
5, rue de Monttessuy,
75332 Paris Cedex 07,
qui transmettra.

STÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET COMMISSARIAT AUX COMPTES recherche

### STAGIAIRES ET COLLABORATEURS CONFIRMÉS

Ecrire avec c.v. et prétentions SODIP (référence JJM), 60, rue du Rendez-Vous, Paris-12e.

### INFORMATIS

INGÉNIERIE INFORMATIQUE TECHNIQUE DE POINTE
CAO – ROBOTIQUE – MONÉTIQUE – RÉSEAUX – PROCESSUS – VIDÉOTEX – MESSAGERIE – ÉLECTRONIQUE – TEMPS RÉEL

**INGÉNIEURS MINI 6**
PROJETS MONÉTIQUES
**INGÉNIEURS SYSTÈME**
TPS RÉEL MOTOROLA 68000
**INGÉNIEURS RÉSEAUX**
PROTOCOLES et TRANSPAC
**INGÉNIEURS BULL DPS 8**
PROJETS RÉSX/VIDÉOTEX
**INGÉNIEURS VAX 780**

PROJETS CAO
PROJETS TECHNIQUES
TRÈS VALORISANTS
26, r. Daubenton, 5e, 43-37-99-22.

ALEF SAUDI SERVICES recrute

### DÉMARCHEURS

français musulmans ayant le sens commercial, parlant arabe de préférence pour placer des produits d'épargne auprès d'une clientèle de tradition musulmane en région parisienne.

Env. c.v. avec photo pour un éventuel rendez-vous à Alef Saudi Services, 14, av. Hoche, 75008 Paris.

## emplois régionaux

LE BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES établissement public à caractère industriel et commercial, implanté en région CENTRE recherche pour son Département Informatique à ORLÉANS-LA SOURCE :

### UN/UNE INGÉNIEUR SYSTÈME

Au sein d'une équipe de 7 personnes, il/elle aura la responsabilité de l'adaptation, de l'utilisation des systèmes d'exploitation des ordinateurs Mini 6/76 (BULL, PDP 11/44, SEMSIS).
Il/elle participera également aux travaux sur les autres systèmes de l'établissement : DPS 7, VAX, IBM, etc...
Une formation de type ingénieur ou maîtrise informatique est requise, langage FORTRAN exigé, connaissance PASCAL et ASSEMBLEUR appréciée.
Anglais technique nécessaire.
Expérience d'un an exigée (souhaitée 4 à 5 ans).
LE POSTE EST A POURVOIR AU 30 DÉCEMBRE 1985.
Adr. lettre de candidature avec C.V., réf. et prét. sous réf. PEL/AP1 85/44 au :
B.R.G.M., B.P. 6009
45060 ORLÉANS CEDEX.

Organisme de vacances exploitant hôtels - clubs station de sports d'hiver recherche
- Moniteurs (trices) expérimentés pour :
  - enfants 3/10 ans ;
  - enfants 6 mois/3 ans
- Animateurs - Barmen expérimentés, animation

Adr. C.V. av. photo récente à : M.M.V. 51, rue de Rivoli, 75001 Paris.



## DEMANDES D'EMPLOIS

RECHERCHE EMPLOI DÉSESPÉRÉMENT

- 25 ans, trilingue anglais-espagnol. Etudes supérieures, formation commerce international, stage marketing.
- Dynamique et décidée.
- Recherche poste service marketing, commercial, promotion des ventes...
- Disponible de suite et prête à voyager.

Ecrire sous nº 3 197 *le Monde* Pub., service annonces classées, 5, rue de Monttessuy, Paris.

### CHEFS D'ENTREPRISE

**L'Agence Nationale Pour l'Emploi**
vous propose une sélection de collaborateurs :
- INGENIEURS toutes spécialisations
- CADRES administratifs, commerciaux
- JOURNALISTES (presse écrite et parlée)

RESPONSABLE NIVEAU ÉLEVÉ pendant 10 ans dans les domaines de la gestion et des relations publiques - Formation supérieure - Expérience polyvalente (Formation/Relations Publiques/Tourisme). Excellente négociatrice - J.F. profil international - Bilingue parfaite Anglais - Espagnol courant - BCO/BD 737.

CADRE COMMERCIAL - 34 ans - Licence de Droit - 8 ans expérience. Vente aux particuliers et entreprises secteur tertiaire dont 3 ans aux USA - Anglais, Allemand courants - Notions italien
RECHERCHE poste à responsabilités dans entreprise à forte vocation exportatrice pour appliquer politique marketing sur le terrain - France/Etranger - BCO/MS 738.

CADRE BANCAIRE INTERNATIONAL - 40 ans - Expérience 5 ans milieux financiers - Bilingue Anglais - Très mobile et disponible - Intéressé par poste à caractère international dans banque ou société commerciale - BCO/LA 739.

CHARGÉ D'ÉTUDES - 30 ans - Maîtrise psychologie - Certificat psychologie du travail + statistiques + marketing (CNAM) - Marketing (ADETEM) - Anglais, Espagnol - 5 ans expérience en consultante indépendante fonction personnel et marketing.
SOUHAITE s'intégrer à un groupe marketing : cabinet d'études département marketing d'une entreprise - Possibilité de free-lance - Paris/RP - BCO/MS 740.




ECRIRE OU TÉLÉPHONER :
12, rue Blanche, 75436 PARIS CEDEX 09 -
Tél. : 285-44-40, postes 33 et 34.

J.F. 31 ans, parlant allemand, espagnol, italien, russe, tchèque, cherche emploi interprète, hôtesse, réceptionniste hôtel, etc. Tél. au 48-61-57-43, après 20 heures.

50 ans, secrét. de dir. ou d'avocat en excel. forme phys. et intellect. ch. poste 6e, 7e. Téléphone : 43-54-81-32.

F. 43 ans, 25 ans exp., sans inné des cont., sens commerc., 13e présentat. Esprit ordon. Cherche travail URGENT. Toutes prop. accept. Ecr. Mme AUZUECH A.-M., 3, rue Saint-Jean, 75017 Paris.

Jeune maître en géologie de Bordeaux souhait. intégrer équipe d'investigation géologique (génie civil, mines, surveillants forages), France ou étranger, libre immédiat. Ecrire à Pierre RÉMY, 4, rue du Professeur-Villemin, bât. B 343, 33170 Gradignan.

FEMME 40 ANS

### CHEF DU PERSONNEL

Formation supérieure, 15 ans d'expérience dans la fonction personnel dans groupes multinationaux des secteurs agro-alimentaire et bâtiment (ressources humaines, recrutement, gestion administrative, relations sociales...), recherche poste équivalent dans entreprise de taille moyenne des secteurs agro-alimentaire, services ou... en région parisienne.
Disponibilité sous trois mois.

Ecr. s/réf. 9454, PARAFRANCE, 4, rue Robert-Estienne, 75008 PARIS, qui transmettra.

J.F. trilingue all. angl., dipl. traduc., exp. secr., ch. poste traductrice-secrét. mi-temps Paris. Tél. : 45-43-82-25.

Ingénieur E.S.T.R.
6 ans d'expérience dont 4 dans pays anglophones

recherche

poste responsabilité à évolution rapide vers direction d'agence ou de grand chantier.
Ecr. sous le nº 314.127 M
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e

### CADRE FINANCIER

Possédant solide expérience comptabilité gestion fiscal. Ancien audit auprès groupes ESCP anglais, 56 ans, mais profil et esprit jeunes caract. Pragmatique et dynamique, cherche poste temps complet ou partiel.
Ecr. sous le nº 3 168
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e

ANIMATEUR FORMATION BTP SPÉCIALISÉ EN FAVA RECHERCHE POSTE A L'ÉTRANGER DANS ENTREPRISE OU ORGANISME PRIVÉ.
Téléphone : 93-70-29-79.

## représentation demandes

### REPRÉSENTANTE

55 ans, sérieuses références, cherche place stable, V.R.P. exclusive, région parisienne.
Ecr. sous le nº 6825
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy, Paris-7e

## propositions diverses

Les possibilités d'emplois à l'étranger sont nombreuses et variées. Demandez une documentation (gratuite) sur la revue spécialisée MIGRATIONS (LM), B.P. 291.09, PARIS

## automobiles

### ventes

**de 5 à 7 C.V.**

Vends Citroën 17 R Diesel, 6 CV, 5 vitesses. 7.300 km, année 1985, lave-glace et essuie-glace arrière, peinture métal. + vernis bleu romantique, sièges drap gris clair, équipement radio, état impeccable
Prix 50.000 F.
Tél. 34-15-86-88, apr. 19 h.

A VENDRE BX 16 TRS 7 CV janvier 1985, blanc vernis, autoradio, 14 000 km, 67 000 F. Téléph. : 64-91-67-86 domicile ou 42-46-72-23, p. 2630.

A vendre SIMCA 1307 S (7 CV), an. 1978, 85 000 km, carburateur double corps autoradio, lecteur de cassettes, antibrouillard longue portée, prix 7 500 F (à débattre). Tél. : 39-92-07-52 (après 20 heures).

**de 8 à 11 C.V.**

Renault 18 GTS Modèle 79 très bon état. Prix Argus
Téléphone : 30-71-18-80.

## L'immobilier

### appartements ventes

**4e arrdt**

PRÈS PLACE DES VOSGES
2 Pces, 60 m², soleil, calme balcon, imm. récent, garage Weatherails. 45-63-05-50.

ARCHIVES
DANS HOTEL XVIIe - DUPLEX non conventionnel 6-7 P. 190 m² DORESSAY. 46-24-93-33.

**5e arrdt**

MOUFFETARD
BEL IMMEUBLE TT CONFORT
2 PCES. CUIS. BAINS. 45 m²
GARBI 46-67-22-88.

**6e arrdt**

RUE D'ASSAS
3e ét., 160 m², 2 services
3 entrées. Idéal profession libérale. 3.200.000 F.
NEVEU. 47-43-96-96.

VIEUX-COLOMBIER
150 m², caract. 47-03-32-31.

ODÉON PETITE PIÈCE + W.-C. DOUCHE 78.000 F. - 45-26-99-04.

**7e arrdt**

AV. SUFFREN, 2 P., tt cft, 6e sans asc., balcon, Sud. 400.000 F. 43-22-61-35.

**13e arrdt**

GOBELINS
Pptaire vd plusieurs 2 P. Cuisine, bains, refait neuf. Imm. ravalé. 390.000 F. Téléphone : 45-26-99-04.

BOBILLOT TOLBIAC 1er ét. 3 P. CFT, SOLEIL, CALME 495.000 F. 45-89-49-34.

**14e arrdt**

Denfert, p. de t., asc., soleil, 7 pces, 2 bns, parfait état. Prof. lib. 3.000.000 F. Poss. services. Tél. 42-50-04-28.

**17e arrdt**

SQUARE DES ÉPINETTES : gd studio, tt cft, 32 m². 230.000 F. 6e étage, asc. Téléphone : 45-26-99-04.

MONCEAU, pierre de t., calme, agréable, liv. 3 chbres, 2 bns, asc. 2.200.000 F. Téléphone : 45-27-96-65.

**92 Hauts-de-Seine**

NEUILLY SAINT-JAMES
Gd 2 P., 58 m² + jardin 70 m². 1.100.000 F.
NEVEU. 47-43-96-96.

**93 Seine-Saint-Denis**

A VENDRE
Appartement 2 pièces, MONTREUIL-VILLIERS, imm. standing, 48 m² habitables + 8 m² balcon, plein sud. 365.000 F. Tél. 48-97-38-38, h. de bureau.

### appartements achats

ORPI
1re force de vente à PARIS recherche tous appartements. RÉALISATION RAPIDE.
ORPI – 45-89-79-73.

URGENT recherche GRAND APPT ou HOTEL PARTIC., bon stand. Bon quartier, pour client sérieux. Téléphone : 47-06-45-55.

Recherche 1 à 2 P., PARIS préf. 5e, 6e, 7e, 12e, 14e, 15e, 16e, avec ou sans travaux PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-20-67, même le soir.

### locations non meublées demandes

**Paris**

Pour le personnel et cadres supérieurs importante compagnie française électronique recherche en location 2 à 6 pièces, studios ou pavillons, Paris et ses environs, 45-04-48-21.

**Région parisienne**

Etude cherche pour CADRES villas tres banl. Loyer garanti. (1) 48-89-89-66, 42-63-57-02.

CHANTILLY
Dans très BEAU CADRE DE VERDURE, résid. MODERNE PRÈS GARE ET CENTRE.

STUDIO, 2 100 F + chambre
3 PIÈCES, 4 900 F + chambre
4 PIÈCES, 5 000 F et 6 600 F + chbre 5 PIÈCES, 6 600 F + chbre + CAVE ET PARKINGS.

Sur place, voir le gardien 21 BIS, AVENUE AUMONT ou téléphoner le matin SEGECO, 46-22-69-92.

### locations meublées demandes

**Paris**

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pièces et plus. Tél. 45-26-18-95.

### locations non meublées offres

**Paris**

NAPLES EUROPE
Très beau 4 p. cft, parf. état, 2e ét. sans asc., 6 800 F + ch. SEGECO, 45-22-69-92 matin.

**Région parisienne**

MAUREPAS dans résidence avec piscine et tennis villa séjour double, 4 chambres, 2 bains, garage, jdin, 5 200 F. Tél. : 30-50-28-15.

### fonds de commerce

*Ventes*

VDS FONDS DE COMMERCE RUE PRINCIPALE
LE TOUQUET
Tél. : 21-84-50-82.

### villas

PROVENCE, CARPENTRAS. Vends très belle villa style, 6 pièces, 2 salles de bains, garages, belles finitions, terrain 1 150 m², non isolé, 850 000 F.
T. (1) 42-04-33-89 URGENT.

### propriétés

A 20 KM D'AIX
très belle propriété 1,3 ha, villa provençale, 3 chambres, piscine, valeur 1 600 000 F, prix sous valeur 1 150 000 F. Tél. : 16-91-37-06-21.

### viagers

F. CRUZ - 42-66-19-00
8, RUE LA BOÉTIE-8e
Conseil 48 ans d'expérience. Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

J'offre cpt + rente indexée pour achat libre ou occupé vendeur Leroy 29, bd Voltaire Paris 11e. Tél. 47-00-57-52.

### bureaux

*Locations*

MICHEL BERNARD
42, AVENUE VICTOR-HUGO
TÉL. : 45-02-13-43.

PARIS-7e.
165 m², 360 000
300 m², 540 000
PARIS-16e.
150 m², 290 000
PARIS-12e.
150 m² + 60 m², 180 000
PARIS-19e.
200 m², 100 000
PORTE GENTILLY.
680 m², parking, 580 000
150 m², parking, 100 000
HAUTS-DE-SEINE.
ASNIÈRES, 90 m², 108 000.
DÉFENSE, 180 m², 168 000.
SURESNES, 124 m², 150 000.
700 m², entrepôts, 280 000.

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
SARL – RC – RM
constitutions de sociétés démarches et tous services permanences téléphoniques.
TÉL. : 43-55-17-50.

Votre adresse commerciale ou
SIÈGE SOCIAL
bureaux, secrétariat, télex
CONSTITUTION STÉS
Prix compétitifs. Délais rapides.
ASPAC 42-93-60-50 +

BUSINESS BURO
LE CENTRE DES AFFAIRES pour entreprendre à Paris DOMICILIATIONS avec secrétariat partagé.
TÉL. (1) 43-46-00-55.

NEUILLY - METRO
Loue directement 1 bur. ou + dans imm. neuf. 47-58-12-40.

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat + bureaux neufs démarche R.C. et R.M.
SODEC SERVICE
Champs-Elysées 47-23-55-47
Nation 43-41-81-81.

## l'agenda du Monde

*Particuliers*

*(offres)*

A vendre très bon état sommier et matelas 190 × 140 Prix : 1.200 F. à débattre Tél. 47-63-05-53, le soir.

*Particuliers*

*(demandes)*

PARTICULIER ACHÈTE
MEUBLES ANCIENS
même en mauvais état
BIBELOTS-TABLEAUX
TÉL. RÉPONDEUR : 45-77-61-00.

*Maroquinerie*

**Vente au prix de gros**
SACS, SERVIETTES, BAGAGES
VISCONTI, 5, r. M.-Lecomte 3e. 42-72-16-88. Fermé le sam.

*Teinturiers*

HOMMES D'AFFAIRES !
Votre situation exige une tenue élégante et impeccable !
Faites nettoyer vos vêtements de valeur : ville, soirée, week-end, par un spécialiste qualifié
GERMAINE LESECHE 11 bis, rue de Surène, 75008 PARIS
Téléphone : 42-65-12-28.

*Enseignement*

L'ANGLAIS EN ANGLETERRE
Notre hôtel de 100 chambres sur la mer, célèbre dans le monde entier (à 100 km de Londres) et notre école d'anglais tout aussi célèbre dans les mêmes bâtiments. 25 % DE RÉDUCTION pr les séj. de 90 jours et plus (y compris cours spéc. pour les examens de Cambridge).
Cours spéciaux à Noël.
REGENCY SCHOOL OF ENGLISH
Ramsgate-on-Sea, Kent (Angleterre). Tél. 843-59-12-12
Télex 96454 ou Mme Bouillon, 4, rue de la Persévérance, Eaubonne 95. Tél. : (3) 959-26-33 (soirée).
LE FRANÇAIS OU L'ANGLAIS EN FRANCE
REGENCY LANGUES
116, avenue des Champs-Elysées, 75008 PARIS.
Tél. : (1) 563-17-27 - Télex ISO BUR 641605.
REGENCY SCHOOL OF ENGLISH & FRENCH
118-119, palais de la Scala, Monaco.
Tél. : (93) 50-49-00 - Télex 4 69 870 118.

*Bijoux*

ACHAT OR
BIJOUX ANCIENS
MODERNES - BRILLANTS
ARGENTERIE - VIEIL OR
PERRONO Joailliers-Orfèvres à l'Opéra, 4, Chaussée-d'Antin ; Etoile, 37, av. Victor-Hugo. Ventes, Occasions, Echanges.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e, 43-54-00-83. ACHAT BIJOUX, OR-ARGENT. Métro : Cité. Médaille N.-D. de Paris. Or 2 000 F et argent.

*Cours*

MATHÉMATIQUE - PHYSIQUE
tous niveaux par professeur expérimenté. 45-58-11-71.

*Éditions*

LES ÉDITIONS FÉLIX
nouvellement créées recherchent des manuscrits originaux, romans et récits, 4, rue le Marois, 75016 Paris.

*Instruments de musique*

Vends urgent piano 1/4 queue Challer, 17 000 F, t. b. ét., 1945. Tél. : 43-57-54-72.

*Troisième âge*

Infirmière de 30 ans, possédant pavillon et maison de campagne cherche à garder à domicile personnes âgées souffrant de solitude. Tél. 45-94-72-89, ts les jrs entre 10 h et 20 h.

LES CAMELIAS RETRAITE, gd cft, luxe vie famille, valides, semi-valides, invalides. pr PARIS. 77320 JOUY-SUR/MORIN
Téléphone : 64-04-06-75.

*Vacances Tourisme Loisirs*

CHATEL (Hte-Savoie) dans résid. 2 p., terrasse, parking, pour 4 personnes, tout confort. Téléphone : (16) 64-81-87-86 après 20 heures.

Ski de fond et de rando, hors piste, raq., ts les séjours aux PYRÉNÉES en une broch. gratuite CIMES, B.P. 88, 09200 Saint-Girons. 61-66-40-10.

DRISCOLL HOUSE HOTEL
200 chambres à un lit. Demi-pension 60 livres par semaine, adultes entre 21-60 ans. S'adresser à 172, New Kent, Road London SE 1.
Téléphone : 01-703-4175.

CARROZ-D'ARACHES (Haute-Savoie)
Reliée Flaine-Samoëns (250 km de pistes). Studio 4 pers., tt cft, à louer à la semaine. Tél. : 43-04-42-41.

*(Publicité)*

# LES BANQUES POPULAIRES :
## un projet pour le Secteur des Métiers

**Un artisan sur trois est actuellement client d'une Banque Populaire. Ce n'est pas un hasard.**

**Dans chacune des 1 825 agences du Groupe des Banques Populaires, un « chargé de l'Artisanat » accueille et prend en compte les spécificités de l'entreprise artisanale.**

**En 1985, 50 000 prêts auront été accordés dans l'année aux artisans par les 38 Banques Populaires régionales du Groupe, avec l'appui de 83 sociétés de caution mutuelle artisanales.**

**Et le « Prix de gestion des entreprises artisanales » illustre, chaque année, le soutien des Banques Populaires à toutes les actions de formation des artisans dans le domaine de la gestion.**

## Aujourd'hui, les Banques Populaires veulent aller plus loin

**Un « Conseil Consultatif de l'Artisanat » va désormais assurer un dialogue permanent entre le Secteur des Métiers et les Banques Populaires. Ses quatorze membres ont tenu leur première réunion le 5 novembre. Une convention, organisant la concertation entre les différents partenaires, a été signée en présence de Monsieur Michel Crépeau, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme.**

**A cette occasion, les Banques Populaires ont présenté leurs initiatives pour mieux répondre aux attentes de leurs clients artisans. Pour faciliter la gestion de l'artisan chef de famille, le « Compte Plus et Mieux ». Pour aider l'entreprise, le « Compte Sécurité ». Pour préparer la retraite, le « Compte Retraite ».**

**Ainsi, plus que jamais les Banques Populaires mettent leur énergie au service des artisans.**




***UNE ENERGIE NOUVELLE EN FRANCE.***

# économie

## REPÈRES

### Dollar : la baisse reprend : 7,92 F

Après un petit sursaut, purement technique, à 7,95 F mardi 5 novembre, contre 7,90 F la veille, le dollar est retombé à moins de 7,92 F, mercredi 6 novembre, sans intervention particulière des banques centrales. A Tokyo, il a encore fléchi, revenant à 205,50 yens, au plus bas depuis près de cinq ans. On remarquera que le yen remonte non seulement par rapport au dollar, mais aussi par rapport aux monnaies européennes, à la grande satisfaction de la CEE.

### Céréales : treize pays pourront bénéficier du BICEP, annonce Washington

De fortes pressions s'exercent aux Etats-Unis pour que le programme de subventions en nature, annoncé en mai dernier par Washington (BICEP, ou Bonus Incentive Commodity Export Programm), soit étendu à tous les pays, et notamment à l'URSS, et pour qu'il comprenne une gamme plus large de produits, viandes de volailles et laitages, etc. Le gouvernement Reagan est toutefois opposé à cette extension, le programme BICEP ayant pour objectif de décourager les pays concurrents à subventionner leurs exportations et non à accroître les subventions. Toutefois, *M. Amstutz, sous-secrétaire à l'agriculture, a indiqué que le nombre* des pays susceptibles de bénéficier du programme serait porté de cinq à treize. En France, selon M. Jacques Chambaud, président de la Fédération française des coopératives de céréales, les exportations pour la campagne 1985-1986 devraient être d'environ 30 millions de tonnes, dont 17,5 à 18 millions de tonnes de blé. Il a noté une brutale accélération des achats soviétiques qui devraient atteindre pour l'année les 4 millions de tonnes de blé prévues.

### Commerce international : + 3 % seulement au premier semestre

Le commerce mondial a progressé de 3 % (en volume) au premier semestre de 1985 par rapport au premier semestre de 1984, selon les premières estimations des services du GATT (Accord général *sur les tarifs douaniers et le commerce). Dans un document sur les « principaux faits nouveaux de politique commerciale »* présenté au conseil des représentants du GATT réunis à Genève, il est précisé que ce taux de croissance atteint seulement le tiers de celui de 1984. Pour l'ensemble de 1985, le commerce mondial devrait progresser, en volume, d'un peu moins de 4 % par rapport à 1984. – *(AFP.)*

### Industries d'équipement : léger mieux

Au premier semestre, les industries d'équipement, qui fabriquent les matériels destinés aux secteurs du bâtiment et des travaux publics, de la sidérurgie, de l'automobile, de la chimie ou des mines, ont réalisé un chiffre d'affaires de 6,1 milliards de francs : la baisse en volume de l'activité est de 3,3 % par rapport au premier semestre de 1984, mais celui-ci avait enregistré une baisse de 10 %. Sur le marché national, les ventes ont augmenté de 24,7 % en volume, tout en restant inférieures de 29,1 % aux performances du premier semestre de 1980. La part des exportations est passée de 69 % à 60 % en un an. La branche employait, fin juin, 24 600 salariés, contre 27 200 un an avant (– 9,6 %).

### Pétrole : la réglementation française sur les stocks modifiée

*Le gouvernement français vient d'approuver une modification* des règles de calcul des stocks pétroliers obligatoires. Officiellement, cette adaptation vise à calquer la réglementation française sur les directives européennes. En pratique, elle a pour conséquence d'assouplir et d'alléger les contraintes imposées aux compagnies, et devrait entraîner une diminution des stocks de l'ordre de 300 000 tonnes, soit l'équivalent de plus de 500 millions de francs. Les stocks de réserve doivent toujours représenter le quart de la consommation annuelle, soit un peu plus des quatre-vingt-dix jours obligatoires dans la Communauté, mais les compagnies peuvent désormais intégrer, dans leurs calculs, des stocks qui, *jusqu'ici, n'étaient pas pris en compte* (produits intermédiaires, stocks d'essence localisés dans les raffineries). De plus, les coefficients de rendements des produits sont modifiés, de même que les catégories de produits retenus dans les calculs. En 1983, le gouvernement avait déjà largement réduit les obligations de stockage des compagnies, ce qui avait entraîné une économie de devises d'environ 10 milliards de francs sur l'année.

## AGRICULTURE

### En Autriche : *du vin à l'explosif*

Après l'antigel, l'explosif. Des viticulteurs autrichiens auraient utilisé pour conserver le jus de raisin un produit à base d'azoture de sodium (N3Na). A l'état pur, cet azoture est susceptible de se décomposer de manière explosive. Aux doses où il a été utilisé, de l'ordre du milligramme par litre, il est toxique, et provoque des baisses de tension. Certaines indications donnent aussi à penser qu'il pourrait être cancérigène.

Quelque 100 000 litres de vin qu'on suppose avoir été ainsi frelatés ont été saisis la semaine dernière, et de nombreux prélèvements sont en cours d'analyse. Cette découverte, ainsi que celle de l'utilisation d'un autre produit interdit, l'acide bromique, relance le scandale et amoindrit l'effet que le gouvernement autrichien attendait de l'adoption, la semaine dernière, d'une loi viticole particulièrement sévère.

### LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

| | COURS DU JOUR | | UN MOIS | | DEUX MOIS | | SIX MOIS | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | + bas | + haut | Rep. + ou dép. – | | Rep. + ou dép. – | | Rep. + ou dép. – | |
| $ E.-U. | 7,9195 | 7,9205 | + 60 | + 75 | + 120 | + 150 | + 375 | + 475 |
| $ can. | 5,7542 | 5,7591 | + 14 | + 34 | + 29 | + 63 | + 67 | + 161 |
| Yen (100) | 3,8500 | 3,8533 | + 55 | + 68 | + 88 | + 111 | + 343 | + 402 |
| DM | 3,0462 | 3,0478 | + 112 | + 124 | + 215 | + 233 | + 635 | + 686 |
| Florin | 2,7006 | 2,7018 | + 68 | + 76 | + 133 | + 148 | + 394 | + 438 |
| F.B. (100) | 15,0589 | 15,0666 | + 57 | + 85 | + 85 | + 171 | + 254 | + 558 |
| F.S. | 3,7019 | 3,7041 | + 178 | + 194 | + 313 | + 336 | + 879 | + 945 |
| L (1 000) | 4,5125 | 4,5157 | – 183 | – 150 | – 353 | – 298 | – 957 | – 866 |
| £ | 11,3883 | 11,3897 | – 247 | – 209 | – 478 | – 411 | – 1299 | – 1118 |

### TAUX DES EUROMONNAIES

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| $ E.-U. | 8 1/4 | 8 1/2 | 8 1/16 | 8 3/16 | 8 1/16 | 8 3/16 | 8 1/16 | 8 3/16 |
| DM | 4 1/4 | 4 1/2 | 4 1/2 | 4 5/8 | 4 11/16 | 4 13/16 | 4 11/16 | 4 13/16 |
| Florin | 6 | 6 1/4 | 6 | 6 1/8 | 6 | 6 1/8 | 5 15/16 | 6 1/16 |
| F.B. (100) | 8 | 9 | 8 9/16 | 8 13/16 | 8 9/16 | 8 13/16 | 8 11/16 | 8 15/16 |
| F.S. | 0 1/4 | 1 1/4 | 3 5/16 | 3 7/16 | 4 1/16 | 4 3/16 | 4 3/16 | 4 5/16 |
| L (1 000) | 12 | 14 | 13 | 13 5/8 | 13 | 13 5/8 | 13 1/4 | 13 5/8 |
| £ | 11 3/8 | 11 5/8 | 11 9/16 | 11 11/16 | 11 9/16 | 11 11/16 | 11 1/2 | 11 5/8 |
| F. franç. | 9 | 9 1/4 | 9 1/8 | 9 1/2 | 9 1/4 | 9 5/8 | 10 3/8 | 10 3/4 |

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

## COMMERCE

### Travailler le dimanche ?

### Pour un « tour de garde » des supermarchés, propose Paridoc

M. Jean-Jacques Fougerat, directeur général de Paridoc, centrale d'achats et de services des hypermarchés Mammouth et des supermarchés Suma, a écrit à M. Bockel, secrétaire d'Etat au commerce pour suggérer un « tour de garde » d'ouverture le dimanche des grandes surfaces, *« à la manière d'un service public »* pour *« assurer l'approvisionnement des populations »*. Exploitant une enquête par téléphone réalisée le week-end dernier par Opidoc, nouvel institut créé par Paridoc pour consulter sa clientèle, M. Fougerat, au cours d'une conférence de presse le mardi 5 novembre, a dit que 57 % des consommateurs étaient pour l'ouverture le dimanche des hypermarchés, que 67 % étaient pour que la décision revienne aux consommateurs, et que, sur la solution d'un « tour de garde », les opinions étaient partagées : *49 %* pensent que cela mettrait tout le monde d'accord ; 48 % pensent le contraire.

M. Bockel, qui visitait le même jour le centre commercial de Parly 2 au Chesnay, *ne s'est pas* montré opposé à cette formule, mais il a cependant estimé qu'il ne fallait pas *« laisser faire n'importe quoi »*.

Enfin, M. Jean-Claude Leclerq, directeur général de Continent (filiale hypermarchés du groupe Promodès), a estimé *« inopportune »* la proposition de M. Fougerat, reprochant à la chaîne concurrente de *« récupérer une initiative de Continent »*.

#### « Jamais dans l'agro-alimentaire », annonce la CGT

Le travail dominical a également fait des vagues au ministère de l'agriculture. Mardi, deux cents manifestants appartenant à la fédération CGT de l'agro-alimentaire ont occupé ce ministère pour protester contre un projet gouvernemental permettant aux entreprises agro-alimentaires de faire travailler les salariés les fins de semaine et les femmes la nuit. Une délégation a été reçue par le ministre, M. Henri Nallet, vers l'heure du déjeuner, et l'occupation a pris fin peu après 13 heures. A cette occasion un *incident s'est produit* entre des militants CGT et le comédien Coluche, venu présenter son projet des « Restaurants du cœur » au ministère de l'agriculture *(lire page 9)*.

Selon M. Guy Laugier, secrétaire général de la Fédération CGT de l'agro-alimentaire, le ministre a démenti que des dispositions réglementaires soient envisagées en matière de travail le dimanche. M. Guy Raffi, directeur de cabinet de M. Nallet, a confirmé cette information, précisant qu'aucun rendez-vous n'avait été demandé par la CGT sur ce sujet et qu'aucune demande émanant des entreprises concernées n'était parvenue au gouvernement.

M. Yves Bertrand, secrétaire de la fédération CGT de l'agro-alimentaire et membre (socialiste) de la commission exécutive de la CGT a dénoncé l'occupation : *« Je me désolidarise totalement de ces actions non débattues dans le détail par les instances de la fédération dont je suis encore secrétaire »*, a-t-il notamment déclaré.

---

• **Stagnation des transactions *sur les achats de fonds de commerce.*** – Les transactions sur les achats de fonds de commerce existants se sont stabilisées depuis six mois, selon la commission nationale du commerce de la FNAIM (Fédération nationale des agents immobiliers), qui a enquêté auprès de deux mille spécialistes, dans vingt-sept villes. Cette stagnation est due essentiellement aux prix de mise en vente des fonds de commerce, globalement supérieurs de 10 % à 15 % à leur valeur économique. De plus, 60 % des professionnels interrogés constatent un accroissement des mises en vente, qu'ils attribuent à *une tendance générale* à la diminution de la rentabilité des activités commerciales, directement solidaire de la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs.

## TRANSPORTS

### Un contrat de 4 milliards de francs

### AIR FRANCE CHOISIT DES RÉACTEURS FRANCO-AMÉRICAINS POUR SES AIRBUS A-320

Air France a acheté les moteurs des vingt-cinq biréacteurs Airbus A-320 qui lui seront livrés à partir de 1988. Il s'agit de réacteurs type CFM 56-5 développés en commun par la firme française SNECMA et la société américaine General Electric. Le montant du contrat est de 500 millions de dollars environ, soit 4 milliards de francs. Le contrat d'achat des avions proprement dits avait été signé le 22 avril 1985.

Les compagnies achètent d'habitude l'équivalent de trois moteurs par biréacteur pour conserver une marge en matière de pièces de rechange. Il est vraisemblable que, en raison du grand nombre d'avions commandés, Air France a acheté moins de soixante-quinze réacteurs.

Le moteur CFM 56-5 fait partie d'une famille de réacteurs qui auront accumulé, en 1988, plus de *huit millions d'heures de fonctionnement* sur l'ensemble des avions équipés. Ce moteur devrait consommer 17 % de moins que ses versions plus anciennes. Le CFM 56-5 a été aussi choisi par les compagnies Air Inter (France), Ansett (Australie) et British Caledonian (Grande-Bretagne).









# AFFAIRES

## Les douze propositions de la Chambre de commerce de Paris

**M. Philippe Clément, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, a présenté, le lundi 4 novembre, au cours d'une conférence de presse, douze propositions visant à diminuer les charges fiscales des entreprises.**

Alléger les charges fiscales des petites entreprises qui s'installent ; transférer sur les ménages la charge des cotisations qui financent la politique familiale du gouvernement (allocations familiales), ce qui *« aboutirait à la fiscalisation de l'assiette et de la collecte »* ; ramener – par étapes – les prélèvements obligatoires de 44 % vers 35 % ; appliquer un traitement fiscal plus favorable à *« l'épargne investie dans les circuits productifs »* ; exonérer le capital ainsi utilisé de l'impôt sur les grandes fortunes ; corriger impérativement *« la concentration excessive et inégalitaire de l'impôt sur le revenu »* (*« la suppression de la surtaxation des chefs d'entreprise constitue à cet égard une priorité »*) ; revoir et assouplir les *« nombreuses dispositions dépassées ou abusivement contraignantes de la fiscalité d'exploitation (pénalisation des véhicules utilisés par les sociétés et taxe sur les frais généraux) »* ; inciter fiscalement à la reprise de l'investissement (grâce à un crédit d'impôt imputable sur la TVA) ; réformer la taxe professionnelle afin d'assurer *« une plus grande neutralité de cet impôt et une meilleure répartition de sa charge générale »* ; neutraliser l'incidence fiscale relative aux plus-values et aux droits de mutation ; réduire le taux de la taxe sur les cessions de fonds de commerce ; instituer, en cas de transmission d'entreprise, un abattement de droit commun substantiel (50 à 60 %) sur les valeurs d'actifs nets ou bien encore rétablir *« un caractère incitatif au régime des donations-partages »*... Tout cela, c'est le programme fiscal contenu dans les douze propositions de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), présentées à la presse par son président, M. Philippe Clément, à l'occasion des prochaines élections consulaires. M. Clément a ajouté qu'une baisse de 50 à 45 % du taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC) était *« tout à fait insuffisante »*.

Quant au coût global de ces propositions, la CCIP, la plus grande et la plus forte des organisations consulaires, qui a su mettre en place un observatoire économique que tout le monde lui envie, ne l'a pas chiffré. Pas encore.

Le reste du programme comprend l'abrogation pure et simple des ordonnances de 1945 sur les prix, la flexibilité de l'emploi, la sécurité des biens et des personnes. Au reste, les chefs d'entreprise que rencontre M. Clément sont *« atones, moroses »* ; ils attendent les élections (les vraies, les législatives, pas les consulaires) et le changement qu'elles apporteront.

**[Si la CCIP veut avoir quelques chances de voir une nouvelle majorité prendre en considération ses propositions fiscales, il faudra qu'elle les chiffre et suggère les ressources correspondantes, car la Constitution – et il n'est pas question de la changer, semble-t-il – exige qu'à toute dépense nouvelle ou à toute baisse de recette fiscale corresponde une recette nouvelle...]**

J. D.

## ENTREPRISES

### Du mieux pour Apple

Selon son nouveau président, M. John Sculley, Apple Computers aura, en 1985, des résultats nettement plus élevés que précédemment (61,2 millions de dollars sur un chiffre d'affaires de 1,92 milliard en 1984). Apple a commencé à redéfinir sa stratégie pour adapter ses produits à un marché dominé par IBM et compte se réorienter vers les micro-ordinateurs de bureau, a précisé M. Sculley. Apple a également l'intention de demander à la justice américaine d'interdire à M. Steven Jobs, fondateur d'Apple, qui entend créer une nouvelle société, d'utiliser la technologie d'Apple pour cette nouvelle entreprise.

### Unilever se défait d'une société néerlandaise

Poursuivant sa politique de dégagement des activités qui ne sont pas des produits de marque de grande consommation, Unilever a cédé à la société française Barry, un des plus grands industriels du traitement des graines de cacao, sa filiale néerlandaise de chocolat et cacao Bensdorp. Celle-ci emploie à Possum, près d'Amsterdam, deux cents salariés, qui seront repris par Barry, indique Unilever.

## EN BOURSE

### Catteau : le commerce du Nord-Pas-de-Calais au second marché de Lille

La chicorée, c'est la santé ! affirme le slogan. La chicorée, c'est surtout l'une des traditions du Nord-Pas-de-Calais, cette région où Julien Catteau, le véritable fondateur de la société qui porte toujours son nom (grâce à la reprise de l'activité exercée par ses enfants), a vu le jour. Torréfacteur de chicorée à l'origine – au plus fort de la « sale guerre » – puis de café, il se lance à l'aube de la seconde conflagration mondiale – en 1936 – dans le commerce de grossiste en alimentation.

Près de cinquante ans après, les Etablissements Catteau, présidés par M. Jacques Catteau depuis un quart de siècle, exercent leurs activités dans trois secteurs :

– Une centrale de gros, traitant 400 tonnes de produits par jour avec 22 000 mètres carrés d'entrepôts et 300 points de vente approvisionnés, dont 60 en partenariat ;

– Un réseau de distribution regroupant 33 supermarchés à l'enseigne Cedico occupant un total de 28 000 mètres carrés de vente pratiquant le « discount » sur des surfaces moyennes (800 à 1 800 mètres carrés) ;

– Une poursuite de l'activité traditionnelle de torréfaction de café, laquelle traite 400 tonnes commercialisées sous les marques Cedico et Braza.

Employant 730 personnes, cette entreprise familiale, dont l'essentiel du capital est détenu par les deux frères, Jacques et Jean, représente un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de francs et un bénéfice net de 17,7 millions de francs. Des chiffres qui devraient être portés à 1,4 milliard et 20,6 millions de francs respectivement en 1986, assurent les dirigeants, affirmant qu'ils veulent devenir *« le leader régional dans le créneau des supermarchés de 1 000 à 1 500 mètres carrés »*, compte tenu des nouvelles implantations prévues (une demi-douzaine de magasins l'année prochaine) et de la progression de la société par voie interne.

En dix ans, celle-ci a vu, en effet, son chiffre d'affaires multiplié par 12, son bénéfice par 20, sa marge brute d'autofinancement par 13 et ses investissements par 12. Au-delà de ces chiffres qui témoignent de *« l'obsession de la rentabilité »* affirmée par les responsables de l'entreprise, ceux-ci tiennent à se présenter au public boursier comme *« une véritable race de commerçants du Nord et pas de technocrates de la distribution »*.

C'est ainsi 34 000 actions de priorité de 50 F nominal, soit 10,6 % du capital, sont mises en vente au second marché de Lille le 6 novembre au prix d'offre minimum de 370 F (soit 7,2 fois le bénéfice par action estimé pour 1985). Une opération conduite par la banque Scalbert Dupont, le CIC de Paris et la charge lilloise Gilbert Dupont.

S. M.

# CONJONCTURE

## M. Bérégovoy poursuit sa politique de banalisation et de déréglementation du crédit

**Devant le Conseil national du crédit, M. Pierre Bérégovoy a annoncé, le mardi 5 novembre, de nouvelles mesures tendant à banaliser et à déréglementer encore davantage la distribution du crédit, avec trois objectifs : abaisser les coûts, développer la concurrence et réaliser des économies budgétaires. De toutes ces mesures, la plus spectaculaire est la sévère réduction de l'enveloppe des prêts bonifiés à l'investissement (PSI), désormais réservée aux petites et moyennes entreprises. Les grandes entreprises pourront utiliser les nouveaux « billets de trésorerie », copiés sur l'Amérique, et émis au voisinage du taux du marché monétaire (un peu plus de 9 %). Enfin, la distribution des prêts bonifiés sera, de plus en plus, confiée aux banques classiques, la part des établissements qui en avaient le monopole se rétrécissant encore davantage.**

**M. Bérégovoy a ajouté que *« le taux de base de banque n'aura plus à être déterminé par un cartel bancaire. Il me paraît souhaitable d'éviter un taux directeur unique qui ne reflète ni la réalité de chaque type de crédit ni les conditions de la concurrence entre les banques »*.**

**C'est donc plus de liberté : les établissements auraient-ils, à l'heure actuelle, celle de relever un peu leurs taux, comme certains en auraient peut-être besoin ? A ce sujet, la CFDT s'est inquiétée des « excès de la déréglementation », constatés ailleurs, et de leur conséquence néfaste sur l'emploi dans les banques. Inquiétude prémonitoire !**

FRANÇOIS RENARD.

### Les prêts bonifiés aux entreprises ramenés de 18 à 12 milliards de francs en 1986

La réforme du régime des prêts bonifiés aux entreprises, amorcée depuis un an avec la suppression de cinq procédures sur six et le maintien des seuls prêts bonifiés à l'investissement (PSI), se poursuit avec une modification profonde de ces PSI. Tout d'abord, leur enveloppe globale est réduite d'un tiers, passant de 18 milliards de francs en 1985 à 12 milliards de francs en 1986. Ensuite, pour atténuer l'effet de cette mesure sur les petites et moyennes entreprises, ces prêts leur seront entièrement réservés, à condition que leur chiffre d'affaires soit inférieur à 1 milliard de francs.

On a donc voulu exclure les grandes entreprises, pour deux raisons. La première est qu'elles peuvent trouver sur le marché financier des ressources à des taux désormais assez bas, voisins de celui du marché monétaire (un peu plus de 9 % actuellement), que ce soit par prêts bancaires ou au moyen des les futurs billets de trésorerie (papier commercial). En outre, leur situation financière s'est notablement améliorée, avec un taux d'autofinancement passé de 63 % en 1983 à, peut-être, plus de 90 % en 1986. En outre, certaines pouvaient replacer, plus cher, sur les marchés financiers (SICAV court terme), leurs emprunts bonifiés, ce qui constituait un abus. Rue de Rivoli, enfin, on ne veut plus « saupoudrer » ces emprunts, dont le coût, pour le budget, aura atteint 5 à 6 milliards de francs en 1985. On fera donc des économies.

Enfin, la distribution de ces PSI, dénommés désormais prêts bonifiés aux PME, sera élargie aux banques pour un montant de 2 milliards de francs par adjudication.

Reste à régler la situation des établissements de crédit à statut spécial (Crédit national, CEPME, sociétés de développement régional et Crédit coopératif), dont l'activité va se trouver réduite. Pour leur permettre de consentir des crédits à des conditions moins onéreuses (elles se financent par émissions d'obligations), elles auront accès à des bons à court terme (deux ou trois ans), comme ceux émis par le Crédit foncier, à des taux moins élevés.

#### BANALISATION ET RÉDUCTION POUR L'ARTISANAT

Pour un volume identique à celui de 1985 (8,4 milliards de francs), les prêts à l'artisanat ne seraient plus bonifiés qu'à hauteur de 3,8 milliards de francs. Le reste (4,6 milliards de francs) sera distribué par les banques sous forme de prêts conventionnés, sans bonification, avec un « effort » de leur part, cela grâce à la baisse générale des taux, qui permet d'accorder des conditions aussi bonnes que celles d'aujourd'hui. Par ailleurs, la part des prêts bonifiés réservés aux Banques populaires, Crédit agricole et Crédit coopératif (7 milliards de francs en 1985 sur 8,4 milliards) sera limitée, en 1986, à 1,9 milliard de francs sur 3,8 milliards de francs. Le reste sera réparti entre les autres réseaux bancaires par adjudication.

## FAITS ET CHIFFRES

### Énergie

● **Baisse des prix du pétrole lourd vénézuélien.** – Le gouvernement vénézuélien a annoncé, mardi 5 novembre, qu'il diminuait de 40 cents, à 23,10 dollars le baril, le prix de ses pétroles lourds. Cette baisse suit celle annoncée la semaine passée par le Mexique, principal concurrent du Venezuela. Les bruts lourds représentent environ 45 % des exportations de pétrole du pays, mais ils ne sont pas pris en compte dans la grille des tarifs officiels de l'OPEP.

### Social

● **Mouvement des chômeurs : M. Pagat réplique à M. Vergely.** – A la suite de l'annonce par M. Michel Vergely, au nom d'un bureau provisoire, de la constitution d'une Fédération nationale des maisons de chômeurs (*le Monde* du 5 novembre), M. Maurice Pagat, secrétaire général du Syndicat des chômeurs, a affirmé dans un communiqué, le mardi 5 novembre, que son organisation *« se réunira en congrès, pendant trois jours, à Paris, à la fin de janvier 1986. C'est cette instance, et elle seule, qui est habilitée à prendre les décisions engageant l'avenir de notre mouvement. La quasi-totalité des maisons et associations de chômeurs existant en province seront représentées à ce congrès »*. M. Pagat ajoute qu'il a résilié le bail de location de la Maison des chômeurs de la rue de la Fontaine-au-Roi (Paris-11e) – *« occupée illégalement à l'instigation de Michel Vergely, par un groupe de chômeurs qui a commis, pour ce faire, de nombreux délits »* – et qu'une nouvelle maison ouvrira prochainement ses portes au 54, rue des Entrepôts, à Saint-Ouen, en Seine-Saint-Denis.

### Les billets de trésorerie seront, dans l'immédiat pratiquement réservés aux grandes entreprises

En refusant aux entreprises la possibilité de faire cautionner par les banques les « billets de trésorerie » (papier commercial) qu'elles émettraient sur le marché financier pour se procurer des ressources, la Rue de Rivoli a, volontairement, réservé aux grandes sociétés ou à celles dont la surface est suffisante le bénéfice de ce nouveau produit, du moins dans l'immédiat, et, cela, pour des raisons de sécurité. Sans doute, les établissements de crédit devraient-ils consentir aux entreprises émettrices une « ligne de substitution », mais cette « ligne » ne constitue qu'un concours en blanc destiné à assurer la seule « liquidité » de ces billets de trésorerie, c'est-à-dire la possibilité matérielle de leur remboursement ou de leur renouvellement, à l'échéance, sans garantie réelle de bonne fin.

C'est dire que l'an prochain, l'émission de ces billets ne devrait guère dépasser 10 à 15 milliards de francs, au bénéfice des entreprises solidement assises : IBM-France, Air Liquide, CGE, Saint-Gobain, Elf-Aquitaine, Total, L'Oréal, Moët-Hennessy, BSN, Bouygues, etc. Comme, au surplus, la création d'organismes d'évaluation des risques (rating) n'est pas envisagée avant plusieurs mois, sinon un semestre ou plus, les émetteurs devront montrer « patte blanche » : on ne prêtera qu'aux riches.

La Rue de Rivoli a, par ailleurs, donné satisfaction aux trésoriers d'entreprises en ramenant à un chiffre compris « entre 5 et 10 millions de francs » (plutôt 5, dit-on) contre 10 initialement le montant minimal de ces billets de trésorerie, concession qui devrait rendre le marché de ces billets plus actif.

En revanche, le ministère de l'économie maintient à 95 % du montant des billets le montant de la « ligne de substitution » des banques (les trésoriers demandaient 50 % à 70 % seulement, pour une question de coût des concessions bancaires) : sécurité toujours. D'une manière générale, les entreprises attendent de ce nouveau moyen de financement une plus grande souplesse d'utilisation pour la gestion des besoins et des excédents de trésorerie, une atténuation des frais bancaires grâce à leur affichage obligé et à la concurrence supplémentaire qui devrait naître. Pour elles, l'appréciation du coût réel du crédit sera simplifiée, grâce à l'absence totale de toute notion de date de valeur ou de jour de banque dans le décompte des intérêts courus (vieux litige entre les banques et leurs clients).

### LA COFACE POURRA DÉLIVRER DES GARANTIES AUX BANQUES ÉTRANGÈRES

Le ministre de l'économie, des finances et du budget et le ministère du redéploiement industriel et du commerce extérieur ont décidé d'autoriser la Compagnie d'assurance pour le commerce extérieur (COFACE) à délivrer des garanties aux banques et établissements financiers non résidents, c'est-à-dire établis à l'étranger. Cette nouvelle disposition devrait permettre aux exportateurs français d'offrir à leurs acheteurs des financements en devises dans des conditions plus compétitives en s'adressant à des établissements situés à l'extérieur de nos frontières. Les banques françaises, en effet, n'ont pas toujours accès aux ressources les moins onéreuses.

Les pouvoirs publics voient, dans cette mesure nouvelle, une ouverture importante pour la réduction du coût des financements en devises que pourraient procurer les filiales étrangères des banques françaises, mises en concurrence, au surplus, avec les établissements étrangers. Leur application immédiate pourrait en être trouvée pour les ventes d'Airbus, notamment en crédit-bail (leasing). Cette mesure, on le remarque, constitue une novation, car, jusqu'à présent, la seule idée que le bénéfice des procédures de garantie de la COFACE, dont les engagements sont garantis par l'Etat, soit étendu aux banques étrangères, était rejetée avec horreur.

## Les banques japonaises jouent la carte chinoise

De notre correspondant

Tokyo. – Les milieux industriels et financiers japonais manifestent un nouvel engouement pour les potentialités du marché chinois, et les banques nippones en particulier lui témoignent un intérêt soutenu. Récemment la Banque Hokkaido Tarkushoku (l'une des plus anciennes de l'île septentrionale du Japon) a mis sur pied avec la Chine un système de prêt en commun pour le développement industriel de la zone économique spéciale (c'est-à-dire ouverte aux investissements étrangers) de Shenshen, non loin de Hongkong.

C'est la première fois que la Chine s'engage dans une opération financière de ce type avec une banque étrangère. Le nouvel organisme de crédit (sorte de « fonds » de développement) dispose d'un capital de 500 millions de dollars. Il a pour objectif de financer aux meilleurs taux d'intérêt les projets de développement de la zone, mais aussi de fournir des services divers (conseil, informations sur le marché, etc.) aux investisseurs étrangers.

La Banque Hokkaido Shenshen a été choisie par les Chinois parce qu'elle était l'une des premières à avoir ouvert un bureau de représentation à Shenshen.

### Des avantages substantiels

Avant la fin de l'année, trois ou quatre banques japonaises doivent ouvrir des succursales dans cette région. Les Chinois ont autorisé ces implantations à la suite de la récente décision du ministère des finances japonais de permettre à la Banque de Chine de transformer son bureau de représentation de Tokyo (lequel existe depuis 1980) en succursale (ce qui facilitera ses opérations d'émission d'emprunt sur le marché japonais).

Les Japonais eurent leur première « fièvre » chinoise en 1979-1980 au moment où Pékin décida d'ouvrir le pays à l'étranger, mais elle retomba brutalement deux ans plus tard à la suite de l'annulation par la Chine de projets industriels d'un montant de 300 milliards de yens.

Depuis le début de cette année cependant, elle a repris de plus belle, alimentée par un essor des exportations (celles par exemple des télévisions en couleurs qui sont passées de 400 000 unités en 1980 à 6 millions en 1985 ou celles des voitures : 86 000 unités contre 26 000 il y a quatre ans).

Les banques japonaises, pour leur part, moins sensibles aux aléas de la politique chinoise ont continué à s'implanter en Chine, actuellement dix-neuf d'entre elles disposent de quarante-trois bureaux de représentations (à Pékin, Shanghai et Canton bien sûr, mais aussi à Balian et Tienjin). La première à avoir joué la carte chinoise fut la Banque de Tokyo (correspondante de la Banque de Chine depuis 1958) suivie de la concurrente traditionnelle , la Banque industrielle du Japon. La Daichi Bank, la plus importante, a pour sa part quelques difficultés en Chine en raison de ses liens avec Taiwan.

L'ouverture de la Chine à l'étranger ne va pas jusqu'à accorder aux banques étrangères l'autorisation d'opérer librement. Les trois ou quatre banques japonaises, qui seront bientôt autorisées à ouvrir des succursales dans la région de Shenshen, consolideront néanmoins leur implantation. D'une manière générale, les banquiers japonais estiment que la Chine devra recourir de plus en plus aux prêts commerciaux pour financer ses projets (jusqu'à présent, la majorité des financements extérieurs obtenus par la Chine sont d'origine gouvernementale).

Dans son rapport de septembre dernier, la Banque mondiale a d'ailleurs souligné la nécessité pour la Chine de faire appel aux banques privées, les prêts gouvernementaux étant limités à 600 millions de dollars par an.

Les banques étrangères peuvent jouer un rôle de catalyseur dans les investissements en Chine ? C'est ce que pensent les banquiers japonais. Jusqu'à présent, les investissements étrangers en Chine ont progressé plus lentement que prévu : 4,8 milliards – contre 10 milliards attendus, – dont 1,3 milliard était destiné au secteur pétrolier et 2,4 milliards avaient pour origine les Chinois d'outre-mer.

Les Japonais s'estiment bien placé. Ils font d'ailleurs tout pour l'être, accordant aux Chinois des avantages financiers substantiels : ainsi, lorsqu'en septembre dernier la Banque de Chine émis un emprunt de 30 milliards de yens sur le marché financier japonais, elle obtint des conditions défiant toute concurrence.

Les banquiers japonais ont, en outre, l'avantage de disposer pour l'instant de surliquidités. Enfin, leur tactique, comme d'ailleurs celle des industriels, a toujours consisté à tisser une trame, quitte au début à perdre de l'argent. Tôt ou tard, les uns et les autres ont presque toujours recueilli les fruits de leur présence.

PHILIPPE PONS.

### LÉGÈRE BAISSE DU CHOMAGE EN RFA

Le nombre de chômeurs en RFA a très légèrement baissé en octobre (– de 0,13 % en données brutes, par rapport au mois précédent), pour se situer à 2 148 800. Le taux de chômage par rapport à la population active salariée est revenu à 8,6 %, contre 8,7 % en septembre et 8,9 % en août. En un an (octobre 1985 comparé à octobre 1984), le nombre des chômeurs a augmenté de 0,2 %. En données brutes, il n'avait jamais été aussi élevé pour un mois d'octobre depuis trente-cinq ans.

En données corrigées des variations saisonnières, le nombre des chômeurs continue de baisser, comme il le fait depuis juin : s'étant situé à 2 286 000, il a diminué de 0,5 % par rapport à septembre, mois au cours duquel il était repassé au-dessous de la barre des 2,3 millions, pour la première fois depuis six mois. – *(AFP.)*

## *Une compagnie d'assurances dans les pays nordiques pour les conflits sociaux*

De notre correspondante

Copenhague. – A l'issue de longues négociations entamées en 1981, les fédérations patronales du Danemark, de Suède, de Norvège et de Finlande se sont mises officiellement d'accord pour créer ensemble une compagnie mutuelle d'assurances destinée à couvrir les pertes et dommages endossés par leurs entreprises lors de conflits sociaux.

Cette compagnie prendra le nom de Mutuelle d'assurance des employeurs nordiques (MAEN), et, bien que trois des quatre fondatrices n'appartiennent pas à un pays membre de la CEE, il a été décidé de placer son siège social à Luxembourg.

Le problème le plus important a été celui de la fixation des montants des primes. Celles-ci ont été calculées en se référant au chiffre moyen des sommes que les membres ont versées à leurs adhérents à l'occasion des différents conflits qui ont eu lieu ces dix dernières années. La couverture des risques ne commencera qu'à partir de 1987.

Il semble que les grèves et l'agitation qui se sont produites ce printemps au Danemark et en Suède et, à un moindre dégré, en Norvège et en Finlande, aient contribué à hâter la mise en route concrète de ce projet. Les organisations patronales des « Etats frères », comme leurs grands syndicats, sont traditionnellement habitués à collaborer étroitement dans de très nombreux domaines. En outre, nombre de leurs entreprises sont dépendantes les unes des autres pour la fourniture de sous-traitance, par exemple.

CAMILLE OLSEN.



## Inquiétudes sur la décentralisation en matière sanitaire et sociale

L'UNIOPSS (Union interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux), qui réunit un grand nombre d'associations gestionnaires de services – souvent importants – s'inquiète du projet de « loi particulière » sur la décentralisation adopté au dernier conseil des ministres. Ce texte adapte la législation sanitaire et sociale à la décentralisation en précisant notamment les conséquences des transferts de compétence entre l'Etat et les collectivités locales, les conditions d'autorisation de création et de fonctionnement des services sociaux et des établissements, en assurant une cohérence des actions, par une coopération entre les partenaires. Il se donne aussi comme objectif de maîtriser les dépenses tout en donnant des garanties aux usagers et une sécurité minimale aux gestionnaires des établissements et des services.

L'UNIOPSS s'inquiète de la compétence « discrétionnaire » accordée par le texte aux conseils généraux : ceux-ci ne sont plus obligés de financer les services qui répondent à des besoins reconnus et sont conformes aux normes, comme l'était l'Etat auparavant. De même, elle redoute la possibilité laissée aux collectivités locales de dénoncer les conventions avec les associations en cas de « charge excessive » pour elles : l'UNIOPSS souhaite des références claires sur ce point. Elle demande que le schéma départemental des organismes sanitaires et sociaux ne soit pas un simple inventaire, mais précise les besoins et prévoie une possibilité de révision ; enfin elle demande qu'un conseil départemental du développement social soit instauré pour assurer la concertation.

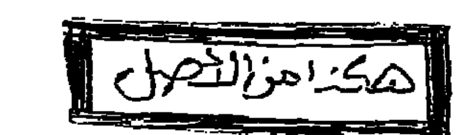
● **Grève des dockers largement suivie.** – La grève de vingt-quatre heures des dockers de la CGT, le mardi 5 novembre, a été très largement suivie, avec des taux de participation de 100 % dans pratiquement tous les ports. La CGT voulait protester par cette action, accompagnée d'occupations de sièges patronaux, contre la « *déclaration de guerre* » de M. André Fossorier, président de l'Union nationale des industries de la manutention (UNIM), affirmant que les effectifs des dockers (12 170) devaient diminuer d'environ 20 %.











# SOCIAL

LES ACCORDS « DÉROGATOIRES » SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

## Des directeurs départementaux du travail plutôt pragmatiques

L'administration du travail, dit-on, fait preuve de bienveillance, sur le terrain, vis-à-vis des entreprises qui dérogent à la réglementation sur le temps de travail, même quand elles sortent de la légalité (« le Monde Economie » du 5 novembre). Un petit tour dans les directions départementales du travail révèle tout d'abord une grande réticence à livrer son sentiment sur le sujet. A l'habituelle réserve du fonctionnaire — *« adressez-vous à mon ministère »* — s'ajoute, dans certains cas, une absence de sensibilisation à une question qui ne se pose pas dans le département.

Ainsi, tout en relevant qu'il n'y a pas eu dans son secteur géographique de sanction contre les entreprises ne respectant pas la réglementation, un directeur départemental du travail de la région parisienne ajoute : *« Il y a assez peu d'accords dérogatoires, et ce n'est pas la préoccupation majeure de nos services. Personnellement, je n'ai pas de philosophie sur ce point. »*

Dans un autre département du Nord-Ouest, où une entreprise de carrosserie est connue pour avoir mis en place un système de « banque d'heures » pour ses salariés qui est plutôt dérogatoire, le directeur du travail observe que *« la pratique de l'administration est réduite »*, l'aménagement du temps de travail avec des *« méthodes modernes et innovantes »* ne récoltant *« guère d'échos chez les partenaires sociaux »*. Il y a, ajoute-t-il, *« une résistance à la modulation des horaires. »*

*« Au coup par coup,* indique-t-il, *l'administration est mise devant des situations tout à fait nouvelles qui ne répondent à aucun cadre légal ou réglementaire. L'assouplissement est à la mode. »*

L'ordonnance du 16 janvier 1982 sur le temps de travail admet, sous certaines conditions, que des accords d'entreprise dérogent à ses dispositions. Mais en cas de modulation de la durée hebdomadaire pour des entreprises saisonnières, elle prévoit que les heures effectuées certaines semaines au-delà de 39 heures *« ouvrent droit à une majoration pour heure supplémentaire et au repos compensatoire »*. Or certaines entreprises ne respectent pas ce principe et, en cas de modulation, accordent des récupérations forfaitaires sans payer les heures supplémentaires. Elles sortent du cadre légal. Que fait l'administration ?

### En pleine mutation

*« Il faut regarder concrètement,* répond ce directeur départemental du Nord-Ouest, *ce qui a motivé l'entreprise qui a conclu un tel accord. La recherche de la sanction ne m'apparaît pas fondamental. Une approche pragmatique s'impose dans un premier temps. »* Il y a quelques années, en dressant procès-verbal à une clinique privée où les infirmières voulaient bloquer leurs heures sur quatre jours, l'administration s'était mis à dos et le personnel et la direction...

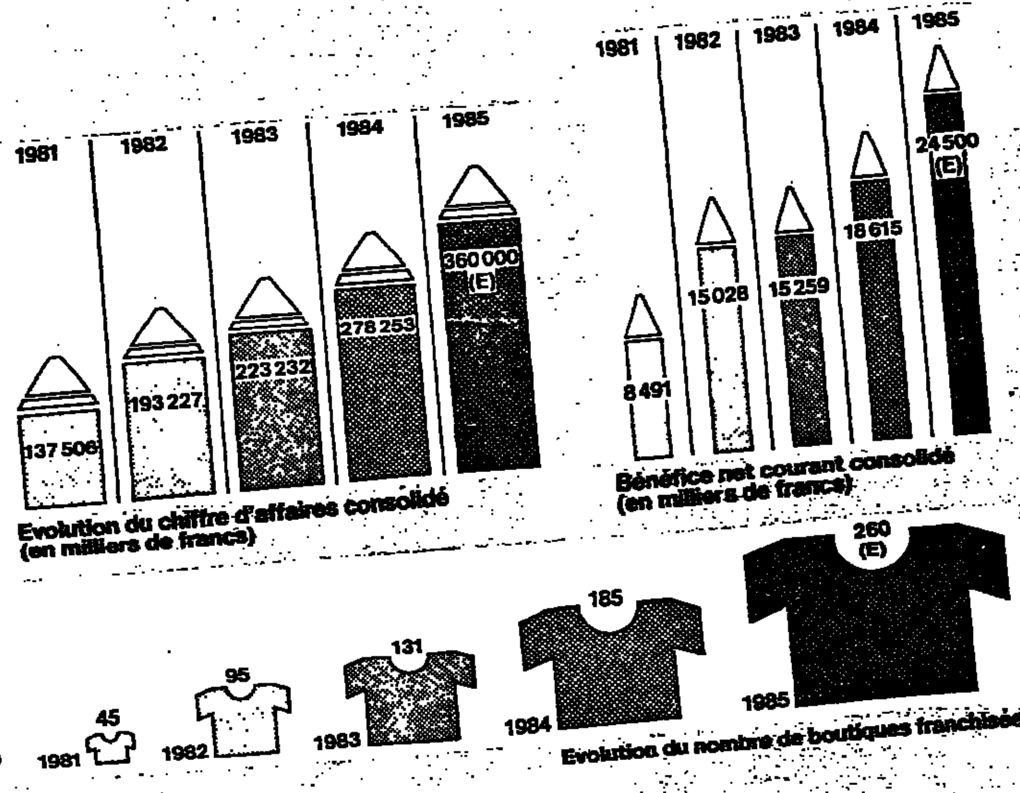
Dans son pragmatisme, ce directeur départemental admet que des expériences d'entreprises puissent anticiper une évolution de la législation *« sauf si des droits légitimes sont bafoués »*. *« On peut imaginer,* souligne-t-il, *des solutions qui ne cadrent pas avec le strict respect de la réglementation du travail ; mais il faut observer la position des deux parties, la direction et les représentants du personnel. »* Une absence de formalisme que l'on retrouve chez un autre directeur départemental du travail dans le Sud-Est qui, lui non plus, ne voit pas arriver les accords dérogatoires *« par trains entiers »*.

*« On entre pas à pas,* affirme-t-il, *dans un autre type de société. On nage dans une relative illégalité depuis un an ou deux. Chacun essaye de s'en tirer comme il peut. Sur les contrats à durée déterminée ou sur le travail temporaire, la légalité est violée en permanence. On est en pleine mutation... »* Pour ce directeur départemental, la solution n'est pas le recours systématique au procès-verbal.

*« La boussole est déréglée. Dans l'administration, certains tiennent à faire appliquer la réglementation, mais du côté de la justice on est un peu plus réticent. On estime que le jeu n'en vaut pas la chandelle et qu'on ne doit pas poursuivre les gens pour des broutilles. La vie fait qu'on s'organise autrement, et l'administration, souvent, laisse aller. A mon avis, elle a raison. La philosophie du laisser-faire s'instaure et l'économique l'emporte sur le social. C'est la tendance majoritaire. »*

On peut admettre l'évolution et... rester vigilant. Tel est le cas de ce directeur départemental du Sud-Ouest. *« Dans une situation économique telle qu'on la constate,* dit-il, *ce qui nous serait apparu aberrant il y a quelques années, nous paraît admissible maintenant. »* Mais les grandes idées sont une chose et... l'application de la réglementation en est une autre : *« Mes inspecteurs du travail qui tombent sur des infractions à la durée hebdomadaire ou aux heures supplémentaires ne font que leur devoir en dressant des procès-verbaux. »* Libre ensuite au parquet d'engager ou non des poursuites...

M.N.




SELON UNE ÉTUDE DU PATRONAT DE LA MÉTALLURGIE

## Le taux de syndicalisation en France serait tombé de 20 % à 15 % en dix ans

Dans une étude sur *« l'audience des organisations syndicales »*, l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM, patronat de la métallurgie) estime que *« le taux de syndicalisation est probablement tombé de 20 % il y a dix ans à 15 % »*. Partant du constat communément admis que *« la plupart des centrales ont tendance à gonfler largement les chiffres »* et que ces derniers sont *« entourés d'imprécisions »*, la note de l'UIMM passe en revue chaque confédération. Pour 1983, la CGT revendiquait officiellement 1 622 095 adhérents (retraités inclus), soit en huit ans une perte officielle du tiers de ses effectifs.

Selon l'UIMM, qui se base sur *« les données publiées par* le Courrier confédéral » (publication interne de la CGT), la centrale de M. Henri Krasucki ne comptait en fait que 980 000 adhérents actifs en 1983 (– 16,2 % sur un an) et 835 000 en 1984 (– 13 %). Lors de son récent congrès, la fédération CGT des capitaines et officiers de la marine marchande, qui conteste les positions de la direction confédérale, parlait d'une confédération *« réduite à moins de 800 000 actifs »*...

### Les hauts et les bas de la CGT

*« De 1975 à 1984,* affirme l'UIMM, *il semble donc qu'elle ait perdu plus de la moitié de ses adhérents. »* Une érosion spectaculaire qui serait due à un *« turn-over très élevé »* (le taux de non-reprise de cartes serait passé de 14,6 % en 1978 à 19,8 % en 1979 et à plus de 25 % en 1983) et à un recrutement d'adhérents nouveaux *« particulièrement faible »* (130 000 en 1983 et plus de 100 000 en 1984). Or il faudrait au moins 200 000 adhérents nouveaux par an pour stabiliser les effectifs.

Rappelant que la CGT a connu dans son histoire des hauts et des bas pour ses effectifs (près de 5 millions fin 1937, 2 850 000 fin 1939, après une nouvelle scission, et 5 850 000 en 1946), l'UIMM souligne qu' *« il convient donc de ne pas préjuger trop vite un déclin irrémédiable de la CGT »*. En 1984, selon cette étude patronale, la CGT n'aurait augmenté ses effectifs que dans onze départements (avec des pointes sur deux ans dans le Gard, + 63,1 %, la Mayenne, + 42,7 %, et le Vaucluse, + 181,8 %), mais, à l'exception de la Seine-Maritime et des Hauts-de-Seine, elle *« se maintient plutôt mieux dans les départements où elle dispose d'une forte implantation »*.

Quant à la fédération de la métallurgie, elle aurait connu un *« recul de ses effectifs très important »*. *« Le nombre d'adhérents,* assure l'UIMM, *est ainsi passé de 422 000 en 1974 à 307 070 fin 1977 et à 264 224 fin 1978... En octobre 1983, ce nombre est tombé à 132 267. Et en octobre 1984, la FTM-CGT comptait 103 916 cartes payées (ce chiffre ne concerne que les dix premiers mois de l'année). On peut en déduire que, sur une année pleine, la métallurgie CGT réussirait à « placer » entre 104 000 et 125 000 cartes. Donc, en un an, le recul atteint 21,5 %. »*

Pour la CFDT, la note de l'UIMM reprend une thèse déjà évoquée par M. Hubert Landier dans son livre *Demain, quels syndicats ?* (au Livre de poche), selon laquelle elle majore de 30 % le nombre de ses *« cotisants réguliers »* (à raison de 9 timbres) pour obtenir le nombre de ses adhérents. Pour 1983, elle revendiquait ainsi 681 000 *« cotisants réguliers »* et 855 671 adhérents (retraités exclus). Officiellement, constate l'UIMM, *« par rapport à 1976, année qui a marqué le point culminant, les effectifs de la CFDT ont reculé de 25 % »*. Et, depuis 1981, la part du secteur privé a *« dégringolé de 10 points »*, passant de 45,4 % à 35,8 %.

### 5 % de syndiqués dans la métallurgie

L'étude ne livre pas une estimation du nombre « réel » d'adhérents de la CFDT, se contentant d'indiquer que les chiffres de cotisants réguliers semblent *« sensiblement surestimés »*. Mais elle relève que le nombre d'adhérents de la fédération de la métallurgie CFDT *« a chuté de 120 000 en 1975 à 84 000 (non compris les mineurs intégrés entre-temps) en 1983, soit – 30 % »*. Le patronat de la métallurgie en déduit que dans sa branche *« le taux réel de syndicalisation serait passé de 25 % à 5 %... »*.

L'UIMM reprend à son compte le scepticisme de certains observateurs sur la *« fiabilité »* des chiffres de FO (officiellement 1 150 000 cartes payées en 1982), notant que le mensuel *« FO Magazine » « remis en principe à tous les adhérents, n'est tiré qu'à quelque 720 000 exemplaires »*. Le nombre d'adhérents que *« laisse supposer »* le score électoral de FO *« serait de quelque 600 000, soit près de 70 % de ceux (réels) de la CGT »*. Mais, *« à l'évidence, FO se développe dans les secteurs où le découragement et la résignation alimentent la tentation du repli corporatif. (...) Les percées de FO se font actuellement dans les régions où le socialisme est en crise et les partis d'opposition passés à l'offensive »*, comme la Provence-Côte d'Azur.

Selon l'étude de l'UIMM, la CFTC (qui déclarait officiellement 280 000 adhérents en novembre 1984) est *« épargnée »* par la crise du syndicalisme, se trouvant *« en progression incontestable »*. Au congrès de 1984, on peut estimer que les délégués représentaient 222 875 adhérents, mais pour 1983 l'étude conclut que *« les effectifs réels seraient de l'ordre de 200 000 »*. Quant à la CGC (qui déclarait 299 068 adhérents pour 1983 soit une baisse de 2,78 %), elle a quadruplé le nombre de ses sections syndicales de 1970 à 1981, mais, *« d'après les éléments du budget confédéral, le chiffre réel des adhérents devrait être de l'ordre de 150 000 »*.

Si l'on se base sur les résultats de cette étude, les cinq centrales syndicales représentatives syndiquaient pour 1983 environ 13,85 % des salariés, le taux de syndicalisation de 15 % mis en avant par l'UIMM étant obtenu en rajoutant les effectifs de la FEN et des syndicats « autonomes » et « indépendants ». Les confédérations ne manqueront pas de contester cette étude, qui ne prend pas en compte leurs chiffres officiels et qui émane de surcroît d'une organisation patronale. Elle ne fait pourtant que reprendre des estimations couramment admises. Estimations qui le resteront tant que les centrales syndicales ne se décideront pas à faire toute la clarté sur leurs chiffres pour en assurer une totale fiabilité. Peut-être saisiront-elles l'occasion d'un *« changement de conjoncture »* en 1986, qui, selon le patronat de la métallurgie, *« peut redonner une vigueur nouvelle aux syndicats »*...

MICHEL NOBLECOURT.







هكذا من الأصل

# MARCHÉS FINANCIERS

## PARIS

5 novembre

### Nouvelle hausse

*La hausse des valeurs françaises s'est poursuivie, mardi 5 novembre, à la Bourse de Paris, mais à un rythme plus modéré que la veille, l'indice instantané gagnant 0,7 % (1,25 % la veille).*

*La vedette de la séance a été Thomson-CSF, dont le cours a monté de 5 %, dépassant son plus haut niveau de ces dernières années (593 F) : les acheteurs ont voulu « jouer » le succès du système RITA de la société.*

*On a noté, par ailleurs, la nouvelle progression de Schneider (+ 4 %), avec ses satellites (CFDE et Merlin-Gérin). Autre vedette, le groupe des 3 S (Sagem, SAT et Signaux), en nette avance.*

*Au chapitre des baisses – il y en a, – citons, à nouveau, les Fromageries Bel, Bongrain, les pétroles (Total et ELF-Aquitaine). Les valeurs bancaires ont cédé un peu de terrain, après leur avance récente.*

*Les achats étrangers sont, comme les jours précédents, le moteur de la hausse ; ils se poursuivent sans désemparer. Les Américains, notamment, se portent sur l'Europe « en bloc » : après l'Allemagne, c'est la France, mais aussi les Pays-Bas, et même l'Italie. Ils jouent la reprise de l'économie de ces pays, et aussi la remontée de leurs monnaies par rapport au dollar, qui ajoute les bénéfices de change aux plus-values boursières.*

*On dit même que ces investisseurs étrangers achètent pour un certain temps, et non pour revendre rapidement.*

*Sur le marché des obligations, l'amélioration se poursuit lentement. Les rendements se rapprochent de leur niveau de fin juillet, encore un peu plus bas que maintenant, et les cours progressent au même rythme.*

## NEW-YORK

### Nouveau record

Stoppé une journée, le mouvement de hausse a repris, mardi, à Wall Street. La pompe ne s'est pas réamorcée immédiatement, et durant la plus grande partie de la séance la tendance a été à l'irrégularité. Mais, à l'approche de la clôture, une vague d'achats a déferlé sur le marché, et, pour la première fois de l'histoire, l'indice des industrielles franchissait la barre des 1 400 points (1 402,52). Mais il ne peut maintenir son avance pour s'inscrire finalement à 1 396,67 (+ 7 points), un nouveau record néanmoins.

Le bilan général a été d'une qualité supérieure à ce résultat. Sur 1 996 valeurs traitées, 976 ont monté, 532 ont baissé et 488 n'ont pas varié.

Les opérateurs ont été encouragés par la vigueur du marché obligataire, elle-même favorisée par la baisse des taux d'intérêt. Les plus indécis la veille étaient gagnés par l'optimisme général.

*« Les liquidités sont abondantes »*, faisaient remarquer le plus grand nombre, qui considéraient le franchissement définitif de la barre psychologique des 1 400 points comme un fait acquis, la détente monétaire apparaissant inéluctable à leurs yeux. Quelques-uns cependant se montraient plus prudents, déclarant qu'un échec des efforts exercés pour réduire le déficit budgétaire pourrait tout remettre en question.

L'activité a porté sur 119,19 millions de titres, contre 104,9 millions précédemment.

| VALEURS | Cours du 4 nov. | Cours du 5 nov. |
|---|---|---|
| Alcoa | 32 5/8 | 33 |
| A.T.T. | 21 1/8 | 21 1/8 |
| Boeing | 46 3/4 | 46 5/8 |
| Chase Manhattan Bank | 59 5/8 | 58 3/4 |
| Du Pont de Nemours | 62 1/4 | 61 3/8 |
| Eastman Kodak | 43 7/8 | 44 1/2 |
| Exxon | 55 3/8 | 53 1/2 |
| Ford | 47 1/4 | 48 1/8 |
| General Electric | 60 | 61 |
| General Foods | non coté | non coté |
| General Motors | 67 7/8 | 68 3/4 |
| Goodyear | 26 5/8 | 26 1/4 |
| I.B.M. | 123 3/8 | 133 3/8 |
| I.T.T. | 33 1/4 | 34 1/8 |
| Mobil Oil | 31 1/4 | 30 5/8 |
| Pfizer | 47 1/8 | 48 1/4 |
| Schlumberger | 34 3/8 | 34 1/2 |
| Texaco | 38 3/8 | 38 1/2 |
| U.A.L. Inc. | 48 7/8 | 48 7/8 |
| Union Carbide | 58 3/4 | 58 3/4 |
| U.S. Steel | 26 3/4 | 26 3/8 |
| Westinghouse | 42 3/4 | 42 3/4 |
| Xerox Corp. | 52 3/8 | 52 3/4 |

## AUTOUR DE LA CORBEILLE

**REPORT DE COTATION DE BOLLORÉ TECHNOLOGIES.** – La cotation des actions de la société bretonne Bolloré Technologies, prévue, le 5 novembre 1985, au second marché de la Bourse de Paris (*le Monde* du 5 novembre), n'a pu avoir lieu en raison de l'abondance des ordres d'achat. Ceux-ci ont porté sur 14,2 millions d'actions face à 280 000 actions mises à la disposition du public au prix d'offre minimum de 235 F. Devant cet afflux, les introducteurs ont décidé de reporter l'opération au vendredi 8 novembre sous forme d'offre publique de vente. Le nombre d'actions visées par l'OPV est maintenu à 280 000 titres, leur prix d'offre unitaire étant fixé à 280 F.

**UAP : DIVISION DES ACTIONS PAR CINQ.** – Conformément à l'avis de la Chambre syndicale des agents de change paru le 28 octobre 1985, l'Union des assurances de Paris (UAP) a décidé de diviser les 1,68 million d'actions de 250 F composant le capital social de la compagnie en 8,40 millions d'actions de 50 F, statutairement nominatives. Ces dernières sont inscrites à la cote depuis le 4 novembre dernier. Cours de l'action UAP : 1 230 F le 4 novembre (contre un cours précédent de 6 050 F), 1 195 F le 5 novembre (contre 1 230 F).

**GÉNÉRALE DES EAUX-LYONNAISE DES EAUX ET LE CONTRAT INDIEN.** – Ces deux sociétés, qui avaient signé, en juin dernier, avec le gouvernement indien un protocole d'accord relatif à la dépollution du Gange et au lancement d'une première opération d'assainissement à Bénarès, apportent quelques précisions sur ce contrat. La première tranche de cette station concernera cinq cent mille habitants. Le montant des travaux est estimé à environ 200 millions de francs. Le projet de station d'épuration lui-même sera piloté par la Compagnie générale des eaux, tandis que les deux filiales de traitement d'eau des groupes Générale des eaux et Lyonnaise des eaux seront associées à parité pour la réalisation de ces travaux.

**INDICES QUOTIDIENS**
(INSEE, base 100 : 28 déc. 1984)

| | 4 nov. |
|---|---|
| Valeurs françaises | 119 |
| Valeurs étrangères | 93,6 |

**Cie DES AGENTS DE CHANGE**
(Base 100 : 31 déc. 1981)

| | 4 nov. | 5 nov. |
|---|---|---|
| Indice général | 222,9 | 224,2 |

**TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE**
Effets privés du 6 novembre ....... 9 1/8 %

**COURS DU DOLLAR A TOKYO**

| | 5 nov. | 6 nov. |
|---|---|---|
| 1 dollar (en yens) | 207,77 | 205,95 |

# BOURSE DE PARIS – Comptant – 5 NOVEMBRE

| VALEURS | % du nom. | % du coupon |
|---|---|---|
| 3 % | 30 30 | 0 296 |
| 5 % | 47 40 | 3 808 |
| 3 % amort. 45-54 | .... | 0 787 |
| Emp. 7 % 1973 | 8021 | .. |
| Emp. 8,80 % 77 | 122 80 | 4 026 |
| 9,80 % 78/93 | 97 80 | 3 141 |
| 8,80 % 78/86 | 99 15 | 7 932 |
| 10,80 % 79/94 | 100 20 | 1 884 |
| 13,25 % 80/90 | 105 65 | 5 663 |
| 13,80 % 80/87 | 106 35 | 0 794 |
| 13,80 % 81/89 | 106 58 | 11 153 |
| 16,75 % 81/87 | 110 75 | 2 616 |
| 16,20 % 82/90 | 118 05 | 13 182 |
| 16 % juin 82 | 118 90 | 6 575 |
| E.D.F. 7,8 % 61 | 147 90 | 12 103 |
| E.D.F. 14,5 % 80-92 | 107 | 5 756 |
| Ch. France 3 % | 164 50 | .. |
| CNB Bques janv. 82 | 101 53 | 3 883 |
| CNB Paribas | 102 80 | 3 883 |
| CNB Suez | 102 77 | 3 883 |
| CNI janv. 82 | 101 56 | 3 883 |

### Actions au comptant

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Aciers Peugeot | 145 | 139 20 o |
| A.G.F. (St Cent.) | 4320 | 4147 |
| Amrep | 32 40 | 28 20 |
| André Roudière | 232 | 233 |
| Applic. Hydraul. | 390 | 415 |
| Arbel | 70 | 70 |
| Artois | 1261 | 1271 |
| Avenir Publicité | 1060 | 1070 |
| Bain C. Monaco | 524 | 545 |
| Banque Hypoth. Eur. | 370 | 370 |
| B.G.I. | 275 | 275 |
| Blanzy-Ouest | 433 | 450 d |
| B.N.P. Intercontin. | 154 | 160 |
| Bénédictine | 3110 | 3151 |
| Bon-Marché | 378 | 363 |
| Calif | 580 | 582 |
| Cambodge | 281 70 | 282 40 o |
| C.A.M.E. | 159 | 160 |
| Campenon Bern. | 170 | 170 |
| Carbone-Lorraine | 329 | 329 |
| Caves Roquefort | 1280 | 1280 |
| C.E.G.Frig. | 465 | 465 |
| C.E.M. | 53 | 53 |
| Centen. Blanzy | 875 | 910 |
| Centrest (Ny) | 121 | 120 10 |
| Carabati | 39 | 39 |
| C.F.C. | 253 | 263 |
| C.F.S. | 605 | 600 |
| C.G.V. | 283 | 281 |
| Chambon (M.) | 420 | 420 |
| Chambourcy (M.) | 1057 | 1057 |
| Champex (Ny) | 139 | 138 o |
| C.I. Maritime | 510 | 500 |
| Citram (B) | 174 40 | 173 |
| Clause | 710 | 709 |
| Cofradel (Ly) | 532 | .... |
| Cogifi | 332 | 345 30 d |
| Comiphos | 230 | 221 10 |
| Comp. Lyon-Alem. | 321 | 320 |
| Concorde (La) | 716 | 701 |
| C.M.P. | 9 | 9 |
| Crédit (C.F.B.) | 286 | 290 |
| Créd. Gén. Ind. | 640 | .... |
| Cr. Universel (Cie) | 580 | 580 |
| Créditel | 150 | 148 |
| Darblay S.A. | 370 | 370 |
| Darty Act. d. p. | 1298 | 1316 |
| De Dietrich | 849 | 849 |
| Degremont | 1 12 | .... |
| Delalande S.A. | 800 | 780 |
| Delmas-Vielj. (Fin.) | 820 | 820 |
| Didot-Bottin | 530 | 530 |
| Drag. Trav. Pub. | 85 | 81 60 |
| Duc-Lamothe | 137 | 137 |
| Eaux Bass. Vichy | 1480 | 1430 |
| Eaux Vittel | 1070 | 1042 |
| Economats Centre | 535 | 550 |
| Electro-Banque | 314 50 | 320 |
| Electro-Financ. | 594 | 596 |
| Elf-Antargaz | 278 | 285 |
| E.L.M. Leblanc | 345 | 340 |
| Enafi-Bretagne | 170 | 174 90 |
| Entrepôts Paris | 447 | 465 |
| Epargne (B) | 1183 | 1150 o |
| Escaut-Meuse | 845 | 862 |
| Europ. Accumul. | 59 80 | 58 |
| Eternit | 1300 | 1300 |
| Exor | 2080 | 2050 |
| Finalens | 175 | 175 |
| FIPP | 219 | 218 |
| Fnac | 524 | 545 |
| Foncière (Cie) | 369 90 | 369 90 |
| Fonc. Agache-W. | 271 | .... |
| Fonc. Lyonnaise | 2420 | 2324 |
| Foncina | 330 | 330 |
| Forges Strasbourg | 300 | 300 |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Forinter | 1086 | 1065 |
| Fougerolle | 90 20 | 91 20 |
| France I.A.R.D. | 344 20 | 320 40 o |
| France (La) | 3120 | 2995 |
| From. Paul Renard | 517 | 515 |
| GAN | 5530 | 5530 |
| Gaumont | 610 | 605 |
| Gaz et Eaux | 1795 | 1831 |
| Gerry S.A. | 440 | 430 |
| Gér. Arm. Hold. | 91 | 92 |
| Gévelot | 330 | 328 |
| Gr. Fin. Constr. | 326 | 328 |
| Gds Moul. Paris | 428 | 430 |
| Groupe Victoire | 1800 | 1840 |
| G. Transp. Ind. | 192 | 192 |
| H.G.P. | 14650 | 15100 |
| Hydroc. St-Denis | 130 | .... |
| Immindo S.A. | 344 | 330 o |
| Imminvest | 250 | 254 |
| Immobail | 436 | 436 |
| Immobanque | 687 | 687 |
| Immob. Marseille | 5100 | 5300 |
| Immofice | 440 | 440 |
| Industrielle Cie | 1760 | 1750 |
| Invest. (Sté Cent.) | 1245 | 1250 |
| Jaeger | 159 50 | 158 |
| Lafitte-Bail | 415 | 420 |
| Lambert Frères | 59 | 60 |
| La Brosse-Dupont | 401 | 406 |
| Lille-Bonnières | 380 | 380 |
| Locabail Immob. | 761 | 758 |
| Loca-Expansion | 295 | 295 |
| Locafinancière | 399 | 399 |
| Locatel | 295 | 289 |
| Lordex (Ny) | 148 | 140 20 o |
| Louvre | 1490 | 1600 |
| Machines Bull | 50 50 | 51 90 |
| Magasins Uniprix | 135 | 129 60 |
| Magnant S.A. | 83 10 | .... |
| Maritimes Part. | 225 70 | 234 70 |
| M. H. | 91 | 88 80 |
| Métal Déployé | 361 | 360 |
| Mors | 133 | 127 70 |
| Naval Worms | 142 80 | 137 |
| Navig. (Nat. de) | 100 | 99 |
| Nicolas | 421 | 437 80 d |
| OPB Paribas | 206 10 | 203 |
| Optorg | 134 | 134 |
| Origny-Desvroise | 170 | 170 |
| Palais Nouveauté | 440 | 440 |
| Paris France | 223 60 | 224 50 |
| Paris-Orléans | 205 | 205 |
| Part. Fin. Gest. Im. | 918 | 950 |
| Pathé-Cinéma | 195 | .... |
| Pechiney (cert. inv.) | 218 | 218 |
| Piles Wonder | 860 | 880 |
| Piper-Heidsieck | 540 | 540 |
| P.L.M. | 148 | 148 |
| Porcher | 188 | 180 50 |
| Providence S.A. | 798 | 766 |
| Publicis | 1680 | 1695 |
| Raff. Souf. R. | 133 50 | 138 80 d |
| Révillon | 400 | 400 |
| Rhône-Poul. (c. inv.) | 320 | 320 |
| Ricqlès-Zan | 135 | 133 |
| Rochefortaise S.A. | 269 80 | 259 o |
| Rochette-Cenpa | 33 50 | 32 10 o |
| Rosario (Fin.) | 216 60 | 225 60 d |
| Rougier et Fils | 61 30 | 60 |
| Sacer | 60 30 | 62 70 d |
| Sacilor | 26 95 | 26 |
| SAFAA | 264 | 264 |
| Safic-Alcan | 356 | 365 |
| SAFT | 1100 | 1080 |
| Saupiquet-Duval | 23 | 24 |
| Salins du Midi | 349 | 354 |
| Santa-Fé | 144 | 146 |
| Satam | 161 | 159 |
| Savoisienne (M) | 116 50 | 116 50 |
| SCAC | 250 70 | 251 |
| Senelle Maubeuge | 445 | 447 |
| S.E.P. (M) | 177 | 170 o |
| Serv. Equip. Véh. | 32 50 | 32 10 |
| Sofi | 54 | 51 80 o |
| Sicotel | 360 | 365 |
| Sintra-Alcatel | 680 | 652 |
| Sinvim | 184 | 186 |
| Siph (Plant. Hévéas) | 258 | 265 |
| SMAC Aciéroid | 70 30 | 73 10 |
| Sté Générale (c. inv.) | 748 | 748 |
| Sofal financière | 935 | 935 |
| Soffo | 236 | 245 40 |
| Soficomi | 642 | 653 |
| S.O.F.I.P. (M) | 90 | 90 |
| Sofragi | 820 | 820 |
| Soudure Autog. | 218 | 219 |
| Sovabail | 735 | 737 |
| Speichim | 117 | 120 |
| S.P.I. | 510 | 525 |
| Spie Batignolles | 239 | 249 |
| Suez (Fin. de)-C.I.P. | 740 | 738 |
| Stami | 460 | 478 |
| Taittinger | 1645 | 1645 |
| Testut-Aequitas | 580 | 590 |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Ufiner S.M.D. | 401 | 405 |
| Ugimo | 329 | 329 |
| Unibail | 760 | 760 |
| Unidel | 130 | .... |
| U.A.P. | 1230 | 1195 |
| Un. Imm. France | 395 | 395 |
| Un. Ind. Crédit | 948 | 955 |
| Usinor | 6 45 | 6 50 |
| U.T.A. | 1140 | 1172 |
| Vicat | 347 20 | 361 |
| Virax | 104 50 | 108 |
| Waterman S.A. | 382 | 397 30 |
| Brass. du Maroc | 151 | .... |

### Étrangères

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| A.E.G. | 766 | .... |
| Akzo | 334 | .... |
| Alcan Alum | 182 10 | .... |
| Algemene Bank | 1450 | 1479 |
| Allied Corp. | 355 | 356 |
| American Brands | 440 | 461 |
| Am. Petrofina | 390 | .... |
| Arbed | 292 | .... |
| Asturienne Mines | 125 | 125 |
| Bco Pop Espanol | 94 | 97 |
| Banque Ottomane | 855 | .... |
| B. Régl. Internat. | 27500 | 27500 |
| Br. Lambert | 397 | 395 |
| Canadian-Pacific | 94 40 | 94 30 |
| Commerzbank | 860 | 858 |
| Dart. and Kraft | 305 | 306 50 |
| De Beers (port.) | 32 20 | .... |
| Dow Chemical | 286 | 286 |
| Dresdner Bank | 1040 | .... |
| Gén. Belgique | 349 | 350 |
| Gevaert | 690 | .... |
| Glaxo | 167 | .... |
| Goodyear | 220 | 221 |
| Grace and Co | 304 | 300 |
| Gulf Oil Canada | 114 80 | 116 |
| Honeywell Inc. | 490 | 510 |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Hoogovens | 155 | .... |
| I. C. Industries | 283 | 289 50 |
| I.H.C. Caland N.V. | 70 20 | 71 |
| Int. Min. Chem | 305 | .... |
| Johannesburg | 515 | 515 |
| Kubota | 14 40 | 14 30 |
| Latonia | 238 | 241 |
| Mannesmann | 835 | 830 |
| Midland Bank Plc | 49 | 50 |
| Mineral-Ressourc. | 51 05 | 51 05 |
| Noranda | 80 90 | 80 |
| Olivetti | 25 10 | 25 10 |
| Pakhoed Holding | 198 | 196 |
| Pfizer Inc. | 374 | 375 |
| Procter Gamble | 494 | 510 |
| Ricoh Cy Ltd | 40 | 39 |
| Rolinco | 188 30 | 188 70 |
| Robeco | 208 30 | 210 |
| Rodamco | 360 | 360 |
| Shell fr. (port.) | 79 40 | .... |
| S.K.F. Aktiebolag | 256 | 260 |
| Sperry Rand | 381 | 376 |
| Steel Cy of Can. | 114 | .... |
| Stilfontein | 45 | 40 10 |
| Swedish Match | 214 | .... |
| Tenneco | 299 30 | .... |
| Thorn EMI | 41 | 41 |
| Thyssen c. 1 000 | 490 | .... |
| Toray indust. inc | 19 30 | 19 50 |
| Vieille Montagne | 1000 | 1055 |
| Wagons-Lits | 615 | 615 |
| West Rand | 20 | 20 80 |

### SECOND MARCHÉ

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Paternelle-R.D. | 2560 | 2495 |
| BAFIP | 635 | 645 |
| Belfond | 127 50 | 131 |
| B.I.P. | 580 | 585 |
| Bolloré Technologies | .... | .... |
| Calberson | 302 | 301 |

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Cardif | 760 | 780 |
| Cap Gemini Sogeti | 1035 | 1038 |
| C.D.M.E. | 693 | 693 |
| C. Equip. Elect. | 254 | 252 |
| C. Occid. Forestière | 130 | 126 |
| Dafsa | 230 | 230 |
| Dauphin O.T.A. | 1584 | 1580 |
| Devanlay | 630 | 635 |
| Deville | 720 | 722 |
| Elect. S. Dassault | 794 | 789 |
| Filipacchi | 490 | 485 |
| Guy Degrenne | 715 | 719 |
| Merlin Immobilier | 369 | 369 |
| Métallurg. Minière | 236 | 242 |
| M.M.B | 327 | 314 |
| Navale-Delmas | 410 | 418 |
| Om. Gest. Fin. | 325 | .... |
| Petit Bateau | 270 40 | 279 |
| Petrofigaz | 720 | 709 |
| Pochet | 1700 | 1700 |
| Poron | 265 | 260 |
| Razel | 540 | 550 |
| St-Gobain Emballage | 785 | 783 |
| S.C.G.P.M. | 178 | 178 |
| S.E.P. | 786 | 785 |
| Sofibus | 233 | 236 |
| Sovac | 925 | 915 |
| Valeurs de France | 260 50 | 263 50 |

### Hors-cote

| VALEURS | Cours préc. | Dernier cours |
|---|---|---|
| Cochery | 53 10 | 54 60 |
| Coparex | 501 | 500 |
| Hydro-Energie | 275 | .... |
| Rorento N.V. | 125 | 125 10 |
| S.P.R. | 129 | .... |
| Thann et Mulhouse | 569 | 206 |
| Ufinex | 360 | .... |
| Union Brasseries | 138 30 | 139 |

### SICAV 5/11

| VALEURS | Émission Frais incl. | Rachat net | VALEURS | Émission Frais incl. | Rachat net | VALEURS | Émission Frais incl. | Rachat net |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| A. A. A. | 517 89 | 505 26 | Fructifrance | 519 06 | 495 52 | Patrimoine-Retraite | 1406 59 | 1379 01 |
| Actions France | 312 30 | 298 14 ◆ | Fructivar | 71446 46 | 71268 29 | Phénix Placements | 247 70 | 246 47 |
| Actions-Investiss. | 275 96 | 263 45 | Fructi-Première | 11376 38 | 11208 26 | Pierre Investiss. | 541 37 | 516 82 |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |

# Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé ; ◆ : prix précédent.

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + – |
|---|---|---|---|---|---|
| 1584 | 4,5 % 1973 | 1569 80 | 1560 | 1561 | – 0 56 |
| 4038 | C.N.E. 3% | 4100 | 4100 | 4105 | + 0 12 |
| 935 | B.N.P. | 935 | 931 | 931 | – 0 42 |
| 964 | C.C.F. | 985 | 985 | 966 | + 0 10 |
| 1390 | Electricité T.P. | 1430 | 1435 | 1439 | + 0 62 |
| 1031 | Renault T.P. | 964 | 964 | 982 | – 0 20 |
| 1523 | Rhône-Poul. T.P. | 1530 | 1545 | 1543 | + 0 84 |
| 1135 | St-Gobain T.P. | 1130 | 1131 | 1131 | + 0 08 |
| 1153 | Thomson T.P. | 1162 | 1182 | 1164 | + 0 17 |
| 260 | Accor | 274 | 276 80 | 276 80 | + 1 02 |
| 745 | Agence Havas | 759 | 767 | 767 | + 1 05 |
| 530 | Air Liquide | 556 | 556 | 556 | .... |
| 725 | Als. Superm. | 725 | 730 | 730 | + 0 68 |
| 137 | A.L.S.P.I. | 158 | 158 | 158 | .... |
| 500 | Alsthom-Atl. | 313 60 | 315 80 | 317 | + 1 08 |
| 820 | Arjom. Prioux | 814 | 835 | 839 | + 3 07 |
| 50 | Ausedat-Rey | 50 10 | 50 80 | 50 60 | + 0 99 |
| 570 | Aux. Entrepr. | 994 | 1001 | 1018 | + 2 41 |
| 1160 | Av. Dass.-Br. | 1230 | 1285 | 1270 | + 3 25 |
| 345 | Bail-Equipem. | 344 | 345 | 345 | + 0 29 |
| 785 | Bail-Investiss. | 784 | 785 | 786 | + 0 12 |
| 685 | Cie Bancaire | 695 | 690 | 695 | .... |
| 250 | Bazar H.-V. | 270 | 278 | 279 | + 3 33 |
| 260 | Béghin-Say | 250 | 250 | 250 | .... |
| 255 | Berger | 274 | 265 | 285 | – 3 28 |
| 430 | Bic | 478 | 478 | 477 | – 0 20 |
| 520 | B.I.S. | 646 | 650 | 651 | + 0 77 |
| 1310 | [illegible] (Génl.) | 1330 | 1335 | 1335 | + 0 37 |
| 1530 | Bongrain S.A. | 1500 | 1460 | 1460 | – 2 66 |
| 710 | Bouygues | 791 | 795 | 791 | .... |
| 2150 | B.S.N. | 2346 | 2350 | 2350 | + 0 21 |
| 610 | Carnaud | 639 | 655 | 662 | + 3 58 |
| 2260 | Carrefour | 2400 | 2393 | 2400 | .... |
| 875 | Casino | 910 | 935 | 935 | + 2 74 |
| 875 | Casino A.D.P. | 875 | 890 | 890 | + 1 71 |
| 690 | Cedis | 671 | 680 | 680 | + 1 34 |
| 730 | Cetelem | 735 | 725 | 724 | – 1 49 |
| 1050 | C.F.A.O. | 1092 | 1110 | 1112 | + 1 83 |
| 175 | C.F.D.E. | 175 | 180 80 | 184 80 | + 5 60 |
| 670 | C.G.I.P. | 795 | 798 | 794 | – 0 12 |
| 695 | Chargeurs S.A. | 721 | 725 | 725 | + 0 55 |
| 53 | Chiers-Châtill. | 52 50 | 52 50 | 52 60 | + 0 19 |
| 335 | Ciments franç. | 345 | 346 80 | 346 80 | + 0 23 |
| 1170 | C.I.T. Alcatel | 1260 | 1280 | 1280 | + 1 58 |
| 415 | Club Méditerr. | 468 | 472 | 470 | + 0 42 |
| 135 | Codetel | 139 10 | 140 | 140 | + 0 64 |
| 295 | Cofimeg | 290 | 291 | 292 | + 0 68 |
| 290 | Coles | 324 | 322 | 319 | – 1 54 |
| 156 | Compt. Entrepr. | 169 15 | 168 | 167 | – 1 24 |
| 310 | Compt. Mod. | 319 | 322 | 322 | + 0 94 |
| 740 | Créd. Foncier | 799 | 820 | 820 | + 2 62 |
| 290 | Crédit F. imm. | 311 | 310 | 310 | – 0 32 |
| 550 | Crédit Nat. | 665 | 671 | 674 | + 1 35 |
| 197 | Crouzet | 205 | 210 | 214 50 | + 4 63 |
| 1480 | Damart-Servip | 1783 | 1775 | 1775 | – 0 28 |
| 1560 | Darty | 1660 | 1651 | 1655 | – 0 30 |
| 205 | Dév. Rég. P.d.C | 210 | 209 90 | 209 90 | – 0 04 |
| 230 | D.M.C. | 255 | 262 | 263 | + 3 13 |
| 1100 | Docks France | 1135 | 1142 | 1142 | + 0 61 |
| 715 | Dumez | 749 | 750 | 753 | + 0 53 |
| 640 | Eaux (Gén.) | 661 | 680 | 676 | + 2 26 |
| 1440 | Ecco | 1650 | 1652 | 1653 | + 0 19 |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + – |
|---|---|---|---|---|---|
| 177 | Elf-Aquitaine | 197 | 195 | 194 | – 1 52 |
| 174 | – (certific.) | 188 50 | 184 | 184 | – 2 38 |
| 1220 | Epeda-B-Faure | 1255 | 1240 | 1240 | – 1 19 |
| 1820 | Essilor | 1870 | 1890 | 1900 | + 1 60 |
| 430 | Esso S.A.F. | 471 | 471 50 | 471 50 | + 0 10 |
| 1610 | Eurafrance | 1754 | 1767 | 1767 | + 0 74 |
| 665 | Eurocom | 675 | 689 | 689 | + 2 07 |
| 1000 | Euromarché | 1060 | 1060 | 1060 | .... |
| 790 | Europe nº 1 | 828 | 825 | 826 | – 0 24 |
| 1100 | Facom | 1180 | 1180 | 1185 | + 0 42 |
| 640 | Fichet-bauche | 646 | 659 | 659 | + 2 01 |
| 196 | Finextel | 205 | 206 | 206 | + 0 48 |
| 310 | Fives-Lille | 350 | 351 | 351 | + 0 28 |
| 59 | Fonderie (Gén.) | 60 70 | 61 | 62 | + 2 14 |
| 81 | Fraissinet | 79 80 | 79 | 79 | – 1 |
| 345 | Francarep | 344 | 350 | 350 | + 1 74 |
| 820 | Fromageries Bel | 800 | 770 | 770 | – 3 75 |
| 645 | Gal. Lafayette | 689 | 691 | 690 | + 0 14 |
| 560 | Gén. Géophys. | 549 | 550 | 550 | + 0 18 |
| 480 | Gerland | 545 | 500 | 500 | – 8 25 |
| 265 | GTM-Entrepose | 275 | 283 | 283 | + 2 90 |
| 350 | Guyenne-Gasc. | 348 | 348 | 349 | .... |
| 1290 | Hachette | 1379 | 1380 | 1380 | + 0 07 |
| 470 | Hénin (La) | 498 | 495 | 495 | – 0 60 |
| 71 | Imétal | 71 70 | 74 | 74 50 | + 3 90 |
| 510 | Imm. Plaine-M. | 564 | 567 | 567 | + 0 53 |
| 1810 | Inst. Mérieux | 1868 | 1840 | 1840 | – 1 49 |
| 510 | Interbail | 518 | 524 | 524 | + 1 16 |
| 1760 | Intertechnique | 1816 | 1930 | 1930 | + 6 27 |
| 300 | J. Lefebvre | 320 | 324 | 324 | + 1 25 |
| 1080 | Lab. Bellon | 1100 | 1111 | 1111 | + 1 |
| 520 | Lafarge-Coppée | 554 | 585 | 565 | + 1 98 |
| 1040 | Lebon | 1058 | 1060 | 1051 | – 0 66 |
| 2020 | Legrand | 2060 | 2108 | 2120 | + 2 91 |
| 710 | Lesieur | 745 | 760 | 751 | + 0 80 |
| 395 | Locafrance | 431 | 438 | 438 | + 1 62 |
| 835 | Locindus | 845 | 845 | 845 | .... |
| 735 | L. Vuitton S.A. | 783 | 788 | 788 | + 0 63 |
| 440 | Luchaire | 485 | 500 | 500 | + 3 09 |
| 850 | Lyonn. Eaux | 887 | 903 | 905 | + 2 02 |
| 162 | Mais. Phénix | 170 | 169 | 169 | – 0 58 |
| 720 | Majorette (Ly) | 730 | 740 | 740 | + 1 36 |
| 103 | Manurhin | 100 | 99 | 99 | – 1 |
| 295 | Mar. Wendel | 339 | 349 | 349 | + 2 94 |
| 1310 | Martell | 1360 | 1366 | 1365 | + 0 38 |
| 1560 | Matra | 1485 | 1500 | 1510 | + 1 68 |
| 1980 | Merlin-Gerin | 2229 | 2280 | 2251 | + 0 98 |
| 1020 | Michelin | 1138 | 1154 | 1170 | + 2 81 |
| 3160 | Midi (Cie) | 3370 | 3455 | 3436 | + 1 92 |
| 285 | Midland Bk S.A. | 286 | 288 | 287 | + 0 34 |
| 540 | M.P.C. Salaigne | 550 | 530 | 530 | – 3 63 |
| 64 | M.M. Penarroya | 54 | 55 60 | 55 | + 1 85 |
| 1850 | Moët-Hennessy | 1939 | 1939 | 1941 | + 0 15 |
| 550 | Mot. Leroy-S. | 680 | 669 | 670 | [illegible] |
| 51 | Moulinex | 62 | 62 10 | 62 | .... |
| 420 | Navig. Mixtes | 449 | 457 | 456 10 | [illegible] |
| 106 | Nord-Est | 106 | 106 | 106 10 | [illegible] |
| 455 | Nordon (Ny) | 460 | 460 | 460 | .... |
| 150 | Nouvelles Gal. | 158 | 163 50 | 163 60 | [illegible] |
| 645 | Occident. (Gén.) | 673 | 690 | 683 | [illegible] |
| 1090 | Omn.F.Paris | 1130 | 1130 | 1130 | .... |
| 180 | Olida-Caby | 156 | 147 50 | 147 50 | [illegible] |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + – |
|---|---|---|---|---|---|
| 240 | Opé-Paribas | 250 10 | 259 | 259 | + 3 55 |
| 2270 | Oréal (L') | 2370 | 2379 | 2379 | + 0 37 |
| 126 | Papet. Gascogne | 141 | 140 | 140 | – 0 70 |
| 1010 | Paris-Réescomp | 1080 | 1085 | 1090 | + 2 83 |
| 420 | Pechelbronn | 437 | 435 | 436 | – 0 45 |
| 875 | Penhoet | 910 | 919 | 919 | + 0 98 |
| 665 | Pernod-Ricard | 727 | 729 | 734 | + 0 96 |
| 86 | Pétroles B.P. | 87 80 | 87 90 | 87 90 | + 0 11 |
| 370 | Peugeot S.A. | 393 50 | 393 | 393 | – 0 12 |
| 60 | Poclain | 65 90 | 65 70 | 65 80 | – 0 15 |
| 590 | Poliet | 657 | 670 | 677 | + 3 04 |
| 182 | Pompey | 185 | 181 | 184 50 | – 0 27 |
| 470 | P.M. Labinal | 505 | 509 | 508 | + 0 59 |
| 1700 | Presses Cité | 1670 | 1689 | 1695 | + 1 49 |
| 1160 | Précabail Sc. | 1189 | 1200 | 1200 | + 0 92 |
| 325 | Primagaz | 345 | 347 | 347 | + 0 57 |
| 290 | Printemps | 285 50 | 284 50 | 284 50 | – 0 35 |
| 1000 | Promodès | 1035 | 1060 | 1060 | + 2 41 |
| 171 | Prouvost S.A. | 192 | 187 | 191 50 | – 0 26 |
| 325 | Radiotechn. | 342 | 349 | 353 | + 3 21 |
| 60 | Raffin. (Fse) | 58 50 | 58 | 58 | – 0 85 |
| 1470 | Redoute (La) | 1550 | 1560 | 1560 | + 0 64 |
| 1390 | Roussel-Uclaf | 1489 | 1483 | 1490 | – 0 60 |
| 1050 | Roussel-C.N.I. | 1076 | 1085 | 1085 | + 0 93 |
| 2820 | Rue Impériale | 2860 | 2845 | 2845 | – 0 52 |
| 210 | Sade | 227 | 222 50 | 222 50 | – 1 98 |
| 1700 | Sagem | 1807 | 1905 | 1945 | + 7 63 |
| 280 | St-Louis B. | 280 20 | 280 20 | 285 | + 1 71 |
| 1820 | Salomon | 1880 | 1900 | 1900 | + 2 15 |
| 680 | Salvepar | 715 | 714 | 714 | – 0 13 |
| 665 | Sanofi | 619 | 622 | 624 | + 0 80 |
| 310 | S.A.T. | 345 50 | 360 | 365 | + 5 64 |
| 400 | Saupiquet Cie | 410 | 400 | 400 | – 2 43 |
| 240 | Schneider | 257 | 263 50 | 270 | + 5 05 |
| 101 | S.C.O.A. | 104 70 | 104 80 | 104 70 | .... |
| 87 | S.C.R.E.G. | 87 60 | 87 50 | 87 | – 0 68 |
| 285 | Seb | 320 | 325 | 325 | + 1 56 |
| 350 | Sefimeg | 357 | 360 | 350 50 | – 1 82 |
| 1150 | S.F.I.M. | 1216 | 1229 | 1249 | + 2 71 |
| 54 | S.G.E.-S.B. | 65 | 64 | 63 90 | – 1 69 |
| 380 | Sign. Ent. El. | 381 | 385 | 395 | + 3 67 |
| 730 | Silic | 749 | 768 | 770 | + 2 80 |
| 440 | Simco-U.P.H. | 469 | 450 | 460 | – 1 96 |
| 265 | Simnor | 265 | 265 | 265 | .... |
| 1240 | Skis Rossignol | 1360 | 1450 | 1445 | + 6 25 |
| 665 | Siminco | 688 | 697 | 697 | + 1 30 |
| 172 | Sodero | 180 | 180 | 180 | .... |
| 1910 | Sodexho | 1940 | 1950 | 1955 | + 0 77 |
| 430 | Sogerap | 460 | 458 | 458 | – 0 43 |
| 585 | Sommer-Allib. | 601 | 604 | 605 | + 0 66 |
| 415 | Source Perrier | 465 | 453 | 455 | .... |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + – |
|---|---|---|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| 70 | Gencor | 57 60 | 59 90 | 59 95 | + 4 26 |
| 485 | Gén. Electr. | 475 | 476 50 | 476 50 | + 0 31 |
| 325 | Gén. Belgique | 349 | 350 | 350 | + 0 28 |
| 540 | Gen. Motors | 540 | 538 | 538 | – 0 37 |
| 51 | Goldfields | 54 80 | 54 80 | 54 80 | .... |
| 40 | Gd Metropolitain | 40 90 | 41 70 | 41 70 | + 1 95 |
| 74 | Harmony | 57 50 | 62 10 | 63 | + 9 56 |
| 26 | Hitachi | 26 30 | 26 70 | 26 55 | + 0 95 |
| 765 | Hoechst Akt. | 796 | 772 | 773 | – 2 76 |

| Compensation | VALEURS | Cours précéd. | Premier cours | Dernier cours | % + – |
|---|---|---|---|---|---|
| [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| 900 | Unilever | 988 | 987 | 987 | – 0 10 |
| 320 | Unt. Techn. | 318 | 311 | 309 | – 2 83 |
| 465 | Vaal Reefs | 388 | 397 | 396 | + 2 06 |
| 225 | Volvo | 255 | 262 50 | 262 50 | + 2 94 |
| 230 | West Deep | 188 | 190 | 193 | + 2 65 |
| 191 | West Hold. | 174 | 174 | 179 | + 2 87 |
| 390 | Xerox Corp. | 406 | 414 | 414 | + 1 97 |
| 1 35 | Zambia Corp. | 1 33 | 1 31 | 1 31 | – 1 50 |

## COTE DES CHANGES

| MARCHÉ OFFICIEL | COURS préc. | COURS 5/11 | Cours des billets aux guichets – Achat | Cours des billets aux guichets – Vente |
|---|---|---|---|---|
| Etats-Unis ($ 1) | 7 906 | 7 966 | 7 600 | 8 200 |
| ECU | 6 731 | 6 732 | .... | .... |
| Allemagne (100 DM) | 304 800 | 304 770 | 294 500 | 309 500 |
| Belgique (100 F) | 15 045 | 15 069 | 14 450 | 15 300 |
| Pays-Bas (100 fl.) | 270 300 | 270 260 | 262 | 277 |
| Danemark (100 krd) | 84 040 | 84 060 | 79 | 87 |
| Norvège (100 k) | 101 300 | 101 400 | 96 | 103 |
| Grande-Bretagne (£ 1) | 11 413 | 11 419 | 11 | 11 700 |
| Grèce (100 drachmes) | 5 183 | 5 180 | 4 100 | 5 800 |
| Italie (1 000 lires) | 4 514 | 4 518 | 4 200 | 4 700 |
| Suisse (100 fr.) | 371 070 | 370 600 | 3 605 | 3 775 |
| Suède (100 krs) | 101 200 | 101 430 | 96 500 | 102 500 |
| Autriche (100 sch) | 43 330 | 43 370 | 42 450 | 44 400 |
| Espagne (100 pes.) | 4 962 | 4 965 | 4 650 | 5 200 |
| Portugal (100 esc.) | 4 908 | 4 910 | 4 400 | 6 200 |
| Canada ($ can 1) | 5 782 | 5 804 | 5 580 | 5 980 |
| Japon (100 yens) | 3 818 | 3 822 | 3 710 | 3 960 |

## MARCHÉ LIBRE DE L'OR

| MONNAIES ET DEVISES | COURS préc. | COURS 5/11 |
|---|---|---|
| Or fin (kilo en barre) | 82900 | 83150 |
| Or fin (en lingot) | 83200 | 83300 |
| Pièce française (20 fr) | 521 | 521 |
| Pièce française (10 fr) | 430 | ..... |
| Pièce suisse (20 fr) | 511 | 523 |
| Pièce latine (20 fr) | 479 | 493 |
| Souverain | 604 | 620 |
| Pièce de 20 dollars | 3440 | 3430 |
| Pièce de 10 dollars | 1830 | 1820 |
| Pièce de 5 dollars | 1300 | ..... |
| Pièce de 50 pesos | 3100 | 3115 |
| Pièce de 10 florins | 521 | 516 |
| Or Londres | 325 60 | 324 55 |
| Or Zurich | 326 | 324 50 |
| Or Hongkong | 326 35 | 324 35 |
| Argent Londres | 6 07 | 6 07 |

Le Monde

POUR LA PREMIÈRE FOIS

# Une peau humaine artificielle atteinte de psoriasis est fabriquée

**Une équipe française a réussi à fabriquer en laboratoire, à partir de peaux humaines artificielles, un modèle de psoriasis, maladie dermatologique très fréquente dont l'origine demeure inconnue. Cette première sera publiée dans le prochain numéro de l'hebdomadaire américain *Science* (1). Après d'autres résultats spectaculaires concernant la fabrication *in vitro* de peau humaine artificielle (*le Monde* du 27 avril et du 15 mai). Cette expérience confirme l'avance des équipes françaises dans ce domaine.**

Pour la première fois, l'équipe du service de dermatologie de l'hôpital Henri-Mondor (docteur Philippe Saiag) est parvenue à reconstituer *in vitro* une peau humaine artificielle atteinte de psoriasis. Un travail tout à fait original réussi grâce à ce nouvel et extraordinaire outil d'étude que constituent les cultures *in vitro* de cellules cutanées. Les chercheurs ont notamment pu associer certaines cellules (fibroblastes) provenant de peaux de malades à des cellules provenant d'épidermes normaux.

Ils ont alors observé que les fibroblastes psoriasiques avaient la faculté de déclencher une croissance anormale d'autres cellules (kératinocytes) de la peau normale, qui ne peut contrôler ce processus. « *L'anomalie principale qui caractérise la lésion de l'épiderme psoriasique est ainsi pour la première fois reproduite* in vitro, nous a expliqué le docteur Saiag. *De plus son origine dermique est fortement suggérée.* »

Les chercheurs français pensent ainsi tenir la clé de l'énigme du psoriasis, une maladie de peau très répandue (elle touche entre 2 et 4 % de la population), souvent bénigne mais particulièrement handicapante.

Le psoriasis se caractérise par l'apparition en divers endroits du corps de larges taches rouges recouvertes de squames. Cette affection chronique résiste souvent aux différents traitements mis en œuvre, qui ont, d'ailleurs, des effets sur les symptômes et non sur la cause première de la maladie. Jusqu'a présent un vrai casse-tête thérapeutique. Grâce aux expériences sur la peau artificielle, il apparaît donc aujourd'hui que la lésion princeps du psoriasis se situe au niveau des fibroblastes du derme.

On savait les équipes françaises – notamment celle de l'hôpital Edouard-Herriot de Lyon (professeur Jean Thivolet) et celle de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil (professeurs René-Louis Touraine et Louis Dubertret) – particulièrement bien placées dans la compétition internationale visant à fabriquer *in vitro* un équivalent artificiel de peau humaine. La maîtrise des cultures de cellules cutanées ouvre donc dès maintenant de nouvelles perspectives pour la compréhension de la biologie du tissu cutané et des mécanismes physiopathologiques impliqués dans l'apparition de certaines affections dermatologiques.

Sur ce dernier point, il s'agit d'un premier résultat qui, s'il n'apporte pas dans l'immédiat la guérison du psoriasis, offre néanmoins de nouveaux et solides espoirs.

JEAN-YVES NAU.

(1) *Science* daté du 8 novembre. La publication est signée de MM. P. Saiag, B. Coulomb, C. Lebreton, L. Dubertret (laboratoire de dermatologie, hôpital Henri-Mondor de Créteil) et E. Bell (Massachusets Institute of Technology, Cambridge).

AU CHILI

# Arrestations et attentats pour la première journée de « protesta »

Santiago-du-Chili (*AFP*). – Des dizaines de blessés, plus d'une centaine d'arrestations et d'importantes coupures d'électricité provoquées par des attentats ont marqué, mardi 5 novembre, la première des deux journées de protestation organisées par l'opposition au régime militaire du général Pinochet.

Quatre jeunes gens – dont un enfant – ont été blessés par balles dans la capitale au cours des affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants. Ces derniers réclamaient, à l'appel du Commandement national des travailleurs (CNT), la libération de six dirigeants syndicaux emprisonnés.

La police a signalé une quizaine d'attentats à la bombe depuis lundi soir, qui ont détruit des poteaux électriques, un tronçon de voie ferrée et un bâtiment de la municipalité de San-Miguel, au sud de Santiago.

Le mouvement clandestin Front patriotique Manuel-Rodriguez a revendiqué les sabotages dans des appels téléphoniques à plusieurs journaux et radios. Au cours de la journée, un imposant dispositif policier, renforcé par des militaires, s'était déployé dans la capitale. Les forces de l'ordre ont utilisé des canons à eau et des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants.

Les principales villes du pays ont, d'autre part, été partiellement paralysées dès le matin par la grève, qui a surtout affecté les transports publics, et un absentéisme important dans les écoles et les bureaux.

Au moins une centaine de personnes ont été arrêtées dans la journée. A Santiago, soixante-sept demandes de libération ont été déposées en faveur de personnes gardées à vue. A Valparaiso, vingt-deux étudiants ont été arrêtés dans la journée à proximité de l'université catholique, alors qu'ils participaient à une manifestation avec des dockers en grève depuis une semaine. Quinze autres personnes ont également été arrêtées à Puenta-Arenas, au sud du pays, et des incidents se sont aussi produits dans les universités de Concepcion et d'Antofagasta.

Cette protestation ne semble pourtant pas avoir suscité un large soutien de la population et n'a pas réussi à perturber sérieusement les activités de la capitale. Le mouvement devait se poursuivre ce mercredi.

*Sur le vif*

# A vous, mesdames

En Israël, c'est pas comme chez nous, les policiers n'ont pas le droit de manifester. Alors, hier, à Jérusalem, leurs femmes les ont remplacés. Elles sont descendues par dizaines dans la rue et elles ont défilé en hurlant : du fric pour les flics. Et eux, pendant ce temps-là ? Ils regardaient passer le cortège mine de rien. Tout en veillant au maintien de l'ordre. Histoire d'éviter les débordements et les incidents. Service, service.

Une riche idée. Pleine de possibilités inexplorées. Quand on pense à tous les malheureux muselés par l'obligation de réserve ! Tenez, l'autre jour encore à Lorient, ce corps de pompiers cégétistes pourtant pleins de bonnes intentions. Ils voulaient lui faire sa fête au chef de l'Etat. Ils l'ont accueilli à hauts cris. Ça l'a agacé. C'est vrai, ça lui cassait les oreilles. Du coup, on les a virés, dissous. « Mitterrand-trahison », si ça avait été scandé par leurs nanas, je suis sûre qu'il aurait mieux supporté, le président. Ç'aurait été plus musical, moins stressant.

C'est comme pour les militaires. Arnold, son opinion sur nos blindés, personne ne la lui demandait. Sans le garder pour lui, il pouvait le donner à la générale. Elle en aurait fait part, entre un petit four et une tasse de thé, à d'autres femmes d'officiers, et c'est bien le diable si, de proche en proche, ce n'était pas revenu en haut lieu. Quilès, ça lui aurait ouvert les yeux. Mais il les aurait fermés. Il n'allait quand même pas suspendre madame et l'empêcher de s'acquitter de ses fonctions d'épouse.

Les ministres, c'est pareil. Ils ne peuvent pas se plaindre publiquement les uns des autres et protester pour obtenir plus de sous ou plus d'autorité. Rapport à la solidarité gouvernementale. Chevènement l'a dit : lui, il est obligé de fermer sa gueule. Pas sa femme. Qu'est-ce qu'elle attend pour l'ouvrir ; Michèle Rocard ne s'est pas gênée, elle... Imaginez un peu qu'au lieu d'inviter Fafa, Béré ou Robespaul, on fasse passer ces dames à « l'Heure de vérité ». C'est ça qui serait chouette. Et instructif.

CLAUDE SARRAUTE.

# « Printemps 86 » livre à l'opposition des projets de lois « clés en main »

**M. René de Laportalière a présenté mardi 5 novembre les travaux de Printemps 86 (1), qu'il anime. Il a notamment expliqué que ce *« groupe de production politique »* s'est fixé deux objectifs : *« Apporter à l'opposition des textes issus de la société civile et non de l'administration », « éclairer le débat d'ici mars prochain, afin que le vote de 1986 ne soit pas un vote de rejet comme en 1981 mais un vote sur des propositions claires, cohérentes et connues des Français. »***

Le trésor qu'un membre du « groupe privé de production politique » Printemps 86 fait chaque soir enfermer dans un coffre de banque pour le récupérer chaque matin est d'un genre particulier : un jeu de disquettes informatiques sur lesquelles sont progressivement transcrits des projets de textes législatifs et réglementaires.

Il y en a vingt-cinq pour le moment. Lorsque le nombre de ces fantômes de lois et de décrets aura atteint la cinquantaine, le trésor sera complet. Au cœur des exposés des motifs et articles progressivement alignés, une unique préoccupation : restreindre autant que faire se peut le rôle – l'emprise, dit Printemps 86 – de l'Etat sur la vie collective, donner ou rendre à la société civile tous les rôles dont elle s'est laissé déposséder au fil des années. En un mot : libéraliser. Ultra-libéraliser, traduirait-on volontiers à gauche.

M. René de Laportalière, quarante-six ans, cadre supérieur de banque en congé volontaire, et ses collaborateurs de Printemps 86 ne sont allés chercher nulle part leur collection de pierres philosophales législatives : ils la fabriquent, jour après jour, depuis 1984, soutenus par leur credo libéral, la bienveillante attention de l'opposition – partis et clubs de réflexion – et les subsides de ceux que M. de Laportalière a su gagner à sa cause, dans le privé, bien sûr.

Cet ancien officier de carrière, sorti de Sciences-po à dix-neuf ans, fasciné par son expérience saharienne, avait déjà derrière lui une carrière, quinze années passées au Crédit lyonnais dont il a mis en place le réseau allemand, lorsque vint l'alternance politique.

Dès le lendemain, ou presque, du 10 mai 1981, M. de Laportalière s'engage au RPR. *« Je voulais sauver ce qui pouvait l'être,* explique-t-il ; *empêcher l'utilisation de la banque comme outil politique. »*

Première phase, donc, la résistance. Seconde étape : *« J'ai souhaité sensibiliser les dirigeants du RPR à la nécessité de soumettre les banques aux lois du marché ». Vox clamans in deserto ?* M. de Laportalière ne le dit pas. Il constate seulement que, lorsque l'on veut s'adresser aux politiques, on est le plus souvent en face de hauts fonctionnaires *« qui reproduisent indéfiniment le même modèle culturel ».* Et d'ajouter : *« J'avais besoin d'aller au-delà de ce qu'il était politiquement possible à Chirac de dire sans le gêner. »*

Octobre 1984 : M. de Laportalière quitte en même temps la banque et le RPR. Il a assuré ses arrières en obtenant de certains de ses anciens clients de quoi lui assurer pendant un an l'équivalent de son ancien salaire et le « plus » de l'audace.

Printemps 86 démarre, trouve de la même façon ses assises financières : 3 millions de francs de budget (*« Aucune aide ne représente plus de 10 % du total ; je ne reçois rien du RPR »*), et se lance à la recherche du temps libéral perdu. *« Bien avant 1981,* concède volontiers M. de Laportalière. *Mais 1981 et surtout le providentiel gouvernement Mauroy, première manière, ont créé le choc salutaire. »*

## Subsidiarité

Une bénédiction en effet pour ce catholique qui invoque souvent le principe de subsidiarité (ne jamais confier à un échelon supérieur – Etat, région... – ce qui peut être accompli par un échelon inférieur – individu, famille, commune) – cher à la doctrine sociale de l'Eglise.

Pour abolir *« l'angoisse d'une socialisation irréversible »,* pour remonter la pente de la *« socialisation lente baptisée libéralisme avancé »,* M. de Laportalière et ses treize collaborateurs (dont cinq à temps partiel) lancent la machine Printemps 86 dans un inventaire détaillé des carences, travers et moyens de redressement libéral de tout ce qui concerne l'économie, le social, l'éducation.

Douze « chantiers » consacrés aux grands domaines, autant de schémas de propositions et les bottes secrètes des textes : Printemps 86 n'a pas ménagé ses efforts pour *« engager en quatre-vingt dix jours le processus de privatisation »,* le moment venu.

Quelque cinq cents experts et spécialistes ont été consultés par M. de Laportalière et ses collaborateurs entourés des avis d'un conseil politique et d'un conseil consultatif. Le premier est composé de MM. Alain Juppé et Jacques Toubon pour le RPR et de MM. Alain Madelin et Charles Millon pour l'UDF. Dans le second, on trouve des nouveaux économistes (comme M. Florin Afatlion), M. Michel Massenet, conseiller d'Etat, M. Michel Guillou, délégué national du RPR pour le développement, des responsables ou anciens responsables de grandes sociétés. MM. Jean-Marie Benoist et Philippe Nemoy représentent le monde intellectuel.

Ainsi armé, Printemps 86, qui compte en son sein un seul haut fonctionnaire, élabore progressivement les textes législatifs et réglementaires qui traduisent ses aspirations libérales. Une fois rédigés, les projets franchissent les barrages de trois examens successifs avant d'être déclarés bons pour l'éventuel service : celui des grands commis de l'Etat, puis d'un trio de conseillers d'Etat et enfin des conseillers politiques.

M. de Laportalière tient par ailleurs régulièrement informés, directement ou par personne interposée, les trois présidentiables de l'opposition de l'état des travaux.

Qu'adviendra-t-il du trésor de Printemps 86 ? *« En cas d'alternance complète,* indique M. de Laportalière, *nous apporterons le tout aux détenteurs du pouvoir. Si les résultats conduisent à la nomination d'un gouvernement dévoué au président de la République, nous restons dans l'opposition avec nos textes. »*

En cas, enfin, de « vrai » gouvernement de cohabitation, combatif, si possible, Printemps 86 jaugera sa capacité à faire souffler le vent nouveau avant de lui livrer la quintessence des travaux dont la substance est aujourd'hui largement divulguée.

Une chose, en tout cas, est sûre, le groupe Printemps 86, lourd de son trésor ou délesté, se saborde en octobre 1986.

MICHEL KAJMAN.

(1) « Printemps 86 » : 14, boulevard Montmartre 75009 Paris. Tél. : 48-24-12-26. Numéro d'appel sur Minitel : 47-05-17-27. Code P 86.

## GARDE A VUE POUR LE COMMANDITAIRE D'UNE EQUIPE CYCLISTE FANTOME

Le 31 octobre dernier, un homme d'affaires bordelais, M. Jean-Claude Dumas, annonçait la création prochaine d'une équipe cycliste dirigée par l'ancien champion espagnol Luis Ocaña, à laquelle devaient participer des coureurs confirmés comme Castaing, Jourdan, Caritoux et Bondue. Mais le promoteur immobilier Guy Merlin, qui était présenté comme le commanditaire principal de l'opération, démentait aussitôt toute participation à cette entreprise. Peu après, Jean-Claude Dumas était contraint d'annuler les contrats des cyclistes.

Le 5 novembre, l'homme d'affaires bordelais a été placé en garde à vue dans les locaux du SRPJ de Bordeaux.

Jean-Claude Dumas avait déjà été inculpé et écroué en 1984 pour avoir touché une commission lors de la négociation d'un prêt entre la société Pelcham de Saint-Chamond, alors en difficultés financières, et un établissement bancaire suisse qui n'existait pas.

● *Le pillage de la collection Duhem : jugement le 17 décembre.* – Le tribunal correctionnel de Grasse rendra son jugement le 17 décembre dans une importante affaire de tableaux volés appartenant à la collection Duhem. Au cours du procès (*le Monde* du 2 novembre), le substitut du procureur de la République a requis des peines allant de huit mois à quatre ans d'emprisonnement à l'encontre des onze prévenus, parmi lesquels deux marchands de tableaux parisiens. Trois ans de prison et 2 millions d'amende ont, ainsi, été réclamés contre M. Arthur Melki, directeur de la galerie Art-Mel, faubourg Saint-Honoré à Paris, et un an et 1 600 000 francs d'amende contre M. Robert Schmit, directeur de la galerie parisienne qui porte son nom.

## Aux États-Unis

## DÉCÈS DE SPENCER KIMBALL, PRÉSIDENT DE L'ÉGLISE MORMONE

Salt-Lake-City (*AFP*). – Spencer Kimball, président et prophète de l'Eglise mormone, est mort, le mardi 5 novembre, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, a annoncé un porte-parole de la communauté. M. Kimball dirigeait depuis 1973 l'Eglise de Jésus-Christ des saints des derniers jours, qui comprend 5,8 millions de membres.

Avant que l'âge et son état de santé ne le contraignent à restreindre ses activités, à partir de 1981, M. Kimball avait été l'un des dirigeants les plus actifs de l'Eglise mormone. Il fut le premier président de celle-ci à se rendre dans les pays de l'Est, visitant la Pologne, la RDA et la Yougoslavie. M. Kimball avait permis l'accession des Noirs à la prêtrise au sein de son Eglise et fait entrer les premiers non-Américains dans la hiérarchie mormone.

[Né en 1895 à Salt-Lake-City (Utah), M. Kimball s'était mis à plein temps au service de l'Eglise mormone en 1943. Il pourrait être remplacé par M. Ezra Taft Benson, quatre-vingt-six ans, ancien secrétaire américain à l'agriculture.]

● *Suicide à la prison de Nantes.* – Un prévenu âgé de trente-deux ans, Yves G..., en détention provisoire depuis la fin du mois d'août au centre pénitentiaire de Nantes pour vol à main armée, s'est pendu le mardi après-midi 5 novembre dans sa cellule à l'aide d'une serviette de table suspendue à une bouche d'aération. Le détenu, qui avait été admis le 14 octobre au service médico-psychologique du centre pénitentiaire, était seul dans sa cellule. Son corps a été découvert au cours d'une ronde par les gardiens.





Le numéro du « Monde » daté 6 novembre 1985 a été tiré à 469 260 exemplaires

A B C D E F G



